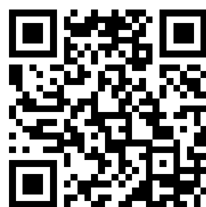
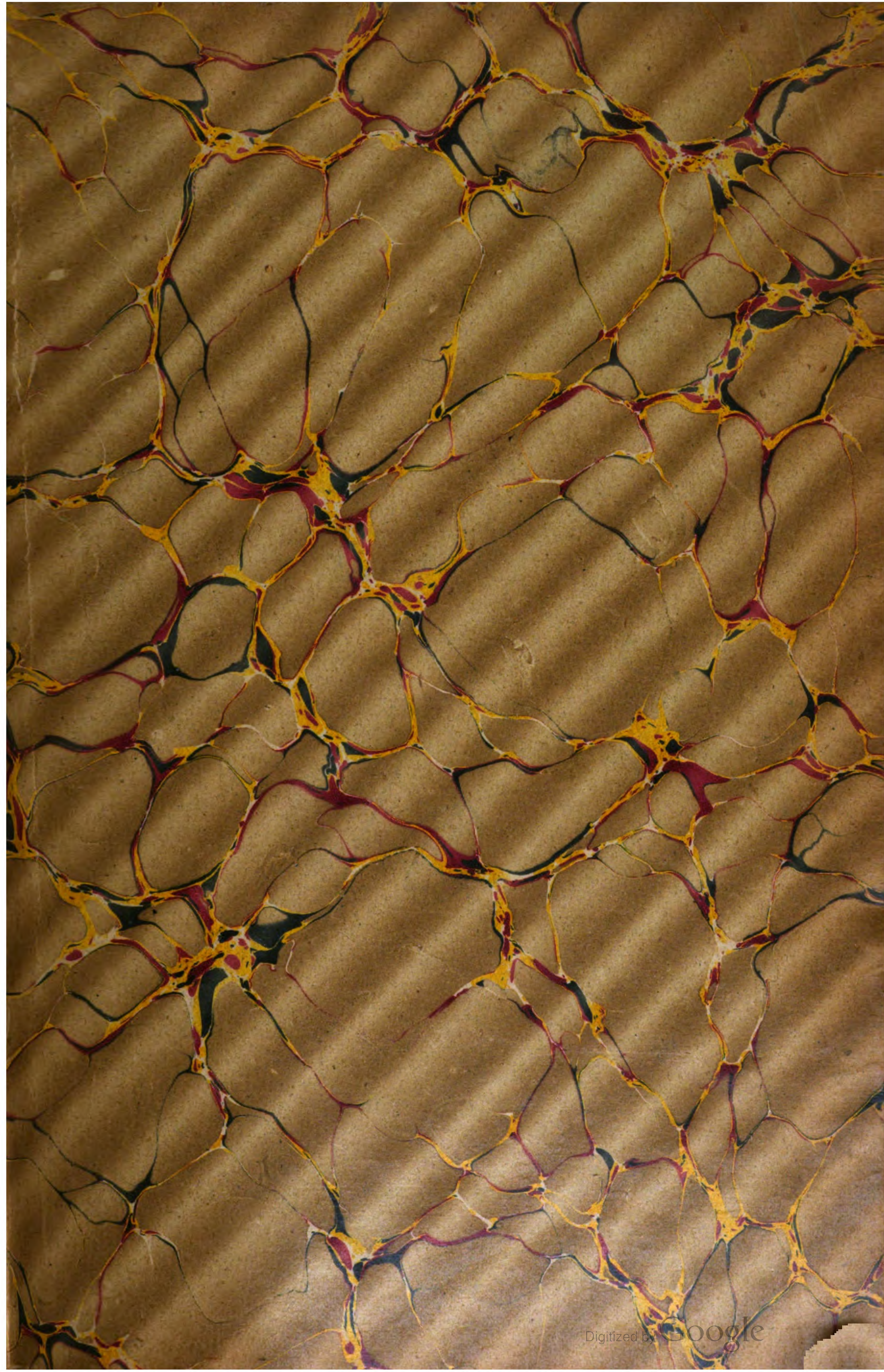




Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, ...

Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1[er] janvier 1902, 71 volumes complets divisés en quatre séries.

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplement ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte par erreur la date de 1819 ; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de : *Mémoires de la Société Royale*, etc. ; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

La quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait au 1[er] novembre 1900, trente-huit volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1852 ; le XXXVIII[e] et dernier porte la date de 1900. Cette série est close.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau-forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une, le trente-troisième en a trois, le trente-quatrième, le trente-cinquième, le trente-sixième, le trente-septième et le trente-huitième n'en ont pas.

Après le tome XV de la 4[e] série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

Une nouvelle table a été insérée dans le tome XXXVII.

A partir du volume publié en 1901, commence la 5[e] série des *Mémoires*. — Ce premier tome contient 4 planches.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

5e Série des Travaux de la Société

TOME QUATRIÈME

73e volume de la collection

ORLÉANS
IMPRIMERIE AUGUSTE GOUT ET Cie
PASSAGE DU LOIRET

—

1904

LES ARMOIRIES

D'ORLÉANS

Par M. Ch. MICHAU

Séance du 20 Novembre 1903.

M. Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes, a publié, en 1871, une brochure où se trouve la description suivante des armoiries d'Orléans : « de gueules à trois tierce-feuilles d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or », et il ajoute :

« Nous avons dit ailleurs et nous ne saurions trop le « répéter qu'on a tort d'altérer les armoiries ; si nous « nous permettons une courte réflexion à propos de « celles d'Orléans, c'est que nous les avons vu défigurer « successivement *plus que celles d'aucune autre* « *ville.* »

En effet, les auteurs, historiens et poètes qui se sont occupés de cette question, ont donné aux pièces de l'écusson d'Orléans les noms les plus divers : « cailloux, tierce-feuilles, cœurs de lis, cailleux de fleurs de lis, annelets, trèfles, montjoie » ; actuellement, ainsi qu'il résulte des lettres patentes de Louis XVIII, ce sont des « cailleux de fleurs de lis ».

En réalité, que sont ces pièces, quelle est leur signification, quelle en est l'origine, et quelles sont les causes

ayant déterminé les changements qui ont été apportés à leur forme ? C'est là le but de ce Mémoire dans lequel sont étudiés les différents travaux faits déjà sur ce sujet. travaux reproduits *in extenso*, comme annexes.

Cette étude se compose de cinq chapitres : *les cailloux*, *les cœurs de lis*, *les tierce-feuilles*, *les cailleux de fleurs de lis*, et le dernier traite des changements apportés successivement à la forme de l'écusson.

Enfin, des planches représentent les armoiries d'Orléans à toutes les époques, depuis le XIVe siècle.

I

LES CAILLOUX

Dans ses *Recherches sur la Ville d'Orléans*, Lottin mentionne à la page 45 du tome Ier, la mort de Gontran, roi d'Orléans, décédé à Châlons, le 28 mars 594.

« Ce roi est le premier qui prit pour ses armes un écu d'azur semé de *cailloux d'or*. Quelques auteurs prétendent que la Ville d'Orléans aura conservé pour ses armes ces cailloux que son roi avait adoptés, lesquels auront été réduits au nombre de *trois* et surmontés de fleurs de lys, lors de la réunion du royaume d'Orléans à la couronne. »

D'autre part, André Favyn, parisien, advocat en la Cour du Parlement, publie, en 1620, le *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie.* On y lit à la page 240 :

« Et ceux d'Orléans dicts de Bourgongne portant l'escu d'azur semé de *cailloux d'or*. Ils portaient en leurs manteaux une bordure de France pour monstrer qu'ils étaient yssus du sang le plus noble du monde. »

Pierre Palliot, dans l'*Indice armorial de Géliot*, advocat au Parlement de Bourgogne, publié en 1609, décrit ainsi les armes des anciens rois d'Orléans, armes qui y sont gravées à la page 41.

« Le royaume de Bourgogne fut joint à celui de France et les quatre fils de Clovis, à sa mort, démembrèrent ce grand état et en firent autant de royaumes ; la Bourgogne perdit sa qualité et se fondit dans le royaume d'Orléans qui avait pour armes : d'azur semé de *cailloux d'or.* »

François Le Maire, à la page 147 de son *Histoire d'Orléans*, publiée en 1648, dit :

« Il ne faut pas s'étonner si la Ville d'Orléans. apanage des seconds fils de France ou ducs d'Orléans, porte comme armoiries trois fleurs de lys d'or en champ d'azur et trois cœurs de lys d'argent en champ de gueules ; que cependant aucuns disent que ces trois cœurs sont *trois cailloux*, en souvenance de ce que la Ville a été le siège des rois d'Orléans, parce que ces rois portaient l'écu d'azur semé de *cailloux d'or.* »

Symphorien Guyon, auteur d'une *Histoire du Duché et de la Ville d'Orléans*, parue en 1647, écrit dans sa Préface au lecteur :

« Les armoiries d'Orléans *sont trois cailloux* qu'elle a retenus de ses anciens rois, enfants des rois de la première lignée des roys très-chrétiens. Ces cailloux signifient aussi la fermeté de ces peuples en la fidélité et services qu'ils ont toujours rendus à leur prince. »

Et à la page 95 :

« Ces roys portaient en leurs armes avec les fleurs de lys, *trois cailloux d'or* en champ d'azur, peut-être pour donner à entendre *leur fermeté et constance contre leurs ennemis*, d'où je crois que la Ville d'Orléans a toujours retenu les armoiries des trois cailloux. »

Polluche l'aîné, dans une *Dissertation sur les armoiries de la Ville d'Orléans* (manuscrit de la Bibliothèque nº 461 *bis*, tome Iᵉʳ, page 109), dit au sujet de ce qui précède :

« Rien donc de plus naturel si on admet ces armes (celles des rois d'Orléans), que leurs cailloux aient servi à former celles de la Ville d'Orléans..., mais par malheur ce prétendu écusson des rois d'Orléans est tout à fait imaginaire et de pareilles armes ne sont bonnes que pour ceux qui, sans réfléchir si ce qu'ils disent est vrai ou non, pourvu qu'il favorise leur prévention, font les armoiries presque aussi anciennes que le monde et nous donnent sans hésiter celles des héros de la plus haute antiquité.

« On sait, à n'en point douter, que l'usage des armoiries n'est guère plus ancien que nos premières croisades et que c'est vers le règne de Louis le Jeune qu'elles ont commencé à devenir communes en France. *Avant ce temps-là, tout ce qu'on prend pour armoiries ne sont que des devises, des emblèmes et autres figures symboliques* que les guerriers faisaient représenter sur leurs armes et dans leurs drapeaux. »

Si, en effet, la science héraldique proprement dite n'apparaît qu'à l'époque des croisades, il faut bien pourtant reconnaître que les armoiries n'ont pu être, à ce moment, inventées d'un seul coup et de toutes pièces, qu'elles devaient exister déjà à l'état embryonnaire si l'on veut, et que dès le commencement de la Monarchie, dans les Cours royales ainsi que parmi les anciens chefs de clan qui formèrent ensuite la noblesse créée par Charlemagne, lequel en avait décrété l'hérédité dès l'an 877, ces comtes, barons, ducs de l'Empereur à la barbe florie, devaient posséder des armoiries, sinon telles qu'elles devaient être réglementées, codifiées plus tard, mais tout

au moins des emblèmes, des allégories, des signes distinctifs servant à les faire reconnaître.

A ce sujet, on lit dans la *Grande Encyclopédie* de d'Alembert et de Diderot.

« Il est certain que de temps immémorial, il y a eu, parmi les hommes, des marques symboliques pour se distinguer dans les armées et qu'on en fait des ornements de boucliers et d'enseignes, mais ces marques ont été prises indifféremment pour devises, emblèmes, hiéroglyphes, et ce n'était pas des armoiries comme les nôtres. »

Dans Lottin, ouvrage sur la *Ville d'Orléans*, déjà cité, tome Ier, page 91 :

« Avant la croisade, il n'y avait que les rois, les princes et les seigneurs privilégiés qui avaient des armes particulières, ce qui prouve que l'origine en est antérieure à ces lointaines expéditions. »

Au mot « armoiries » dans le Dictionnaire Larousse :

« L'origine des armoiries doit être recherchée dans les figures emblèmatiques ou simplement ornementales que les guerriers portaient sur leurs boucliers pour se reconnaître dans la mêlée. Cet usage *se continua* pendant le moyen âge, et vers la fin du XIIe siècle, on lui voit prendre un caractère fixe, les figurations des écus deviennent héréditaires, les véritables armoiries sont fondées. »

Il serait possible de multiplier ces citations qui, toutes, servent à démontrer que si les anciens rois d'Orléans ne possédaient pas des armoiries régulières, telles qu'elles furent réglementées plus tard, ils pouvaient avoir sur leurs armes un signe distinctif symbolisant « leur fermeté à l'encontre de leurs ennemis (Le Maire) » et que ce signe pouvait être des cailloux, dès lors quand la Ville d'Orléans forma son écusson, l'emblème de ses anciens Rois s'imposa naturellement.

S'il en était autrement, pourquoi cette ville aurait-

elle été prendre des cailloux, de préférence à tout autre signe?

Toujours est-il que, dès 1304, on voit l'écusson communal d'Orléans composé de *cailloux*, figurer avec honneur aux guerres de Flandre. La Ville, pour répondre à la convocation faite par Philippe le Bel dans tout le royaume, à l'effet de prendre la revanche du désastre de Courtray, avait envoyé quatre-vingt-dix hommes d'armes ou « serjants » et l'un d'eux, Guillaume Guiart, fit l'historique de la guerre dans un poème intitulé : *la Branche des Royaux lingnages.*

Le poète, dans les vers 17556 et suivants, donne la description de leurs vêtements :

De la cité d'Orliens sus Loire
Rot ileuc, le jour dont je dis,
Soudoiers quatre vins et dis
Armés de cotes à leurs tailles
Et de bons hauberjons à mailles,
De forz ganz, de coifes serrées
De gorgerètes et d'espées.
Et chascun, ot à sa séance,
L'un arbaleste, l'autre lance,
Et touz vestuz en ces riotes
Sur leur atour de noires cotes,
Dont en l'ost nule si faite;
Car en chascune ot contrefaite
De deus escuz la fourme entière
L'une devant, l'autre derrière.
Li escuz *de gueules estoient* :
Trois chailloz d'argent y séoient.

Or, dans la langue des XIIIe et XIVe siècles, le mot *chailloz* signifie *cailloux*, les armoiries d'Orléans étaient donc alors de *trois cailloux d'argent sur champ de gueules.*

L'*Histoire d'Orléans*, de René Biémont, renferme, à la page 285, le paragraphe suivant :

« Il exista longtemps, dans une salle du Musée, une coulevrine trouvée dans les souterrains de la tour du Beffroy. Le Musée d'artillerie de Paris réclama de notre ville, qui avait été place de guerre durant quinze siècles, les engins de toute nature qui s'étaient illustrés pendant les sièges soutenus par Orléans.

« La municipalité livra sans doute, en même temps, cette coulevrine : « la Pucelle, longue de quinze pieds entre le bourlet et la culasse, portant les armes de la ville avec broderyes de loriés *et semence de cailloux et fleurs de lis*, montée sur son affût et royages ferrés et emboytés d'emboytures de cuivre. »

Dans la description des armoiries observées, en 1514, aux obsèques de la reine Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII, on remarque les armoiries de la Ville d'Orléans désignées *de gueules à trois cailloux d'argent*, parmi celles des villes par lesquelles passa le corps de cette reine. (*Monument de la Monarchie française*, par dom Bernard de Montfaucon, 1732, t. IV, pl. XVIII).

« Le convoi partit de Blois pour Saint-Denis le samedi 4 février, et arriva le même jour à Saint-Dié où l'on chanta l'office des morts et, le lendemain matin, trois grandes messes. On partit le dimanche 5 pour Orléans et l'on s'arrêta à Notre-Dame de Cléry, d'où l'on partit le lundi 6. Le convoi entra dans la Ville d'Orléans, l'évêque en pontifical, les ecclésiastiques et les religieux vinrent accompagner le corps. Les échevins apportèrent un poile de velours et le posèrent sur le corps de la dite dame, avec un grand nombre de torches *armoyées aux armes et blason de la Ville*. (Cent pauvres portaient ces torches). L'office des morts et la grand'messe furent célébrez à l'église cathédrale et, le lendemain, mardi 7 février, le convoi se rendit à Artenay. »

Sur une marque d'imprimeur orléanais, F. Guyard, 1537, les armes de la ville sont appendues à un tronc d'arbre. Ces armes sont composées de trois fleurs de lis et de *trois cailloux de forme ordinaire.*

Dans la « Satyre françoise sur la comparaison de Paris, Rohan, Lyon, Orléans soubz allégories et énigmes par personnages mysticques », au Collège de la Trinité à Lyon, publiée en 1541, on lit les passages suivants concernant la Ville d'Orléans :

Je me fortifie
De gros cailloux et de pierres de taille
Aux gros chiens comme à ceux d'Hyrcanie
Guespes poignant conduisant en bataille.

et plus loin :

Je l'empereur
Aurelian des Goths le conquéreur
Qui ai aussi une victoire anoblie...
Armé suis de cailloux
Comme David de cinq pierres s'arma
Quand le géant Goliath assomma...
Je meslerai parmi leurs barbes crespes
Les éguillons de fines mouches *guespes.*

Citons de nouveau Polluche dans sa *Dissertation* :

« Je vois de plus cette même opinion des « cailloux » établie sous Charles IX alors que Philibert de Marcillé, sieur de Sypierre, gouverneur et lieutenant général du pays d'Orléanois, mourut de la pierre, en 1565, quelque temps après qu'il eut fait démolir leurs fortifications par ordre de la Cour. (Les lettres du roy sont du 15 octobre 1563). Les Orléanais, mécontents de cette démolition, répondirent par une espèce de quolibet que *trois cailloux valaient mieux que six pierres*, faisant allusion au nom de ce gouverneur et au genre de maladie dont il était mort aussi bien qu'*aux armes de la Ville.* »

« Sipierre et la démolition des murailles d'Orléans
sur les armoiries d'Orléans

« Un turbulent, comme un tigre affamé,
« A si mal fait par sa cruelle rage
« Que le plus bel et excellent ouvrage
« Que le Roy eust, a esté diffamé.
« C'est pour certain une chose bien vile
« De faire un bourg d'une si bonne ville :
« Qu'il garde bien son corps et plus son âme :
« Force de bras rompt bien souvent la rame
« Et le fort mur est miné par le lyerre
« *Troys forts cailloux* romperont bien *six vierres.* »

(*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXVIII, page 560.)

« C'est aussi dans ce sentiment, qu'en 1723, l'auteur de la devise de l'Académie de musique d'Orléans fit graver une main qui touchait une lyre dont les sons détachaient d'une montagne voisine trois morceaux de rocher *en forme de cœurs de lis ordinaires* avec ces mots : *et saxa moventur* qui ont rapport au vers d'Horace :

« Movit Amphion lapides canendo. »

L'auteur avait évidemment l'intention de rappeler les *cailloux* de l'écusson car, malgré ce qu'en dit Polluche, il n'est guère logique que l'on puisse détacher des cœurs de lis d'un rocher.

Une semblable allusion avait déjà été faite, en 1586, lorsque la Chambre des Chaussées, Turcies et Levées d'Orléans fit frapper un jeton représentant l'écusson de la ville dont le champ représentait une *hie*, instrument de paveur, au milieu des *trois cailloux*, au-dessus les trois fleurs de lis.

En 1647, un nouveau jeton était frappé, la hie entourée des trois cailloux y était toujours ; il portait en plus à côté les armes du duc d'Orléans.

Pour terminer ce chapitre, citons le Dictionnaire de Girault de Saint-Fargeau qui résout la question de la sorte en donnant satisfaction aux deux courants d'opinion.

« Les armes d'Orléans sont de gueules *à trois cailloux en cœur de lis* d'argent, deux et un. »

De son côté, M. L. Guignard de Butteville, savant héraldiste dont la famille est originaire d'Orléans, auteur d'un *Essai d'Armorial Blésois*, professe cette opinion que les pièces de l'écusson n'ont jamais été des cœurs de lis et sont des *montjoie* (mons Jovis). D'après les dictionnaires, les montjoie sont des amas de *cailloux* ou de pierres servant d'indication sur les chemins, ou rappelant un souvenir de bataille gagnée et désignant les sépultures des chefs tués.

Doit-on, à ce sujet, mentionner le rapprochement suivant sans commentaires? Un endroit élevé, situé à cinq kilomètres au nord d'Orléans, s'appelle la Montjoie. A-t-il existé dans cet endroit de ces amas de cailloux qui lui auraient donné ce nom ?

M. Polluche, dans sa *Dissertation sur les Armoiries d'Orléans*, déjà citée, M. le Président de la Place de Montevray, dans un Mémoire lu, en *1819*, à la Société des Belles-Lettres d'Orléans, et M. Colas de Brouville, dans un manuscrit de la Bibliothèque, avaient déjà traité cette question et tous avaient conclu que les pièces de l'écusson étaient bien originairement des cœurs de lis et non pas des cailloux ; ceux-ci *n'apparaissant officiellement, pour la première fois, qu'en 1514*, et que ce nom de cailloux leur fut attribué par le peuple lorsque l'on incrusta dans le portail des Tourelles, trois gros boulets de pierre rappelant les armes de la ville.

Ne semble-t-il pas que le peuple simpliste leur eût

donné le nom de boulets plutôt que celui de cailloux, s'il n'en avait pas encore été question ?

Il convient de faire remarquer que le poème de Guillaume Guiart, écrit en 1304 et imprimé seulement en *1828* sur le seul manuscrit qui existât à la Bibliothèque nationale était dès lors inconnu à ces écrivains ; leur conclusion en eût sans doute été modifiée ; dans tous les cas elle n'est plus exacte.

Il en est de même, du reste, pour tous les annalistes et poètes orléanais, lesquels, en raison de la même cause, avaient la même conviction ; mais, en réalité, il est indéniable que l'écusson primordial d'Orléans était composé de trois cailloux, que cette interprétation fut toujours populaire et que, malgré les opinions les plus diverses, elle reparaît à toutes les époques et se traduit clairement par des dessins, des médailles, etc.

On peut prétendre aussi que les cailloux ne figurent sur aucun blason ; or, dans le *Dictionnaire des Figures héraldiques,* de Théodore de Renesse, édité en 1902, on relève, à la page 649 du tome VI, les noms de treize familles ayant des cailloux dans leurs armes.

II

LES CŒURS DE LIS

Comment les cailloux sont-ils devenus des cœurs de lis ? A quelle époque eut lieu cette transformation ? Existe-t il une ordonnance royale quelconque concernant ce changement d'appellation et l'autorisant ? On n'en produit pas d'authentique, et les uns prétendent que Charles VII en fut l'auteur, d'autres Louis XI, d'autres enfin Louis XII ; cette diversité d'opinions prouverait à

elle seule que les assertions établies à ce sujet ne reposent sur aucun document sérieux.

M. de la Place de Montevray dit que sous le règne de Philippe le Bel, en 1306, Etienne de Lorris et Macé de Chilly, tous deux bourgeois d'Orléans, étant arbitres d'un procès mû entre le chapitre de Saint-Aignan et des habitants de l'alleu, les pièces dudit procès furent contre-scellées des armes de la Ville « portant trois pièces pareilles aux cœurs de lis actuels » ; or, on sait maintenant qu'à la même époque, en 1304, l'écusson communal était composé de cailloux, les pièces du sceau de la Ville devaient donc être des cailloux.

D'autre part, M. Vergnaud-Romagnési, dans son *Histoire de la ville d'Orléans*, dit, page 389 :

« *Nous avons vu*, dans les Archives de Saint-Aignan, de vieux sceaux qui confirment le dire de Le Maire, d'où il résulterait que les armoiries actuelles *ne sont pas précisément celles dont on scellait les actes en 1400.* »

Cette déclaration prouverait que la forme et le nom des pièces de l'écusson étaient encore les mêmes.

En effet, la dénomination de cœurs de lis ne date guère que du commencement du xve siècle et voici quelle explication on peut en donner :

A cette époque, la France allait disparaître sous l'invasion anglaise, la noble et opiniâtre résistance d'Orléans avait attiré sur elle tous les regards anxieux et, lors de sa délivrance inespérée par cette simple bergère lorraine que le peuple surnomma la Pucelle d'Orléans, il se produisit un sentiment général d'enthousiasme, de reconnaissance, et comme la ville, centre de la résistance, était aussi, par sa situation géographique au centre, au cœur du royaume, lequel avait pour armes les fleurs de lis, on prit l'habitude d'attribuer aux pièces de son écusson le nom *emblématique* de cœurs de lis.

Telle semble devoir être l'explication la plus rationnelle de ce changement ; la confirmation de cette hypothèse se trouve d'ailleurs dans les écrits des écrivains et des poètes.

Symphorien Guyon explique de la sorte le nom de cœur de lis donné à la Ville dans les passages ci-après :

> Orléans n'ayant pu être le *chef* de France
> Est demeuré *son cœur*, sa vie et sa défense.

il en donne plus loin l'armorial :

> Orléans, ville de renom,
> De haut prix, de grant excellence,
> Eut pour blason *le cœur* de France
> De *Louis unzième* de ce nom.

Dans les *Comptes de ville*, liasse 558 (1461-1463), on trouve :

« A Coppin Delf, paintre, pour avoir doré de fin or trois grant fleurs de lis enlevées en escu et le cueur du lys yssant de l'une des dictes fleurs de lis et pour un escripteau estant an dessoubz auquel estoient escript ces vers :

> « En moi a pris tant de délis
> De France le très noble Roy
> Qu'il m'a donné le cueur du lis
> Que je porte par bon arroy. »

lesquelles fleurs de lis furent mises sur la porte Bannier, à l'entrée du Roy Louis XI, XXIII s. »

De son côté, M. Polluche cite les vers d'une ballade qui furent faits en 1458, à l'occasion du baptême d'une cloche à laquelle le connétable Arthus de Richemont, depuis duc de Bretagne, avait donné le nom de Cœur de lis.

Orléans suis, du roi Charles, première
Et est mon nom propre le Cœur de lis
Ainsi nommé en l'assemblée plénière
Des trois Etats.
Je porte en ma bannière
Les fleurs de France dont est mon chef jolis
Et au-dessous par moult belle manière
Trois cœurs de lis sur champ de gueules scis
Le noble Roy porter me l'a permis.

et il ajoute :

« On voit, par ce que je viens de dire, que tant le nom que la figure des cœurs de lis *sont plus anciens que l'origine vulgaire des cailloux* dont je ne trouve rien de plus éloigné que sous le règne de Louis XII. »

Cette assertion tombe d'elle-même devant ce que l'on sait maintenant ; puis, quelle est donc *cette assemblée plénière des trois Etats* et cette permission donnée par le noble roy *Charles*, en présence des vers précédents attibuant cette permission à *Louis XI* ?

M. Emmanuel de Torquat, dans son ouvrage *Quatre jours dans Orléans,* donne, page 52, la description de l'hôtel des Créneaux :

« Il ne reste que des regrets à donner à la curieuse galerie qui couronnait autrefois l'édifice et aux statues de nos rois qui décoraient les niches. Avec le *cœur ouvert* d'où sortait une branche de lis, a disparu aussi la devise donnée par *Louis XII* à la Ville :

« Hoc vernant lilia corde. »

Vergnaud Romagnési, dans son *Histoire d'Orléans*, dit, page 390 :

« *Louis XII* avait donné à la Ville cette devise : « Hoc vernant lilia corde », qu'on trouve quelquefois disposée en légende autour des armes. »

Pyrrhus d'Anglebermes, dans son *Panégyrique d'Orléans*, dit aussi de son côté :

« Hæc urbs sanctissima, *liliorum præcordia* sinu fovet, nunquam læsa, nunquam excussa, nunquam inversa. »

Ensuite, Raoul Bouthrais, dans son poème *Aurelia :*

Lilia terna gerit, *præcordia terna*que eorum
Stommate quo, immensum quo in lilia prodit amorem
Aurelia, ingentis meruitque hæc symbola regni
Lilia habet, jam deciduo qua marcida flore
Quod laniata etiam servarit lilia ab Anglis.

C'est encore ce qui a donné lieu au distique de Scaliger :

Non potuit magni *caput* esse Aurelia regni
Ergo quod reliquum est *cor*que animusque fuit.

et aussi à ce vers de Germain Audebert, le « Virgile orléanais : »

Cité, qui de la France es la vie et le *cœur,*
O mon pays, je t'aime.

Enregistrons aussi un certain nombre de faits se rattachant à cette appellation nouvelle et recueillis dans les archives communales d'Orléans (Comptes de la Ville) :

Liasse 539. — Années 1401 à 1403 :

« A Etienne Lenormant, paintre, pour avoir peint des panonceaux aux armes ducales, 9 livres 12 sols parisis, pour avoir peint la grande lucarne de la porte Bourgogne aux armes ducales, peint trois anges, peint *les armes de la Ville*, 4 livres 12 sols parisis ».

Liasse 540. — Années 1405 à 1407 :

« Voyage auprès du duc d'Orléans, au sujet de deux escuz qui sont à la porte Bourgogne *aux armes de la Ville*, que Monseigneur le Gouverneur voulait faire abattre

et qu'ils ne le soufferaient point, s'il n'en avait mandement du Duc ou de son Chancelier.

Le Chancelier mande au Gouverneur qu'il savait bien que Monseigneur le Duc les avoient moult agréables et que les armes des bonnes villes de France estoient aux portes au dessous des armes du Roy, nostre Sire et des autres Seigneurs ».

Liasse 654. — Années 1434 à 1436:

« La ville d'Orléans envoie le hérault *Cœur de lis* porter à Bourges la nouvelle de la prise du comte d'Arundel, devant Gerberoy.

« Le 4 juin 1436, *Cœur de lis* est chargé d'aller à Saint-Denis, au devant du Bastart (Dunois), qui fait son entrée à Orléans, le 7 juillet, aux flambeaux, par la porte Bourgogne.

« A *Fleur de lis*, le jeudi 9 août, pour ce qu'il avait apporté lectres à la Ville, de par Jehanne la Pucelle, 48 sols parisis. (Mme des Armoises. *La fausse Jeanne d'Arc*).

« A *Cueur de lils*, le 18 octobre, pour ung voyage qu'il a fait pour la dicte Ville, par devers la Pucelle, à Arlon, en la Duchié de Lucembourc, et pour porter les lettres qu'il apporta de la dicte Jehanne la Pucelle à Loiches, par devers le roy qui là estoit, auquel voyage il a vacqué XLI jours, c'est à savoir XXXIV jours au voyage de la Pucelle et VII jours à aler devers le Roy et partit le dit Cueur de Lils pour aller par devers la dicte Pucelle, le mardi darrenier jour de juillet et retourna le 11 septembre en suivant. Ainsi sont 34 jours qu'il a demeuré et vacqué à faire le dict voyage. Pour tout ce, VI livres parisis.

On fait boire Cœur de lis dans la chambre de la Ville, le 2 septembre, et il mange des poires et des cerneaux. On lui donne une robe.

Comptes de ville, 1583 :

« A Jehan Gauchier, paintre, pour avoir peint, sur papier, 420 écussons et sur chascun trois cueur de lis pour mettre sur les habits des paouvres malades de la contagion, afin d'être cogneus et pour afficher aulx portes des maisons infectées (peste de 1583), à raison d'ung sol chasque des escussons. »

Notice sur l'église Sainte-Croix. — Henri de Mouteyremar :

« Le 18 mai 1621, la reine de France, Anne d'Autriche, jeune épouse du roi Louis XIII, faisait son entrée par la porte du pont. Il lui fut présenté un dais de velours brun cramoisi ayant quatre pentes, où étaient les armoiries de la reine, des devises eslevées en bosse, de broderie de fil d'or sur lequel estait brodé un cœur de lis semé de fleurs de lis et au dedans d'iceluy dais, au milieu une grande fleur de lis semée de cœurs de lis. »

Malgré le changement des cailloux en cœurs de lis, les pièces de l'écusson étaient toujours restées à peu près les mêmes. Cependant, en 1570, parut un écusson où de vrais cœurs de lis étaient figurés et, en 1696, Charles d'Hozier, Garde de l'armorial général de France, fut chargé de dessiner, pour être déposées à la Bibliothèque nationale, les armoiries des villes de France.

D'Hozier, trouvant que la forme des pièces composant les armes d'Orléans ne se rapportait aucunement à l'emblème qu'elle devait représenter, dessina un nouvel écusson, où figurent des cœurs de lys véritables, avec six pétales, pistils et étamines rayonnants. Mais cette tentative ne fut pas suivie et, excepté en 1767, les anciennes armoiries, consistant en trois pièces trilobées avec ou sans pointes, continuèrent à subsister.

Voici la page de l'armorial relative à l'écusson d'Orléans et revêtue des sceaux du Cabinet d'Hozier et de la Bibliothèque nationale :

« Par ordonnance, rendue le 13e du mois de juin de l'an 1698 par MM. les Commissaires généraux du Conseil, députez sur le fait des armoiries.

« Celles de la Ville d'Orléans,

« Telles qu'elles sont ici peintes et figurées après avoir été reçues, ont été enregistrées à l'armorial général dans le registre cotté Orléanais, en conséquence du payement des droits réglés par les Tarif et Arrest du Conseil, du 20e de novembre de l'an 1696, en foi de quoi le présent Brevet a été délivré à Paris, par Nous, Charles d'Hozier, Conseiller du Roi et Garde de l'armorial général de France.

« Signé : D'Hozier. »

Il semble donc résulter de ce qui précède, que les pièces de l'écusson n'ont dû changer de nom que vers 1430; que dans l'engouement de la nouveauté, on s'empressa d'appeler Cœur de lis, le hérault portant les armes de la Ville brodées sur sa poitrine, et que la cloche, baptisée en 1458, reçut le même nom. Cependant, il est à remarquer que le hérault de 1434 à 1436, fut *le seul*, figurant dans les comptes de ville avec ce surnom, et que ses prédécesseurs et successeurs n'y sont inscrits que sous leur nom patronymique ; enfin, que cette nouvelle appellation provienne de l'un des rois cités plus haut ou de l'opinion publique, elle dura peu ; toujours est-il que, sauf les lettrés et les poètes, le peuple continua à ne voir que des cailloux dans les armes d'Orléans.

III

LES TIERCE-FEUILLES

Les tierce-feuilles sont des figures héraldiques que l'Indice armorial de Palliot représente à la page 610. C'est la reproduction exacte des trois pièces de l'écusson d'Orléans, dénommées indistinctement cailloux et cœurs de lis.

Un denier de Pierre de Bourbon, duc de Clermont (*Petrus II, Dux Borbonensis, 1310-1356*), reproduit dans l'Atlas de l'Encyclopédie Roret, pl. VII, n° 385, montre au revers une croix cantonnée de quatre tierce-feuilles.

Et au même atlas, n° 296, se voit un denier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur ; l'écusson est composé de deux bandes de tierce-feuilles.

De qui les ducs de Bourbon et de Bourgogne tenaient-ils ces pièces ? Et d'autre part, existe-t-il un rapport étroit entre ces tierce-feuilles et les pièces de l'écusson d'Orléans ? Quel rapprochement pourrait-on en faire ?

On sait que le mariage, en 1272, de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, avec Béatrix, fille unique d'Agnès de Bourbon et de Jehan de Bourgogne, ouvrit de hautes destinées à la maison de Bourbon, dont Robert de Clermont devenait le chef ; que Pierre Ier, son fils, deuxième duc de Bourbon, naquit en 1310 et mourut en 1356.

Que d'autre part, le 26 novembre 511, Clovis était mort à Paris, laissant quatre fils qui se divisèrent le royaume entre eux et que, par suite du tirage au sort établi, le royaume d'Orléans et de Bourgogne échut à Clodomir.

Peut-on, dès lors, admettre que les rois d'Orléans, fils de Clovis et les ducs de Bourbon, fils de saint Louis,

ont pu avoir les mêmes armes? Toujours est-il qu'il y a là une corrélation singulière et qui mérite d'attirer l'attention. Il faut signaler aussi, qu'en 1424, l'écusson des ducs d'Orléans était surmonté d'une tierce-feuille.

M. Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes, dit dans sa *Notice sur un canon de bronze du siège d'Orléans, en 1429* :

« Les armes de cette ville sont de gueules à trois tierce-feuilles d'argent au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or. »

Les pièces des armes d'Orléans furent, en effet, pendant un moment, composées officiellement de tierce-feuilles. Ce fut à la fin de l'Empire.

Le 30 janvier 1811, Napoléon fit changer les anciennes armes d'Orléans, les nouvelles, qui durèrent jusqu'à la Restauration, furent ainsi composées :

« D'un champ mi-parti, à dextre d'azur, à une Jeanne d'Arc en pied et armée, sur un terrain d'argent, à senestre de gueules *à une tierce-feuilles d'argent*, au chef cousu de gueules, à trois abeilles d'or ; surmonté d'une couronne murale supportant l'aigle impérial, entouré d'une guirlande de feuilles de laurier. » (Vergnaud-Romagnesi. — *Histoire d'Orléans*, page 390).

IV

LES CAILLEUX DE FLEURS DE LIS

Au retour des Bourbons, des lettres patentes de Louis XVIII, en date du 4 novembre 1815, rétablissent les anciennes armes.

Il convient de citer textuellement ce document, lequel fait autorité maintenant.

« Louis, par la Grâce de Dieu
« Roi de France et de Navarre
« A tous présents et à venir, Salut.

« Voulant donner à Nos fidèles sujets des villes et des communes de Notre Royaume, un témoignage de Notre affection et perpétuer le souvenir que Nous gardons des services que Nos ancêtres ont rendus aux Rois Nos Prédécesseurs, services consacrés par les Armoiries qui furent anciennement accordées auxdites Villes et Communes et dont elles sont l'emblème, Nous avons par notre ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les Villes, Communes et Corporations de Notre Royaume à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par devant Notre Commission du Sceau; Nous réservant d'en accorder à celles des Villes, Communes et Corporations qui n'en auraient pas obtenu de Nous et de nos prédécesseurs : et par Notre autre ordonnance du 26 décembre suivant, Nous avons divisé en trois classes, les Villes, Communes et Corporations.

« En conséquence, le Baron Crignon Desormeaux, Maire de Notre bonne Ville d'Orléans, Département du Loiret, autorisé à cet effet par délibération du Conseil municipal, en date du 12 août 1814, s'est retiré par devant Notre Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Justice, lequel a fait vérifier en sa présence par Notre Commission du Sceau que le Conseil municipal de la dite Ville d'Orléans a émis le vœu d'obtenir de Notre Grâce, des Lettres patentes portant concession des armoiries suivantes et qui sont de gueule à trois *cailleux* de fleurs de lis en argent au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, lesquelles lui avaient été *accordées par les Rois*, *Nos Illustres Prédécesseurs*.

« Et sur la présentation qui Nous a été faite de l'Avis de Notre Commission du Sceau et des Conclusions de Notre Commissaire faisant près d'elle les fonctions de Ministère Public, Nous avons par ces présentes signé de Notre main, autorisé et autorisons Notre bonne Ville d'Orléans à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

« Mandons à Nos Amés et féaux Conseillers en Notre Cour Royale d'Orléans de publier et enregistrer les Présentes, car tel est Notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Notre Garde des Sceaux y a fait apposer par Nos ordres, Notre grand Sceau en présence de Notre Commission du Sceau.

« Donné à Paris le quatrième jour de novembre de l'an de grâce mil huit cent quinze et de Notre Règne le vingt-unième.

« Louis.
« Par le Roi:
« *Le Garde des Sceaux de France,*
« Barbé-Marbois.

« Vu au Sceau :
« *Le Garde des Sceaux de France,*
« Barbé-Marbois. »

D'après cette pièce, la seule authentique, signée et scellée, déposée à l'hôtel de ville d'Orléans, les armes *qui furent accordées par les rois* à notre ville, sont de gueules à trois *cailleux* de fleurs de lis ; cette affirmation très significative n'établit-elle pas que les *cœurs de lis* ne furent qu'un emblème et non point de véritables armes ?

Quoi qu'il en soit, les *cailleux* figurés aux lettres patentes ont la forme de tierce-feuilles allongées et ne représentent aucunement des caïeux ou tubercules. Un seul des écussons reproduits pourrait en donner la figuration exacte, c'est celui portant le n° 8, daté de 1583.

V

CHANGEMENTS APPORTÉS SUCCESSIVEMENT A LA FORME DES PIÈCES COMPOSANT LES ARMOIRIES D'ORLÉANS D'APRÈS DES ÉCUSSONS RECUEILLIS A TOUTES LES ÉPOQUES.

A l'origine, les cailloux dits de forme ordinaire présentaient une figure imprécise, irrégulière, laquelle se modi-

fia et se régularisa au commencement du xve siècle en formant des groupes de « trois cailloux ronds » assemblés deux et un, assez semblables à la figure héraldique dite « tierce-feuilles. »

Plus tard, ces pièces quittant la forme ronde s'allongèrent en pointes et prirent un relief se divisant en trois coupeaux, puis les pointes s'accentuèrent de plus en plus et devinrent de véritables feuilles de lierre avec ou sans nervures, mais ces derniers écussons ainsi que d'autres présentant des figures diverses, s'écartent entièrement du type primordial et ne peuvent être classés que comme armoiries de fantaisie.

La forme particulière des cœurs de lis et se rapportant exactement à cet emblème apparut seulement à la fin du xvie siècle, d'abord en 1570, avec trois pétales contournés, puis en 1698, avec six pétales rayonnants et, en 1767, avec trois pétales dressés, mais ce ne furent que des exceptions et les tierce-feuilles allongées en trois coupeaux ont été généralement reproduites depuis le xve siècle, telles à peu près qu'elles existent actuellement et qu'elles furent annexées sous le nom de cailleux de fleurs de lis aux lettres patentes de Louis XVIII.

La réunion de ces divers écussons est intéressante à produire, car elle permet de suivre leur transformation successive à travers les âges. On y peut remarquer toutefois que des formes différentes se rencontrent aux mêmes dates, mais cela n'infirme pas la règle générale qui est celle-ci : d'abord les cailloux de forme ordinaire, puis les cailloux en tierce-feuilles rondes et enfin en tierce-feuilles allongées (armes actuelles).

Ces écussons, reproduits au moyen de calques, pour plus de fidélité, sont joints à cette étude comme pièces justificatives.

DÉSIGNATION DES ÉCUSSONS RECUEILLIS

CAILLOUX DE FORME ORDINAIRE

Fig. 1. — Armes des anciens rois d'Orléans. (*Indice armorial de Pierre Palliot*, publié en 1609, p. 41).
Fig. 2. — Ecusson d'Orléans, d'après le poème de *Guillaume Guiart*, écrit en 1304. Vers 17.568 et suivants.
Fig. 3. — Armes de la Ville en 1514 aux obsèques de la Reine Anne de Bretagne (*Monument de la Monarchie française* 1732. T. IV, pl. XVIII).
Fig. 4. — Marque d'imprimeur orléanais, François Guyard en 1537. (Armes d'Orléans avec trois cailloux).
Fig. 5. — Jeton de la Chambre des Chaussées, Turcies et Levées d'Orléans. (Armes en 1587 avec une hie, instrument de paveur au milieu des trois cailloux).
Fig. 6. — Même jeton en 1647. (Armes du duc d'Orléans et armes de la Ville avec la hie).
Fig. 7. — Devise de l'Académie de musique 1723. (La lyre d'Orphée détachant des cailloux d'une montagne).
Fig. 8. — Ecusson d'Orléans (fleurs de lys et cailloux 1583).
« Coustumes des Duché, Bailliage, Prevosté d'Orléans et ressorts d'iceux mises et rédigées par escrit en présence des gens des trois Etats des dits Duché, Bailliage et Prévosté par Messire Achille de Harlay, premier Président, Viole et Nicolas Perrot, Conseillers du Roy en sa Court de Parlement et Commissaires par lui ordonnez ».
« A Orléans, chez Saturnin Hotot, imprimeur juré de la dite Ville et Université, demeurant en la rue de l'Escrivainerie, à l'enseigne de la Bible d'or, M.C.LXXXIII ».
Fig. 9. — Armes d'Orléans, trois cailloux.

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES RONDES

Fig. 10. — Tierce-feuilles. Figure héraldique. *Indice Armorial de Palliot*, page 610.
Fig. 11. — Denier de Pierre de Bourbon, duc de Clermont, 1310-1356. Croix cantonnée de 4 tierce-feuilles. (*Atlas Roret*, pl. VII, n° 385.)

Fig. 12. — Jeton de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 1396-1467. Bandes semées de tierce-feuilles. (*Atlas Rorel*, n° 296.)

Fig. 13. — Armes des Ducs d'Orléans, 1424, surmontées d'une tierce-feuilles. (*Manuscrit Colas de Brouville, Bibliothèque* n° 51.

Fig. 14. — Les Coustumes des Balliage et Prévosté d'Orléans et ressors d'iceux. Lesquelles d'ancienneté ont été vulgâment appelées « Les Coustumes de Loüy », pour ce q Loüy est une des chastellenies dudit bailliage où elles furent lors rédigées par escript, 18 septembre 1509.

Armes d'Orléans, 3 tierce-feuilles.

Fig. 15. — Profil de la Ville ducalle et épiscopale d'Orléans, jadis Capitalle du royaume du mesme nom, fin du xvie siècle. (*Plan avec armes aux tierce-feuilles.*)

Fig. 16. — Coustumes des Duché, Bailliage, Prévosté d'Orléans et ressorts d'iceux, à Orléans chez Fabian Hotot, imprimeur ordinaire du Roy, 1609.

Fig. 17. — Règlement des statuts que Monseigneur Fils de France, Frère unique du Roi, Duc d'Orléans, a ordonné estre dressé pour l'établissement, ordre, police et direction d'un Hôpital général en la Ville d'Orléans.

(Orléans, chez François Rouzeau, imprimeur ordinaire du Roy et de la Ville, 1685).

Fig. 18. — Statuts et règlements pour la Communauté des marchands bouchers de la Ville, Fauxbourgs et Banlieue d'Orléans, registrez en Parlement.

(Orléans, chez Charles Jacob, imprimeur et libraire, rue Bourgogne, près la Boucherie de Saint-Germain, 1744).

Fig. 19. — Commission de colporteur et afficheur de la Chambre royale et syndicale d'Orléans, 10 octobre 1779. (Signé Jacob, syndic; Massot, adjoint.)

Fig. 20. — Timbre à l'extraordinaire de la Généralité d'Orléans, apposé sur les actes notariés, xviiie siècle.

CAILLOUX FORME INTERMÉDIAIRE

Fig. 21. — Plan et profil au naturel de la Ville d'Orléans à très noble Messire Nicolas du Jos, chanoine en l'église royale de Saint-Agnan :

« Monsieur,

« Comme votre présence est un digne ornement à cette Ville, je vous supplie aussi que Votre Nom serve de lustre à son image que vous offre celui qui est votre obéissant serviteur G. Hotot, 1640. »

Fig. 22. — Plan d'Orléans en 1643. (Promenades à travers la France et l'Étranger). Dressé pour l'instruction et la commodité tant des Français que des étrangers. Dédié à Monseigneur le Comte de Schesuvic et Holstein.

(Imprimé à Paris et vendu chez Olivier Devarennes, rue Saint-Jacques, au Vase d'or).

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES ALLONGÉES

Fig. 23. — Pilastre de l'ancien Hôtel des Creneaux, XVIe siècle.

Fig. 24. — Fragment d'encorbellement découvert dans un mur (maison Brissard). Nouveaux marchés, XVIe siècle.

Fig. 25. — Armes d'Orléans sur une coulevrine du siège d'Orléans de 1429. (Musée de Nantes.)

Fig. 26. — Armes d'Orléans. Soubassement du Monument en l'honneur de la Pucelle élevé sur le pont en 1571. D'après une estampe gravée par Léonard Gaultier.

Fig. 27. — Blason de la Ville d'Orléans, gravé au bas d'une planche, représentant Jeanne d'Arc, 1606.

Fig. 28. — Réglement pour l'exercice de la justice de la police de la Ville d'Orléans. (Orléans, par François Rouzeau et Gilles Hotot, Imprimeurs ordinaires du Roi et de la Ville, M.DC.LVII).

Fig. 29. — Armes de l'Université d'Orléans.

(Chez L.-F. Couret de Villeneuve, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Evêque et de l'Université, M.DCC.XLV).

Fig. 30. — Armes d'Orléans sous l'Empire, 1811.

Fig. 31. — Armes d'Orléans sous la Restauration, 1815. (Ecusson actuel.)

Fig. 32. — La Ville, Cité et Université d'Orléans. (Plan d'Orléans de Rancurel, XVIe siècle.)

CŒURS DE LIS

Fig. 33. — Plan d'Orléans de Hoghenberg, 1570. *Aurelia Franciæ civitas ad Ligeri flu. sita.* (Théâtre des Cités du Monde.)

Fig. 34. — Armes d'Orléans. Cabinet Ch. d'Hozier, 1698. (Bibliothèque nationale.)

Fig. 35. — Capitation de la Ville, Fauxbourgs et Franchises d'Orléans, année 1767.

ÉCUSSONS DIVERS

Fig. 36. — Armes d'Orléans. Jeton de Nicolas Briot, 1608. (3 annelets.)

Fig. 37. — Médaille des Maires et Echevins d'Orléans sous Louis XIII, 1643. (3 annelets.)

Fig. 38. — Essai de Tarif de pain bis blanc et jaunet dressé par nous François de Paule le Rebours, chevalier, seigneur de Chaussy, et de la Fontaine, Conseiller du Roy, Prévôt d'Orléans, en exécution des arrêts des 20 août 1680 et 14 juin 1681.

(Orléans, chez la veuve de François Boyer et la veuve de Pierre Rouzeau, Imprimeurs du Roy et de la Ville, M.DCC.IX, feuilles de lierre).

Fig. 39. — Procès-verbal de la Députation de la Ville d'Orléans à Domrémy la Pucelle, le 10 septembre 1820.

(De l'imprimerie de Rouzeau-Montaut, rue Royale, 88, feuilles de lierre).

VI

CONCLUSION

Maintenant pour résumer cette question qui a son importance, tant au point de vue héraldique que pour la Ville d'Orléans, il faut rappeler d'abord que le plus ancien document, connu, daté de 1304, indique comme armes de la Ville « trois cailloux d'argent sur champ de gueules ».

Que si plus tard on dénomme ces pièces « cœurs de lis » sans qu'aucune pièce authentique puisse être invoquée à l'appui (les témoignages fournis étant d'ailleurs contradictoires) ce ne fut qu'un emblème donné à la Ville par l'opinion publique principalement en raison de sa situation géographique au centre, au cœur du royaume des lis, et que néanmoins le nom primitif de cailloux se perpétue et reparaît à chaque époque.

Enfin, que d'après les dernières lettres patentes de Louis XVIII, le cœur de lis a disparu ; à cette allégorie qui avait au moins le mérite d'une signification particulière ont succédé « des cailleux de fleurs de lis », image qui ne signifie rien et qui devrait représenter des tubercules.

D'autres dénominations sont encore données à ces pièces.

M. Mater, conservateur du Musée de Bourges, y voit des « trèfles », bien que, d'après la science héraldique, les trèfles diffèrent des tierce-feuilles en ce qu'ils ont un appendice.

M. Parenteau, conservateur du Musée de Nantes, dit que ce sont des tierce-feuilles et que, primitivement, ces pièces devaient être des annelets.

M. Guignard de Butteville déclare que ce sont des montjoie.

Toutes ces opinions sont respectables et reposent sur des bases raisonnées, mais leur divergence semble démontrer qu'il y aurait nécessité de déterminer d'une manière précise et définitive la composition de l'écusson d'Orléans et, d'après tout ce qui précède, ne paraîtrait-il pas rationnel d'admettre que ces armoiries peuvent être tout simplement considérées comme étant formées « des cailloux », *emblème* de ses anciens rois, surmontés des

« fleurs de lis », armes de ses anciens ducs, ou encore des armes de l'écusson royal concédées par un des rois des xive ou xve siècle ?

Cette solution ne pourrait-elle pas rallier tous les esprits ?

Telle semblerait devoir être la conclusion de ces recherches dans lesquelles ont été impartialement reproduits les arguments favorables ou contraires à cette thèse.

L'auteur cependant la soumet à l'appréciation éclairée de ceux qui, par suite de la production de documents nouveaux, pourraient être conduits à soutenir une autre opinion. La lumière sort souvent de la discussion et il ne faut jamais la méconnaître.

Dans ce cas, cette étude ne serait qu'une simple pierre apportée à l'édifice dont tous les autres matériaux figurent aux annexes :

I. — *Dissertation*, de Polluche.
II. — *Dissertation*, de M. de la Place de Montevray.
III. — *Les armoiries d'Orléans*, Vergnaud-Romagnési.
IV. — *Les armoiries d'Orléans*, de Buzonnière.
V. — *Les armoiries d'Orléans*, Parenteau.

Le dossier de cette question se trouve de la sorte actuellement et absolument complet.

ÉCUSSONS D'ORLÉANS



Fig. 1
Armes des Rois d'Orléans
Palliot
« Indice armorial, » p. 41
Manuscrit Colas de Brouville.
(Bibliothèque d'Orléans.)



Fig. 2
Ecusson d'Orléans en 1304
d'après la branche
des Royaux-Lingnages.

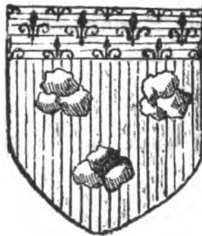


Fig. 3
Armes d'Orléans
aux obsèques d'Anne de Bretagne
MDXIV.
« Monument de la Monarchie française, »
par Dom Bernard de Montfaucon, 1732,
t. IV, pl. XVIII.



Fig. 4
Marque de F. Guyard
imprimeur à Orléans
1537.

CAILLOUX DE FORME ORDINAIRE

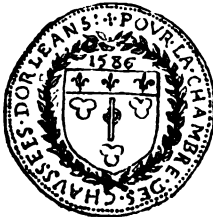


Fig. 5
Jeton de la Chambre des Chaussées, Turcies et Levées d'Orléans 1586.



Fig. 6
Jeton de la Chambre des Chaussées, Turcies et Levées d'Orléans 1647.

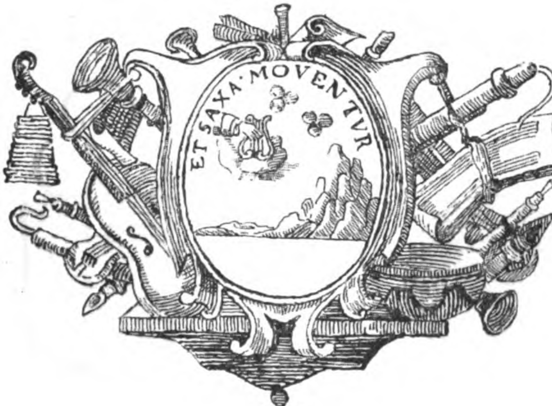


Fig. 7
Devise de l'Académie de musique d'Orléans 1723.

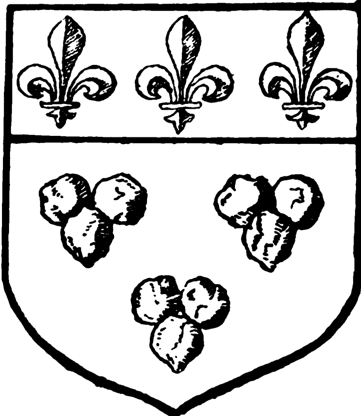


Fig. 8
A Orléans
chez Saturny Hottot, imprimeur juré de la dite Ville et Université, demeurant en la rué de l'Escrivainerie, à l'enseigne de la Bible d'Or MDLXXXIII.



Fig. 9

CAILLOUX

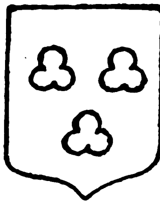


Fig. 10
Tierce-feuilles
« Indice armorial » de Palliot,
page 610.



Fig. 11
Denier de Pierre de Bourbon, duc de Clermont
Petrus II, dux Borbonensis
1310-1356.
« Encyclopédie Roret. » Atlas, pl. VII. n° 385.



Fig. 12
Jeton de Philippe le Bon
Duc de Bourgogne
1396-1467.
« Encyclopédie Roret. » Atlas, n° 296.



Fig. 13
Armes des Ducs
d'Orléans
1424.



Fig. 15
Profil de la ville ducalle et épiscopale
d'Orléans, jadis capitalle du royaume
du mesme nom
(Fin du XVI° siècle.)

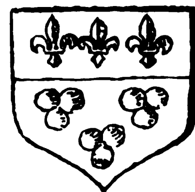


Fig. 16
Coustumes des duché, bailliage
prévosté d'Orléans et ressorts d'iceux.
A Orléans
par Fabian Hotot
imprimeur ordinaire du Roy
MDCIX.

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES RONDES

TIERCE-FEUILLES UN ET DEUX

(Voir figure 13.)



Les coustumes des balliage et prevoste dorleans et
ressors diceulx Lesquelles danciennete ont este vulga
ment appellees les coustumes de Lorry pource q̃ Lor-
ry est vne des chastellenies dudict balliage ou elles fu-
rent lors redigees par escript.

18 Septembre 1509.

Fig. 14



Fig. 17
Règlement des Statuts que
Monseigneur, Fils de France, frère unique
du Roi, Duc d'Orléans a ordonné estre
dressé pour l'establissement, ordre, police
et direction d'un Hopital général
en la Ville d'Orléans.
A Orléans
chez François Rouzeau, imprimeur
ordinaire du Roy et de la Ville
MDCLXXV.



Fig. 18
Statuts et Règlements
pour la communauté
des marchands bouchers
de la ville fauxbourgs et
banlieüe d'Orléans
registrez en Parlement.
Orléans, chez Charles Jacob
imprimeur et libraire, rue Bourgogne,
près la boucherie de Saint-Germain
MDCCXLIV.

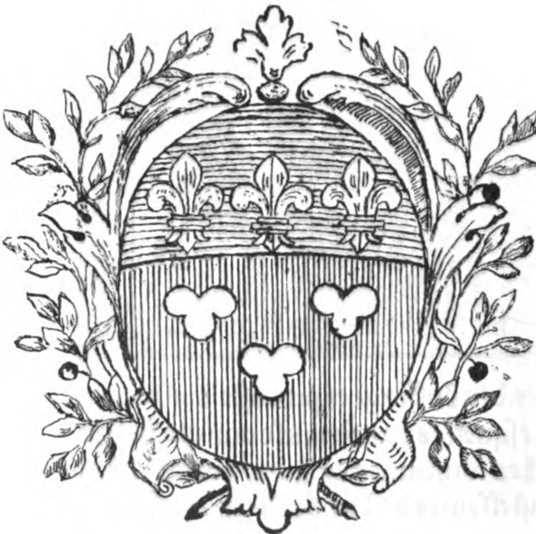


Fig. 19
Commission de colporteur et afficheur
de la Chambre royale et syndicale
des Libraires et Imprimeurs d'Orléans
Le dix octobre mil sept cent soixante dix-neuf
Signé Jacob syndic, Massot adjoint.



Fig. 20
Timbre à l'extraordinaire
de la généralité d'Orléans
apposé sur les actes notaries
xviiie siècle.

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES RONDES

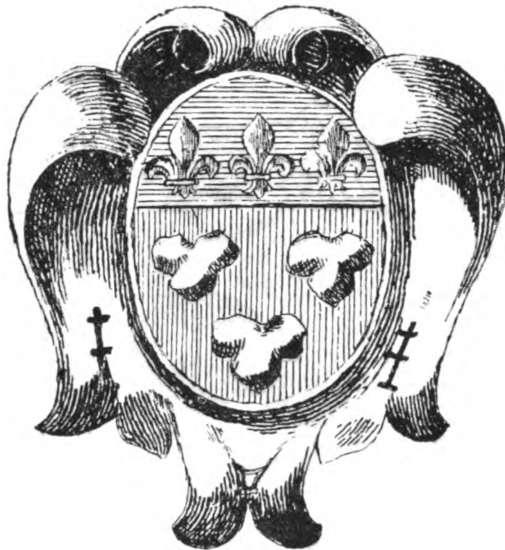


Fig. 21

Plan et profil au naturel de la Ville d'Orléans

A

Très noble

Messire Nicolas du Fos

Chanoine en l'Église Royale de Saint-Agnan d'Orléans

Monsieur,

Comme votre présence est un digne ornement à cette ville, je vous supplie aussi que votre nom serve de lustre a son image que vous offre celui qui est

Votre obéissant serviteur, G. Hotot

1640.



Fig. 22

Plan d'Orléans en 1643

Promenades à travers la France et l'étranger

(Dressé pour l'instruction et la commodité tant des Français que des étrangers)

Dédié à Monseigneur le Comte de Schesuvic et Holstein

Imprimé à Paris et vendu chez Olivier Devarennes

rue Saint-Jacques « Au Vase d'Or. »

CAILLOUX DE FORME TRILOBÉE

Allant devenir anguleuse

TRANSITION

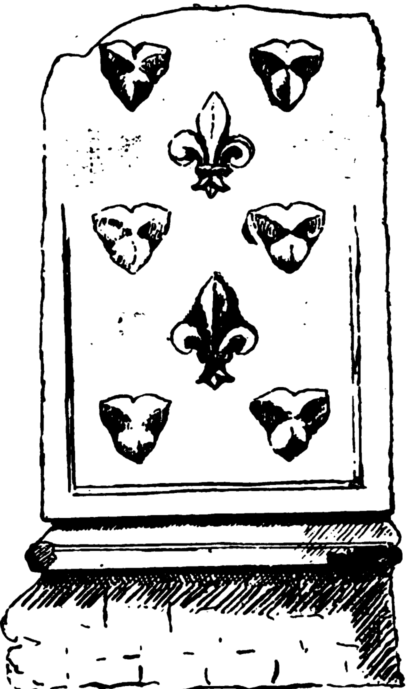


Fig. 23
Pilastre de l'ancien Hôtel des Créneaux
xvie siècle.

CAILLOUX

FORME TIERCE-FEUILLES

ALLONGÉES

Avec relief à trois coupeaux

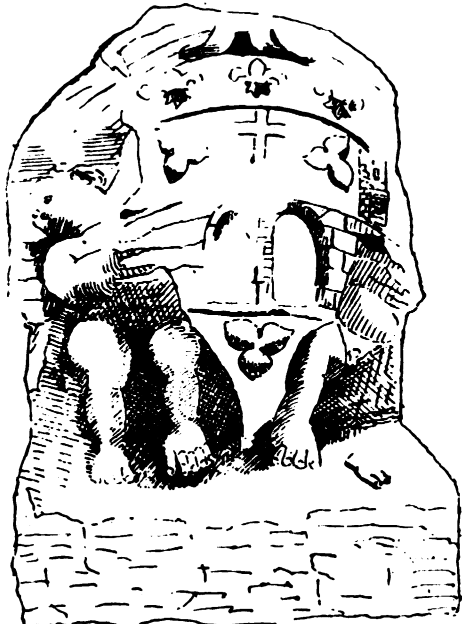


Fig. 24
Encorbellement découvert dans un mur (Maison Brissard)
Nouveaux marchés
xvie siècle.



Fig. 25
Armes d'Orléans
sur un canon en bronze du siège de 1429
Musée de Nantes.



Fig. 26
Armes d'Orléans
au soubassement du monument
en l'honneur de la Pucelle
élevé sur le Pont, en 1571
D'après une estampe gravée
par Léonard Gaultier.



Fig. 27
Blason de la Ville d'Orléans
gravé au bas d'une planche représentant
Jeanne d'Arc (1606).



Fig. 28
Règlement pour l'exercice
de la justice de la police
de la Ville d'Orléans

A Orléans
par François Rouzeau et Gilles Hotot
Imprimeurs ordinaires du Roy et de la Ville
MDCLVII.

CAILLOUX FORME TIERCE-FEUILLES ALLONGÉES

Avec relief à trois coupeaux

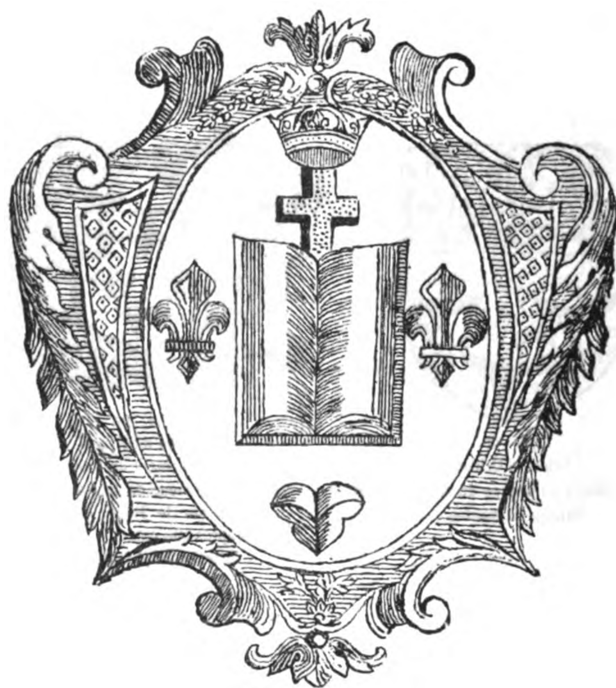


FIG. 29
Armes de l'Université d'Orléans
A Orléans chez L.-F. Couret de Villeneuve, imprimeur du Roy
de Monseigneur l'Évêque et de l'Université
M.DCC.XLV.



FIG. 30
Armes d'Orleans sous l'Empire
1811.



FIG. 31
Armes d'Orléans sous la Restauration
1815
Écusson actuel

TIERCE-FEUILLES ALLONGÉES — CAIEUX DE FLEURS DE LIS



FIG. 32.
Plan d'Orléans, de Rancurel
XVIe siècle.

CAILLOUX TIERCE-FEUILLES ALLONGÉES



Fig. 33
Aureliæ Franciæ civi
tas ad Ligeri flu : sita
Théâtre des Cités du Monde
(Plan d'Orléans de Hoyhenberg
1570



Fig. 34
Armes d'Orléans
Cabinet Ch. d'Hozier
1698
(Bibliothèque nationale).



Fig. 35
Capitation de la Ville
Fauxbourgs et Franchises
d'Orléans
Année 1767

CŒURS DE LYS

ECUSSONS DIVERS

ANNELETS

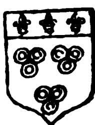


Fig. 36
Armes d'Orléans
gravées sur un jeton
de Nicolas Briot, en 1608.



Fig. 37
Médaille des Maires
et Échevins d'Orléans
sous Louis XIII
1610-1643

FEUILLES DE LIERRE

Essai de tarif
du pain bis, blanc et jaunet dressé
par nous François de Paule le Rebours,
Chevalier, Seigneur de Chaussy
et de la Fontaine, Conseiller du Roy,
Prévôt d'Orléans :
en exécution des arrêts des 20 août 1680
et 14 juin 1681



Fig. 38
A Orléans
chez la veuve de François Boyer
et la veuve de Pierre Rouzeau
imprimeurs du Roy et de la Ville
MDCCIX.



Fig. 39
Procès-verbal
de la Députation de la Ville
d'Orléans à Domremy la Pucelle
le 10 septembre 1820
De l'imprimerie de Rouzeau-Montaut
rue Royale, 88.

ANNEXES

I

DISSERTATION SUR LES ARMES DE LA VILLE D'ORLÉANS

Par POLLUCHE L'AINÉ, 1752

(Manuscrit de la Bibliothèque, 461 *bis*, tome 1er, page 109)

Les armes de la Ville se blasonnent de gueules à *trois cœurs de lis d'argent*, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or ou de France, ce qui est la même chose. Quelques-uns ont nommé *cailloux* ces cœurs de lis, c'est leur sentiment que je me propose d'examiner, le peu de ressemblance qu'ont ces pièces soit avec des lis de jardin, soit avec les fleurs de lis des armoiries, soit enfin avec les cailloux ordinaires, conduit naturellement à cette discussion. François Le Maire et avec lui tous ceux qui ont travaillé à l'*Histoire d'Orléans* semblent balancer sur le parti qu'il faut prendre, ils rapportent également les raisons qui peuvent faire valoir l'une et l'autre dénomination et si ce qu'ils disent pour appuyer que ce sont des cailloux était aussi certain qu'ils se l'imaginent, la question serait bientôt décidée. Voici en partie sur quoi ils se fondent.

Favyn, dans son *Théâtre de chevalerie*, et Palliot, dans son *Indice armorial*, nous ont donné les armes de nos anciens rois d'Orléans que le dernier a fait graver et qui sont d'azur semé de *cailloux d'or et de forme ordinaire*. Rien donc de plus naturel si on admet ces armes, que leurs cailloux aient servi à former celles de la Ville d'Orléans en mettant quelque différence dans les émaux pour distinguer, en quelque sorte, les armes des souverains d'avec celles de leur ville capitale... mais par malheur ce prétendu écusson des rois d'Orléans est tout à fait imaginaire et de pareilles armes ne sont bonnes que pour ceux qui sans réfléchir si ce qu'ils disent est vrai ou

non, pourvu qu'il favorise leur prévention, font les armoiries presque aussi anciennes que le monde et nous donnent sans hésiter celles des héros de la plus haute antiquité. On sait, a n'en point douter, que l'usage des armoiries n'est guère plus ancien que nos premières croisades et que ce n'est que vers le règne de Louis le Jeune qu'elles ont commencé à devenir communes en France. Avant ce temps-là, tout ce qu'on prend pour armoiries ne sont que des devises, des emblèmes et autres figures symboliques que les guerriers faisaient représenter sur leurs armes et dans leurs drapeaux.

Il y a une seconde opinion sur l'origine des cailloux que nos auteurs n'ont pas connue et qui les fait beaucoup plus modernes ; elle a été avancée par Hector Desfriches, chirurgien à Orléans, dans ses observations sur l'*Histoire d'Orléans*, de Le Maire, peu après qu'il eut publié la première édition in-4°, en 1645, et qui se trouvent manuscrites dans plusieurs cabinets. Dans cet ouvrage qui contient d'ailleurs plusieurs particularités curieuses et intéressantes sur notre histoire, on lit : « En même temps que Louis XI donna pour armoiries et blason, à la dite ville, les trois fleurs de lis et les trois cœurs de lis comme se voit en l'inscription du tymbre du gros horloge, en ce même temps on appliqua contre le portail des tourelles du bout du pont au dehors six gros cailloux ronds, trois de chaque côté dont il reste encore une partie, qui étaient des boulets que les Anglais lançaient dans cette ville avec leurs engins et perriers et la populace d'alors confondit ces trois cailloux avec les trois cœurs de lis pour la similitude de leur situation. »

Notre chirurgien a trop écouté la populace d'alors et les deux propositions qu'il avance sont également fausses : 1° la Ville d'Orléans avait des armoiries bien avant Louis XI et non seulement sous le règne de Charles VI où nous voyons, qu'en 1404, les procureurs de la Ville eurent un procès contre le gouverneur qui voulait faire abattre deux écussons aux armes de la Ville qu'ils avaient fait placer sur l'ancienne Porte Bourgogne, mais même dès celui de Philippe le Bel sous lequel on trouve des lettres de Etienne de Lorris et de Macé

de Chilly, bourgeois d'Orléans, arbitres nommés en un procès entre le chapitre de Saint-Aignan de la même ville et les habitants du lieu de l'alleu de l'an 1306, auxquelles lettres est attaché le sceau du dernier à un lien et pour contre-scel les armes de la Ville à trois pièces, toutes pareilles aux cœurs de lis d'aujourd'hui au chef de France ancien semé de fleurs de lis; 2° les mêmes pièces du champ étaient nommées cœurs de lis avant le règne de Louis XI, et Desfriches nous en fournit lui-même la preuve contre lui en citant les vers d'une ballade qui furent faits lorsque, sous le règne de Charles VII, on fondit, en 1453, le tymbre du gros horloge qu'on posa depuis, en 1458, sur une tour de l'ancienne clôture et que cet auteur et nos historiens ont pris mal à propos pour l'inscription qu'on lisait autrefois sur ce premier tymbre et qu'on y fait parler :

Orléans suis, du Roi Charles, première
Et c'est mon nom propre, le Cœur de lis
Ainsi nommée en l'assemblée plénière
Des trois Etats
... je porte en ma bannière
Les fleurs de France dont est mon chef jolis
Et au-dessous par moult belle manière
Trois cœurs de lis sur champ de gueules scis
Le noble Roi porter me l'a permis.

On voit, par ce que je viens de dire, que tant le nom que la figure des cœurs de lis sont plus anciens que l'origine vulgaire des cailloux dont je ne trouve rien de plus éloigné que sous le règne de Louis XII, dans la description des armoiries qui furent observées aux obsèques de la reine Anne de Bretagne, seconde femme de ce prince, tirée d'un manuscrit du temps, auquel sont jointes les mignatures qui les représentent. On voit, parmi les armoiries des villes par lesquelles passa le corps de cette princesse, pour aller de Blois à Paris, l'écusson de la Ville d'Orléans de gueules à trois cailloux d'argent et de forme des cailloux ordinaires et à peu près tels que ceux que Palliot a donnés aux rois d'Orléans, sinon qu'ils sont à trois coupeaux. Je vois de plus cette même opinion

des cailloux établie sous Charles IX, alors que Philibert de Marcillé, sieur de Sypierre, gouverneur et lieutenant général du pays d'Orléanois, mourut de la pierre en 1565, quelque temps après qu'il eut fait démolir les fortifications de la ville par ordre de la Cour (les lettres du Roy pour la démolition des fortifications sont du 12 octobre 1563) ; les Orléannois, mécontents de cette démolition, répondirent par une espèce de quolibet « que trois cailloux valaient mieux que six pierres », faisant allusion au nom de leur gouverneur et au genre de maladie dont il était mort, aussi bien qu'aux armes de la Ville.

C'est dans ce sentiment, qu'en 1723, l'auteur de la *Devise de l'Académie de musique d'Orléans* fit graver une main qui touchait une lyre dont les sons détachaient d'une montagne voisine trois morceaux de roches en forme de cœurs de lis ordinaires avec ces mots *et saxa moventur*, qui ont rapport au vers d'Horace :

Movit Amphion lapides canendo.

Je reviens aux cœurs de lis ; ces pièces, comme je l'ai déjà dit, ne ressemblent en aucune manière ni aux lys des jardins, ni aux fleurs de lis dont on aurait même coupé les extrémités, mais elles se sont appelées toujours cœurs de lis par tout autre que par le peuple ; de là ces allusions fréquentes dans les panégyriques de notre Ville et qui en justifient la dénomination.

Lilia terna gerit *præcordia terna*que eorum
Stemmate quo, immensum quo in lilia prodit amorem
Aurelia ingentis meruitque hæc symbola regni
Lilia habet, jam deciduo quæ marcida flore
Quod laniata etiam servarit lilia ab Anglis.

dit Boûthrais dans son poème d'*Aurelia*. Pyrrhus d'Anglebermes a la même pensée dans un discours qu'il prononça, en 1517, à la louange de la Ville :

« Hæc urbs sanctissima « liliorum præcordia » sinu fovet, « nunquam læsa, nunquam excussa, nunquam inversa. »

enfin tout le monde connait ces deux vers de Jules Scaliger :

Non potuit magni *caput* esse Aurelia regni,
Ergo quod reliquum est *cor*que animusque fuit.

qui semblent expliquer un bas-relief qu'on voit au-dessus de la porte de l'hôtel de ville, qui représente deux génies ouvrant un cœur au milieu duquel est une fleur de lis. J'ai longtemps cru que ces cœurs de lis n'étaient autre chose que ce qu'on appelle *tierce-feuille* en terme de blason, c'est précisément la même figure, à la différence que la tierce-feuille, par rapport aux cœurs de lis, est renversée, ou bien que c'étaient des fleurons qu'on voit sur les monnayes de nos roys depuis saint Louis jusqu'au roy Jean et même au-delà, terminer si souvent les croix et les angles des cartouches ou semés dans le champ de ces pièces et on les a longtemps confondus avec les fleurs de lis mais, en y regardant de plus près, il est certain que ces cœurs de lis sont des boutons ou extrémités des pistils de la fleur de lys des jardins qu'on a nommés cœur de lis à cause de leur situation dans le centre et au cœur de la fleur.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire sur la situation des cœurs de lis dans l'écusson, quoique régulièrement ils y doivent être posés la pointe en bas, on ne laisse pas de les trouver quelquefois à contre-sens, c'est-à-dire la pointe en haut, tels qu'ils sont gravés à la fin de la rédaction de notre coutume imprimée, ou qu'il paraît, en 1509, et à la tête d'un recueil d'ordonnances de police de l'an 1581, mais ces irrégularités ne font rien à la règle et sont plutôt des marques de l'ignorance du graveur que d'un usage suivi.

J'observerai enfin, et c'est ma dernière remarque, qu'à un acte qui concerne le lambel d'Orléans, daté de l'an 1424, est attaché un sceau portant les armes du Duché d'Orléans, de France au lambel de trois pièces, dont l'une est surmontée d'un gros cœur de lis qui le couvre et lui sert de timbre (1).

(1) Un manuscrit de la Bibliothèque, n° 51, intitulé : *Mémoires sur les Armoiries de la Ville d'Orléans*, par M. Colas de Brouville, 1789, n'est que la copie littérale de la Dissertation qui précède.

II

DISSERTATION SUR LES ARMOIRIES DE LA VILLE D'ORLÉANS

par M. le Président DE LA PLACE DE MONTEVRAY

(Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Année 1819, page 81.)

La Ville d'Orléans s'est toujours enorgueillie de la possession de ses armoiries, témoignage mémorable de son ancien et constant dévouement à la monarchie française dont elle fut, dès son origine, une des principales cités et dont elle eut la gloire d'être, en 1429, le dernier boulevard.

On peut donc juger combien fut vif le déplaisir qu'elle éprouva lorsque, sous l'usurpateur, elle se vit contrainte à dénaturer les pièces honorables de son écu pour en remplacer une partie par les signes odieux d'une domination dont elle supportait si impatiemment le joug (1). Aussi son premier besoin, dès qu'elle vit luire le beau jour de la Restauration, fut de solliciter la faveur de reprendre des armoiries dont il lui sembla que ses habitants s'étaient montrés plus dignes encore par leur conduite loyale et pure au cours de nos derniers troubles politiques. Ce vœu, favorablement accueilli, fut réalisé par lettres patentes du roi du 4 novembre 1815, enregistrées à la Cour d'Orléans le 3 juillet 1817, qui restituent à la Ville ses armoiries telles qu'elle les avait possédées dans les temps les plus reculés.

Le modèle figuré en marge de ces lettres patentes est parfaitement conforme à tout ce que les anciens types nous offrent de plus régulier. Mais on ignore quels motifs ont

(1) Les armoiries imposées à la Ville d'Orléans par les lettres patentes de Buonaparte, du mois de novembre 1811, qui n'ont pas été soumises à la formalité de l'enregistrement de la Cour, étaient de champ mi-parti, à dextre d'azur, à une Jeanne d'Arc en pied et armée, sur un terrain d'argent, à senestre de gueules, à une tierce-feuille d'argent, au chef cousu de gueules, à trois abeilles d'or; l'écu surmonté d'une couronne murale d'où sortait l'aigle impérial de cette époque.

déterminé le changement de dénomination des trois pièces placées au champ de l'écu, connues jadis sous le nom de « cœurs de lis », improprement appelées dans les temps modernes « cailloux » ; on cherche vainement pourquoi elles se trouvent en ce moment transformées en « caïeux de fleurs de lys ».

Cette innovation, que rien ne nous semble justifier, nous a fait concevoir l'idée de nous livrer, sur les armoiries d'Orléans, à quelques recherches dont nous soumettons le résultat à l'examen des personnes qui s'occupent de nos antiquités, et à celui des citoyens zélés auxquels l'administration de notre Ville est confiée. C'est à ces derniers surtout qu'il appartient d'apprécier nos observations et, si elles leur paraissent susceptibles d'être prises en considération, de solliciter de l'autorité supérieure, la faculté de rétablir dans la description de nos armoiries une dénomination qui, par cela même qu'elle appartient aux temps les plus rapprochés de leur origine, doit être regardée comme la plus exacte (1).

Les anciennes armoiries d'Orléans sont de gueules, à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or ou de France.

On sait que l'origine des armoiries ne remonte guère plus haut que le XIIe siècle, époque de la première croisade et qu'elles n'ont même commencé à devenir communes en France que sous le règne de Louis le Jeune, dans le siècle suivant.

Quelques auteurs ont écrit, les uns que c'était à Charles VII, les autres que c'était à Louis XI que la Ville d'Orléans était redevable de la concession de ses armoiries. C'est une double erreur, notre Ville en avait une possession bien antérieure.

(1) Le laborieux et savant Daniel POLLUCHE, qui avait recueilli sur l'histoire de l'Orléanais des matériaux si précieux et préparé de si utiles travaux, avait rédigé *sur les Armes de la Ville d'Orléans* une *Dissertation* qui, restée manuscrite et déposée avec les autres écrits qui formaient son immense collection, dans les Archives du Palais-Royal, a probablement éprouvé le sort de tant de compositions intéressantes que le vandalisme révolutionnaire a fait disparaître.

Sous Philippe le Bel, Etienne de Lorris et Macé de Chilly, bourgeois d'Orléans, furent nommés arbitres d'un procès mû entre le chapitre de Saint-Aignan et les habitants d'un lieu appelé *Lallun*. Macé de Chilly apposa son sceau aux lettres expédiées à cet effet et les contrescella des armes de la Ville portant trois pièces pareilles aux « cœurs de lis » actuels.

Pendant le règne de Charles VI, les procureurs de la Ville eurent à soutenir un procès contre le Gouverneur qui voulait faire disparaître de l'ancienne porte Bourgogne où on les avait placés deux écussons aux armes de la Ville blasonnées de la même manière qu'elles le sont aujourd'hui.

Ainsi il est constant que la Ville d'Orléans a possédé les armoiries qui lui sont restituées dès que leur usage fut introduit en France.

Mais quelques difficultés sont élevées sur la nature des trois pièces qui en forment le fond ; sont-elles trois « cœurs de lys ou trois cailloux ? » Cette question a été controversée entre nos historiens.

Ceux qui ont adopté l'opinion des cailloux s'appuient sur l'autorité de Favin et de Palliot qui donnent pour armes anciennes aux rois d'Orléans, dits de Bourgogne, *trois* cailloux de forme ordinaire, *semés* en champ d'azur et en leur manteau une bordure de France aux lys d'or, pour montrer l'origine dont ils étaient issus. Partant de là, quelques-uns de nos annalistes trouvent assez naturel que la Ville ait adopté les armes des rois par lesquels elle fut quelque temps gouvernée ; mais cette conjecture tombe nécessairement lorsqu'il est reconnu que l'écusson attribué à nos Rois d'Orléans, par Favin et Palliot, est absolument imaginaire et que les armoiries régulières sont bien loin de vouloir prétendre à une origine aussi éloignée.

Les pièces dont il s'agit sont appelées dans nos anciens monuments « cœurs de lis, liliorum præcordia » et ce n'est que dans des temps plus modernes qu'elles se trouvent quelquefois désignées sous le nom de cailloux. Cette nouvelle dénomination se rencontre, pour la première fois, dans la description des cérémonies observées en 1514, aux obsèques

de la reine Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII, princesse si aimée que suivant Brantôme « tout le peuple de France ne se put saouler de la pleurer ». Au nombre des armoiries des villes par lesquelles passa le corps de cette reine transférée de Blois à Paris, on remarque celles de la Ville d'Orléans désignées de « gueules à trois cailloux d'argent, de forme ordinaire » et à peu près semblables à celles attribuées par Palliot aux rois d'Orléans. C'est aussi à cette dénomination de « cailloux » depuis quelque temps introduite dans le langage vulgaire, qu'il faut attribuer ce mauvais jeu de mots que plusieurs historiens de notre province n'ont pas dédaigné de nous conserver. Philibert de Marcilly, sieur de Sypierre, gouverneur d'Orléans, mourut de la pierre en 1565. Il avait, pendant son administration, fait démolir les fortifications de la ville et mécontenté par là les Orléanais qui crurent s'en venger sur sa mémoire en disant que « trois cailloux valaient mieux que six pierres ». Pitoyable allusion au nom du gouverneur, au genre de maladie dont il mourut, et aux armes de la Ville.

La forme, peut-être un peu trop indéterminée des trois pièces qui forment le fond des armoiries de la Ville d'Orléans, la manière plus ou moins régulière ou défectueuse dont elles étaient figurées par les artistes, surtout dans des siècles où les arts de la peinture et de la gravure étaient encore à leur enfance, ont pu donner lieu à l'erreur qui a fait transformer, dans le langage vulgaire en « cailloux » les véritables « cœurs de lis ». Mais dans les écussons, même anciens, faits avec quelque soin, un examen attentif laissera facilement apercevoir que ces pièces ne sont ni des « cailloux », ni des « fleurs de lis tronqués », ni des « lys des jardins », encore moins des « caïeux » de ces mêmes lis, dont l'idée jusqu'à nos jours, ne s'était offerte à personne, et dont, d'ailleurs, rien ne les rapproche par la forme ; mais qu'elles sont les stigmates, boutons ou extrémités du pistil du lis des champs, auxquels leur situation dans le centre de la fleur a fait donner la dénomination de *cœur de lis*.

Hector Desfriches, notre compatriote, écrivain du

XVIIe siècle à qui l'on doit des *Observations* manuscrites fort curieuses sur l'*Histoire d'Orléans*, de Le Maire, assigne une origine, sinon vraisemblable, au moins assez ingénieuse à l'usage qui s'était introduit de désigner, sous le nom de cailloux, les pièces des armoiries de la Ville d'Orléans, connues auparavant sous celui de cœur de lis.

Selon lui, sous le règne de Louis XI (auquel il attribue à tort la concession d'armoiries que notre Ville possédait déjà depuis plusieurs siècles) on avait appliqué à chacun des côtés du portail des Tourelles, à l'extrémité de l'ancien pont « trois gros cailloux ronds » qui étaient des boulets que lors du siège de 1429, les Anglais avaient lancés contre la ville avec leurs perriers et le peuple confondit à cause de leur forme et de leur situation, ces trois « cailloux » avec les trois « cœurs de lis » qui se trouvaient placés dans l'écusson de la même manière que les cailloux l'étaient sur ces portes.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la dénomination de cailloux donnée à ces pièces de nos armoiries était inconnue dans les temps anciens où elles ont été constamment qualifiées cœurs de lis.

Nous en citerons pour preuve ces vers du XVe siècle. faits à l'occasion de la cloche du gros horloge de la Ville d'Orléans fondue en 1453 et posée en 1459 sur la tour de l'ancien hôtel de ville, aujourd'hui Palais de Justice et qui reçut du connétable Arthus de Richemont, depuis duc de Bretagne, le nom de « cœur de lis ».

Voici ces vers, tels qu'ils nous ont été conservés par le Maire :

> Orléans suis, du Roi Charles, première
> Et est mon nom propre, le Cœur de lis,
> Ainsi nommée en l'assemblée plénière
> Des trois États. . . . .
> . . . . . je porte en ma bannière
> Les fleurs de France dont est mon chef jolis
> Et au-dessous par moult belle manière
> Trois cœurs de lis sur champ de gueules scis
> Le noble Roi porter me l'a permis.

Ce furent ces pièces honorables de nos armoiries qui inspirèrent à Louis XII, encore duc d'Orléans, l'idée du touchant emblème placé au-dessus de la porte du même hôtel de ville, du côté de la rue Sainte-Catherine ou de l'Aiguillerie. Deux anges soutiennent un cœur ouvert, du milieu duquel sort une fleur de lis et, au bas, cette devise composée par le Duc lui-même, témoignage honorable de son opinion sur les habitants de la capitale de son apanage :

Hoc vernant lilia corde.

C'est aussi aux cœurs de lis de nos armoiries que fait allusion cet illustre professeur de notre Université, Pyrrhus d'Anglebermes qui disait, dans son Panégyrique de notre cité imprimé en 1517.

« Hæc urbs sanctissima, *liliorum præcordia*, sinu fovet, nunquam læsa, nunquam excussa, nunquam inversa. »

C'est parce que les fleurs de lis forment le fond des armoiries d'Orléans, que cent ans plus tard, Raoul Bouthrais écrivait dans son poème intitulé *Aurelia* :

Lilia terna gerit, prœcordia ternaque eorum
Stemmate quo, immensum quo in lilia prodit amorem
Aurelia, ingentis meruitque hæc symbola regni,
Lilia habet, jam deciduo quæ marcida flore
Quod laniata etiam servarit lilia ab Anglis.

C'est enfin ce qui a donné lieu au joli distique si connu de Scaliger (de l'Escale) :

Non potuit magni caput esse Aurelia regni,
Ergo quod reliquum est corque animusque fuit.

Fière d'avoir reconquis des armoiries, symbole de son antique fidélité, la Ville d'Orléans s'efforcera par son inviolable attachement à la personne de ses rois, aux principes constitutifs de la monarchie et au dogme sacré de la légimité, de mériter dans tous les temps l'application de la phrase charmante que nous avons citée; de cette phrase qui, sortie il y a trois cents ans de la plume d'un des hommes qui ont le plus illustré la magistrature et les lettres dans notre Patrie,

doit rester éternellement gravée dans la mémoire de ses habitants, parce que, lorsqu'il l'écrivit, d'Anglebermes, s'emparant du passé comme d'un gage de l'avenir, eut le grand mérite de peindre, d'un seul trait, les Orléanais de son âge, des siècles qui l'avaient précédé, et de ceux qui devaient le suivre.

III

LES ARMOIRIES DE LA VILLE D'ORLÉANS

Par VERGNAUD-ROMAGNÉSI

Histoire de la Ville d'Orléans, 1830

Les armoiries d'Orléans suivant Le Maire étaient primitivement écartelées de trois fleurs de lis d'or en champ d'azur et trois cœurs de lys d'argent en champ de gueules. Celles qui leur succédèrent, et que la Ville avait encore en 1789, étaient à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or ou de France. Elles avaient pour support en dernier lieu une Jeanne d'Arc armée à dextre et l'Abondance à sénestre. Elles étaient crénelées et surmontées de drapeaux au milieu desquels se trouvait une épée antique soutenant sur sa pointe une cotte d'armes.

Louis XII avait donné à la Ville cette devise :

Hoc vernant lilia corde,

qu'on trouve quelquefois disposée en légende autour des armes. En 1811, l'empereur Napoléon donna principalement aux diverses bonnes villes des armoiries. Celles d'Orléans avaient été composées assez ingénieusement d'un champ miparti à dextre d'azur, à une Jeanne d'Arc en pied et armée, sur un terrain d'argent, à sénestre de gueules à une tiercefeuille d'argent, au chef cousu de gueules à trois abeilles d'or surmonté d'une couronne murale d'où sortait l'aigle impérial. Elles étaient sans support et entourées d'une guirlande de feuilles de laurier.

En 1815, par lettres patentes du 4 novembre, le roi affecta de nouveau à la Ville d'Orléans ses anciennes armoiries qui

sont aujourd'hui les mêmes qu'en 1789, excepté qu'elles ne sont surmontées que d'une simple couronne murale et seulement entourées de deux branches de laurier.

Divers auteurs ont longuement disserté sur l'origine de nos armoiries, sur la forme et le nom affectés aux cœurs de lis, aussi appelés cailloux, sans avoir écrit rien de bien concluant. Nous donnerons donc les opinions qui nous ont paru les plus vraisemblables. C'est sous le XII[e] siècle, époque de la première croisade que les armoiries furent d'abord employées; dans le siècle suivant et sous Louis le Jeune, elles devinrent d'un usage presque général.

La Ville d'Orléans eut des armes presque dès l'origine car un seigneur de Chilly nommé Macé et celui de Lorris appelé Etienne, tous deux bourgeois d'Orléans et choisis pour arbitres dans un procès survenu entre le chapitre de Saint-Aignan et les habitants du hameau de Lallun, près Janville, apposèrent leur sceau à leur décision et le contrescellèrent des armes de la Ville, portant trois pièces assez pareilles aux cœurs de lis.

Sous Charles VI, les procureurs de la Ville soutinrent un procès contre le gouverneur de la Ville qui voulait faire disparaître de l'ancienne porte Bourgogne deux écussons aux armes de la Ville portant des fleurs de lis d'or et des cœurs de lis d'argent. On a vu que les formes et les couleurs données par Le Maire aux armoiries primitives ne sont pas conformes à celles que nous avons décrites comme existant en 1789 et à celles qui sont adoptées aujourd'hui. Il est à croire qu'il ne se sera pas trompé sur un objet regardé alors comme très important et dont il s'est occupé spécialement.

D'ailleurs, nous avons vu dans les archives de Saint-Aignan, de vieux sceaux qui confirment son dire, d'où il résulterait que les armoiries actuelles ne sont pas précisément celles dont on scellait les actes en 1400. Ce fait ajoute encore aux preuves que longtemps avant Charles VII et Louis XI, Orléans possédait des armes et par conséquent que c'est à tort qu'on a prétendu que ces rois les avaient données à notre Ville, à moins qu'ils n'en eussent modifié ou changé la forme, ce qui ne

pourrait être que conjecturé. Quant aux cœurs de lis, c'est la dénomination constante qu'ont donnée à cette pièce les plus anciens auteurs ; elle se trouvait consignée dans l'inscription de la cloche de ville fondue en 1453 et elle est appelée constamment en latin « liliorum præcordia ».

Le nom de cailloux se trouve employé lors des obsèques de la reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, en 1514, dans la description des armoiries des villes où son corps passa lorsqu'il fut transféré de Blois à Paris. Mais ces cœurs de lis, tels qu'on les voit dans nos plus anciennes comme dans nos plus récentes armoiries, ne ressemblent pas plus à des oignons de lis, à des caïeux de lis, à des stigmates de ces fleurs que les fleurs de lis elles-mêmes ne ressemblent à de véritables fleurs de lis, soit des jardins, soit des champs ; tout est ici de convention, et il est facile de croire avec Hector Desfriches, que le nom de cailloux était venu de six cailloux lancés par les Anglais contre la Ville en 1429 et placés trois par trois au-dessus de la porte du pont. Les habitants les confondirent avec les armoiries de la Ville, et de là serait venue cette erreur bien pardonnable, puisque lui-même en réfutant Le Maire, en commet une plus grave, en affirmant que ce fut Louis XI qui donna des armes à la Ville d'Orléans.

IV

LES ARMOIRIES D'ORLÉANS

par M. de Buzonnière

Histoire architecturale de la Ville d'Orléans, 1847. — T. Ier, page 130.

On voit dans les armoiries de la Ville d'Orléans trois pièces nommées suivant les auteurs et les époques « cœurs de lis, caïeux ou cailloux ». Les lettres patentes du 4 novembre 1815 qui restituent à Orléans ses armoiries les indiquent sous la dénomination de « cayeux de fleurs de lis ».

En fait, soit que les armes de la Ville lui aient été concédées par Charles VII ou par Louis IX (*sic*), elles étaient, dans l'origine de gueules à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur, chargées de trois fleurs de lis d'or ou de France.

A une époque impossible à préciser, mais certainement circonscrite dans la dernière moitié du xve siècle, on fit des réparations importantes au Fort des Tourelles. Alors pour figurer la partie essentielle des armes de la Ville, on incrusta dans la muraille et on disposa par trois, triangulairement comme le sont les stigmates des lis, neuf boulets de pierre lancés à l'époque du siège par les bombardes anglaises. Les habitants voyant les cœurs de lis représentés par des pierres ou cailloux leur donnèrent un nom conforme à leur apparence. Bientôt l'erreur passa jusque dans la forme : des peintres, des sculpteurs ignorants représentèrent les cœurs de lis sous la forme de cailloux presque ronds, juxtaposés et laissant entre eux l'espace triangulaire qui se trouve entre les circonférences de trois cercles contigus. Il est à désirer que ce quiproquo ne se produise plus à l'avenir.

Il faut rendre aux pièces des armes de la Ville, non seulement leur dénomination, mais aussi leur forme première, et les cœurs ou stigmates de lis devront, comme dans la nature, se composer de trois lobes ovales rayonnants et complètement joints ensemble par une de leurs extrémités.

V

UN CANON DE BRONZE AU SIÈGE D'ORLÉANS

par F. PARENTEAU

Conservateur du Musée archéologique de Nantes

Cette pièce a été trouvée en 1873, dans les fossés du château de Tiffauges, résidence favorite au xve siècle de Gilles de Raiz, et l'on sait le rôle important joué par lui, à l'époque la plus glorieuse de sa vie, au siège d'Orléans.

Cette pièce porte gravée le monogramme L B; au-dessus est l'écusson de la Ville d'Orléans.

Les armes de cette ville sont « de gueules à trois tiercefeuilles d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or. »

Nous avons dit ailleurs et nous ne saurions trop le répéter, qu'on a tort d'altérer les armoiries ; si nous nous permettons

une courte réflexion à propos des armoiries d'Orléans, *c'est que nous les avons vu défigurer successivement plus que celles d'aucune autre ville.*

Après avoir offert « trois groupes de cercles » rapprochés les uns des autres, elles devinrent des « trèfles » auxquels on ne craignit pas même d'ajouter des « feuilles », enfin on n'a plus eu sous les yeux que trois « lobes aigus » rayonnant d'un centre ; on a même été jusqu'à y voir des « cailloux ! » Cependant, si l'on eût conservé la forme des cercles primitifs, on aurait pu rapprocher ce signe héraldique de celui de Châlon et de Mâcon et se demander si les rapports héraldiques évidents entre les villes les plus affectionnées par le roi de Bourgogne (et d'Orléans), n'invitaient pas à chercher quelques significations symboliques indiquant l'union du royaume d'Orléans avec les deux grandes fractions du royaume de Bourgogne qui devinrent à l'époque du démembrement de l'empire carlovingien les royaumes de Bourgogne transjurane et cisjurane, ou bien encore toute autre combinaison politique analogue. L'importance donnée à Autun à une disposition semblable de trois serpents disposés en cercles et à laquelle on attribue une origine religieuse serait peut-être un nouveau jalon dans les recherches à faire.

Le problème de l'origine des armoiries d'Orléans n'est pas difficile à résoudre. Châlon-sur-Saône porte d'azur à trois « annelets » ou cercles d'or ; Mâcon, de gueules à trois « cercles d'argent » ; Autun, de gueules à trois serpents d'argent disposés en « cercles », et enfin Orléans, sur un jeton de Nicolas Briot *frappé en 1608*, de gueules à « neuf cercles d'or », disposés par trois. Les cercles de la Bourgogne et de l'Orléanais, les croisettes et les annelets de l'Aquitaine ne sont autres que les débris des O cruciformes des noms d'Eudes de France et d'Othon de Bourgogne, légendes immobilisées sur les monnaies et reportées plus tard sur les sceaux à l'état de types incompris. C'est surtout au XIIIe siècle que ces transformations s'opérèrent, lors de la création des armoiries des fiefs et des communes.

OUVRAGES CONSULTÉS

Lottin, *Recherches sur la ville d'Orléans*, 1836.

André Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, 1620.

Pierre Palliot, *Indice armorial de Géliot*, 1609.

François Le Maire, *Histoire d'Orléans*, 1648.

Symphorien Guyon, *Histoire du Duché et de la Ville d'Orléans*, 1647.

Polluche l'aîné, *Manuscrit de la Bibliothèque*, n° 461 *bis*, 1752.

d'Alembert, Diderot, *Encyclopédie*.

Guillaume Guiart, *La Branche des Royaux lingnages*, 1304.

René Biémont, *Histoire d'Orléans*, 1880.

Dom Bernard de Montfaucon, *Monument de la Monarchie française*.

Satyre françoise, *Lyon*, 1541.

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, année 1819.

Vergnaud-Romagnési, *Histoire de la Ville d'Orléans*, 1830.

Comptes de Ville. *Archives municipales*.

Emmanuel de Torquat, *Quatre jours dans Orléans*, 1845.

Henri de Monteyremard, *Notice sur l'église Sainte-Croix*, 1865.

Ch. d'Hozier, *Armorial*. (Bibliothèque nationale).

Parenteau, *Notice sur un canon du siège d'Orléans, en 1429*.

Roret, *Encyclopédie. — Atlas*.

Traversico, *Armorial de France*.

Théodore de Renesse, *Dictionnaire des figures héraldiques*, 1902.

Larousse, Nouveau dictionnaire illustré.

Girault de Saint-Fargeau, Dictionnaire.

de Buzonnière, *Histoire architecturale de la Ville d'Orléans*, 1549.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. xxviii, page 560.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. A. HUARD.

Séance du 20 novembre 1903

Le sujet traité par M. Michau, bien que très intéressant, n'est pas de ceux où l'imagination peut déployer librement ses ailes. Sous ce rapport, il est peut-être un peu aride, je dirais même pierreux, si j'osais, puisqu'il y est question de cailloux. Je me hâte d'ajouter, pour éviter toute équivoque, que les cailloux sont d'or et d'argent, qu'ils constituent l'élément principal des armoiries d'Orléans et n'ont aucun rapport avec ceux que fabriquent les cantonniers sur les chemins de grande et moyenne communication.

Aussi, doit-on féliciter l'auteur d'avoir su rendre ce sujet très agréable à lire, grâce à de curieuses citations et aux nombreuses planches qui le complètent, véritables merveilles de calque des divers écussons d'Orléans et il nous a ainsi prouvé que, chez lui, le littérateur était doublé d'un artiste.

Je crains de ne pas posséder toute la science nécessaire pour apprécier comme il convient cette très consciencieuse étude. La langue héraldique est une langue magnifique, mais terriblement compliquée ; elle n'est guère connue que d'un petit nombre de savants et de ceux qui

comptent des aïeux aux croisades. Mais tout le monde ne descend pas de Godefroy de Bouillon et des rois de Jérusalem. Mes connaissances sont donc des plus restreintes et se bornent à quelques souvenirs classiques. Le blason était, en effet, connu au temps des anciens. Homère n'a pas seulement chanté la colère d'Achille, il a décrit au 18ᵉ livre de l'Iliade les armoiries de son bouclier et nous a appris qu'Agamemnon, le roi des rois, avait sur le sien quarante-deux cercles de métal avec trois couleurs d'azur pliées en arc-en-ciel et posées sur un nuage.

Le Mémoire comprend cinq chapitres : 1° les cailloux ; 2° les cœurs de lis ; 3° les tierce-feuilles ; 4° les cailleux de fleurs de lis ; 5° les changements apportés successivement à la forme de l'écusson.

Rechercher la signification de ces termes, leur origine, leur cause, tel est le but que l'auteur s'est proposé. Il croit que la dénomination de cailloux a précédé les autres et appuie son opinion sur celles de Lottin, Le Maire, Guyon et sur l'armorial de Géliot, qui sont tous d'accord pour affirmer que, dès le VIᵉ siècle, au décès de Gontrau, roi de France, décédé en 594, l'écusson d'Orléans était formé d'un écu d'azur semé de cailloux d'or. Ces cailloux, d'abord de forme irrégulière, puis ronde, se transformèrent successivement en tierce-feuilles rondes, tierce-feuilles allongées, puis enfin en cailleux de fleurs de lis.

Ce sont les cailleux qui figurent dans les armes actuelles consacrées définitivement pendant la Restauration par des lettres patentes de Louis XVIII et établies ainsi qu'il suit : « de gueules à trois cailleux de fleurs de lis en argent, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.

En présence de la divergence d'opinions respectables et raisonnées, l'auteur est d'avis qu'il y aurait nécessité de déterminer d'une manière précise et définitive la composition de l'écusson d'Orléans. Il admettrait volontiers

que les armoiries puissent être considérées comme étant formées de cailloux, emblèmes de ses anciens rois et de fleurs de lis, armes de ses anciens ducs, ou mieux, de l'écusson royal concédé par des rois des XIVe ou XVe siècle. Il soumet la solution de cette question à l'appréciation de ceux qui apporteraient des documents nouveaux et alors cette étude, ajoute modestement l'auteur, ne serait qu'une simple pierre apportée à l'édifice, dont les matériaux figurent aux annexes ci-après :

I. Dissertation de Polluche l'aîné.
II. Dissertation de M. de la Place de Montevray.
III. Armoiries d'Orléans (Vergnaud-Romagnési).
IV. Armoiries d'Orléans (de Buzonnière).
V. Armoiries d'Orléans (Parenteau).

L'œuvre de M. Michau est fortement documentée. Il a consulté 23 ouvrages et éclaire donc d'un jour nouveau la question des armoiries d'Orléans et, jusqu'à nouvel ordre, ses conclusions semblent devoir être adoptées.

Quant à la somme de travail dépensée, elle a dû être considérable, tant par la multiplicité et la longueur des recherches, que par la perfection des dessins ; je citerai notamment la figure n° 14, c'est un véritable tableau, on croit voir une tapisserie des Gobelins, moins les couleurs. Elle paraît représenter plusieurs personnages offrant à un duc ou roi un volume où sont écrits « les usages et cou- « tumes des balliage et prévoté d'Orléans et ressors d'iceux, « appelés vulgairement les coustumes de Loüy, parce « que Loüy est une châtellenie dudit balliage, où elles « furent lors rédigées par escript 18 septembre 1509. »

Grand donc a été le labeur ! Mais ce labeur ne contient-il pas en lui-même sa récompense ! N'y a-t-il pas un certain charme à évoquer les âges disparus et à remuer, comme les moines du moyen-âge, la poussière des archives et les cendres du passé !

Ainsi faisait Rousseau s'isolant dans le rêve ! Ainsi faisait Michelet à l'heure du crépuscule, ressuscitant les morts par sa puissante imagination ! Peut-être l'auteur a-t-il eu, lui aussi, au cours de ses recherches, une vision des siècles écoulés ! Et puisque la dénomination de cœurs de lis date, paraît-il, du siège d'Orléans, peut-être a-t-il vu se dérouler devant lui, comme dans un magique panorama, les silhouettes pâlies de Charles VII et d'Agnès Sorel, la bannière fleurdelisée de Jeanne d'Arc et les ombres glorieuses de ses vaillants capitaines, Dunois, Lahire, Xaintrailles !

Dans tous les cas, les recherches de l'auteur amènent de curieuses et intéressantes découvertes : c'est la description du convoi d'Anne de Bretagne, seconde femme de Louis XII, se rendant en 1514 de Blois à Artenay, par Cléry et Orléans ; ce sont les vers suivants trouvés dans la *Satire françoise*, publiée en 1541, où le mot cailloux figure à plusieurs reprises et qui nous prouvent en même temps que la verve gauloise des Orléanais ne date pas d'hier, et qu'au XVIe siècle, ils méritaient déjà leur surnom de guépins :

Je me fortifie
De gros cailloux et de pierres de taille,
Aux gros chiens, comme à ceux d'Hyrcanie
Guespes poignant conduisant en bataille.
Je l'empereur
Aurélian des Goths le Conquéreur,
Qui ai aussi une victoire anoblie
Armé suis de *cailloux*
Comme David de cinq pierres s'arma,
Quand le géant Goliath assomma.
Je meslerai parmi leurs barbes crespes
Les éguillons de fines mouches *guespes*

En voici d'autres qui attestent l'importance de la ville et justifient la dénomination de cœurs de lis. Ils sont empruntés à l'*Armorial d'Orléans*, de Symphorien Guyon :

Orléans, ville de renom,
De haut prix, de grant excellence,
Eut pour blason le cœur de France
De Louis unzième de ce nom.

Mais les cailloux et les cœurs de lis n'étaient pas seulement des signes gravés sur l'écusson; c'étaient aussi des emblèmes, des symboles de courage et de patriotisme.

La délivrance d'Orléans par la Pucelle fut la cause, dit-on, de cette dernière dénomination. C'est qu'Orléans était vraiment le cœur de la France, non seulement par sa situation géographique, mais encore par le sentiment patriotique qui animait ses habitants. A l'heure où la vieille Gaule agonisait sous les griffes du léopard d'Angleterre, ils n'hésitèrent pas à se dresser comme un rempart vivant devant l'invasion étrangère, disant à Salisbury et à Talbot, comme Dieu aux vagues de la mer : vous n'irez pas plus loin.

Comme le cœur de lis, le caillou était, lui aussi, un symbole de vaillance. Enfin, une autre dénomination, plus rare, il est vrai, celle de montjoie, ne rappelle-t-elle pas le cri de guerre de nos pères : Montjoie-Saint-Denis, à la rescousse !

Les Orléanais peuvent donc à bon droit être fiers de leurs armoiries. Leur bravoure légendaire est consacrée par l'histoire. Ils n'ont pas changé, tels ils étaient au temps des Carnutes et de Vercingétorix, tels ils sont encore aujourd'hui, c'est-à-dire, les dignes descendants de ces Celtes héroïques, qui luttaient avec le courant des fleuves et les tourbillons de la tempête et mouraient le sourire sur les lèvres.

Le mémoire de M. Michau est donc précieux à tous égards et figurera avec honneur dans le Bulletin de la Société.



LES INSCRIPTIONS

ET LES

ANTIQUITÉS DU LOIRET

Par Ch. CUISSARD

Séance du 10 décembre 1903.

Notre ville a l'insigne honneur de posséder un des musées les plus intéressants de France. Les antiquités de toutes sortes y sont classées avec un art merveilleux, qui dénote chez les directeurs de cet établissement des connaissances archéologiques et artistiques extrêmement rares dans nos provinces. Aussi les étrangers sont-ils heureux d'y trouver des objets curieux que n'offrent pas toujours les grands musées eux-mêmes. La cause en est très simple : depuis son origine jusqu'à notre époque, le Musée d'Orléans a toujours été dirigé par des hommes savants, par des artistes passionnés, qui n'ont rien épargné pour réunir, sous les yeux des visiteurs, non seulement les curiosités fournies par notre département, mais encore celles qui peuvent servir de point de repère et accroître les connaissances archéologiques. Et quand le catalogue, en cours d'exécution, sera achevé, rien ne manquera pour attirer en ces lieux déjà trop étroits un public de plus en plus nombreux. Les ouvriers eux-mêmes y viendront le dimanche, attirés par un charme

particulier ; plusieurs d'entre eux, devant certains objets, diront avec un légitime orgueil : « C'est moi qui les ai trouvés » ; cette vue ranimera leur zèle bien récompensé et servira d'encouragement à l'amour-propre de leurs confrères.

Mais toutes ces richesses, accumulées dans notre Musée par les soins de nos directeurs et grâce à la générosité infatigable de certaines personnes, ne constituent pas toute notre fortune archéologique et artistique. Que d'antiquités, signalées autrefois restent aujourd'hui méconnues ou même ignorées ! Quelques savants, il est vrai, les connaissent à fond et pourraient énumérer, années par années, les trouvailles opérées depuis un siècle dans notre province. Cependant les souvenirs s'effacent avec la disparition de ces objets trouvés partout. Chaque pays a eu son histoire, chaque commune de notre département peut offrir quelques vestiges des temps anciens. En effet, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les Romains ont foulé la terre de tous nos villages, y laissant des souvenirs par les voies, les monnaies, les statues, les thermes, les arènes et les amphithéâtres. Plus rares sont les dolmens, les puits celtiques. Et ne semble-t-il pas que ce glorieux passé soit presque effacé de la mémoire des générations présentes ?

Dans l'intention de le raviver, j'ai obéi à une inspiration que je nourrissais depuis plusieurs années. Souvent, en effet, on était venu me demander si, dans tel ou tel pays, on avait autrefois trouvé des vestiges d'antiquités, des restes des temps anciens, et je regrettais amèrement de ne pouvoir fournir de renseignements. Pour obvier à ce grave inconvénient, j'ai parcouru les Mémoires et les Bulletins de nos Sociétés savantes du département, où sont enregistrées soigneusement toutes les découvertes de monnaies, médailles, statues, etc., et, de ces objets

trouvés, j'ai dressé une table alphabétique, avec l'indication de la source.

Ces recherches, quelque fatigantes qu'elles aient été, m'ont procuré de véritables jouissances, pour plusieurs raisons : la lecture de ces documents m'a fourni une excellente réponse à quelques esprits inquiets, blâmant le peu d'activité de nos Sociétés de province; mais surtout j'ai constaté, avec un vrai bonheur, que, dans presque toutes les communes du Loiret, furent trouvés des vestiges, rappelant le souvenir des Romains.

J'ajouterai que j'ai parcouru encore tous les ouvrages pouvant me fournir quelques renseignements; je n'ose cependant affirmer que mes recherches aient été complètes.

Parmi ces antiquités, les plus intéressantes pour moi sont les inscriptions. Avec elles revivent nos ancêtres, leurs noms, leurs fonctions, les divinités qu'ils révéraient, les monuments élevés en leur honneur. Le nombre en est malheureusement fort restreint, quinze seulement : une d'elles rappelle la Cérès de la Beauce, deux signalent les *Nautae Ligerici* ; trois, extraites des Recueils d'inscriptions, me semblent douteuses, mais elles se rapportent à des *civi aurelianensi* ; enfin des tablettes de bronze, trouvées en 1880, sur la commune de Montségur (Lot-et-Garonne) sont, à défaut de statues, décernées par les cités de Sens, Auxerre et Orléans, *civitas Aurelianorum* (1),

(1) On avait cru jusqu'ici que le mot *Aurelianorum*, désignant la cité d'Orléans, ne remontait pas plus haut qu'à l'année 401 (Cf. *Mémoires de notre Société d'agriculture, etc. d'Orléans*, t. XIII, p. 238 et suiv.). Cette inscription avance la date. D'ailleurs, au concile de Sardique, 343, on trouve : *Diopeto Aurelianorum*, texte le plus ancien qui ait été trouvé jusqu'ici. On peut donc croire qu'*Aurelianorum civitas* remonte à une date encore plus reculée.

à Claudius Lupicinus, leur patron et gouverneur de la grande Sénonie, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle. Les plus importantes sont les inscriptions trouvées à Orléans et dans les environs de cette ville.

Malgré ces richesses archéologiques et artistiques, qui constituent la gloire de nos musées et que rappellent les Mémoires de nos Sociétés savantes, notre tâche est-elle terminée ? Une part incomparablement plus grande de merveilles demeure encore ensevelie sous nos rues, nos maisons, nos places publiques ; elle sera découverte, pièce à pièce, dans la succession des âges, toutes les fois que des tranchées profondes seront ouvertes, pour y jeter les fondations d'un édifice et, plus encore, quand de larges déblaiements seront opérés dans un intérêt public. Telle est ici, en effet, la richesse archéologique du sol gallo-romain que, partout où l'on fouille, on en rapporte quelque souvenir. Devant nous s'ouvre un champ immense pour de nouvelles investigations dans notre ville et dans la campagne. De nombreux mystères planent encore sur bien des points importants. J'en signalerai quelques-uns.

A la toponymie il faut joindre une science nouvelle, la topologie.

La toponymie, c'est l'étude des noms de lieu et de leur étymologie, le classement des données qu'ils peuvent fournir à l'histoire par le fait qu'ils appartiennent à telle ou telle langue et qu'ils attestent ainsi que la contrée, où on les rencontre, a été fréquentée ou habitée, pendant un temps plus ou moins long, par le peuple qui parlait cette langue.

La topologie, c'est la science des sites, une science qui ne se contente pas de définir l'aspect des lieux, avec leur situation réciproque, avec leurs moyens de communica-

tion et les obstacles intermédiaires, mais qui sait, de plus, nous rendre compte de l'histoire particulière des différents habitats humains, de leur origine, de leur raison d'être, du rôle de chacun dans l'histoire générale. Cette science des sites n'est pas la topographie, simple description des lieux.

Cette double nomenclature offre de grands avantages pour la recherche des antiquités dans ce vieux sol de la France, véritable palimpseste, où sont superposées les écritures des générations ; car, malgré les savantes dissertations de ceux qui nous ont précédés dans cette voie laborieuse, il s'ouvre encore un vaste champ pour de nouvelles investigations, et des mystères planent sur bien des points importants de notre topographie locale.

On me pardonnera, je pense, de venir, après tant d'autres plus autorisés que moi, exposer quelques faits qui n'ont pas été assez largement développés.

Cenabum, disait-on naguère encore (1), n'a joui, à aucune époque, d'une importance exceptionnelle ; ce n'était qu'un simple marché des Carnutes. Assurément : mais les Carnutes n'habitaient-ils pas la contrée la plus fertile de la Gaule ; leur pays n'avait-il pas une étendue très considérable ; existait-il un oppidum où aboutissaient autant de chemins ? Or, les Carnutes ne venaient pas seulement apporter le blé, que produisaient en abondance leurs terres, fécondées par un travail opiniâtre ; ils y amenaient aussi tous leurs produits, qu'ils étaient assurés d'écouler dans d'excellentes conditions. Grâce aux *Nautae Ligerici*, grâce aux chars légers, qui glissaient sur des routes bien entretenues, Cenabum était un entrepôt de marchandises

(1) Raud, *Les deux Genabum*, Gien, 1903, in-8°.

de toutes sortes. Si les Carnutes vendaient, les Carnutes achetaient aussi ce dont ils avaient besoin : linges, vêtements, instruments. Cette poterie merveilleuse, dont chaque débris trouvé présente une variété incalculable, n'était-elle pas fabriquée dans les environs ou amenée par les navires ? Car il en fallait pour les petits ménages, il en fallait pour ces riches Romains, attirés à Cenabum par l'espoir du gain, et pour ces nobles, menant une vie tranquille, dans leurs immenses possessions, auxquelles ils ont laissé leur nom, par les désinences en *villa* ou en *iacus*. Donc notre oppidum gaulois jouissait d'une haute importance, avant l'époque de la conquête par Jules César, et je ne crois pas qu'on puisse relever, même à une grande distance, une autre cité plus commerçante par suite de sa situation et de ses moyens de communication.

Ce n'est pas tout. Sur les deux routes principales, qui conduisaient de Vellaunodunum et de Brivodurum à Cenabum, se trouvent deux endroits qu'on n'est pas encore parvenu à identifier, je veux parler de *Fines* et de *Belca*. Cette double question a une grande importance.

Laissant de côté les distances indiquées par la carte de Peutinger, où l'erreur est évidente, je me suis demandé longtemps en quel endroit pourrait être placé *Fines*. Un de mes amis m'a signalé une petite brochure fort intéressante, extraite des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, où je trouve une réponse formelle. Ce lieu est Ingrannes. Il existe, en France, quatorze communes ou lieux dits portant ce nom ; tous s'appelaient autrefois *Fines*, parce qu'ils indiquaient une délimitation de territoire. Ingrannes, dans notre pays, servait probablement de limites aux territoires sénonais et carnute. Or je m'étonne que nos *Mémoires* aient gardé un silence presque absolu sur cette dénomination.

La même carte de Peutinger signale un lieu, appelé *Belca*, dont l'importance n'a jamais été démontrée. Et cependant, il se trouve sur la route conduisant de Nevers à Cenabum, en passant par Brivodurum. Si Gien eût été Cenabum, il serait indiqué avant Belca, Brivodurum désignant Briare, forteresse du pont (1). L'absence de ce nom prouve que ce lieu n'existait pas alors. Quel est donc le lieu dit *Belca ?*

Deux endroits peuvent répondre à cette désignation.

L'abbé Dubois, s'appuyant sur D'Anville, identifiait Belca avec Beauche ou Biauche, qui ne se trouve pas dans le *Dictionnaire des Postes*. Des renseignements pris sur les lieux par des personnes instruites et connaissant à fond leur histoire locale, il résulte que Biauche est un lieu dit représenté aujourd'hui par une seule maison, sur la paroisse de Dampierre, entre les Magasins et la Maisonneuve, d'une part, et, d'autre part, entre le chemin Valois et les bois de la Biauche, où l'on a trouvé beaucoup de briques romaines. Une voie romaine, appelée chemin Remy ou Perré, passe auprès du lieu dit en question. On n'a pas recueilli d'antiquités à Biauche même ; mais les anciens du pays déclarent avoir entendu dire qu'il existait autrefois une ville au climat du Mesnil, faisant suite au climat de la Biauche (2).

Si l'on ne s'occupe que du mot même, la ressemblance

(1) *Briv* a le sens de pont ; Briva Isarae, signifie pont de l'Oise, Pontoise ; Brivate, endroit où se trouve un pont, Brioude. Briare était donc Brivodurum. Cf. *Revue celtique*, t. VIII, p. 123.

(2) Le climat du Mesnil et le bois de la Biauche, où était assise l'ancienne Belca, dépendent de la propriété de la Maisonneuve, appartenant aujourd'hui à l'Hospice d'Orléans, qui l'a reçue de M. Gramain, fils de l'ancien Conseiller à la Cour d'appel. C'est un plaisir pour moi de dire que je dois ces renseignement à l'amabilité de M. Guiblain, juge de paix à Ouzouer-sur-Loire ; je l'en remercie bien sincèrement.

n'est pas douteuse : Belna a donné Beaune ; Belsa, Beauce ; Belca, Beauche, aujourd'hui Biauche, comme on dit aussi Biauce.

Mais, dira-t-on, comment se fait-il qu'un pays aussi important ait disparu, sans laisser d'autres traces que quelques débris ?

Je répondrai d'abord que plusieurs endroits offrent des restes antiques, indiquant l'existence d'un lieu, qui dut avoir une certaine célébrité et dont le nom a disparu à jamais : telles sont les antiquités découvertes à Marigny et à Boiscommun. Ce fait s'explique par les invasions nombreuses des Barbares, qui, dès le second siècle et au cinquième, promenèrent, par notre pays, la ruine et l'incendie (1). Les maisons étaient bâties le plus souvent en bois et en terre, et il n'est pas besoin de remonter bien haut dans le passé, pour constater ce fait, il suffit de rappeler ses souvenirs d'enfance.

Ensuite, ajoute-t-on, on n'a rien trouvé à Biauche (2). Mais a-t-on fait des fouilles dans les bois ? Qui sait si l'avenir ne nous révèlera pas des souvenirs, qui dorment depuis des générations ?

Le monastère de Fleury, possesseur de ce pays, ayant bâti deux oratoires, l'un à Dampierre, l'autre à Ouzouer, les habitants se groupèrent de bonne heure autour de ces églises, qui ne tardèrent pas à donner naissance à deux villes importantes. Biauche fut abandonné pour toujours.

Enfin la distance, indiquée par la carte de Peutinger, entre Brivodurum et Belca, ne concorde pas avec les dis-

(1) En 465, le roi Childéric s'empara d'Orléans et ruina tout le pays d'alentour. « Childericus, rex Francorum, Aurelianis usque pervenit, terras *omnes*, quæ sunt in circuitu, nimia feritate depopulans. » *Recueil des Historiens de France*, t. III, p. 5.

(2) Jollois, *Antiquités du Loiret*, 33, signale quelques médailles trouvées en ce lieu.

tances existant de nos jours. Sans aucun doute ; mais qui prouvera que nos routes actuelles offrent une identification absolue avec les voies romaines? D'ailleurs, je ne crains pas d'affirmer qu'il n'existe sur ce point aucune concordance réelle entre deux endroits quelconques.

Admettons cependant que Belca ne soit pas Biauche. En se rapprochant un peu d'Orléans, je trouve, sur la route d'Orléans à Gien, non loin d'un grand étang, un pays, dont le nom se rapproche de Belca, c'est *Belciacum*, aujourd'hui Bouzy, limitant la forêt d'Orléans au nord, comme *Belgiacum*, Bougy, au sud. Or, en ce lieu, les antiquités ne font pas défaut. A l'ouest, se dresse une éminence renfermant des substructions romaines. Au nord, chaque fosse creusée fournit en abondance des débris de tuiles romaines. En se dirigeant vers le nord-est, on a trouvé un grand nombre de pièces romaines, des tuiles à rebords et un vase recouvert d'une tuile. A l'est enfin, furent découvertes des meules de moulin à bras et des tuiles à rebords. Ne semble-t-il pas, en présence de tels témoignages, que Bouzy ait pu représenter Belca ? Ce n'est pas tout. Une trouvaille bien plus intéressante se fit en 1889, celle d'un théâtre romain « de dimension extrêmement restreinte, car il n'avait que 20 mètres de rayon et pouvait contenir environ cinq à six cents spectateurs. Il est à remarquer que ce théâtre a été établi sur un terrain plat, au lieu d'être adossé à une colline comme la plupart des théâtres connus. Il est également important de signaler l'analogie complète des fondations découvertes en ce lieu avec celles observées dans les théâtres romains de Bonnée et de Triguères (1).»

(1) M. G. VIGNAT, *Découverte d'un théâtre romain à Bouzy*, communication présentée au Congrès des Sociétés savantes, session de 1890, *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*, t. XXIII, p. 274.

Or, de ces découvertes n'est-il pas permis de conclure que nous sommes à Belca, Bouzy, dont la distance à Briare concorde parfaitement avec les données de la carte de Peutinger? Je laisse aux savants archéologues le soin de confirmer ma conclusion.

En remontant vers les frontières des Sénonais, nous rencontrons une place forte, dont la désignation n'a pas encore été fixée, je veux dire *Vellaunodunum*. Bien des géographes ont étudié cette question et les arguments, apportés par chacun d'eux, laissent une grande incertitude. Les uns y trouvent Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-la-Guiard, Auxerre ; d'autres veulent que ce soit Château-Landon ou Montargis.

Or, quelle est l'origine de ce mot?

Si l'on s'en rapporte aux savants celtisants, nous remarquerons qu'il y a des noms de lieux formés de deux termes, un adjectif placé le premier et un nom qui est le deuxième terme du composé. Et ce composé exprime l'opinion que les fondateurs avaient de leur nouvel établissement. Il en est ainsi des trente-six noms de ville se terminant par *dunum* ou *durum*, qui veut dire forteresse. Uxellodunum signifie haute forteresse, Noviodunum, nouvelle forteresse, enfin Vellaunodunum, bonne ou belle forteresse (1). Alors ce serait Beaumont, ville située sur les confins du territoire sénonais ; bien qu'on y ait trouvé beaucoup d'antiquités, ce pays n'a jamais revendiqué l'honneur d'avoir porté le nom illustre de Vellaunodunum.

Ne pourrait-on pas reconnaître Montargis, ville d'où l'on jouit d'une belle vue, *Mons Argus*? L'Académie celtique (2), dès sa fondation, posait à ses membres érudits

(1) *Revue Celtique*, t. VIII, p. 123.
(2) T. I, p. 97.

la question suivante : « Y a-t-il à Montargis quelques vestiges du culte du chien, dont la vue est si perçante, quelque tradition, quelque fable, quelques monuments, quelques usages, quelques mots qui y aient rapport et qui puissent donner lieu de croire que cette ville, dont le nom semble venir du français *mont*, et des celtiques « Ar », du et « ki », chien, était, chez les Celtes, ce qui était la ville de Cynopolis ou du chien, chez les Égyptiens, ce qui est encore, chez les Gaulois, la colline du Chien nommée Moel Gylan ? » Aucune réponse ne confirma cette étymologie, bien que le souvenir du Chien de Montargis ait franchi plusieurs générations.

D'ailleurs, cette ville a conservé de nombreux souvenirs des temps antiques. Un savant (1) avait exécuté, en 1860, des fouilles fort intéressantes, dont les résultats n'ont jamais été publiés, et je serais disposé à croire, d'après ses notes demeurées manuscrites, que Vellaunodunum est la forteresse des Vélauniens.

Les Vélauniens, que citent César et Strabon, étaient un peuple qui a donné son nom à l'ancienne province du Vélay et à une ville que signalent plusieurs inscriptions grecques et latines :

Συμϐολον ωεες Ουελαυνιους :
AVGVSTO Nostro
Civitas Vellavorum
libera.
IMP. Caesari Marco Aurelio
Civitas Vellavorum (2).

Devra-t-on s'étonner que ces peuples migrateurs soient venus dans notre contrée et aient élevé une forteresse qui a pris leur nom ? Je citerai un petit hameau d'Ou-

1) M. Guignebert.
(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IV, p. 68, 69, 85, 87, 89 et 528 ; *Revue Celtique*, t. III, p. 310.

zouer-les-Champs, qui s'appelle Marmagne et se dit en latin *Marcomannia*. Cette indication fait songer aux Marcomans et, dans plusieurs villages de ce nom, en France, il a été trouvé des monnaies avec la désignation de ce peuple essentiellement gyrovague.

Le souvenir de Vellaunodunum m'amène à un lieu célèbre qui a fourni une grande quantité d'objets antiques de toutes sortes, je veux dire *Aquae Segestae*.

Comment se fait-il que cet établissement le plus important de la Gaule ait disparu sans, pour ainsi dire, laisser de traces, tandis que d'autres, plus petits, ont franchi les siècles et sont arrivés jusqu'à nous ?

Si l'on examine attentivement la carte de Peutinger, on y trouve vingt-trois établissements portant le nom d'*Aquae* avec un déterminatif ; sept sont en Gaule et les autres en Italie, Or, d'après le dessin, on voit que cinq ont cinq ouvertures, dix en ont quatre et le reste trois seulement. Mais Aquae Segestae de notre pays est le seul en France qui compte ces cinq ouvertures. Il jouissait donc d'une importance exceptionnelle ; sa réputation dut être fort grande et aucun auteur n'en a parlé, tandis que Néris, Bourbon-l'Archambault et le Mont-Dore ont laissé un souvenir que les siècles nous ont transmis.

Ce fait ne doit pas nous surprendre, et, sans sortir de notre pays, qui donc aujourd'hui connaît les eaux de Segray ? Et cependant leur histoire a été écrite par de savants médecins. Louis XI employait avec succès les eaux de la fontaine d'Égry et François Ier ne voyageait jamais sans porter avec lui plusieurs bouteilles de l'eau des Écharlis. Un siècle à peine s'est écoulé depuis que le silence s'est fait sur ces eaux bienfaisantes et leur nom même est tombé dans le plus profond oubli.

Voyons cependant ce que pouvait avoir été Aquae Segestae.

Les Romains donnaient le nom d'*Aquae* aux stations thermales ou minérales, en le faisant suivre du nom de la localité, devenu le plus souvent celui du génie de la source, auprès de laquelle s'était formée une agglomération : Aquae Borvonis, Bourbon ; Aquae Luxovii, Luxeuil ; Aquae Lixonis, Luchon ; Aquae Tarbellicae, Dax.

Ils faisaient un très grand usage des eaux, préférant cependant les thermales aux minérales, par suite de leurs habitudes domestiques. Ils avaient su déterminer leur caractère particulier et s'en servaient en bains, douches et boissons, sans oublier la vapeur ou les boues. Dans les stations balnéaires, il existait des confréries ou collèges. Les malades, guéris ou soulagés, adressaient leurs remerciements à la divinité locale et payaient en outre un tribut, en jetant dans les piscines des pièces de monnaie et des *ex-voto*, qui étaient la représentation de la partie du corps guérie par les eaux. Ces *ex-voto*, je les ai vus à la chapelle de Notre-Dame du Chêne, dans le Maine ; la reconnaissance a donc franchi les siècles et la religion catholique a imité les religions de nos ancêtres celtiques, gaulois ou romains.

Mais les eaux, dit Pline, ont grossi la liste des dieux et enrichi la terre de nombreuses villes (1). Or, les Aquae Segestae de notre pays étaient un établissement dédié à la déesse Segesta. Plusieurs arguments le démontreront.

En 1825, il est entré au Musée des Antiques du Louvre un célèbre poids de bronze, découvert à Feurs (Loire). Sur l'un des côtés, il porte, incrustés en argent, les caractères suivants :

DEAE SEG. T. P. X.

(1) *Hist. natur.*, XXXI, II, 2 : « Augent numerum deorum nominibus variis urbesque condunt aquæ. »

Ce poids a été souvent publié, et les savants, qui l'ont fait connaître, ont varié sur l'interprétation qu'il convenait de donner aux lettres SEG.

Fort heureusement, une inscription, trouvée en 1879, dans la démolition de l'ancienne église de Bussy-Albieu (Loire), porte :

DEAE SEGETAE.

Enfin, la carte de Peutinger signale trois établissements qui semblent avoir eu la même origine : Aquae Sestis, Aquae Segete, et enfin le nôtre, Aquae Segestae (1).

Or, la Commission de topographie des Gaules a proposé de voir, dans ce triple mot : Seste, Segete, Segeste, un génitif féminin se rapportant à une même divinité topique, la déesse Segeta. Ainsi, Segeta était, en Gaule, une divinité des eaux thermales ou minérales ; les déesses Sirona et Damona jouaient le même rôle. Il ne serait donc pas invraisemblable de supposer que Segeta fût une des incarnations topiques de Diane.

Mais quels témoignages peut-on apporter pour l'identification de cette divinité?

J'en ai trouvé quatre.

Pline dit que, parmi les déesses établies par Numa, les Romains en vénéraient une sous deux noms différents ; ils avaient Seja et Segesta, dont les noms viennent de *serere* et de *seges*, et dont les statues se voyaient encore de son temps dans le cirque (2).

« Chez nos ancêtres, ajoute Macrobe (3), il suffisait de

(1) ECKHEL, *Doctrina nummorum veterum*, VII, p. 419, cite un temple au revers d'une médaille d'argent de Salonine, avec la légende : DEAE SEGETIAE.

(2) « Sejam a serendo, Segestam a segetibus appellabant, quorum simulacra in circo videmus. » *Hist. nat.*, XVIII, II, 2.

(3) « Apud veteres quoque qui nominasset Salutem, Semoniam, Sejam, Segetiam, ferias observabat. » *Saturn.*, I, 16.

prononcer les noms de Seja, Segetia, pour entrer aussitôt en férie. »

Tertullien parle d'un temple dédié à Sessia, déesse des semences (1) et saint Augustin (2) reconnaît à son tour les deux divinités Seja et Segetia.

Nous avons donc Segesta, Segetia, Seja, protectrice de nos blés semés. Or, trouve-t-on, dans notre pays, un lieu où cette divinité aurait été honorée d'un culte particulier, au point d'en prendre le nom ? Voici les variantes que j'ai rencontrées :

941. — Seda (3).
1082. — Sejaia (4).
1110. — Sez (5).
1116. — Sed (6).
1119. — Seuga (7).
1140. — Seia (8).
1141. — Saia (9).

(1) « Singula ornamenta circi singula templa sunt, Sessias a sementationibus, Messias a messibus. » *De spectac.*, I, 161.

(2) « Nec agrorum munus uni alicui deo committendum arbitrati sunt Romani, sed rura deæ Rusinæ, juga montium deo Jugatino, collibus deam Collatinam, vallibus Valloniam præfecerunt. Nec saltem potuerunt unam Segetiam talem invenire, cui semel segetes commendarent, sed sata frumenta, quamdiu sub terra essent, præpositam voluerunt habere deam Sejam ; cum vero jam essent super terram et segetem facerent, deam Segetiam ; frumentis vero collectis atque reconditis, ut tecto servarentur, deam Tutilinam præposuerunt. » *De Civitate Dei*, L. III, C. VIII.

(3) Mabillon, *Annales* O. S. B., t. III, p. 455.

(4) *Mémoires de la Société du Gâtinais*, t. XIII, p. 305.

(5) *Id.*, p. 333.

(6) *Id.*, p. 325 et 334.

(7) A. Luchaire, *Louis VI*, p. 335.

(8) *Mémoires de la Soc. du Gât.*, *ibid.*, p. 350.

(9) *Id.*, p. 351 ; *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1844, p. 256.

1153. — Seautium (1).
1160. — Sed (2).
1184. — Seia (3).
1194. — Seuga (4).
1260. — Seuga (5).

Le pays, qui porte ce nom, est Sceaux, dans le Gâtinais (6). Je pense que ces variantes rappellent bien le souvenir de la déesse Seja, qui est la même que Segesta. Donc, Sceaux est certainement l'ancien établissement Aquae Segestae.

Je m'arrête.

Que conclure de ce que j'ai dit ?

Il faudrait accroître partout, même chez le peuple de nos campagnes, le goût pour les antiquités, et leur inspirer l'idée de communiquer les trouvailles faites en labourant les terres, en défrichant les forêts, en creusant des fossés ou les fondations d'une nouvelle maison.

Pour atteindre ce but, je souhaiterais qu'il existât, dans chaque commune, ainsi que je l'ai vu dans bien des villages d'Allemagne, de Belgique et de Hollande, un petit musée, où chacun se ferait un plaisir et tiendrait à honneur de déposer les briques romaines, les médailles, les pierres sculptées, en un mot, tout ce qui rappelle le souvenir des âges anciens. Ce musée local sauverait de la

(1) *Ordonnances des Rois de France* t. XI, p. 199.

(2) LUCHAIRE, *Etude sur les actes de Louis VII*, p. 416.

(3) GALLIA CHRIST., t. VII, p. 294 ; L. DELISLE, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, nº 109.

(4) *Id.*, t. XII, p. 55.

(5) MOLINIER, *Obituaires de Sens et de Paris*, Hôtel-Dieu de Provins. (Voir Archives du Loiret, A. 1335).

(6) En 1153, ce pays s'appelait Seauz., d'après LUCHAIRE, op. cit., p. 325.

destruction et de l'oubli une quantité d'objets auxquels la plupart des gens n'attachent aucune importance, par suite de l'ignorance ou de la mauvaise volonté. Un meuble en bois, une petite armoire vitrée suffirait, comme en Belgique. Le dépôt serait ou à la mairie ou mieux encore à l'école. L'instituteur rappellerait aux enfants leurs devoirs de le prévenir des trouvailles faites par leurs parents et d'augmenter les richesses de leur petit trésor. Il leur montrerait que, par ces objets, revivent les souvenirs historiques, les noms de leurs ancêtres. N'est-ce pas une mine féconde d'histoire locale et générale en même temps ? Avec ce meuble et les trésors qu'il contiendrait, il serait facile de décrire les mœurs, usages et coutumes des habitants de leur pays, les instruments dont ils se servaient, et de parler des peuples qui, par la succession des siècles, ont traversé leur village, en apportant avec eux la paix ou la guerre. Quel beau sujet d'étude pour les enfants de nos campagnes, avec des preuves vivantes sous leurs yeux ! Leur facile imagination les amènerait à croire qu'ils furent les témoins des faits racontés et leur plaisir en serait d'autant plus grand.

Tel est le but du travail que j'ose présenter à notre Société qui s'occupe des arts depuis 1837 et dont plusieurs de ses membres ont publié les premiers travaux archéologiques concernant le département du Loiret.

I. — INSCRIPTIONS

I

V.E.R.V.N.T.A.N.V.S

JOLLOIS, *Mémoire sur les Antiquités du département du Loiret*, p. 105.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, *Notice historique sur la découverte du cimetière primitif de la Ville d'Orléans*, 4 juin 1830.

II

A V
I O M

Augusti Jovi Optimo Maximo.

JOLLOIS, *Mémoire sur les Antiquités du département du Loiret*, p. 96.

III

BORNE MILLIAIRE

(ão 272 circiter)

Imperatori Caesari Lucio Domitio Aureliano pio felici invicto Augusto pontifici maximo, patri patriae, tribunitia potestate VII, consuli III, Germanico Maximo, Gothico Maximo, Parthico Maximo, Dacico Maximo, Carpico Maximo, 1 mille passuum.

Bulletin de la Société archéologique, t. II, p. 194.

IV

AVG APOLLINI SA.
COSMIS LVCAN
D S P D

AVG. APOLLINI S
COSMIS LVCAN
FIL. D.S.P.D.

Augusto Apollini sacrum Cosmis Lucanus de sua pecunia dedicavit.

Augusto Apollini sacrum Cosmis Lucani filius de sua, etc.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, *Mémoire sur les Mosaïques trouvées à Suèvres*, Orléans, 1850.

Abbé MORIN, *Études historiques sur Suèvres*, Blois, 1886.

V

AVG. RVDIOBO. SACRVM
CVR CASSICIATE D S P D
SER. ESVMAGIVS. SACROVIB. SERIOMAGLIVS
SEVERVS
F C

Augusto Rudiobo sacrum Curius Cassiciate de sua pecunia dedicavit. Servi Esumagius sacrovir Seriomaglius Severus faciendum curaverunt.

MANTELLIER, *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, Paris, 1865, in-fol., avec fig

Ibid., Rapport à M. le Préfet du Loiret, dans les *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. III, p. 373-381 et plan, p. 419.

PILLON, *Relation d'une visite aux antiquités de Neuvy*, *Ibid.*, p. 404-413.

Bulletin de la Société archéologique, t. IV, p. 72-81.

VI

D. M. E. M.
MARCO MARSILLIA

Dis manibus et memoriæ Marco Marsillia.

JOLLOIS, *Mémoire sur les Antiquités du département du Loiret*, p. 97.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, *Mémoire sur des sculptures antiques trouvées à Orléans en 1833*, dans les *Annales de la Soc. royale des Sciences. etc., d'Orléans*, t. XIII, 1834, p. 106.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II, p. 193.

VII

AVG ACIONNAE
SACRVM
CAPILLVS. ILLIO
MARI. F. PORTICVM
CVM. SVIS. ORNA
MENTIS. V. S. L. M.

Augustae Acionnae sacrum, Capillus, Illiomari filius, porticum cum suis ornamentis votum solvit libens merito.

JOLLOIS, *Sur les nouvelles fouilles entreprises dans l'emplacement de la fontaine l'Étuvée et sur les antiquités qu'on y a découvertes*, dans les *Annales de la Société des Sciences et Arts d'Orléans*, t. VII, page 143.

Antiquaires de France (Soc. des), Mém. VII, pl. LIX; M, XI, 291.

VIII

L. CornELIVS MAGnus
AtePOMARI f
Civis SENONIus
Cur. CÉNAB
ViVOS SIBI.

Lucius Cornelius Magnus, Atepomari filius, civis Senonius, curator Cenabensium, vivos sibi.

L. Renier, *Sur une inscription récemment découverte à Orléans*, 1865.

Loiseleur, *Essai d'interprétation de l'inscription trouvée à Orléans*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, nº 47 et *Mémoires de la Société des Sciences et Arts d'Orléans*, t. IX, p. 265.

E. Fournier, *Inscription gallo-romaine découverte à Orléans*, 5 pages.

Vergnaud-Romagnési, *Troisième lettre sur Genabum*, Orléans, 1866, 23 p.

E. Desjardins, *De la vraie position de l'antique Genabum*, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, p. 233-238

Société des Antiquaires de France, Bulletin 1865, p. 82, 89, 115, 116, par Pierre Mantellier.

Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, t. VI, p. 182; Cf., t. IV du même ouvrage où se trouve la description de plusieurs des antiquités d'Orléans. — En mars 1894, à Mauvières, arrondissement du Blanc (Indre), on trouva une inscription en l'honneur d'Apollon Atepomarus :

Numini Augusti
Et genio Apollinis
Atepomari, Julius Atrectus
Craxanti filius et Julius
Cnaius Atrecti filius
De suo dederunt.

Revue Celtique, t. XVIII, p. 34.

Atepomarus, en gaulois, signifie : *Valde equo magnus*.

IX

DEO VOL
PRO SALVTE
VIC. POR ET NAV
LIG.

Deo Volcano pro salute vicanorum Portuensium et nautarum Ligericorum.

Trouvée à Nantes en 1805.

L. Rénier, *Itinéraires romains de la Gaule*, 1850.
Bulletin épigraphique de la Gaule. t. I, p. 61
Les Vicani Portuenses sont les habitants du *Portus Nannetum*. Les bateliers de la Loire professaient un culte particulier pour Vulcain.

X

L TAVRICIO FLORENTI
TAVRICI TAVRICIANI
FILIO VENETO ALLECTORI
GALL PATRON NAVTAR
ARARICORVM ET LIGIRI
CORVM ITEM ARECARROR
ET CONDEATIVM II PRO
VINCIAE GALLIAE.

L. Tauricio Florentio, Tauricii Tauriciani filio, Veneto, allectori Galliarum, patrono nautarum Araricorum et Ligiricorum, item Arecarrorum et Condeatium II provinciae Galliae.

Paradin, *Mém. de l'histoire de Lyon*, p. 416.
Gruter, *Inscriptiones antiquae*, CCCCLXXII, 1.
Ménestrier, *Prép. à l'histoire de Lyon*, p. 34.
Polluche, *Essais historiques sur Orléans*, p. 208.

XI

S. D.
CERERI BELSIANAE ALMAE FRVGIFERAE
ARISTIGERAE THESMOPHORAE
CHILEANDER BELSIANVS BELSIACQ
OPS D.M.D I.D.D.
PAX CEREREM NVTRIT
PACIS ALVMNA CERES
BELSIA SEMPER ERIT
LIBER ET ALMA CERES

(**Musée du Vatican**).

ORELLI, *Inscrip.*, 1493.
Bulletin de la Soc. archéol., t. II, p. 223 et 233.

XII

CL. LVPICINO. V. C.
CONSVLARI
MAXIME SENONIE
OB INLVSTRIA MERITA
CIVITAS SENONVM
PATRONO SVO DEDICAVIT.

CL. V. C. CONSVLARI MAXIME
SENONIE AVTISSIODV
RENSIVM CIVITAS
TANTIS PRO MERITIS PROVINCIA
PER TI QVE TRIBVIT TABVLAS
STATVAS DECERNERE VELLET

PECTORA SI RESECET SCRVTANS
AVRELIANORVM
HOC OPVS...

Tablettes de bronze, trouvées vers la fin de juillet 1880, au lieu dit le Touron, commune de Montségur (Lot-et-Garonne), décernées, à défaut de statues, par les cités de Sens, Auxerre

et Orléans, à Claudius Lupicinus, gouverneur de la Sénonie, leur patron.

ALLONER, *Revue épigraphique*, n° 10, p. 145.
H. VALENTIN, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 144.
MAGEN et THOLIN, *Trois diplômes d'honneur du IVe siècle*, Agen 1881, 19 p. in-8, avec 3 lithographies très exactes.
Revue Archéologique, 1881, p. 88.

XIII

P. METILIO
P. F PAL
TERTVLLINO
CIVI. AVRELIAN
QVAESTORI DESIGNATO
PATRONO
PLEBS VRBANA
ALBINGAVNEN

L.D.D.D

—

B. M. P.
FAENNVS AVR
TERTVLLINO FRAT
ET LVL ..... RITO
DEC. AL...

MURATORI, *Inscript.*, p. 1031, n° 4; p. 902, n° 4.

XIV

Imp. CAES. M. AVrelio. SEVERO. ANtoNINO. PIO. FEL. AVG. D. N. PART. BPIT. MAX. COS. III. COLONI. CARVT SALTVS. HORREORVM ET KALEFACELENSES PARDALARIENSES ARAM PRO SALVTE EIVS CONSACRAVERVNT ET NOMEN CASTELLO OVEM CONSTITVERVNT AVRELIANENSI ANTONINIANO imposuerunt ET D. P. AN. P. CLXXIIII.

(Anno 213).

WILMANUS, *Exempla Inscript. lat.*, t. II, 2394, page 147.
(En Mauritanie.)

XV

In honorem domus divinae vicanis Aurelianis signum Minervae suo imperio restituit Faustius Florentinus quaestor, Lupo et Maximo coss.

(Anno 232.)

Ibid., 2255, p. 120.

(En Allemagne)

XVI

DIVO AVC.
MOCETI
SACRVM
MOCETES
CVRAVERVN
T ET POSVER
VNT

Bulletin de la Société archéologique, t. XII, p. 41.

II. — ANTIQUITÉS

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

M. — Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.

B. — Bulletins de la même Société.

S. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, avec l'indication des Séries : S. A. — 1re série; S. B. — 2e série; S. C. — 3e série; S. D. — 4e série.

Rev. — Revue orléanaise.

V. ou Ver. — Archéologie du département du Loiret, par Vergnaud.

Ant. M. — Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

Ant. B. — Bulletins de la même Société.

Soc. Gâtin. — Mémoires de la Société historique du Gâtinais.

Soc. Antiq. de l'Ouest. — Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Ant. Cel. — Mémoires de l'Académie celtique.

D. Morin. — Histoire du Gâtinais, par dom Morin.

J. — Les Antiquités du Loiret, par Jollois.

F. — L. Dumuys. Sigles figulins, Catalogue des estampilles de potiers gallo-romains du Musée historique d'Orléans.

Ms. — Manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. A. HUARD

Séance du 10 décembre 1903

Si l'histoire nous fait connaître les grands événements du globe, l'archéologie la complète et la contrôle. Elle nous initie aux mystères des sociétés disparues, éclaire la nuit des temps, et projette ses rayons jusqu'aux origines de l'humanité.

De précieuses collections ont été recueillies par nos musées ; mais si importantes que soient nos richesses archéologiques, elles ne sont rien, nous dit M. Cuissard, auprès de celles qui restent à découvrir.

C'est que de toute part l'antiquité nous presse et nous enveloppe ; elle est là, sous nos pieds, dans les entrailles de la terre, avec les couteaux de silex, les haches celtiques et les médailles romaines, sur le sommet des montagnes, dans les vieux castels en ruines, dans les bas-reliefs de nos vieilles basiliques, dans les cryptes souterraines, où, revêtus de leurs armures, couchés sur de grands sarcophages historiés d'armoiries et d'inscriptions, dorment côte à côte les vieux chevaliers.

Parmi ces collections, l'auteur place au premier rang les inscriptions. Il pense avec raison que ces inscriptions

et les monuments sur lesquels elles sont gravées, font revivre nos ancêtres, leurs noms, leurs fonctions et les divinités qu'ils révéraient. Ne sont-ils pas, en effet, la voix et l'évocation du passé ? Les dolmens, les pierres druidiques, ne font-ils pas rêver à ces forêts mystérieuses, où les Gaulois ne pénétraient qu'en tremblant, où le sang des victimes ruisselait sur l'herbe des clairières, où la blonde Velléda, vêtue d'une blanche tunique, le front couronné de verveines, présidait à la cérémonie du gui l'an neuf !

Quatorze inscriptions intéressant le département du Loiret et la ville d'Orléans, civitas Aurelianorum, ont été découvertes par l'auteur.

Suivons-le maintenant dans le pays des Carnutes, à Genabum, où nous allons faire avec lui une intéressante promenade. Après avoir rappelé notre attention sur l'importance de ce marché, où l'on trouvait alors tous les objets nécessaires à la vie, blé, linge, instruments aratoires, poteries merveilleuses, etc., il entreprend une tâche plus ardue que la recherche des sources du Nil.

Il s'agit en effet de reconnaître l'emplacement des villes anciennes qui avaient nom Fines, Belca et Vellaunodunum ; Fines et Belca se trouvaient situées sur les deux routes conduisant de Vellaunodunum et de Brivodurum (Briare) à Genabum.

Pour Fines la question est vite tranchée. Fines qui servait de délimitation aux territoires sénonais et carnute, serait aujourd'hui Ingrannes, placée dans la même situation géographique. Fines, en latin, veut dire limites ; c'est en effet dans ce sens que l'emploie Virgile, quand, dans une de ses pastorales, il fait dire par Mélibée à Tityre :

« Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
« Nos patriam fugimus. »

On voudra bien me pardonner cette réminiscence classique qui ne me rajeunit pas.

Avec Belca, Biauche ou Belciacum, l'ère des difficultés commence. Mais grâce à la toponymie, à la topologie, sciences nouvelles dont j'ignorais l'existence, grâce à la Société des Antiquaires de France, à la *Revue celtique*, grâce surtout au profond savoir et aux très consciencieuses recherches de M. Cuissard, on peut arriver, sinon à une certitude complète, tout au moins à une grande probabilité, et, jusqu'à nouvel ordre, Belca serait aujourd'hui Bouzy.

Vellaunodunum, par exemple, c'est le casse-tête chinois, c'est la tour de Babel et la confusion des villes. Sept cités se disputaient l'honneur d'avoir donné naissance à Homère ; cinq villes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-la-Guiard, Auxerre, Château-Landon, Montargis, revendiquent celui de l'avoir remplacée. Va-t-on discuter à ce sujet autant qu'on l'a fait pour Babylone, tour à tour confondue avec Suse, Ninive, Séleucie, etc., qui livra le monde aux disputes : *Tradidit mundum disputationibus*. Babylone dont saint Jean l'Évangéliste a dit : Les chemins qui conduisent à Babylone sont effacés à jamais. Jamais plus les pasteurs n'y mèneront paître leurs troupeaux ! Non ! l'auteur va apporter un peu d'ordre dans ce chaos, et mettre tout le monde d'accord en ne contentant personne. Vellaunodunum ne serait, selon lui, ni l'une, ni l'autre des villes précitées, mais une forteresse construite par les Vélauniens, peuple migrateur, fondateur de la province du Velay, mentionné par César et Strabon, et dans plusieurs inscriptions grecques et latines.

Le souvenir de Vellaunodunum amène l'auteur à nous parler d'un lieu célèbre qui a fourni beaucoup d'antiquités, et qu'on appelait *aquæ segestaæ*. C'était une station d'eaux thermales et minérales, disparue aujourd'hui sans

laisser de traces, comme les eaux de Segray, de la fontaine d'Egry, des Echarlis chères à Louis XI et à François Ier.

L'auteur, après nous avoir entretenu avec plus de discrétion et sans entrer dans autant de détails que plus tard Mme de Sévigné, dans un sujet analogue, de la façon dont nos ancêtres prenaient les eaux, énumère les nombreuses variantes du mot segestaæ, et pense avec Pline Macrobe, Tertullien, la Commission topographique des Gaules et diverses inscriptions, qu'il s'agit très probablement d'une déesse ayant nom Segestaæ, considérée comme le génie protecteur de la source, et que le pays ayant porté autrefois ce nom, serait aujourd'hui Sceaux dans le Gâtinais.

L'auteur conclut en émettant l'avis qu'il faudrait accroître partout, même dans nos campagnes, le goût des antiquités et créer dans chaque commune, à peu de frais, un musée, où seraient déposés les objets trouvés.

Il a joint à son travail :

1° Copie des quatorze inscriptions retrouvées par lui;

2° La nomenclature des ouvrages et bulletins ayant été l'objet des recherches ;

3° Un tableau par ordre alphabétique des antiquités existant, ainsi que des lieux, hameaux, communes où elles ont été trouvées.

On ne saurait trop féliciter l'auteur de sa tentative ; il serait bon que cet utile et très important travail fût communiqué à tous les instituteurs. Dieu merci, la mine des découvertes n'est pas près d'être épuisée. Ne vient-on pas de découvrir tout récemment dans la Creuse, sur le mont Jouer, les restes d'une villa romaine, et l'enceinte d'un théâtre ; en Russie, un éléphant de l'époque tertiaire conservé dans la glace ! Le rédacteur de la Revue où le fait était mentionné, ajoutait même qu'on en avait

mangé. Cet éléphant serait-il un canard? Cependant cette Revue passe pour sérieuse.

Quoi qu'il en soit, les instituteurs peuvent donc dire à coup sûr à leurs élèves : cherchez et vous trouverez! A défaut de l'épée symbolique de Damoclès, à défaut de la Durandal de Roland, qu'on peut voir encore fichée dans les murs de Rocamadour, peut-être auraient-ils la chance de mettre la main sur l'épée de Brennus, celle que le héros gaulois jeta dans la balance, en disant aux Romains : *Væ victis* !

Souhaitons donc bon succès à M. Cuissard! Il a porté la bonne parole, il a semé le bon grain. Il trouvera dans la vive imagination des enfants un terrain favorable pour le faire germer.

L'impression de ce Mémoire tout naturellement s'impose; il augmentera certainement chez les nouvelles générations le nombre des fervents de l'archéologie, cette science si intéressante qui fait passer devant nous, comme un brillant mirage, la vision rétrospective du passé.



ALFRED LANSON

SES ŒUVRES

Par M. CH. MICHAU

Séance du 11 janvier 1904

La sculpture orléanaise pourrait constituer et présenter une école vraiment remarquable par la valeur des œuvres dues au talent de nos concitoyens. L'étude de cette école serait intéressante et digne de tenter une plume autorisée. Citons parmi les plus célèbres de ces sculpteurs dans le passé : Adam Michel, Michel Bourdin, Nicolas Hubert, François Marchand, et dans les temps modernes : Allélit, Louis Roguet, Clovis Monceau, Albert Didier, Manière, Ernest Lanson, Bérard et Alfred Lanson.

La biographie de ce dernier n'a pas encore été faite, et ce serait justice de ne point laisser tomber dans l'oubli le nom de Lanson (Alfred-Désiré), né à Orléans, le 11 mars 1851, au n° 62 de la rue Saint-Marceau, la maison porte aujourd'hui le n° 58.

Le père de l'artiste, Lanson (Thomas-Gilbert), exerçait la profession de tourneur en poterie ; il eut avec sa femme Marie-Rosalie-Thérèse Renault six enfants, dont trois devinrent des sculpteurs de mérite ayant leurs œuvres reçues aux Salons ; le père avait tourné la terre,

les fils la modelèrent, élevant et poétisant ainsi son humble métier.

L'aîné, Lanson (Ernest-Auguste) (1), avait commencé l'évolution en suivant de bonne heure les cours de dessin et de modelage de la Ville, et il montra de sérieuses dispositions pour cet art qu'il devait ensuite inculquer à deux de ses frères, ainsi qu'à sa fille Ernestine Lanson (2).

A la mort du père survenue le 26 février 1861, la famille quitta Saint-Marceau et vint habiter l'intérieur de la ville, d'abord rue Bourgogne, ensuite rue de la Poterne; le plus jeune des fils, âgé alors de dix ans. Alfred, fut placé à la pension Preux, rue de la Charpenterie, où son intelligence lui fit faire de bonnes études, on le fit entrer ensuite, en 1864, comme petit clerc chez Me Sansco, notaire, demeurant place Saint-Samson, aujourd'hui place de la République.

Le jeune clerc ne pensait pas alors que sur cette place qu'il traversait si souvent, serait édifiée plus tard, en 1882, l'œuvre maîtresse d'un enfant de la Haute-Vienne, arrivé à l'âge de quinze ans à Orléans et devenu un artiste de réelle valeur, honorant grandement la ville qui l'avait adopté. Il ne se doutait pas que lui aussi serait plus tard un statuaire distingué, et qu'à l'occasion de l'érection de cette belle statue de la *République*, due au talent de Louis Roguet, il recevrait des mains du Ministre des Postes, Adolphe Cochery, la décoration de

(1) Lanson (Ernest-Auguste), né à Saint-Jean-le-Blanc, le 12 décembre 1836, obtint, en 1889, le prix Robichon du Conseil général du Loiret; il reçut les palmes académiques en 1894 et la rosette d'officier de l'Instruction publique en 1903. Ses œuvres figurent aux Salons annuels.

(2) Lanson (Ernestine), née à Orléans, fille et élève de Lanson (Ernest), a obtenu le prix Robichon en 1903; elle expose également ses œuvres aux Salons.

la Légion d'honneur qui lui était décernée pour son beau groupe l'*Age de fer*. Ne dut-il pas à ce moment jeter un coup d'œil singulièrement satisfait sur l'étude de son ancien patron, lequel, curieux rapprochement, s'occupait aussi de sculpture.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Alfred Lanson que la situation de petit clerc ou saute-ruisseau ne séduisait pas autrement, résolut d'écouter les conseils de l'un de ses frères travaillant à Paris dans une pharmacie, et il se décida à abandonner le papier timbré ; il quitta donc l'étude Sansco et partit à Paris retrouver son frère. Il entra dans la maison de pharmacie-droguerie Fouché, espérant bien y faire son chemin, lorsqu'un malheureux événement dont il fut la victime vint le détourner de sa nouvelle voie. Une bonbonne d'acide qui fit explosion détermina de graves brûlures sur tout le côté gauche du jeune pharmacien, lequel dut être ramené à Orléans, où son frère aîné le recueillit et le soigna avec dévouement pendant six mois.

Celui-ci profita de cette inaction forcée pour donner à l'intéressant blessé les premières notions de dessin, de composition, d'anatomie et de modelage. Alfred Lanson y prit goût et embrassa à son tour la carrière déjà suivie par deux de ses frères et qu'il n'eût vraisemblablement pas prise sans cet accident ; il eût été sans doute excellent pharmacien, mais nous n'aurions pas la *Douleur maternelle*.

Ce ne fut donc point une vocation irrésistible, un amour de l'art inné, mais bien une détermination raisonnée qui le fit embrasser la profession dans laquelle il devait si bien réussir ; après tout, les mariages d'amour ne sont pas toujours heureux et souvent les mariages de convenance produisent de meilleurs résultats.

Son frère Ernest auquel il dut beaucoup, et pour lequel

du reste, il avait une affection presque filiale, fut son premier professeur ; il suivit ensuite les cours de l'école de modelage de la ville alors dirigée par Clovis Monceau et il y fit de rapides progrès. L'éminent directeur du Musée de peinture, M. Eudoxe Marcille, dont la haute compétence en matière d'art était justement établie et reconnue, s'intéressa aux travaux du jeune artiste et lui prodigua ses encouragements, l'engageant à aller à Paris, où les ressources sont plus grandes, afin d'y acquérir les connaissances supérieures que la province ne peut pas procurer, et sans lesquelles on ne peut pas espérer s'élever au-dessus du niveau ordinaire et arriver à se faire un nom dans la carrière artistique.

La famille de Lanson écouta les avis judicieux de M. Marcille et prit le parti d'envoyer de nouveau le jeune élève à Paris. De 1867 à 1868, celui-ci suivit les cours de l'École préparatoire de dessin et de modelage de la rue de l'École-de-Médecine. Il y remporta tous les prix et obtint, par suite de cette circonstance, le droit de participer sans autre examen aux concours de l'École des Beaux-Arts. La ville d'Orléans, sur la proposition de M. Eudoxe Marcille, bon juge en cette matière, alloua à Alfred Lanson, pour lui donner la facilité de suivre les cours de cette grande École, en 1873, une subvention de 600 francs, puis 800 francs en 1874, 800 francs en 1875 et 1,000 francs en 1876, époque à laquelle le jeune pensionnaire de la ville sut reconnaître et justifier ces allocations par l'obtention du Grand-Prix de Rome.

Le certificat délivré par Eugène Guillaume, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des Beaux-Arts, établit qu'Alfred Lanson fut admis à l'École le 25 octobre 1869 dans la section de sculpture, où il obtint, le 30 janvier 1872, une deuxième médaille pour la composition ; le 26 novembre 1873, concours d'après nature ; le

23 décembre et le 2 juin 1874, concours d'après l'antique ; le 23 juin 1874, mention au concours d'anatomie ; le 26 février 1875, première médaille au concours des grandes lignes modelées ; le 27 avril suivant, il fut admis logiste au concours des Grands-Prix avec le n° 8 pour sa composition : *Homère, guidé par un enfant, chantant dans les villes de Grèce ;* le 29 octobre 1875, il obtenait la première médaille pour les grandes lignes modelées, et enfin, en 1876, il entrait en loge pour le prix de Rome et devenait le premier Grand-Prix avec *Jason enlevant la Toison d'or* (1).

(1) *Note manuscrite de l'artiste.* Énumération des médailles que j'ai obtenues :

30 janvier 1872. — 2e médaille de composition d'esquisse, bas-relief.

26 novembre 1873. — 2e médaille pour figure, modèle d'après nature.

23 décembre 1873. — 3e médaille pour figure, modelée d'après l'antique.

29 juillet 1873. — 1er prix à l'exposition des travaux de fin d'année (atelier de M. Jouffroy, membre de l'Institut).

2 juin 1874. — 2e médaille, figure modelée d'après l'antique.

28 juillet 1874. — 2e prix à l'exposition des travaux de fin d'année.

23 octobre 1874. — Mention d'anatomie.

26 février 1875. — Prix de l'Institut, tête d'expression (fondation de M. le comte de Caylus).

26 mars 1875. — 1re médaille pour grande figure modelée, d'après nature.

27 avril 1875. — Reçu en loge pour le concours des prix de Rome.

6 août 1875. — Grande médaille d'émulation décernée à celui ayant obtenu le plus grand nombre de valeur.

27 octobre 1875. — 1re médaille pour grande figure, modelée d'après nature.

Salon de 1875. — 3e médaille pour une statue en plâtre (Diane).

Paris, 4 février 1876.

Alfred LANSON,

37, rue d'Enfer.

Pendant ce temps il avait exposé au Salon de 1870 un buste et un médaillon en plâtre; en 1872, un médaillon bronze; en 1873, un buste plâtre; en 1874, un médaillon bronze et *Bianca*, buste plâtre; en 1875, un buste en bronze et *Diane*, statue plâtre, qui reçut la troisième médaille du Salon et fut acquise par le Ministère des Beaux-Arts.

Lanson, après avoir suivi les cours d'Aimé Millet, de Jouffroy et de Rouillard, animalier, était devenu un artiste d'avenir; son prix de Rome lui permettait d'aller perfectionner son jeune talent, par l'étude des modèles incomparables que la Ville Eternelle met à la disposition des futurs maîtres de l'Ecole moderne.

Les lettres des personnes dont on écrit la vie sont toujours très intéressantes à compulser; l'homme s'y montre sous son vrai jour, on y trouve sa manière de vivre, de travailler et ses sentiments intimes s'y révèlent, c'est avec raison que Buffon a pu dire: le style c'est l'homme. La correspondance qu'Alfred Lanson entretint d'Italie avec son frère Ernest est très instructive à tous les points de vue, ce sont des impressions artistiques de voyage, puis la relation des événements importants qui survinrent à Rome pendant son séjour, les mœurs des habitants, les œuvres qu'il exécute à la villa Médicis, tout s'y trouve consigné; c'est, en un mot, la vie de l'artiste presque au jour le jour pendant quatre ans; quelques emprunts le feront mieux connaître que des notes plus ou moins sèches d'une biographie. M. Ernest Lanson a bien voulu nous communiquer ces lettres pieusement conservées et un point qu'il convient d'établir de suite, c'est qu'elles dénotent chez leur auteur un profond amour de la famille: l'affection particulière qu'il porte à son frère et à sa nièce s'y montre à chaque page.

Alfred Lanson arriva à Rome le 30 janvier 1877, après

avoir visité Lyon, Orange, Avignon et Florence, d'où il avait écrit le 26 janvier la lettre suivante :

Nous sommes ici entourés de choses très belles, on ne peut faire un pas sans voir des palais, des églises décorées des fresques et des statues des artistes de la Renaissance ; l'on apprend ici à connaître des maîtres que nous nous figurons très difficilement, tels que Donatello, qui a des statues d'un goût tout à fait neuf et Vincent Danti, un vrai maître ; ses bronzes sont à faire détester les marbres; quant aux monuments, ce sont d'immenses édifices en marbres de toutes les couleurs. Encore un nom de sculpteur qui me revient, c'est Andréa Sanzovino qui a des statues, au-dessus des portes du Baptistère, adorables ; ce qui est joli à voir, c'est que tous ces objets sont en place au milieu de l'architecture qui leur est propre ; très peu de choses relativement sur des socles ; dans les galeries des fresques dans tous les coins, des André del Sarte que l'on ne connaît qu'en Italie, il y en a partout; quant à la Galerie des Offices (Uffizzi), c'est une merveille. Comme musée de peinture, des salles entières de Titien, de Raphaël et des autres (*sic*) ; tout est grand et magistral ici. Quant aux tombeaux des Médicis qui sont à l'église San Lorenzo, c'est surprenant comme architecture et comme situation ; les tombeaux sont placés là, sous un dôme immense sous lequel sont les deux plus fameux; ces figures sont très belles, on apprend ici à connaître Michel-Ange, comme à Gênes l'on voit Puget ; tous les jours nous découvrons de nouvelles choses, mais il y en a que je revois souvent, il y a ici des cloîtres, une quarantaine à peu près qui sont tous décorés de fresques par les peintres de ces époques, c'est un trésor inépuisable et nous ne verrons pas tout cette fois.

Nous partons le 28 de Florence, pour Sienne et Orvieto, et de là à Monte Rotondo, d'où les collègues de l'Académie viennent au-devant de nous en voiture. Le 31, nous serons à Rome.

Rome, avril 1877.

Nous sommes allés en assez grand nombre passer quelques jours aux environs de Rome, au lac de Némi, à Frascati Tusculum, Albane, Palestrina. Là, nous avons vu tant de choses curieuses qu'il serait difficile de les énumérer toutes : des villes antiques où il reste à chaque pas des tombeaux sur les routes qui sont de véritables monuments indestructibles par la grandeur, ce sont des tombeaux d'anciens Romains, il y a celui de Porsenna, près d'Albane, qui est une véritable forteresse. La campagne est extraordinairement belle, ce sont de grandes plaines très fertiles entourées d'immenses montagnes de tous côtés, ce qui rend tous les endroits superbes; le fond est toujours extraordinaire de lignes.

L'artiste fait ensuite une fugue en Espagne, ainsi que nous l'apprend une lettre datée de Madrid, du 19 juillet 1877.

Cher frère et chère nièce.

Je suis parti de Rome, il y a huit jours, j'ai fait bon voyage en passant par Nice, Marseille, Toulouse et Bayonne. Je dois faire ici plusieurs bustes, j'en ai commencé un d'enfant de sept ans, hier matin, c'est le fils du duc de la P. ., je pense faire d'ici quelques jours celui de la fille du marquis de...

Je suis arrivé ici, dimanche matin. La première chose que j'ai vue, c'est les combats de taureaux, dans un cirque qui rappelle beaucoup le Colisée de Rome et qui contient 18,000 personnes ; c'est très beau et surtout très impressionnable, l'on se sent ici, bien à l'étranger, personne ne parle français ; je ne puis demander les choses qu'à coup de dictionnaire, la monnaie est tout à fait incompréhensible, ce n'est pas du papier dégoûtant comme en Italie, qui tombe en loques, mais des pièces de 26 fr., d'autres de 7 fr., 2 fr. 50, le plus ennuyeux, ce sont les petites qui changent de valeur, tout en étant les mêmes; les pièces usées valent beaucoup moins.

Après, j'irai voir l'Andalousie, Séville, Grenade et toute l'Espagne ; ce sera pour moi très bon surtout si je ne sacrifie

que cinq ou six semaines à ce voyage. Je suis content de faire ici des bustes, d'abord parce que ce seront des bustes à faire en marbre et qu'en ayant fait deux ou trois, j'en aurai ensuite autant que je voudrai et que ces personnes sont très larges et ne regardent pas à commander des statues en marbre, ce qui est rare.

Je vous recommande bien de ne pas dire que je suis en Espagne ; il faut qu'on ne le sache pas avant mon retour à Rome, car je n'ai pas le droit de quitter officiellement l'Italie, n'en parlez pas, je vous prie.

Sa lettre du 12 novembre 1877, donne les détails suivants sur Rome et sur les habitants.

Nous faisons notre petite promenade au Corso tous les soirs. Le Corso est la rue Royale d'Orléans en laid. Sur les trottoirs les Italiens restent debout et ont l'air de former la haie en regardant passer les forestiers ou étrangers ; on les voit aussi autour d'une table vide, douze ou quinze, que font-ils ? Rien, ils passent ainsi la soirée à très bon marché ; quand il y a une carafe d'eau, c'est un luxe déjà, et ces gens sont les gens aisés de Rome, les colonels de l'armée italienne, les officiers, et les cafés sont cependant très beaux ; il faut dire que, par contre, les étrangers payent très cher tout ce qu'ils prennent.

La lettre du 8 juillet 1878 relate la mort du roi Victor-Emmanuel et celle du pape Pie IX arrivées à cette époque ; les deux souverains de Rome disparaissaient en même temps.

Depuis un mois, nous sommes ici pleins d'émotions, le roi d'abord, le pape ensuite, c'est une agitation surprenante. Nous sommes allés voir le pape exposé au Vatican, c'est très particulier de voir un cadavre sur un catafalque absolument rouge ; dans tout Saint-Pierre, pas la moindre draperie noire, il paraît que ce n'est pas usité chez les papes, en cette circonstance, de mettre du deuil ou du moins du noir.

Pour la mort du roi, il y avait presque toute l'armée de terre

et de mer à Rome; maintenant pour celle du pape, il n'y a plus que des capucins dans les rues, le Corso en est plein, Rome, en somme, est très intéressante, les cardinaux arrivent, nous allons voir des têtes intéressantes, c'est un moment exceptionnel.

Pour le penseur, quel rapprochement! quel sujet de profonde méditation que ces deux morts simultanées! Celle du roi puissant quittant ce monde au milieu de l'appareil de la force, et celle du pontife le suivant dans l'autre monde escorté seulement de la prière, cette autre force!

De son côté, ce qui frappe l'artiste, c'est la couleur du deuil pontifical et l'étude intéressante à faire des têtes de cardinaux.

La mère et les deux frères d'Alfred Lanson étaient allés le retrouver à Rome au mois de novembre 1877; ils y restèrent jusqu'à l'ouverture de l'Exposition de Paris de 1879. Lanson avait fait venir ses frères pour faire les marbres de ses compositions d'après ses maquettes; il ne semble pas que l'artiste ait beaucoup taillé lui-même le marbre.

On lit, en effet, dans sa correspondance:

30 novembre 1877. Edouard et Gustave s'occupent de mes *bustes en marbre*, cela les absorbe beaucoup, car je suis pressé de livrer *ces choses-là* (il s'agit de ses bustes d'Espagne) *ils font aussi la Suzanne*, de mon côté j'ai fini le buste de la *comtesse Amelot*, il est modelé et l'on va le *faire dans le marbre*.

J'ai terminé une petite *Vénus*, je la ferai *faire en marbre* le plus vite possible.

— 10 octobre 1877. — Gustave devient vrai Romain, il s'occupe *du Torse*, j'ai *fait faire le marbre* du buste de *Pothier*, si on ne l'avait pas pressé de Paris, *Gustave l'aurait fait*.

— 17 avril 1880. — J'ai fait plusieurs bustes *qu'on fait en marbre en ce moment*, etc.

L'artiste avait d'ailleurs assez à faire ; ses compositions et ses maquettes ne lui laissaient guère le temps de les traduire en marbre, et il produisait beaucoup. D'un autre côté, il avait commencé relativement tard à faire de la sculpture, il n'avait pas eu assez de temps, au début, pour apprendre le maniement du ciseau, et les travaux nombreux qu'il entreprit ne lui permirent pas de s'y livrer utilement plus tard ; il s'attaquait donc rarement au marbre, c'était l'affaire des praticiens et l'artiste se contentait de donner le dernier coup à l'œuvre, faisant souvent pour cela appel à l'expérience d'Ernest Lanson, son frère aîné.

Pour la conception, la composition et l'arrangement de ses œuvres, Lanson était très difficile et souvent très indécis, il suivait à la lettre le précepte donné par Boileau dans son art poétique :

« Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage
« Polissez-le sans cesse et le repolissez. »

Il remaniait sans cesse sa composition jusqu'à ce qu'il en fût complètement satisfait ; cette recherche de la perfection est démontrée également par ses lettres.

Mars 1877. J'ai commencé mon bas-relief, *je ne sais pas si je le changerai,* je verrai comme il est à mon retour.

Avril 1877. J'ai fait le buste de Pothier et *presque arrêté* l'esquisse de mon bas-relief, je pense m'arrêter à l'*arrangement* que j'ai maintenant. Comme tu m'en demandes un croquis, je t'en envoie un, mais *ça changera beaucoup,* car *j'aime à changer jusqu'au dernier moment,* aussi ne le montre pas, je préfère qu'on n'en ait pas une idée avant la fin.

Mai 1877. Dans un mois environ, quand j'aurai bien placé tous mes accessoires dans mon bas-relief, je te l'enverrai, ça

me servira beaucoup pour m'aider à prendre parti pour *un arrangement ou pour un autre.*

Janvier 1879. Voici *à peu près* ma Judith en prière, avant de couper la tète, elle invoque son Dieu, car la tête coupée m'ennuyait; comme cela ça s'arrangera mieux.

Ainsi, l'artiste est toujours à la recherche du mieux et et, après avoir changé plusieurs fois, il arrive même, par suite de transformations successives, à en changer complètement le sujet.

Dans une lettre de Paris, du 16 février 1875, il dit : « *J'ai opéré beaucoup de changements* à la figure que je fais ; ce ne sera plus *une Source*, mais *une Diane, à moins d'un autre changement.*

Il en fut de même pour l'*Age de fer*, lequel n'était d'abord qu'un simple groupe de lutteurs que l'artiste avait intitulé : *La Lutte*; son frère Ernest, qu'il avait appelé pour le terminer, lui conseilla de changer ce terme vague en celui plus sonore sous lequel il est connu maintenant.

Alfred Lanson quitta Rome et rentra à Paris, en 1880. Pendant son séjour en Italie, il avait fait, chaque année, des envois aux Salons et il les continua jusqu'en 1897. Ses nombreux travaux ont été décrits et, pour la plupart, jugés par les journalistes et les critiques d'art.

En les énumérant, nous croyons devoir reproduire quelques-unes de ces appréciations qui permettront de les mieux juger.

Salon de 1876 : *Jason enlevant la Toison d'or,* prix de Rome.

Le Jason est noble et de belle allure, la tête respire la fierté calme et la confiance en soi. Le bel ephèbe, avec l'aide de Médée a soumis au joug les taureaux aux pieds et cornes d'airain et a tué le dragon — il est vainqueur ! et le glaive d'une main, de l'autre il montre à bras levé la précieuse toison. Le mouve-

ment est des plus beaux, la jambe droite est tendue et le bras écarté, le corps incliné de ce côté, la jambe gauche ployée par un haussement et le bras haut du même côté gauche donnent au corps un harmonieux balancement. *Journal des Artistes.*

Salon de 1876 : *La Fontaine*, statue plâtre et un *buste* en plâtre.

Salon de 1877 : *Buste en terre cuite* de M. Sazerac de Forges, préfet du Loiret.

Salon de 1878 : *Buste en bronze* de M. Eud. Marcille, directeur du Musée d'Orléans.

Salon de 1878 : *Bianca*, buste en marbre.

Figure douce et suave. Bianca dont le poète a dit :

« Tantôt elle peignait ses longues tresses blondes,
« Tantôt elle voyait courir les vertes ondes
« Ou regardait sans voir et, laissant là ses jeux,
« Suivait un beau nuage égaré dans les cieux. »

C'est surtout ce dernier vers qu'expriment la pose et la physionomie de Bianca. A la vue d'un beau ciel, des idées nouvelles traversent son esprit, des sensations nouvelles agitent son cœur, elle ne fait que commencer à vivre, elle va connaître, aimer quelque chose de nouveau, puis le nuage se dissipera et elle retombera dans la réalité. X.

Salon de 1879 : *La Résurrection*, haut-relief en plâtre acquis par l'Etat. Le Musée de Montargis le possède en bronze (médaille de 2e classe).

Je retrouve dans l'ange un peu du mouvement général mais adouci et approprié au sujet que nous avons vu dans le *Jason*. Le Christ qui se soulève était bien mort, la jambe tendue à plat est celle de l'écorché, il y a là, avec de certaines hardiesses, de grandes qualités de composition. H. Devillers.

Salon de 1880 : *Judith et Holopherne*, groupe en plâtre.

Superbe groupe qui, en 1880, eut la médaille. Judith debout,

pensive, se dessine droite sur le corps mouvementé et horizontal d'Holopherne ; la femme est drapée, l'homme est nu. C'est là toute la sculpture Jambes et bras de la victime de tout à l'heure sont des morceaux de maître. H. D.

Salon de 1880 : *Douleur maternelle*, groupe en terre cuite teintée.

La douleur maternelle est très émouvante, le désespoir de cette mère qui a en vain disputé à la mort l'enfant dont l'âme vient de lui échapper dans un soupir et qui, dans l'excès de son deuil, ne peut pas verser une larme est navrant. C'est humain et *fait de main d'ouvrier*. H. D.

Salon de 1881 : *Salammbô*, médaillon bronze acquis par l'Etat; il est au Luxembourg.

Le livre de Flaubert, un des plus beaux de la littérature moderne, Salammbô, a tenté M. Lanson et nous lui devons un bas-relief où l'héroïne est vue à cheval, puis dans la tente de Matho, et en bas du grand médaillon, livrée aux caresses pleine d'enroulements du serpent amoureux. H. D.

Salon de 1881 : Le *Buste en bronze de M. Cochery*, ministre des Postes.

Salon de 1881 : *L'Etude*, modèle de *Terme*, en plâtre.

Le Terme, que l'on pourrait appeler l'Etude, est fort beau. L'attitude méditative et les formes puissantes de cette robuste femme symbolisent bien cette application d'esprit et cette force de l'étude à laquelle ne résistent aucune des difficultés qu'il a été donné à l'intelligence humaine de vaincre, aucun des secrets qu'il lui a été donné de pénétrer. La pensée de M. Lanson est donc une grande pensée bien réalisée. H. D.

Salon de 1882 : *L'Age de fer*, groupe en marbre qui lui vaut la croix de la Légion d'honneur ; acquis par l'Etat, il est au Luxembourg.

Qui n'a admiré ce groupe superbe ? Deux hommes nus, jeunes, superbement construits, ont lutté, un des combattants est à terre, l'autre, debout, la lance en main, a la tranquille et redoutable fierté de la force impitoyable. Quelle science parfaite de la structure humaine ! Quelle mâle beauté ! H. D.

D'autre part, la poésie a donné à ce groupe de lutteurs dont un seul est armé, une interprétation en rapport avec son titre, mais elle y voit ce symbole : l'âge de fer vainqueur de l'âge de pierre.

Le barbare, à demi couvert de peaux de bête,
En un geste hautain, tord son buste d'athlète,
L'œil est impérieux et l'aspect imposant,
C'est bien l'âge de fer au joug rude et pesant.

La main gauche se lève en signe de puissance,
De la droite il brandit sa redoutable lance ;
Alors l'âge de pierre entre dans le néant
Vaincu par le progrès, ce sublime géant.

. . . .

Plus tard, l'homme trouvant la force de la poudre,
Sur l'ennemi troublé projettera la foudre
Et chaque âge découvre un engin, un trésor !
Mais l'éternelle paix..... ce serait l'âge d'or.

C. M.

Salon de 1882 : *L'Aragonaise*, buste en terre cuite peinte.

Quelle magnifique chose que ce buste ! On est étonné qu'avec une sévérité de facture aussi grande, M. Lanson soit arrivé à nous donner la douce fermeté de ces chairs de femme en plein épanouissement de sa jeunesse et de sa beauté. Que de science dans la façon dont les traits un peu forts de la vigoureuse Espagnole sont atténués par la féminité de certaines parties ! L'ensemble donne une expression de fierté calme et puissante de la tranquillité d'esprit que donne à la femme la certitude de l'effet produit par sa beauté. X.

Salon de 1884 : *Œdipe et le Sphinx*, groupe plâtre.

La femme au corps de lion pose bien sa griffe sur la jambe d'Œdipe comme pour prendre possession d'une proie assurée, cependant elle le fixe, hésite, elle sent qu'elle a, cette fois, trouvé un adversaire, peut-être un maître. Lui, Œdipe, est sûr de la victoire, a conscience de sa supériorité, mais se recueille en sa force pour mieux disposer d'elle. Grand, nu, superbe, Œdipe est

le type de la beauté mâle, de la force noble, de l'intelligence faite matière. Les bras sont d'une perfection à laquelle M. Lanson nous a habitués. H. DEVILLERS.

Salon de 1886 : *Judith et Holopherne*, groupe marbre au Jardin des Tuileries.

Salon de 1886 : *Le Rapt*, statue équestre plâtre (Froment-Meurice en fit une reproduction en argent). Donné par la Société des Courses, comme grand-prix, il est possédé par M. Franck.

Salon de 1887 : *Portrait de Camille Flammarion.*

Salon de 1888 : *La Vierge à l'enfant*, bas-relief bronze.

Salon de 1889 : *La dernière orgie*, fin d'Attila, trois personnages.

Salon de 1894 : *l'Age de fer*, groupe bronze.

Salon de 1894 : *Diane*, statue en marbre.

Diane, déesse de la Chasse. Figure moderne, petit nez un peu relevé, cheveux follement embroussaillés sur le front qu'ils cachent, petite oreille finement ourlée, délicieuse coquille nacrée faite pour recueillir les serments des amoureux et peut-être pour ne pas les entendre : *aures habent et non audient* ; croissant symbolique dans les cheveux

L'artiste nous représente ainsi la savoureuse et volontaire figure de cette Diane, fille de Jupiter, que les Romains adoraient comme déesse de la Chasteté et qui, pour le ciel était cette blonde Phœbé, aimant à caresser de sa lueur discrète et mystérieuse les cœurs épris venant lui confier le secret de leur bonheur. La belle chasseresse qui perçait tout de ses flèches et dont le cœur froid était insensible aux hommages se rappelle qu'elle fut une fois cependant percée aussi à son tour par la flèche du malin Eros.

Rien de classique, rien ne rappelant les lignes pures et sereines d'un camée antique. Ce n'est donc pas une déesse, imposante de majesté que Lanson nous donne, c'est une charmante parisienne, fin de siècle, mais quel mortel ne voudrait être son Endymion ?

Salon de 1895 : *Léda*, statue en marbre ; *Buste de*

M. Challemel-Lacour, président du Sénat; *Jeanne d'Arc blessée à Jargeau*, statue en bronze érigée dans cette ville, et, sous le grand portail du Palais de l'Industrie, *Deux groupes de chevaux* d'une dimension colossale, exécutés pour le château de Vaux.

Un problème technique que les gens du métier ont toujours considéré comme particulièrement difficile était posé à l'artiste, c'était de donner de la vie et de l'animation à une composition destinée à être regardée de plain pied par les promeneurs de la terrasse et de bas en haut à 5 ou 6 mètres d'élévation.

Ce problème a été résolu de la façon la plus heureuse et la plus originale par M. Lanson, en deux groupes composés chacun de deux chevaux marins qui nagent dans les flots; chaque cheval, tenu par la bride, est entraîné par un enfant semblant marcher sur la surface de l'eau, un troisième enfant placé en croupe excite de la voix et du geste les chevaux et leurs conducteurs.

Malgré une symétrie imposée par le sujet, les attitudes des personnages sont fort ingénieusement diversifiées et cette œuvre importante, pleine de vie, est, dans ses proportions colossales, d'un mouvement des plus gracieux. Elle fait le plus grand honneur à notre école de sculpture moderne et à l'artiste.

(*Le Matin*).

Hier. a été inaugurée l'exposition de deux immenses groupes de marbre destinés à l'un des plus beaux châteaux de France qui coûta au surintendant Fouquet 18 millions de l'époque, donné au maréchal de Villars par Louis XIV à la chute du surintendant. La famille de Choiseul-Praslin en fut ensuite propriétaire et actuellement M. Sommier, un raffineur, va faire achever l'œuvre de l'architecte Levau.

Deux groupes gigantesques, taillés dans le marbre de Carrare, chaque groupe se compose de deux chevaux marins et de trois enfants, tous placés en diverses attitudes, ces groupes ont demandé quatre ans de travail et ont été payés cent mille francs. Faits dans le caractère du château, ils rappellent le XVIII[e] siècle qui nous donna une si belle école de sculpture. Ils sont d'une allure à la fois dramatique et élégante.

A peine terminés, ils ont été admirés par le duc d'Aumale, Gounod, Français, Henner, Bonnat et recevront aujourd'hui la visite du président Carnot.

(*Le Figaro*.)

Salon de 1896 : *une Nymphe*, statue pierre, appartenant à M. le duc de Rohan.

Salon de 1896 : *Buste en bronze* de M. Félix Faure, président de la République.

Salon de 1897 : *Léda*, statue marbre.

Parmi les autres travaux importants de l'artiste qui n'ont point figuré aux Salons, citons la *Statue colossale de Lazare Carnot* organisant la victoire, exécutée pour la ville d'Orléans.

Médaillon de trois quarts, en bronze, de *Louis Roguet* figurant sur le piédestal de la statue de la République, à Orléans.

Hercule et la Centauresse, statuette en argent pour le grand-prix des Courses.

Statue de la Comtesse de Caen.

On sait que Mme la Comtesse de Caen, par une clause de son testament, a consacré un capital assurant une rente de quatre mille francs pendant trois ans aux premiers prix de Rome, sculpture, peinture et architecture, à charge à chacun d'eux de donner une œuvre au Musée qui porte son nom et est installé dans une des salles de l'Institut.

Un temps viendra où ce Musée encore en formation sera précieux pour l'histoire de l'art contemporain.

M. Lanson a fait son envoi : Une statue de la Comtesse de Caen, grandeur naturelle; elle est assise dans un fauteuil copié sur un qui fut sien; elle tient dans la main un rouleau de papier un peu ouvert qui est son testament et regarde attentive une fine statuette qu'éloigne sa main gauche. Les bras, que les manches laissent nus presque jusqu'au coude, sont d'un modèle caressé; la femme sobre de gestes est pensive, très belle, vue de profil, les cheveux, tirés en arrière sur les tempes, ajoutent à l'intelligence du front découvert, les yeux sont expressifs, la poitrine presque opulente est dessinée par une robe qu'une ceinture serrée à la taille, tend. Les traits sont fermes, l'œuvre est d'une sérénité qui charme. M. Lanson est, jusqu'à ce jour, celui qui a tenu à s'acquitter en grand seigneur.

(*Journal des Artistes.*)

Le *Cardinal de Richelieu*, placé à la Sorbonne.

Buste du vicomte Henri de la Borde.

Buste de Léon de Lavergne, dans la cour de l'Institut National Agronomique.

Médaillon de Hillemacher, musicien.

Le *Czar à cheval* (Nicolas II saluant la foule. Statuette en argent, projet de grand monument).

Notre compatriote, l'éminent sculpteur, Alfred Lanson, a passé à Moscou tout le temps des fêtes du couronnement. De là, il est allé à Nijni-Novogorod, où l'attirait une Exposition spécialement russe et la Foire célèbre.

A Moscou, l'artiste français, qui a vu dans les meilleures conditions, grâce à l'obligeance de notre ambassadeur, l'entrée solennelle du czar au Kremlin, a pu faire une statuette de l'Empereur à cheval saluant la foule qui l'acclame.

Cette statuette, il l'achève en ce moment à Saint-Pétersbourg. Le czar avait bien voulu lui donner quelques séances dans le palais de l'Ermitage pour qu'il pût perfectionner certains détails de son œuvre et assurer la ressemblance du modèle.

Un orfèvre de Saint-Pétersbourg, fournisseur de la maison impériale, s'est chargé du soin de couler la statuette en argent et de la dorer. Aussitôt exécutée, elle sera offerte au czar.

X...

Portrait de Mme Lagarde-Samary (Cercle de la rue Volney). « Jeanne Samary, la rieuse aux belles dents, « une dixième muse, celle du rire. »

Buste de Mgr Desnoyers, directeur du Musée Jeanne-d'Arc, marbre.

Le *Génie de la Renaissance*, groupe au Collège de France.

La *Force s'appuyant sur la Justice*, haut-relief plâtre.

Le *Buste de Pothier*.

Le *Buste de la comtesse Amelot*.

Torse de Bacchus.

La *Cigale*, statue marbre.

La *Source*, groupe plâtre.

Le *Monument de la Défense d'Orléans*, maquette au Musée d'Orléans.

C'est, dans une attitude énergique, une statue de la France encourageant ses enfants à la résistance. A ses pieds, un soldat mort, un autre à genou fait le coup de feu. Comme bas-reliefs, une scène d'un combat dans la forêt d'Orléans, et la défense d'un cavalier dont la monture s'est abattue.

Le socle est flanqué à ses angles de faisceaux de licteurs surmontés de la hache et du bonnet phrygien. Comme inscriptions : *A l'armée de la Loire, Aux combattants morts pour la défense d'Orléans.*

X...

Le *Coin du Jeton de la Chambre de commerce d'Orléans.*

La face de ce jeton représente une femme nue couchée, le bras droit appuyé sur une urne de laquelle l'eau s'écoule; elle tient de la main gauche un gouvernail. Cette femme, symbolisant la Loire, regarde les génies du Commerce et de l'Industrie. Au fond, le pont d'Orléans et le panorama de la Ville.

Au revers, le caducée de Mercure ayant d'un côté des branches d'olivier et de l'autre l'écusson aux armes de la Ville, avec cette devise au bas : *Opus et artifex labore.*

Puis un certain nombre de statuettes, de bustes figurant au catalogue de sa vente : *Mignon*, *Salomé*, la *Bacchante*, la *Baigneuse à la tortue*, la *Capricieuse*, *Arabe*, *Flore*, l'*Agriculture*, *Innocence*, *Pensive*, *Baigneuse surprise*, *Baigneuse à la buire*, *Baigneuse au dauphin*, *Lion en marche*, *Porteuse d'eau*, *Frileuse*, la *Foi*, *Jeune Pâtre italien*, *Japonaise*, etc.

L'artiste fut récompensé de tant d'efforts, et le Conseil général du Loiret lui décerna, en 1876, le prix du major Robichon; puis, il remporte ensuite le grand-prix de l'Exposition de 1889 et l'Etat, qui, en 1882, l'avait nommé chevalier de la Légion d'honneur, lui donna la rosette d'officier pour l'ensemble de son exposition; enfin, il avait

été nommé directeur-adjoint du Musée de peinture d'Orléans.

Cependant, ce surmenage devait lui être fatal et comme si l'artiste eût eu la prescience d'une fin prématurée, il avait eu hâte de donner la mesure de son talent.

A la fin de 1894, il partit pour la Russie, afin d'assister aux fêtes du Couronnement du czar Nicolas II qui eut lieu le 1er novembre; il y passa quatre mois et fut reçu avec les égards dus à un artiste de talent.

Il fit la statuette équestre du czar qui lui consacra quelques séances; cette réception le grisa et son bon jugement ordinaire commença à faiblir un peu; puis, les rigueurs du climat altérèrent sa santé et, à son retour, en 1895, une certaine exaltation dans les idées s'ensuivit; il devint très irritable, c'était le commencement de l'affection qui devait l'emporter un peu plus tard.

Cet état maladif ne l'empêcha pourtant pas de se marier; au mois de décembre 1896, il épousait une demoiselle Mariette Crimmers, originaire d'Adinkerque (Belgique), dont il avait fait la connaissance à Paris. Il habitait, à cette époque, rue Pelouze, n° 5.

Voici le portrait de l'artiste et sa manière de travailler décrits en 1884, par M. Hippolyte Devillers, critique d'art très apprécié :

« Si M. Lanson cherche et trouve la perfection, ce « n'est que dans le superbe langage des formes, j'entends « de la forme complétée du corps en son entier. Ce qu'il « poursuit et aime dans son art sculptural, art grand « entre tous, c'est la grande harmonie des lignes pures « et le rythme robuste des gestes nobles. Il ne localise « pas l'expression sur le masque, car c'est là une preuve « d'impuissance, il veut que son marbre soit aussi expres- « sif derrière que de face, que, de la nuque au talon, les « mouvements soient solidaires et que le corps entrant « en action, n'ait qu'un geste totalisé.

« Enormément de vie dans un petit corps (sa petite taille l'avait dispensé du service militaire). « mais ce « corps est construit, l'œil brave, le menton volontaire, « la bouche fine, l'ensemble de la physionomie respire « l'intelligence, avec cela l'homme est modeste. Par « exemple, il n'y a pas lieu de lui crier : Courage ! Du cou-« rage, il en a pour plusieurs.

« Je connais beaucoup Orléans, c'est une ville où l'on « ne s'emballe pas, comme on dit ; sait-elle bien que « M. Lanson lui fait honneur et grand honneur ? »

Elle le sait si bien que, dans sa séance du 3 mars 1902, sur une proposition de M. Eug. Bedel, conseiller du quartier Saint-Marceau, appuyée par MM. Lepage et Ch. Michau, le Conseil municipal a donné le nom d'Alfred Lanson à une des nouvelles rues ouvertes dans les terrains appartenant au Bureau de Bienfaisance et reliant la rue Dauphine à la rue Vandebergue-de-Villiers. Cette délibération fut approuvée par décret présidentiel du 23 avril suivant.

Il faut ajouter que les principales œuvres de l'artiste ornent les squares et les musées. A l'hôtel de ville, l'*Age de Fer* ; à la Salle des Fêtes, *Lazare Carnot* ; au Musée Jeanne-d'Arc, la *Statue de l'héroïne blessée à Jargeau*, et au Musée de peinture, la *Douleur maternelle*, la maquette de l'*Age de Fer*, *Judith et Holopherne*, *Jason enlevant la Toison d'Or*, *Le Rapt*, les bustes en marbre de MM. *Eud. Marcille* et *Desnoyers*, directeurs des musées ; la maquette d'un *Monument de la défense d'Orléans*, *Jeune poète italien*, l'*Aragonaise*, et *La Force s'appuyant sur la Justice*.

La Ville montre qu'elle a conscience de la valeur de son ancien pensionnaire.

Aussitôt après son mariage, l'état de santé d'Alfred Lanson devint plus grave et nécessita son entrée immé-

diate dans une maison de santé. Sa jeune femme le plaça dans l'établissement du Dr Mottet, rue de Charonne ; elle aurait même voulu l'emmener en Belgique, mais la famille du malheureux artiste s'y opposa.

Pendant son séjour à la maison de santé, il travailla toujours et composa presque jusqu'au dernier moment; enfin, son état devenant plus inquiétant, la vente de ses œuvres fut décidée, et, le 22 mars 1898, avait lieu à l'hôtel Drouot la vente, aux enchères, des œuvres renfermées dans son atelier.

M. Herluison, dans la séance de la Société archéologique du 25 mars, en parlait ainsi :

« L'implacable maladie dont est atteint ce jeune artiste,
« en pleine possession de son talent, laisse malheureuse-
« ment peu d'espoir de guérison.

« Les œuvres de notre compatriote, mises en vente, se
« composaient d'une centaine de pièces, marbres, bronzes
« ou plâtres.

« Nous ne pouvions passer sous silence la dispersion
« des œuvres de notre malheureux compatriote. »

Cette note était à peine lue que Lanson (Alfred-Désiré), mourait à Paris, le 3 avril 1898, quelques jours seulement après la vente de son atelier, dont le produit s'était élevé à 80,000 fr.

La presse orléanaise et la presse parisienne rendirent compte de cette mort, en déplorant la perte que venaient de faire l'art et la Ville d'Orléans. Le journal le *Temps*, sous la signature de Jules Claretie, annonce en ces termes la mort du sculpteur :

« Alfred Lanson vient de mourir à 46 ans, après avoir
« beaucoup lutté, beaucoup produit, beaucoup espéré.
« Son nom restera.

« *M. Guillaume*, paternel et doux pour ses élèves
« (Lanson avait passé par la Villa Médicis), me parlait,

« un jour, avec une émotion profonde, de tout ce qu'il y
« a de talent, de labeur, de fierté, de courage chez les
« jeunes sculpteurs dont les œuvres sont, à l'heure pré-
« sente, l'honneur même de l'art français.

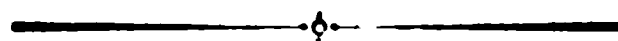
« Ils travaillent toujours et ils vivent de rien ; je con-
« nais des existences d'ascètes menées dans leurs froids
« ateliers ! Tenez, me disait le maître sculpteur, savez-
« vous d'où je viens ? D'accompagner un brave garçon
« qui allait vendre, pour nourrir sa mère, comme dans
« les romances, la première médaille remportée par lui
« au Salon.

« Il y a de ces nobles misères. La complainte du pauvre
« sculpteur n'est pas seulement une gaie plaisanterie
« d'atelier. J'ignore si Lanson était pauvre ; à coup sûr, il
« n'a pas eu la destinée due à son génie ; il est mort trop
« tôt. »

Voilà certes, un bel éloge, tant d'Alfred Lanson en particulier que de notre Ecole de sculpture en général, et, provenant de Jules Claretie et de Guillaume, on ne peut qu'y applaudir et applaudir aux efforts de ces pensionnaires de la Villa Médicis travaillant avec ardeur à augmenter le patrimoine artistique de la France et à soutenir son renom universel.

Alfred Lanson fut enterré au cimetière de Clichy, dans une sépulture de famille. Le monument ne consiste actuellement qu'en une simple pierre tombale. Rien n'indique encore d'une manière particulière que cette sépulture contient la dépouille mortelle d'un statuaire de talent.

En terminant, ajoutons que son frère, Ernest Lanson, prépare, en ce moment, un médaillon reproduisant de trois quarts les traits de l'auteur de l'*Age de Fer*, et qu'il destine au monument du cimetière de Clichy.



RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. l'abbé IAUCH

Séance du 22 mars 1904.

MESSIEURS,

Vous m'avez prié de déposer un rapport sur l'intéressante étude que notre honoré collègue, M. Charles Michau, a consacrée au sculpteur orléanais Alfred Lanson. Ce rapport, vous le savez par avance, conclut sans hésiter à l'impression de la susdite étude.

En attendant le médaillon de marbre auquel M. Ernest Lanson travaille avec une touchante affection et qu'il placera d'ici peu sur la tombe prématurément ouverte de son frère, M. Charles Michau, de sa plume experte en choses orléanaises, a tracé, de l'éminent artiste, une première et très exacte image qui a sa place marquée dans nos *Mémoires*.

Elle présente pour nous un réel intérêt.

Tout d'abord, il est bien naturel qu'un artiste qui a si grandement honoré notre ville, revive dans une biographie qui, en même temps nous retrace sa physionomie morale, en même temps nous donne le catalogue complet

de ses très nombreuses œuvres. En effet, cette vie si courte et si féconde fut vécue et remplie avec une sorte de fiévreuse impatience : Alfred Lanson semble avoir été hanté par le vague pressentiment d'une mort hâtive.

Et aussi, il est toujours intéressant de noter l'éveil d'un talent qui s'ignore ; comme autrefois chez le petit pâtre Giotto ou chez ce treizième enfant d'un pauvre maçon de Cluny qui, un jour, s'appellerait Pierre-Paul Prud'hon, de même, à Orléans, chez le saute-ruisseau sans-souci du notaire Sansco ; il est toujours intéressant de suivre l'évolution d'un talent qui se développe à force de labeur et de volonté et d'en admirer le plein épanouissement. C'est l'histoire de l'auteur de l'*Age de Fer* et du *Monument de la Défense d'Orléans*, de l'hôte très honorablement accueilli du czar Nicolas : le fils de l'ouvrier tourneur du faubourg Saint-Marceau avait pris ses quartiers dans l'aristocratie du grand art.

En terminant, je me permets d'exprimer un désir. M. Michau parle, au début de son étude, de tous nos artistes du ciseau et de l'utilité qu'il y aurait à relever avec leur nom quelques détails sur leur vie. En ce moment même, un de nos érudits compatriotes cherche à identifier, partout où ils se trouvent, les spécimens disséminés de la sculpture orléanaise. Pourquoi M. Michau n'unirait-il pas ses efforts à ceux de M. le chanoine Cochard et ne reprendrait-il pas la plume pour réaliser le travail dont il signale avec tant de raison l'intérêt, pour remonter au-delà des Alfred Lanson, des Clovis Monceau, des Louis Roguet jusqu'aux traits oubliés des Nicolas Hubert, des Michel Bourdin, des Adam Michel ? Au grand profit de tous ce serait, l'un complétant l'autre, avec le catalogue des œuvres, le musée des biographies.

NOTE

SUR

UN PRÉSENT D'ARGENTERIE

**fait par les Orléanais, au duc Charles d'Orléans
et à la duchesse (Marie de Clèves)
à l'occasion de leur entrée en leur bonne ville d'Orléans
le 24 janvier 1440**

Par M. Léon DUMUYS

Séance du 18 mars 1904

Au mois de mars 1904, M. Adrien Blanchet, trésorier de la Société nationale des Antiquaires de France et président de la Société française de Numismatique voulait bien nous adresser la lettre suivante :

« Permettez-moi de vous signaler un document peut-être encore inconnu des érudits Orléanais, car il est inséré dans un recueil où l'on ne penserait guère à le chercher. (Registre K. K. 953, fol. 1 et 2. — Archives nationales : *Evaluation des monnaies*) (copie).

« Le document n'est pas daté et je ne pense pas qu'on puisse déterminer son âge par les pièces avoisinantes, mais nous pouvons penser au XV[e] siècle. Il a, comme vous le verrez, un réel intérêt ; faites-le connaître et déterminez le duc et la duchesse en question. »

Suivait la note que voici :

I. — C'est le présent en vesselle que ont fait et font les bourgeois et habitants dorléans à très hault et excellent et très puissant prince, Monseigneur le duc dorléans, leur très redoubté et naturel seigneur :

Premièrement : deux potz pesans seize marcs d'argent dorez etar moyez aux armes de mondict Seigneur.

— Item, une coppe pesant quatre marcs ou environ, dorée, poinssonnée et armoyée auxdictes armes.

— Item, une esguière pesant trois marcs, dorée, poinssonnée et armoyée comme dessus.

— Item, deux bassins où il y a au fons ung soleil et les armes de Mondisseigneur, hachez par les bors et dorez pesans ensemble douze marcs.

— Item, trois sallières pesans trois marcs, hachées et dorées sur les bors.

— Item, douze escuelles pesans XXIII marcs ou environ, armoyées sur les bors, sens esmail.

— Item, six plaz pesans XXVII marcs ou environ, armoyez sur les bors, sens esmail, ainsi comme les escuelles.

VI^{xx} V marcs (1).

II. — C'est le présent en vesselle que ont fait et font les bourgeois et habitants Dorléans à très noble et très puissante dame ma Dame la duchesse Dorléans, leur très redoubtée Dame.

Premièrement : Deux potz pesans douze marcs, dorez et armoyez aux armes de ma dicte Dame.

(1) Il convient d'observer que ce chiffre de *la copie* ne fournit pas un total exact, car ce total devrait être de 88 marcs au lieu de 125 marcs ; peut-être un article de 37 marcs a-t il été omis dans l'énumération transcrite.

— Item, six tasses pesans dix huit marcs, dorées et armoyées au fust de la tasse.

— Item, deux salières pesans deux marcs, hachées et dorées par les bors.

— Item, douze escuelles pesans vingt et quatre marcs ou environ, armoyées sur les bors aux armes de madicte Dame, sens esmail.

— Item, six plaz, pesant vingt et quatre marcs, armoyez sur les bors comme les escuelles.

— Item, une esguière pesans trois marcs ou environ, dorée, poinssonnée et armoyée aux armes de ma dicte Dame.

IIII^{xx} III marcs.

Voici la solution du problème posé par M. Blanchet :

Le Duc et la Duchesse auxquels furent offerts ces présents d'argenterie sont, sans aucun doute, selon nous, Charles d'Orléans et Marie de Clèves (fille d'Adolphe, duc de Clèves, et de Marie de Bourgogne), unis par les liens du mariage le 10 novembre 1440.

Le duc Charles fait prisonnier par les Anglais, le 25 octobre 1415, sur le champ de bataille d'Azincourt, fut détenu pendant vingt-cinq ans, à Londres, par ordre du roi Henri V.

Sa rançon fixée à 400,000 écus d'or (1) fut payée le 10 janvier 1440 par le roi Charles VII, le duc de Bourgogne et les Orléanais.

A la nouvelle de la mise en liberté du duc, ses fidèles sujets députèrent à sa rencontre le comte de Dunois qui s'en fut le saluer en leur nom, jusqu'à Calais.

Le 24 janvier suivant, Charles d'Orléans et sa jeune épouse firent leur entrée solennelle dans leur bonne

(1) D'après l'historien Lemaire (*Antiquités de la Ville d'Orléans*, p. 101).

ville d'Orléans, par la porte Bourgogne, au milieu d'un concours extraordinaire de peuple.

De splendides fêtes publiques furent données en leur honneur et des présents superbes leur furent offerts (1).

Les comptes du receveur Morchoisne nous fournissent, à ce sujet, des renseignements précis. Nous y relevons, en effet, les prix qui furent payés aux orfèvres chargés de fabriquer les pièces de vaisselle d'argent et de vermeil dont la nomenclature inconnue jusqu'ici vient de nous être fournie par M. Blanchet.

Voici les articles dudit compte qui nous renseignent sur la valeur vénale de ces présents :

— Pour CCXI mars, cinq onces et trois gros d'argent, pour le don et présent faict à Messeigneurs et Dames les ducs et duchesses d'Orls, en vaisselle d'argent, à leur joyeuse venue ; MCCCIV^{xx} XVII livres IX deniers.

— Pour la façon dudict vaisselle aux orfèvres qui l'avaient faicte et en outre XII sous par marc : CXXVI livres et XVIII deniers.

— Pour XC duycats (ducats) d'or, baillés aux orfèvres pour dorer la dicte vaisselle LXXXVIII livres, I sou.

— Pour deux penniers (paniers) et ung drap et demi pour envelopper la dicte vaisselle : XVI sous.

On remarquera que les deux poids de VI^{xx} V marcs et de IIII^{xx} III marcs indiqués comme étant ceux des pièces d'argenterie offertes au duc et à la duchesse, font un total de 209 marcs, sensiblement égal à celui de 211 marcs cinq onces et trois gros d'argent indiqué au compte de Morchoisne, d'où l'on peut conclure que les renseignements fournis par la note des archives non datée, vise

(1) V. Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. I, 1re partie, p. 289 et suivantes.

bien les mêmes présents que le compte du receveur municipal d'Orléans.

Il nous reste à dire un mot des armoiries gravées sur les pièces d'argenterie en question.

Elles devaient être : 1° « d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une, surmontées d'un lambel d'argent : qui est d'Orléans. »

Et : « De gueules chargé d'un autre écu d'argent ayant un tourteau de sinople en cœur, duquel sortent huit sceptres pommetés et fleuronnés d'or, remplissant tout l'écu comme une sorte de raiz ; qui est : de Clèves. » (PALLIOT, *Sciences des Armoiries*, p. 54).

Etant donné que le marc pesait une demi-livre ou 250 grammes, il est aisé d'évaluer à 52 kilos 1/2, le poids de la vaisselle offerte au duc et à la duchesse d'Orléans.

Indépendamment de ce beau présent, une somme de 4,000 écus d'or leur fut également offerte, ainsi que la « tapisserie navale » peinte par un très habile Orléanais, haute de deux toises et demie et d'une longueur suffisante pour environner le cloître Saint-Aignan où elle avait été étalée. Elle représentait tout le cours de la Loire depuis Roanne jusqu'au Croisic. Démontée en trente grosses pièces et expédiée au château de Blois, elle y fut brûlée par accident avec une partie des bâtiments, en 1540 (1).

(1) LOTTIN, *loc. cit.*, p 290.

NOTICE

SUR LE

Chanoine Claude ROUSSELET

DERNIER ABBÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE

A propos d'une toile donnée au Musée Municipal d'Orléans

Par M. le Dr FAUCHON

Séance du 11 mars 1904

Messieurs,

Le Destin aveugle, qui, dans les successions, préside à la répartition des lots, m'a jadis attribué un portrait, rentrant dans la catégorie de ceux communément désignés sous le nom générique de « portraits de famille ».

Cette image d'un parent inconnu, mes yeux d'enfant, l'avaient, plus d'une fois, distraitement considérée en un certain salon que ma pensée me représente comme si j'y tapageais encore ; mais le seul souvenir, plutôt vague, qu'elle éveillait en moi, c'est qu'elle représentait le dernier abbé de Sainte-Geneviève. Toute ma science s'arrêtait là, et dans mon entourage, on n'en savait pas plus. J'avoue — au risque de scandaliser mes auditeurs par la tiédeur de mes sentiments familiaux — que ce



LE CHANOINE CLAUDE ROUSSELET

Dernier abbé de Sainte-Geneviève

renseignement quelque peu flottant et nuageux, satisfaisait pleinement mon indifférente curiosité.

J'avais pour ce « tableau de famille » ce banal respect qu'on accorde inconsciemment aux choses du passé. J'accrochai à la muraille l'image de cet ancêtre inconnu et n'y pensai plus autrement.

Mais il arrive parfois que la destinée de l'homme le plus pacifique, le plus rangé, le plus attaché à ses habitudes journalières, le moins automobiliste, le moins explorateur africain, disons le mot, le plus bourgeois du monde, l'oblige à plier sa tente et l'aller dresser ailleurs — ou, pour me servir de termes plus vulgaires, que cette bienveillante Académie me pardonnera — l'oblige à déménager.

Dieu m'est témoin que, dans mon âme pure de toute intention malveillante, n'a jamais germé la pensée de froisser l'estimable corporation des déménageurs, mais ce me serait un réel soulagement de déclarer publiquement qu'un déménagement est une épreuve dans la vie. Le ciel a été prodigue, à mon endroit, de ces sortes d'épreuves, et le dernier abbé de Sainte-Geneviève en subit régulièrement le contre-coup. Mon vénérable ancêtre ne se contenta pas d'être le témoin de toutes mes translations, il en fut l'innocente victime, et, plus d'une fois, je craignis que celui qui avait supporté victorieusement les bourrasques de la tourmente révolutionnaire ne survécût pas à celle d'un déménagement, opéré cependant à la face du ciel, en pleine période de paix, sous le consulat débonnaire de Messieurs nos Présidents de la République.

Non seulement mon « ancêtre » sortait invariablement amoindri de ses pérégrinations involontaires, mais, quoique mon respect pour lui fût toujours le même, de nouvelles dispositions intérieures d'appartements imposaient une nouvelle destination à ce qui me restait de mon tableau

de famille : c'est ainsi, qu'après avoir connu les apothéoses tranquilles et sereines du salon, il dut subir le milieu plus bruyant de la salle à manger. Dans la suite, un nouveau changement de domicile le condamna à la solitude d'une chambre de réserve, dont il était d'ailleurs le plus bel ornement.

Enfin, un dernier déménagement le relégua dans la chambre de deux jeunes écoliers, dont je me défends de livrer les noms à l'Histoire vengeresse..... *Habent sua fata simulacra.*

Ici, Messieurs, le drame se corse, et pour graduer vos émotions et ménager votre sensibilité, je préfère vous dire de suite qu'il vous faut prévoir un dénouement quelque peu tragique.

Donc, du haut de son cadre, gardant les traces de nombreuses blessures, le dernier chanoine de Sainte-Geneviève, à la figure douce et bienveillante, au regard paternel, semblait sourire aux ébats de ces deux jeunes écoliers, et encourager leurs premiers travaux...

A tout le moins il avait droit de leur part à ces attentions de banale politesse, qui se trouvent consignées dans tous les codes de la civilité puérile et honnête, et constituent ce qu'on appelle communément les procédés de bonne compagnie.

Lhomond nous disait jadis, je souligne le mot : jadis, car la savante génération actuelle l'a dédaigneusement condamné au silence pour céder la parole à de sibylliques grammairiens, savants comme des puits — (pourquoi faut-il que parfois les puits, à force d'être creux, soient aussi obscurs !) — Lhomond nous disait donc, et ceci, même exprimé en latin, n'était pas pour nous déplaire : *Maxima debetur pueris reverentia*, avec cette conviction évidente, que la réciproque s'imposait aux jeunes latinistes. Ce que croyant, en le cas actuel, le bon Lhomond se trompa singulièrement.

Or donc, un beau jour — est-ce bien beau jour qu'il faut dire ? — tout en reprochant à mes *alumni* leurs solécismes et leurs barbarismes, mes yeux s'égarèrent sur le portrait ancestral. Grands Dieux ! que virent-ils ? *Horresco referens* ! !

Deux émules de Raphaël ou de Rembrandt — car j'ignore de quelle École ils se réclament — chez lesquels le génie de la peinture devançait le nombre des années, avaient conçu l'artistique et peu vulgaire dessein de parfaire l'œuvre du portraitiste. Pour donner une pointe d'animation et de vivacité à la béate figure du dernier abbé de Sainte-Geneviève, ils s'étaient essayés à rehausser son visage de deux mouches assassines, dont l'une, posée..... *in extremo naso*, changeait prodigieusement sa physionomie, cependant que sur sa lèvre supérieure on devinait le timide tracé d'une moustache n'attendant qu'une prochaine occasion de s'affirmer et se déployer en panache : *Sunt lacrymæ rerum.....*

Je compris, mais un peu tard, qu'il ne fallait pas laisser un jour de plus mon ancêtre, peu connu, mais digne de tous les respects, dans le voisinage de pinceaux aussi entreprenants.

Je jugeai sage de mettre le bon chanoine, qui avait tant souffert de mes pérégrinations forcées, en une retraite sûre et plus conforme à son caractère sacré, et, incontinent, je demandai à notre distingué directeur du Musée de peinture d'Orléans, de vouloir bien offrir l'hospitalité à mon vénérable ancêtre, et le mettre ainsi à l'abri des coups des barbares.

Mais encore, est-il d'usage immémorial, avant d'ouvrir sa porte, de demander à celui qui frappe qui il est et de le prier de montrer patte blanche.

A titre d'introducteur, je demandai donc pour la première fois à mon ancêtre inconnu qui il était.

Grâce à M. Tissier, l'habile restaurateur de tableaux, qui, au plus juste prix, répare des ans l'irréparable outrage et donne à nos aïeux une nouvelle jeunesse, la réponse se fit peu attendre.

Un heureux nettoyage permit au respectable et peu respecté chanoine de me répondre en latin, comme il convient à tout chanoine digne de son titre, je suis :

Claudius Rousselet, doctor in utroque jure, Facultatis parisiensis, abbas Sanctæ Genovefæ parisiensis, præpositus generalis canonicus Regens Congregationis gallicanæ.

Je ne fais pas à mes savants collègues l'injure d'une traduction. Au-dessous de cette inscription on lisait :

In mansuetudine opera sua perficiens, super hominum gloriam diligitur (1).

Eccl., 3.

(Pas de signature, ni de date).

Evidemment, Messieurs, j'étais plus savant qu'auparavant : je savais, que de son vivant, ce bon abbé de Sainte-Geneviève avait répondu au nom de Claude Rousselet, qu'il avait été docteur *in utroque jure* de la Faculté de Paris et supérieur général de la Congrégation de France, mais avouez que ma science était courte et insuffisante pour faire ouvrir à mon parent toutes grandes les portes de notre Musée municipal

Quelle était au juste la vie de ce Claude Rousselet? Par quelle filiation lui étais-je allié ? Quelle était la valeur

(1) Le texte exact de l'*Ecclésiastique* est : *Fili, in mansuetudine opera tua perfice et super hominum gloriam diligeris.* Ecclésiastique, chap. III, verset 19. Et c'est à titre d'appropriation personnelle qu'un écrivain inconnu a cru bon d'accommoder ce texte au sujet du tableau. Il a indiqué comme référence Eccl. III, pour faire entendre qu'il s'inspirait de l'idée contenue dans ce passage du texte sacré.

et l'origine de cette toile que je voulais donner à notre Musée ? Voilà autant de questions auxquelles j'avais hâte d'avoir une réponse.

Messieurs, j'ai ouï dire que l'amitié d'un savant est un bienfait des dieux — telle a toujours été et plus que jamais telle est ma conviction intime. — J'écrivis donc en toute confiance à mon ami M. Lucien Auvray, l'érudit bibliothécaire de la Nationale à Paris, pour le prier de me prêter ses lumières. M. L. Auvray, avec sa complaisance habituelle, m'envoya les indications suivantes :

« Claude Rousselet, chargé au XVIII[e] siècle d'enseigner « la théologie dans plusieurs maisons de l'ordre des « Augustins réformés, dont Sainte-Geneviève était le « couvent abbatial. La biographie Didot (1) lui consacre « une petite note et le qualifie « d'historien français ». « Il est né à Pesmes (Franche-Comté), en 1725, il est mort « à Besançon, le 20 août 1807. Il fut appelé le Père « Pacifique. Il se livra avec succès à la prédication dans « la Franche-Comté et la Bourgogne. Pendant la Révolu- « tion, il vécut à Bourg, où il fut un des fondateurs de la « Société d'Emulation. Il a écrit une *Histoire et des- « cription de l'église royale de Brou* (2). (Paris, 1767 ; « Lyon, 1788, in-12, 5[e] édition ; Bourg, 1840). »

Cette note, Messieurs, me pénétra d'un respect ému pour le théologien Claude Rousselet, né à Pesmes, en 1725, et mort à Besançon, le 20 août 1807. Sans doute, j'étais un peu mortifié de voir que Didot et Michaud lui avaient, de leur propre autorité, supprimé son titre d'abbé, mais je me consolais avec son surnom de Père Pacifique. Si

(1) MICHAUD répète les mêmes renseignements.

(2) Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque municipale d'Orléans, in-12, avec un supplément renfermant des pièces justificatives, par PUVIS. Cet ouvrage est fort intéressant et relate des recherches curieuses.

belliqueux, soit-on, il faut bien reconnaître que ce n'est pas déjà si banal de posséder dans la galerie de ses ancêtres un Père Pacifique ; cela console quelque peu de n'avoir pas fait les croisades dans la personne de ses aïeux.

J'adressai donc, en tout bien tout honneur, l'hommage de ma reconnaissante admiration à l'image de ce bon Père, de son vivant, Pacifique, et à laquelle les avatars de mes déménagements successifs avaient imposé après sa mort une destinée si mouvementée. Je saluai en elle « l'historien français », le prédicateur éloquent, le fondateur de la Société d'émulation de la capitale de la Bresse, l'auteur de la description de l'église de Brou quand, en fouillant à cette occasion mes « papiers de famille », je mis la main sur un opuscule de 11 pages portant ce titre (1) :

DISCOURS

Prononcé dans l'église de Montmartre, le 19 janvier 1808, par M. Fremin, chanoine honoraire de Notre-Dame et ancien chanoine régulier de la Congrégation de France, au moment de l'inhumation de M. Claude Rousselet, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, archiprêtre et garde de l'église de Sainte-Geneviève, et ancien abbé de Sainte-Geneviève, en présence d'une députation du chapître de Notre-Dame et des anciens chanoines-réguliers, demeurans à Paris.

« Et cette brochure m'apprit : que M. Claude Rousselet « reçut le jour à Troyes, le 6 août 1731, fit ses études au « collège de l'Oratoire, fut reçu parmi les chanoines « réguliers de la Congrégation de France, qu'il eut pour

(1) De l'imprimerie de Dehaussy, cloître Saint-Benoit, nº 12.

« maître et ami M. de Gery (1) à qui il succéda dans la « place de premier supérieur de la Congrégation, qu'il « soutint plusieurs thèses de théologie, fut nommé pro- « fesseur, puis chancelier de l'Université (années 1764 « à 1770).

« Il fut appelé à la charge de supérieur général de la « Congrégation (2) (1784), et comme ses prédécesseurs fut

(1) Liste des abbés de Sainte-Geneviève, de 1754 à 1790, communiquée par M. Kolher, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris) :

Louis Chambert, 1754-1760.
François Delorme, 1760-1766.
Etienne Viollet, 1766-1772.
Raymond Rivoire, 1772-1778.
Guillaume de Gery, 1778-1784.
Claude Rousselet, 1784-1790.

(2) M. Marcel Charoy, notre ancien président avec lequel ma famille est en parenté par les Rousselet, a eu l'amabilité de me communiquer la lettre suivante, autographe du chanoine Rousselet, à son cousin, M. Laurent, notaire à Beaugency, à l'occasion de sa promotion à la charge d'abbé de Sainte-Geneviève et de supérieur général des chanoines réguliers de la Congrégation de France :

« *Paris, 21 octobre 1784.*

« Je vous fais, mon cher cousin, mes sincères remerciements des témoignages que vous me donnez de votre souvenir à l'occasion de mon élection à la première place de ma congrégation.

« Je ne suis pas moins reconnaissant de l'intérêt que Mme Le Gaigneulx, votre chère épouse et Mademoiselle sa sœur veulent bien prendre à cet évènement. Je vous prie d'être auprès d'elles l'interprète de mes sentiments et surtout auprès de Madame votre respectable belle-mère, qui a bien voulu prendre la peine d'ajouter quelques lignes de sa main dans votre lettre et à qui je vous prie de communiquer celle-cy comme lui étant commune avec vous.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus tendre attachement, mon cher cousin.

« Votre obéissant serviteur et affectionné parent,

« ROUSSELET,

« Abbé de Sainte-Geneviève et supérieur général des chanoines-réguliers de la Congrégation de France.

« M. Laurent, notaire à Beaugency. »

« un Père sur le trône du Pontife » et alors son panégyriste lui applique la citation : *In mansuetudine opera sua perficiens, super hominum gloriam diligitur* (ECCL., 3). (Citation que nous avons retrouvée transcrite sur le revers de la toile, qui représente Claude Rousselet).

« La célèbre Ecole de Droit de Paris crut s'honorer elle-même, en priant l'abbé de Sainte-Geneviève de s'asseoir parmi ses docteurs.

« Il ressentit vivement la secousse violente qui renversa pour un temps et le trône et l'autel.

« Sa maxime fut : constamment souffrir avec patience et obéir à tout ce qui est juste.

« Il refusa de prêter le serment civique à la Constitution civile du clergé, en 1790 (1) ».

(1) FÉRET (abbé). *L'Abbaye de Sainte-Geneviève*, t. II (1883), p. 395.

DOCUMENT C.

Communiqué par M. AUVRAY

Déclaration de Rousselet, abbé.

« Je soussigné, Claude Rousselet, prêtre, chanoine régulier de la Congrégation de France, ordre de Saint-Augustin, docteur en droit de la Faculté de Paris, abbé de Sainte-Geneviève et supérieur général des chanoines réguliers de ladite Congrégation, chef et général de tout l'ordre du Val-des-Ecoliers, déclare à MM. les commissaires de la municipalité de Paris qu'ayant fait, le 17 mars 1747, librement et volontairement ma profession canonique dans lad. Congrégation, à laquelle je suis toujours resté inviolablement attaché et où je me suis efforcé de remplir de mon mieux mes devoirs dans les différens postes qu'elle m'a fai, l'honneur de me confier, je me propose, avec le secours de Dieut de vivre et mourir dans la pratique de la règle que j'ai embrassée et de demeurer fidèle aux saints engagements que j'ai contractés au pied des autels; qu'en conséquence, je suis dans la ferme résolution de rester attaché à l'église et maison de Sainte-Geneviève, avec intention de continuer à y remplir les devoirs essen-

« Il refusa également de s'exiler et d'aller recevoir « l'hospitalité dans une de ses riches abbayes sous la

tiels de mon état, et d'y faire, avec tout le zèle et l'exactitude dont je suis capable, le service ecclésiastique que la piété et la dévotion du peuple de la capitale demandent qu'on y entretienne, me réservant expressément la jouissance de tous les droits honorifiques, prérogatives et décorations extérieures qui appartiennent à la dignité d'abbé de Sainte-Geneviève, que je ne pourrais cesser de posséder que par la démission que j'en ferais suivant la forme canonique.

« Déclare néanmoins que je ne prétends à l'exercice de la supériorité et administration qui y est attachée, qu'autant qu'il me serait librement déféré par les suffrages des membres qui composeront cette maison, et que je croirais pouvoir accepter la marque de confiance qu'ils me donneraient en cette occasion.

« En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration comme contenant l'expression sincère et véritable de mes sentiments.

« Fait en notre ditte abbaye de Sainte-Geneviève, le 15 mai 1790.

« ROUSSELET ».

A cette déclaration, nous joignons la lettre suivante communiquée par M. Marcel Charoy :

Paris, 13 mars 1792.

M. Cosson m'a remis, Monsieur et très cher Cousin, a son passage a Paris la lettre dont vous l'aviez chargé pour moi, je suis bien reconnaissant des temoignages que vous m'y donnés de la perseverance des sentimens de votre amitié et vous prie d'être persuadé que les miens à votre égard, n'ont aussi eprouvé aucun changement malgre la revolution qui en a amené de si grands dans les choses et les opinions. Je suis toujours reste jusqu'a présent ferme dans mon poste et ne le quitterai que lorsque j'y serai forcé par les circonstances ou que je ne pourrai plus y rester avec honneur, je puis vous assurer de plus que quelques rudes que puissent être les epreuves par lesquelles il plaira au Seigneur de continuer a nous faire passer, j'espère meme lorsque je serai dans le cas de dire *tout est perdu* pouvoir ajouter : fors l'*honneur et la religion*, et que l'on me trouvera jamais infidele a ma religion, a mon Roi, a ma patrie. Je ne suis point sorti d'Olivet pendant les dix-huit jours que j'ai passés avec ma sœur. Je n'aurais

« domination de l'Autriche, dont il serait de droit devenu « le premier supérieur. Mon cher ami, répondit-il, au « chanoine régulier Fremin qui le pressait d'accepter « cette hospitalité, je suis sur la brèche, je n'en descen- « drai pas. Je dois sortir d'ici le dernier et attendre qu'on « me force de quitter ma maison. Il y resta, en effet, y « courut les plus grands dangers, parut au milieu des « assassins, qui respectèrent son aménité et sa douceur, « au moment où rien n'était respecté. Sa retraite ne fut « plus troublée depuis ce moment. Caché dans la maison « de Sainte-Geneviève, devenue une bruyante solitude, il « reçut enfin l'ordre de choisir un autre azyle, mais le « département eut pour lui des égards en ce tems si « orageux, c'était en 1794. »

« En 1806, il fut pourvu d'un canonicat dans l'Eglise

pas manqué d'aller vous rendre ma visite a Beaugency, si javais trouvé l'occasion d'en faire le voyage, je vous prie d'assurer votre chere Epouse des respectueuses civilites. M. Cosson m'a appris que votre petite famille etait augmentée, comme aussi que vous jouissiez dans le pays de toute la consideration et confiance que vous meritez par la distinction et l'integrite avec lesquelles vous remplissez les fonctions de votre office.

Si vous avez l'occasion de voir le respectable M. de Karadieuse, vous me ferez plaisir de leur presenter les assurances de mon souvenir, ainsy que de tout l'interet que je prends a son état present.

Je suis avec les sentimens d'un tendre et inviolable attachement

Monsieur et très cher cousin,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ROUSSELET.

Abbé de Sainte-Geneviève

Ces lettres sont d'une belle et ferme écriture courante, faciles à lire, mais elles offrent ce caractère particulier, que le chanoine, sans doute pressé par le temps, fait une grande économie d'accents et laisse au lecteur le soin d'y suppléer.

« métropolitaine de Paris, par la bienveillance de « M. le cardinal-archevêque. S. M. I. et R. daigna penser « à lui et accompagna d'un mot honorable la nomination « de M. Rousselet à la place d'archi-prêtre dans l'église « de Sainte-Geneviève. Elle dit qu'il était juste qu'il « rentrât le premier dans les lieux où il avait été le « dernier supérieur. Il était donc bien aimé, ajouta « l'Empereur, en approuvant notre empressement à le « couvrir de nos soins, il convient de l'honorer. C'était « nous récompenser tous.

« ... Il édifia le chapitre dont il avait l'honneur d'être « un des membres. Il reçut de tous les respectables « prêtres qui le composent, et de M. le cardinal-arche- « vêque (1), en particulier, des témoignages de vénération « et d'attachement...

« Accablé d'infirmités, ses derniers moments furent « pleins de calme, il s'endormit en paix comme il avait « vécu. »

Après cette trouvaille, je m'empressai d'écrire une seconde lettre à mon ami M. Auvray, lui reprochant en termes sévères, mais mesurés, de me faire vénérer « un apocryphe » dans mon tableau de famille.

Le bibliothécaire de la Nationale me répondit qu'évidemment il avait existé, en même temps, dans la même congrégation deux Rousselet gratifiés, tous deux au baptême du même nom harmonieux de Claude. Le Père Pacifique s'appelait Claude-François, et le non Pacifique, le mien, s'appelait Claude tout court.

Pour de plus amples renseignements, il me conseillait de m'adresser à M. Charles Kolher, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui,

(1) Jean-Baptiste du Belloi, 1802 à 1808.

avec une amabilité dont je reste confus et dont mon ignorance a peut-être quelque peu abusé, m'a donné tous les renseignements demandés.

Il me confirma l'existence d'un Claude Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève, de 1784 à 1790, et m'apprit, au surplus, que la Congrégation de France est l'ordre des Augustins de France, réformé au XVII[e] siècle, par le cardinal François de la Rochefoucauld.

L'abbaye de Sainte-Geneviève (aujourd'hui lycée Henri IV) était chef de cet ordre.

La Congrégation fut établie en vertu d'une ordonnance de 1624. La Révolution trouva l'abbaye très prospère matériellement et moralement. L'abbé de Sainte-Geneviève, élu de trois en trois ans, était en même temps supérieur général de la Congrégation. Les religieux Génovéfains s'appelaient chanoines-réguliers de la Congrégation de France (1).

(1) *Titres et ouvrages de Claude Rousselet in Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, par Ch. KOLHER, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Titres de Rousselet (Claude) : professeur du 9 mars 1749 à Sainte-Geneviève, ancien chancelier de Sainte-Geneviève et de l'Université, prieur de Saint-Louis-la-Culture, à Paris, titulaire de l'hôpital de Saint-Germain de Châtillon-sur-Seine, visiteur d'Aquitaine en 1776, visiteur de France en 1780, nommé abbé de Sainte-Geneviève et supérieur de la Congrégation en 1784.

Ecrits autographes de Claude Rousselet.

Discours de réception comme chancelier de l'Université pour Sainte-Geneviève.

Registre universitaire.

Un Cours de philosophie rédigé par lui : *Philosophia ad usum scholæ accommodata*, en 2 volumes ; au premier feuillet du premier volume, nous dit M. Kolher, on lit : *Hæc philosophia nobis a Reverendo admodum Patre Canto, doctissimo philosophiæ professore, tradita est, anno reparatæ salutis 1746 et 1747, et a me Claudio Rousselet, conscripta.*

Les thèses de philosophie de Cl. Rousselet : *Theses philoso-*

En 1754, Louis XV autorisa la construction d'une église monumentale, depuis longtemps sollicitée par les religieux. La crypte était achevée par Soufflot, le 9 juin 1763, la première pierre fut posée par le roi, le 6 septembre de l'année 1764.

Quand la Révolution éclata, le monument n'était point terminé ; en 1791, il prit le nom de Panthéon.

En vertu d'un décret du 1er mai 1802, les bâtiments de l'abbaye furent affectés à l'installation d'un lycée qui s'est appelé tour à tour Napoléon, Corneille et Henri IV.

Le Panthéon fut rendu au culte le 20 février 1806 ; le soin de la desservir fut confié à six chapelains de Notre-Dame, mais le décret de 1806 ne fut mis à exécution qu'en 1821. En 1830, l'église de Sainte-Geneviève devient de nouveau Panthéon ; 1851 la dépanthéonise, et, en 1852, une communauté de chanoines, entretenus aux frais de l'Etat, la dessert.

En 1882, le traitement des chanoines cesse d'être inscrit au budget et, en 1885, Sainte-Geneviève redevient de nouveau Panthéon.

La bibliothèque des Génovéfains a été recueillie dans la bibliothèque actuelle dite de Sainte-Geneviève, dont la première pierre fut posée en 1844 (1).

phicæ : Has theses, Deo duce et auspice Dei-pará, propugnabit Claudius Rousselet tricassinus, in aulá collegii Treco-Pithœani sacerdotum Oratorii Domini Jesu, die Veneris II Augusti, anno Domini 1747 (il avait, par conséquent, 16 ans, étant né en 1731,.

Demande adressée au P. Rousselet, chancelier, par Patrice Bevlau, candidat aux examens de la licence ès-arts, 10,055, E.

Didot et Michaud, qui consacrent un article biographique à Claude-François Rousselet, né à Pesmes et mort à Besançon, ignorent Claude Rousselet, né à Troyes, mort à Paris, comme abbé de Sainte-Geneviève.

(1) A consulter : *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la Congré-*

Tandis que je recevais ces renseignements de MM. Auvray et Kolher, notre savant bibliothécaire, M. Cuissard, dont la complaisance est inlassable, et qui voulait bien s'intéresser à mes recherches. de son côté, écrivait à la mairie de Pesmes, pour en retirer une copie de l'acte de baptême de Rousselet (Claude-François), et, à l'hôtel de ville de Besançon, pour avoir son acte de décès (1).

gation de France, par l'abbé J. Feret, ancien chapelain de Sainte-Geneviève, Paris, Champion 1883, 3 vol. in-8 ; abbé Lebeuf : *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris* ; *Rectifications et additions*, par F. Bournon, Paris, 1890.

HAUTE-SAONE

ARRONDISSEMENT DE GRAY

(1) MAIRIE DE PESMES

Extrait de l'acte de baptême de ROUSSELET Cl[de] Fr[ois]

TRADUCTION

Claude-François, fils de Pierre-Antoine ROUSSELET et de Françoise DESOGEME, son épouse, est né le 28 janvier 1727.

Les parrain et marraine sont : Claude-François Charles et demoiselle Benigne Delaborde.

Monsieur Boussadon étant curé

Pour copie conforme :

Pesmes, le 19 novembre 1903.

Le Maire de Pesmes,
MOUILLON.

ÉTAT CIVIL

BULLETIN DE DÉCÈS

MAIRIE DE BESANÇON

Du 20 août 1807

Acte de décès de M. Claude-François ROUSSELET, ex-religieux Augustin, pensionné, fils de furent Rousselet ......?, né à Pesmes (Haute-Saône), décédé à Besançon, le 20 août 1807, à l'âge de soixante-douze ans.

(Délivré pour renseignements.)

Rousselet (Claude-François) étant né en 1727, il avait, quand il mourut, en 1807, 80 ans ; par conséquent, l'état civil de Besançon, le 20 août 1807, mal renseigné, fit une erreur et supprima huit ans d'âge au « Père Pacifique ».

La Mairie de Troyes, où est né Claude Rousselet, le dernier abbé de Sainte-Geneviève, dont les traits sont reproduits sur le tableau qui a été le point de départ de ces recherches, nous a donné très complaisamment les renseignements demandés. Nous avons ainsi pu reconstituer la généalogie de Claude Rousselet et suivre la filière de notre parenté avec ce très arrière-grand-oncle (1) :

Nous transcrivons ici la lettre que M. le Maire de Pesmes voulut bien écrire à M. Cuissard. Nous nous ferons un véritable plaisir de lui envoyer un exemplaire de notre travail, si la Société lui fait les honneurs de l'impression. Pesmes connaîtra ainsi les gloires pacifiques de son fils Claude-François Rousselet.

Pesmes, le 18 novembre 1903.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, suivant votre désir, l'extrait de baptême de Rousselet (Claude-François).

Les habitants de Pesmes ignorant complètement que leur compatriote ait acquis un nom dans l'histoire, je vous serais reconnaissant, si toutefois vous n'y voyez pas d'inconvénient, de me faire connaître très succinctement comment Rousselet s'est rendu illustre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire de Pesmes,
(Signature illisible).

(1) Jean Rousselet, de Troyes, épouse Claudée Méalet et a neuf enfants.

Années de la naissance.

1° 1731. 6 août. — Claude Rousselet, dernier abbé de Sainte-Geneviève, mort à Paris, le 17 janvier 1808, à l'âge de 77 ans;

2° 1732. 27 novembre. — Remy Rousselet;

3° 1734. 4 février. — Claudée Rousselet (fille);

Le panégyrique de l'abbé Claude Rousselet, dernier abbé de Sainte-Geneviève, qui m'a permis de reconstituer sa vie, porte, écrit à la main, en en-tête de la première page, le nom de Mme Vallée-Dunant née Louise Rousselet, cette dernière est une des sœurs du chanoine Claude Rousselet ; elle avait épousé, en premières noces, un monsieur Bruère, propriétaire, et en secondes noces un monsieur Vallée-Dunant, doyen des notaires d'Orléans. Elle mourut, à Orléans, en 1822 (1). Comme à la

4° 1735. 21 mai. — Louise Rousselet, décédée veuve Vallée-Dunant, à Orléans, le 31 mars 1822, à l'âge de 87 ans ;

5° 1737. 5 août. — Marie Rousselet ;

6° 1728. 23 décembre. — Jean-Baptiste Rousselet ;

7° 1739. 1er septembre. — Anne Rousselet ;

8° 1742. 6 janvier. — Marie-Louise Rousselet ;

9° 1744. 4 janvier. — Marie-Élisabeth Rousselet, épouse le 5 février 1772, Jean-Baptiste Mathieu.

Du mariage de Jean-Baptiste Mathieu avec Mlle Rousselet (Marie-Élisabeth), naît une demoiselle Mathieu qui épouse M. Poisson, de Janville, mon arrière-grand-père.

(1) Rousselet (Louise). — N° 296. — 1822.

Aujourd'hui, lundi 1er avril 1822, à 9 heures du matin, par devant Nous, François de Noury, écuyer, adjoint à la Mairie d'Orléans, sont comparus en l'hôtel de la Mairie, MM. Ch. Bordas, notaire royal, âgé de 35 ans, et Louis-François Méau, clerc de notaire, âgé de 24 ans, demeurant à Orléans, l'un rue de l'Evêché, n° 6, l'autre rue de Recouvrance, n° 27, tous deux amis de dame Louise Rousselet, âgée de 87 ans, née à Troyes (Aube), domiciliée à Orléans, cloître Saint-Sulpice, n° 10, veuve en premières noces du sieur Ecau-François Bruère, propriétaire et en deuxièmes noces de M. Louis-Jacques Vallée-Dunant, doyen des notaires d'Orléans, fille de feus Jean Rousselet, négociant, et de dame Claudée Meallet, lesquels comparans nous ont déclaré que la dite dame Louise Rousselet est morte, hier, à 6 heures du matin, dans son dit domicile.

De laquelle déclaration nous avons dressé le présent acte que les dits comparans ont signé avec nous lecture faite. Signé : Bordas, Méau, Noury.

(*Copie de l'acte de décès de Mme Vallée-Dunant, qui se trouve aux archives de l'hôtel de ville d'Orléans.*

première page du panégyrique, on lit le nom de Mme Vallée-Dunant, il faut en conclure, qu'à la mort de cette dernière, ce panégyrique revint en héritage à ma grand'-mère avec le portrait du chanoine.

Comment ce tableau échut-il à Louise Rousselet et non à Remy Rousselet ou Claudée Rousselet, ses aînés? Je l'ignore ; peut-être ceux-ci étaient-ils décédés et Louise Rousselet, qui s'appelait alors Mme Vallée-Dunant, devenait, de ce fait, l'héritière la plus directe de son frère aîné.

En tout cas, pour que le portrait du dernier abbé de Sainte-Geneviève, né à Troyes, et de son vivant habitant à Sainte-Geneviève de Paris où il mourut, vînt échouer à Orléans, ne fallut-il rien moins que la grande secousse révolutionnaire qui dispersa, en 1790, les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et en abolit l'ordre et il fallut, d'autre part, que la sœur héritière de ce tableau épousât un Orléanais, M. Vallée-Dunant, notaire à Orléans.

Mais pour que ce tableau tombât entre les mains de votre collègue et qu'il fût loisible à ce dernier de le donner au Musée municipal de notre ville, Jean Rousselet et dame Claudée Méalet, sa légitime épouse, durent consentir à avoir neuf enfants, car c'est par cette neuvième et dernière enfant, Mlle Marie-Elisabeth Rousselet, que ma famille est devenue parente des Rousselet et qu'un arrière-neveu Fauchon, a reçu, en justes partages, le portrait d'un arrière-grand-oncle, dont il ignorerait encore le nom et les actes, si deux jeunes écoliers, se révélant peintres avant l'âge, ne s'étaient pas avisés de placer irrespectueusement une mouche à l'extrémité du nez du vénérable abbé de Sainte-Geneviève.

Et si l'un de mes concitoyens, en visitant le Musée de peinture d'Orléans, éprouve quelque satisfaction à contempler cette toile qui ne manque pas de valeur, il devra

se dire qu'il doit ce plaisir à une mauvaise farce d'écolier.

Et voilà, Messieurs, comme quoi certains effets sont engendrés par de bien petites causes.

. . . .

Pour retrouver la trace des ouvrages de Claude Rousselet, je me suis servi du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, de M. Kohler.

Or, en cherchant à la table les indications voulues, au nom de Rousselet (Claude), je trouve, vivant à la même époque, trois Claude Rousselet :

Rousselet (Claude), génovefain, dit le Père Pacifique ;

Rousselet (Claude), génovefain, le mien, dernier abbé de Sainte-Geneviève ;

Rousselet (Claude), pas génovefain celui-là, mais conseiller du roi à Beaugency.

Une conclusion qui s'imposait, c'est que les Rousselet d'alors avaient un goût très vif pour le nom de Claude, nom qui après tout en vaut un autre, mais je me demandais, en même temps, ce que venait faire au milieu de mes Génovefains cet impur laïc.

Ce conseiller du roi à Beaugency (1), dont M. Cuissard a aisément retrouvé la trace, voit dans l'ouvrage de M. Kolher son nom accolé aux génovefains Rousselet, parce que à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris existe de lui une pièce autographe écrite précisément à l'occasion d'un génovefain, le père François Delorme, ancien prieur de l'abbaye de Beaugency (2), et alors abbé

(1) Claude Rousselet, conseiller du Roi à la Cour de Beaugency, 1779. Il n'y serait resté qu'un an ; il y a évidemment là une erreur, puisque c'est en 1761 qu'il donne cette attestation. Pellieux, *Essais historiques sur Beaugency*, 2 vol., p. 372.

(2) Beaugency avait une maison de chanoines réguliers de la Congrégation de France, dite Génovefains.

de Sainte-Geneviève et supérieur général de la Congrégation de France.

Cette pièce, dont M. Kolher a bien voulu nous envoyer la copie est une attestation, donnée le 18 juillet 1761, pour repousser une accusation d'ivresse portée contre le Père Delorme, alors abbé de Sainte-Geneviève (1).

La maison de Beaugency comprenait six chanoines et avait un revenu annuel de 7,841 livres.

La Congrégation comptait, en France, 106 maisons, dont celle de Saint-Euverte, à Orléans. (*Note communiquée par notre collègue M. l'abbé P. Iauch, professeur d'histoire et de géographie au Petit Séminaire de Sainte-Croix.*)

(1) Bibliothèque Sainte-Geneviève, ens. 705, fol. 19.

Nous, François Sarrebource d'Eguilly, procureur du Roy et de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, en la maîtrise des Eaux et Forêts de Baugency, et Claude Rousselet, conseiller du Roy, élu en la ville et élection dudit Baugency, sur ce qui nous est revenu que des personnes (selon touttes les apparences mal intentionnées) à dessein de jetter quelques ombres qui pussent, en quelque sorte, ternir ou du moins donner quelque légère atteinte à la bonne réputation et conduite régulière et irréprochable de M. Delorme, chanoine régulier, cy-devant prieur de l'abbaye de cette ville, visiteur de la province d'Aquitaine, ensuitte assistant du R. P. général de la Congrégation, de MM. les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, au lieu et place duquel il a esté depuis élu, et rendre, si la calomnie pouvoit se faire jour et pénétrer, suspectes sa conduite et sa manière de vivre avec les personnes avec lesquelles sa place de prieur et les affaires de la maison l'engageoient d'avoir icy des relations et des liaisons, ces personnes mal intentionnées avoient eu la témérité d'avancer, de reprendre sourdement et de vouloir que ledit sieur Delorme, par faiblesse ou par trop de complaisance pour ses amis qui l'engageoient quelques fois (ce qu'il acceptoit rarement, toujours accompagné d'un de ses confrères et de sa maison), de leur faire l'honneur de manger chez eux, donnoit dans des excès de boire peu convenables à son estat et son caractère; que notamment à son passage par icy, lors de son dernier voyage, que successivement l'un et l'autre de nous soussignés le priâmes et l'engageâmes de nous faire l'honneur et le plaisir de venir soupper

Le même frère Delorme, qu'à Paris on appelle le Père François Delorme est nommé à Beaugency, le Père Charles de l'Orme — en trois mots. — Pourquoi ce changement de nom de baptême et d'orthographe ? Mystère ! (1).

chez nous avec nos enfants seulement, ce que nous eûmes bien de la peine à obtenir, accompagné d'un de ses confrères, et à quoy son successeur en sa place de prieur, M. Corroyer, fut pareillement invité par moy, Sarrebource, qui, depuis plus de vingt ans, estois par succession de temps et de père en fils, en relation avec MM. les prieurs et officiers de la maison ; mais, soit par caractère ou autrement, quoy qu'il me l'eut promis, il se dispensa de venir, ledit sieur Delorme estant chez moy, Sarrebource, avec mes enfants, ledit sieur Roussellet et ses enfants, étoit tombé dans cet excès de boire qu'on luy reproche, ce qui estant contre la vérité et une vraye calomnie qui donneroit atteinte à l'honneur, la réputation et à la régularité dudit sieur Delorme à qui on voudroit attribuer un deffaut qu'il n'a pas ; nous croyons devoir nous élever contre une telle calomnie, et pour la détruire en entier, nous attestons et certiffions que ce qui a été advancé à cet égard contre ledit sieur Delorme est absolument faux et contre la vérité, que dans touttes les occasions et touttes les maisons où nous nous sommes trouvé avec luy, il n'a jamais donné dans aucun excès et qu'il s'est toujours comporté dans tout avec toutte la prudence, la circonspection et la régularité convenable non seulement à un religieux, mais encore à l'honneste homme, que partout il estoit honnoré, aimé et chéri, bienfaisant et obligeant envers tous. En foy de quoi nous avons signé à Baugency, ce dix-huit juillet mil sept cent soixante-un.

ROUSSELLET,
SARREBOURCE D'EGUILLY.

(*Signatures autographes.*)

(1) Noms des Roussellet, de Beaugency, dont on retrouve la trace dans l'ouvrage de PELLIEUX, *Essais historiques sur Beaugency*, 2 vol.

Jean Roussellet, échevin, 1620. Tome II, p. 359.
— — 1661. —
Nicolas Rousselet, 1676. —
— 1686. —

Je savais donc, Messieurs, grâce à des recherches qui me furent singulièrement facilitées par MM. Cuissard, Auvray et Kolher, de quel personnage j'offrais les traits au Musée de ma ville, et à M. Didier, son directeur, je pouvais dire : ce chanoine auquel je vous demande de vouloir bien donner l'hospitalité, il porte tel nom et il a fait telles choses ; mais restait une lacune à combler.

De quel peintre était la toile ? de quelle époque datait-elle ? avait-elle une valeur quelconque ?

D'après le cadre et la facture, ce portrait me semblait devoir dater de l'époque de Louis XVI, et sortir de la palette d'un peintre de talent.

Dans ma première lettre à M. Auvray, je lui fis une description sommaire du portrait dont je supprimais par la pensée les mouches additionnelles, et le savant bibliothécaire de la Nationale me répondit qu'il existait au département des estampes, un portrait de Claude Rousselet, gravé (1) par Noël le Mire, d'après J.-B. Robin (2),

Claude Rousselet, 1738. —
Jean-Marie Rousselet, 1758, p. 257.
Jean Roussellet, prévôt, 1466, p. 368.
Jacques Rousselet, conseiller, 1650, p. 372.
Claude Roussellet, conseiller, 1779, p. 372.
Jean-Marie Roussellet, receveur des gardes-marteaux des Eaux et Forêts, 1750, p. 376.
Jean Roussellet, 1786, p. 376.
Jean Roussellet, Président du grenier à sel, 1789, p. 378.

(1) Le Mire (Noël), graveur, né à Rouen, en 1723, mort à Paris, en 1801, un des élèves distingués de Lebas.

Il employait la pointe sèche avec une fermeté rare, et cependant avec beaucoup d'aisance et de souplesse : il a surtout réussi dans les vignettes. On ne pouvait y mettre plus d'esprit que lui.

Parmi divers portraits, le portrait de Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève, est noté.

F.-E. Joubert, l'*Amateur d'Estampes*, Paris, 1821, tome II, page 207.

(2) Robin (Jean-Baptiste-Claude), peintre d'histoire, né à Paris,

peintre du roi, 1786 : « Le personnage, m'écrit M. Au-
« vray, porte les mêmes titres que sur la toile dont vous
« avez enrichi le Musée d'Orléans.

« Rousselet est vêtu du surplis blanc (que portaient
« encore l'année dernière les religieux Augustins) avec
« une croix sur la poitrine (ce doit être la croix abbatiale) ».

M. Didier ayant fait prendre une photographie du portrait, je l'envoyai à notre concitoyen et M. Auvray me répondit : « Au reçu de la photographie jointe à votre
« lettre, j'ai tout de suite reconnu la gravure que je vous
« avais signalée. Je suis retourné voir cette gravure
« pour constater plus sûrement encore l'identité. Entre
« le tableau et le portrait gravé, il n'y a qu'une différence
« qui, d'ailleurs, s'explique d'elle-même : dans le tableau
« la tête est tournée à gauche, à droite dans la gravure.

« Que vous ayez l'original de Robin, cela paraît infini-
« ment probable, sinon il faudrait supposer qu'il a été
« fait anciennement une copie du tableau de Robin et que
« cette copie, non l'original, serait restée dans la famille,
« c'est bien peu vraisemblable. »

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le tableau de Robin a figuré au Salon de 1785 : Je lis, en effet, dans le livret de cette année, à la page 34 :

« M. ROBIN, censeur royal agréé.

PORTRAITS

« 141. M. Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève et
« supérieur de la Congrégation de France ».

le 24 juillet 1734, mort à Chouzy (Loir-et-Cher), en novembre 1818.
Salon 1785. M. Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève et supérieur général de la Congrégation de France.
Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française, par Emile BELLIER DE LA CHAVIGNERIE et Louis AUVRAY, Paris, 1885.

Suit une appréciation très favorable du portrait, autant qu'on en puisse juger par la photographie.

J'avais alors, Messieurs, les données suffisantes pour pouvoir décemment remettre cette toile entre les mains de notre distingué collègue, M. Didier. Le directeur de notre Musée de Peinture voulut bien offrir à mon très arrière grand-oncle une brillante hospitalité et lui assurer pour toujours, sans doute, un repos qu'il avait bien mérité à la suite d'une vie aussi agitée..... même après la mort.

MESSIEURS,

J'ai hésité à vous lire une notice qui m'est peut-être un peu bien personnelle et où il est parlé tout au long d'un personnage qui n'est point né à Orléans, qui n'y a pas vécu et n'y est même pas décédé.

Des membres de notre Société ont triomphé de mes scrupules en faisant remarquer que la famille du chanoine Rousselet habitait Orléans depuis un siècle, que le chanoine lui-même allait devenir Orléanais, puisque en la personne de son portrait, il avait élu domicile en notre cité. Ce portrait, ont-ils ajouté, dû au pinceau d'un peintre estimé, se pouvant voir en notre Musée municipal, il est intéressant de retrouver la trace de la vie et des œuvres de celui qu'il représente.

Grâce à la généalogie des Rousselet qu'a bien voulu me communiquer notre collègue, M. Marcel Charoy, je puis encore invoquer ce fait que Claude Rousselet est un des descendants de Jacquin Rousselet, échevin d'Orléans, en 1445.

En faveur de l'intention, vous voudrez bien peut-être, Messieurs, me pardonner mon long verbiage.



LES ARTISTES ORLÉANAIS

XIVe ET XVe SIÈCLES

Par Ch. CUISSARD

Séances des 15 et 29 avril 1904.

Un de nos plus illustres compatriotes disait, au XIe siècle, que les Orléanais « sont d'or chez les étrangers et pas même d'argent dans leur patrie. » Faut-il expliquer ces paroles étranges par un oubli volontaire, par une coupable négligence ou même par le peu de curiosité de ceux qui nous ont précédés ? Notre ville a compté et compte encore des Sociétés savantes, dont la gloire a illustré le siècle précédent et illustra le nôtre ; mais l'étude des Beaux-Arts y fut un peu négligée et nos savants nous ont rarement introduits dans ce riche sanctuaire. La raison en est facile à trouver. Les malheurs des temps, les guerres politiques et religieuses ont détruit tous nos monuments anciens et, quand les étrangers nous interrogent sur les souvenirs des âges passés, nous ne pouvons que leur dire avec regret : « Etiam periere ruinæ, » les ruines elles-mêmes ont disparu...

Il est à ce silence une cause majeure. Si la biographie des artistes de ces lointaines époques demeure très peu connue, cela tient sans doute à ce que leur vie s'écoula simple et uniforme et que nos rares annalistes se bornaient au récit des événements de grande importance. Nous avons eu de belles églises ; qui donc nous a conservé les noms de leurs architectes ? Seul celui d'Umbert a

survécu, parce qu'il a pris soin de le graver sur un chapiteau de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire (1). A la fin du XIIe siècle, Pierre Trothun et Admète, tous deux d'Orléans, dirigeaient avec succès la musique de notre cathédrale. C'est un manuscrit d'Oxford qui nous a fourni leurs noms (2). Une charte de 1323 donne le nom de l'architecte de Saint-Vrain de Jargeau, Jean de Creil, maître de l'œuvre (3).

Enfin, leurs œuvres ont disparu, et, sans nos archives, nous n'en aurions aucun souvenir (4). La faute en revient peut-être à ceux qui nous ont précédés, ainsi que le constatait le *Moniteur universel* du 27 juillet 1847 (5).

D'ailleurs, pour notre ancienne école française de pein-

(1) Abbé V. ROCHER, *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît*. Je veux signaler aussi l'architecte du château de Pithiviers, Lanfroy, qui paya de la vie sa renommée. Cf. DEVAUX, *Seigneurs de Pithiviers*, p. 5.

(2) « Fuit valde laudandus magister Petrus Trothun Aurelianis in cantu plano. » DIDRON, *Annales archéologiques*, t. XXIV, p. 109.

(3) D'après les *Bulletins de la Société archéologique*, t. VIII, p. 318. — Je n'ose parler du « Reliquaire à roues » du trésor de la collégiale de Saint-Aignan d'Orléans, que M. Dumüys attribue au XIIIe siècle, car nul n'en connaît l'origine. (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXVII, pp. XXVI-LXXVIII). — La magnifique église de Puiseaux, dont le chœur est du XIIe siècle, laisse voir surtout la combinaison de la voûte absidale, qui, malgré la forme rectangulaire de ce chevet, termine si parfaitement l'édifice, grâce aux nervures intermédiaires correspondant aux pieds-droits des baies et divisant en trois parties le triangle de remplissage extrême. Elle date du XIIIe siècle, mais on ignore le nom de l'architecte. Cf. *Archives de la Commission des monuments historiques*, t. III, p. 2.

(4) Une lettre de Loup de Ferrières, datée de 850, annonce au roi qu'il lui envoie des gemmes gravées et polies par son orfèvre. *Lettre* 87, p. 161, édit. *Des devises du Désert*. Jamais, cependant, on n'a trouvé une de ces gemmes.

(5) Voir aux Documents.

ture, il n'y a jusqu'ici que le dédain ou le systématique oubli de la part des gens les plus qualifiés. Les très vieux artistes, architectes, peintres ou sculpteurs sont impitoyablement proscrits ; on les traite de naïfs et sauvages dérivés de l'art antique ; leurs « magots » difformes sont attribués en bloc ou à l'Allemagne ou à la Hollande. Les anciens artistes français avaient sur leurs émules italiens ou espagnols une infériorité capitale : ils manquaient d'un historien.

Au Moyen âge, le goût de l'art n'était pas assez répandu en France, pour qu'il s'y formât un cycle de contes d'atelier. Cette grande légende dorée de l'histoire de l'art que l'Italie possède dans les vies de Vasari, la France ne l'eut pas.

Cependant, au moment où s'ouvre l'Exposition des Primitifs français, on me pardonnera de faire revivre quelques-uns de nos artistes orléanais du XIVe et du XVe siècle, parce que deux y figurent avec une gloire incontestable. Dans ce modeste essai que je vais tenter et où l'on ne trouvera qu'une suite de noms sans aucune notoriété, je n'aurai d'autre mérite que celui d'avoir réuni en un faisceau les documents épars çà et là dans une foule d'ouvrages.

Je suivrai l'ordre des dates.

I. — QUATORZIÈME SIÈCLE

« Dès le commencement du XIVe siècle, écrit Gonse, nous voyons surgir plusieurs noms d'artistes, qui semblent avoir joué un rôle considérable dans la décoration murale et qui ont été subventionnés par les rois ou par les princes. C'est d'abord la célèbre famille des d'Orléans (1). »

(1) *L'Art gothique*, p. 361.

En effet, ceux que nous allons citer portent le nom d'Orléans ou d'Orliens, preuve évidente qu'ils appartiennent à notre ville ou à notre province, suivant un usage reçu.

Parmi les quarante Orléanais, demeurant à Paris, que signale le *Livre de la taille de 1292* (1), j'ai trouvé les suivants :

Estienne de Gien, qui figure comme orfèvre, pour la somme de 5 sous, habitait la rue Guillaume Joce (2).

Pierre d'Orliens, monnaier, rue du Temple (3), payait 20 sous.

Jehan d'Orliens, « le paintre, serourge (beau-frère) de Guillaume-Martin Selier, » payait 100 sous, et demeurait rue de la Tabletterie, paroisse Saint-Germain (4). On a dit (5) qu'il vivait encore en 1313, parce que dans la taille de Paris, de cette date, on lit : « la fame de Jehan d'Orliens », habitant paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Mais, comme cette même taille parle de cinq personnages du nom de Jehan d'Orliens sans aucune qualification, ainsi que celle de 1292 (6), on ne peut tirer aucune conclusion.

En 1313, *Perrot d'Orliens*, tailleur de pierres, était taxé à 18 deniers (7).

Nous trouvons encore « *Evrart d'Orliens*, ymagier (8) », sur lequel les renseignements sont assez nom-

(1) Publiée par GÉRAUD, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France.*

(2) *Ibid.*, p. 92.

(3) *Ibid.*, p. 73.

(4) *Ibid.*, p. 28.

(5) Abbé DUFOUR, *Une famille de peintres parisiens.*

(6) GÉRAUD, *Op. cit.*, p. 32, 48, 61, 164.

(7) Abbé DUFOUR, *Op. cit.*

(8) GÉRAUD, p. 46. Il demeurait dans la « Grant Rue » et payait 4 sous.

breux, et que les comptes appellent en latin « *magister Ebrardus, pictor* », ou « *magister Ebrardus de Aurelianis* (1). »

Cette dernière désignation ne peut laisser aucun doute sur son origine orléanaise (2).

Evrard d'Orléans était du nombre des artistes habiles qu'employa Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne. En 1313, il dirigeait les travaux de l'hôtel d'Artois, à Paris. L'année suivante, il bâtissait une salle du château de Conflans. On possède, en effet, un acte, daté du 18 juin. dans lequel il déclare avoir reçu d'avance 300 livres petits tournois sur 1,200 livres, « pour un marché, fait à Madame, du bastiment d'une salle à Esconflans ou manoir madicte dame. » En 1318, il collaborait avec Jean de Rouen à la peinture du tombeau d'Othon, comte palatin de Bourgogne, époux de Mahaut, tombeau exécuté par Jean Pépin de Huy (3). Il recevait, en même

(1) *Archives de l'Art français*, t. VI, p. 62.

(2) Cf. *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XXXV (1887), p. 325; — *Archives nationales*, K K 6, p. 205 et 288; — *Archives départementales du Pas-de-Calais*, A. 324; — LAMI, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole française*, p. 427; — RICHARD, *Mahaut, Comtesse d'Artois et de Bourgogne*, 1887, p. 288, 291, 303, 313, 319, 354, 355; — DE MONTAIGLON, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. II, p. 266; — DEHAISNES, *Histoire de l'Art dans la Flandre*, 1886 p. 414; Documents, p. 206, 209, 210, 211, 233; — GONSE, l'*Art gothique*, p. 361.

(3) Ce tombeau, commencé en 1318 et terminé en 1330, se trouvait autrefois dans l'église des Cordeliers de Paris. Pendant la Révolution, la statue funéraire fut portée au Musée des Petits Augustins, puis, après la dispersion de ce Musée, placée dans l'église Saint-Denis.

Voici la description qu'en donne Richard, *op. cit.* : « Le personnage figuré est un jeune homme revêtu du costume de chevalier en usage au commencement du XIVe siècle. La tête nue repose sur

temps, comme sculpteur, la commande de l'image de Robert II d'Artois, dit Robert l'Enfant (1298 + 1317), qui devait être placée au pied d'une croix, devant l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise. De 1317 à 1319, Evrard terminait des peintures dans la chapelle et dans une galerie du château de Conflans.

Pendant vingt ans, il exécute des travaux au Vivier en Brie, à Villers-Cotterets, au Gué de Mauny, près du Mans, et ailleurs, c'est-à-dire dans d'autres résidences plus ou moins royales, et, à partir de 1341, il ne figure plus dans les comptes que pour toucher des reliquats sur des ouvrages effectués de 1328 à 1340.

Un texte du 29 juillet 1329 le mentionne avec le même nom. Sa période d'activité s'étend jusqu'au règne de Jean II; car, c'est seulement en 1356 que les gens du roi font payer à ce maître laborieux les sommes qui lui sont dues. A cette époque, il devait être fort âgé, à moins que ces comptes ne désignent deux personnages du même nom.

Ces textes et la diversité d'aptitudes qu'ils révèlent, font d'Evrard d'Orléans, sculpteur, architecte et peintre, un des maîtres les plus importants de la première moitié du XIVe siècle.

En effet, à cette époque, on ne distinguait pas, dans

un coussin ; le visage, imberbe et jeune, est encadré de longs cheveux ; la chemise de mailles aux manches demi-larges,au chaperon rabattu sur les épaules et sur la poitrine, est recouverte d'une cotte d'armes tombant jusqu'aux genoux ; les jambes sont vêtues de chausses de mailles, le devant seul est protégé par une armure de fer battu, qui monte du pied aux genoux ; un large baudrier orné de têtes humaines barbues, en relief. soutient l'épée ; l'écu, suspendu à l'épaule droite par un cordon, recouvre en partie l'épée posée le long de la jambe gauche et porte de France, au lambel à quatre pendants ; les mains sont jointes sur la poitrine, les pieds éperonnés s'appuient sur un lion. »

l'office du peintre, la part de l'artiste et celle du décorateur. Les meilleurs ouvriers du temps figurent dans les comptes pour réfection de pennons, de bannières, banderolles, pour décoration de catafalques. La peinture décorative n'avait point alors ce caractère de banalité qu'elle a pris de nos jours. Les poutres et les solives des chambres étaient rehaussées d'ornements peints, où le meilleur goût trouvait sa place, ainsi que le témoignaient plusieurs maisons de nos vieux quartiers à jamais disparus. Les lambris étaient également briquetés, armoriés, couverts d'arabesques, de fleurs, d'oiseaux ou tendus de tapisseries. Les maîtresses poutres servaient d'ordinaire au développement de scènes burlesques ou fantastiques.

On ne rendrait donc qu'une imparfaite justice à Evrard et à ses pareils, si l'on ne voyait en eux que des décorateurs couvrant de teintes plates les voûtes ou les murailles des églises et des châteaux. Ces vastes surfaces étaient volontiers rechampies d'une teinte bleue, rouge ou d'ocre jaune, sur laquelle on voyait des étoiles et des rosaces, découpées dans du métal ; les arcatures des fenêtres et les poutres du plancher recevaient des colorations vives et même un peu tranchantes, qui accusaient les reliefs ; aux parois des murs, on traçait des carreaux et des losanges, où l'on insérait des fleurs de style héraldique. Mais les peintres de ce moment peignaient aussi de véritables scènes à personnages, comme nous le verrons bientôt, et ils ont plus d'une fois demandé leurs inspirations à l'histoire.

Ces réflexions feront mieux comprendre le rôle de notre peintre Evrard et de ceux qui vont suivre. Mais des créations de ce vaillant artiste, rien n'a été conservé.

Il en fut tout autrement de *Jean de Bonneval ou d'Orléans*, marchand et bourgeois, habile orfèvre, demeu-

rant en notre ville. Nous n'avons pu trouver sur lui que deux renseignements, mais ils sont très importants. Jean fut chargé, en 1315, de faire « tombe, sépulture, châsse et tombeau du feu pape Clément V », à Uzeste. D'après une quittance datée « du sabmedy avant le dimanche qu'on chante *Judica*, 1339 (13 mars 1340), Jean d'Aussigny, évêque de Troyes, lui confia la restauration de la châsse de sainte Hélène, moyennant 800 livres (1) ».

Les artistes orléanais, que nous allons nommer, ont eu ne destinée plus brillante.

« Qu'étaient les peintres des siècles passés en comparaison de Pierre Soliers, de *Girard d'Orléans* » ? écrit Monteil (2). Des barbares, des barbares, vous dis-je.

Ce Girard a été un peintre fort employé, d'après les comptes qui nous rapportent son nom, et nous allons énoncer, année par année, les travaux qu'il entreprit.

(1) *Documents inédits sur la ville de Troyes*, t. II, p. 29; — *Inventaire de plusieurs églises de Troyes*, préf., p. CLXIII ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1867, p. 47 et 1888, p. 282 ; — Desguerrois, *Sainctelé chrestienne*, fol. 371 ; — J. de Laurière et E. Muntz, *Le tombeau du pape Clément V à Uzeste*. Paris, 22 p. in-8. Cf. Polybiblion, *partie littér.*, 1889, p. 275; — *Journal du Loiret*, 28 avril 1893; — Abbé Brun, *Uzeste et Clément V, Notes d'histoire et d'archéologie*. Orléans, Herluison, 1899, 2e édit., avec de nombreuses photographies.

Le nom de Jean d'Orleans se trouve dans l'obituaire de Saint-Pierre de Troyes, au 16 mars.

Parmi les défenseurs de la ville d'Orléans qui l'habitaient au moment du siège (1428-1429), se trouvait Jehan de Bonneval.

L'abbé de Torquat avait signalé dans la rue Sainte Catherine, à Orléans, en face de l'habitation occupant l'ancien emplacement de l'église de ce vocable, une maison désignée sous le nom de l'Hôtel Bonneval, où l'on remarquait quelques sculptures. *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. V, p. 9.

(2) *Histoire des Français de divers états*, t. I, p. 315, épître LX.

C'est en 1344 qu'il apparaît pour la première fois, avec le titre de peintre, demeurant à Paris.

Le 1er avril 1343 (1344), le comte de Blois, Louis de Châtillon, le chargea de « la façon d'une litière », destinée à la comtesse, et lui fit compter, pour cette œuvre, huit livres tournois, le 25 octobre suivant (1).

Durant les quatre années qui suivent, on ne trouve aucune mention de Girard d'Orléans; mais il faut croire qu'il avait une riche clientèle, qui l'occupait à de nombreux travaux, largement payés, ou qu'il jouissait par lui-même d'une certaine aisance, car il fonda la chapelle de Sainte-Marguerite, en l'église du Saint-Sépulcre de Paris, et la dota de vingt livres de rente annuelle. Charmé de cette générosité et voulant lui venir en aide, Philippe VI lui accorda des lettres d'amortissement de la dite rente, « pour considéracion, dit le roi, de ce quil nous a accompaignié (associé) à ladite chapelle et des

(1) *Archives Joursanvault*, nº 815; — *Archives historiques*, t. II, p. 89; — *Archives de l'Art français*, t. II, p. 331-342; t. III, p. 65-68; — *Nouvelles archives de l'Art français*, t. VI, p. 164; — De Laborde, *Glossaire*; *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 12, 460-461; — Dufour, *Une famille de peintres parisiens*, p. 157; — Lami, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole française*, pp. 427-428; — Gonse, *L'art gothique*, p. 361; — Mantz, *Histoire de la peinture*, p. 151; — Bournon, *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t VI, p. 90, note 4; — Berty et Tisserand, *Topographie du vieux Paris*, t. IV, p. 92; — Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 111, 117, 300; — Deville, *Dictionnaire du tapissier*, pp. 265, 268; — Gay, *Glossaire archéologique*, t. I, p. 302, 305; — Duc d'Aumale, *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France*, p. 95, 97, 99-100, 112; — *Revue archéologique*, t. VII, p. 735; — Labarte, *Extrait de l'inventaire du mobilier de Charles V*, p. 282, nº 2626; — Du Seigneur, Notes sur l'*Histoire de la sculpture Française d'Emeric David*, p, 504; — A. de Champeaux, *Le meuble*, t. I, p. 68, 69; — *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1904, l'*Exposition des Primitifs français*, par Henri Bouchot, p. 420-444.

services quil nous a faiz en son dit mestier. » Ces lettres sont du mois de décembre 1348. Il y avait donc plusieurs années déjà que notre artiste était au service du roi, qui le qualifie « nostre amé Girard d'Orliens. » Nous verrons, en 1358, le dauphin régent confirmer ces lettres d'amortissement.

Le 8 juillet 1349, Girard reçoit du duc de Normandie, depuis Jean II, 24 écus « pour achater fin azur et autres couleurs pour certaines besoignes faire du commandement de monseigneur le duc. » Le 23 juillet de la même année, ce même prince le gratifie de 80 écus, sans motiver d'ailleurs sa générosité.

Enfin, par un mandement du roi Jean, du 4 novembre 1350, nous apprenons que l'on devait désormais payer « *dilecto nostro familiari Gerardo de Aurelianis, pictori, hostiario aule nostre* », les six sols parisis de gages par jour, qu'il lui avait accordés « *antequam ad regimen nostri regni devenissemus.* »

On peut se demander le genre de services que le roi reconnaît et dont il se dit redevable à Girard.

Si l'on en jugeait au point de vue moderne, avec les idées que nous nous faisons volontiers de la question d'art, nous aurions une faible idée des talents de notre peintre et nous lui refuserions aussitôt ce titre.

D'après les comptes de 1351 à 1355, nous le voyons exclusivement occupé à faire des sièges, des meubles de toilette de toute espèce, et même des selles nécessaires, meubles d'un caractère si intime qu'ils ne sauraient intéresser que les disciples de M. Purgon.

En 1351, « grans chaires pour le roy. »

En 1352, « chaières pour le roy, chaires à dossier. »

En 1353, « chaires et selles nécessaires. »

En 1354, « chaières à pigner le roy. »

En 1355, « damoiselles de fust... à tenir les miroirs de mesdictes dames, damoiselles à atorner, » sortes de mannequins ou d'armatures à deux bras, qui soutenaient un miroir et se terminaient d'ordinaire par une tête sur laquelle on apprêtait la coiffure. Comme les ornements de têtes pour les femmes étaient alors fort compliqués et que les coiffures des dames nobles exigeaient des soins infinis et un temps très long pour être convenablement posées, il était naturel d'avoir, à cet effet, dans les garde-robes, des meubles et des ustensiles spéciaux.

Ces ouvrages ne feraient-ils pas croire que Girard était menuisier, ébéniste, tapissier, fabricant de menus ustensiles ou même de jouets, pour « l'esbattement du prince », puisqu'en 1358, il fournira des pions pour l'échiquier du roi ? Ce serait une grossière erreur. Ces « chaières » étaient « ouvrées à orbevoies et paintes d'azur à fleurs de liz, de fin or, et les testes estancelées de fin or, ou dorées de fin or bruni. » — « La fourniture de toutes ces variétés de chaises était dans les attributions du peintre de la cour ; ce privilège fut attaché à cette charge, d'abord, parce que ces meubles étaient ornés de peintures, ensuite parce qu'étant placés près du lit ou servant à la toilette, ils appartenaient à l'intimité. Quand un roi fait faire un fauteuil de cérémonies, il le commande à son orfèvre. Le bois ou la charpente étaient exécutés par l'imagier, les décorations peintes par le peintre de la cour. » Ces détails, empruntés à de Laborde (1), nous montrent le rôle de Girard, qui souvent n'exécutait pas, mais donnait ses idées, fournissait les dessins, et même commandait, témoin le texte suivant, daté de 1359 : « Maistre Girart d'Orliens, pour afaire de charpenterie et repainctre de nouvel la chaière du Roy par Gilles de Melin

(1) Glossaire.

et Colin le paintre. » Ainsi notre artiste dirige et d'autres exécutent. Tel était son office (valet de chambre) à la cour et, pendant bien longtemps encore, cette situation sera celle de ses successeurs.

Une nouvelle occasion de faire appel aux connaissances de Girard se présenta bientôt.

Quelques années après avoir été sacré à Reims (1350), Jean II résolut de décorer son château de Vaudreuil, près Pont-de-l'Arche. Il ne s'agissait pas d'une médiocre entreprise. L'artiste choisi par le roi était Jean Coste, qui devait peindre l' « ystoire de la vie de César. » En 1353, l'œuvre n'avançait pas ; deux ans après, l'œuvre restait encore inachevée. Ce fut alors que le dauphin Charles, agissant au nom du roi, confie à Girard le soin d'aller à Vaudreuil inspecter les travaux de J. Coste et lui donner le mandat d'en assurer l'achèvement : « Aiens fait aviser et visiter l'ouvrage des peintures faites et à faire en nostre chaslet du Val de Rueil, par Girart d'Orléans, peintre et huissier de sale de nostre dit seigneur et le nostre, lesqueles nous voulons estre parfaites le plus tost que l'on pourra... » Cette pièce est du 25 mars 1355 (1356). Girard, intendant des bâtiments royaux, remet à J. Coste de véritables injonctions. L'artiste ne doit pas seulement terminer les peintures commencées et prévues au devis primitif, mais il les poursuivra dans des conditions rigoureusement précisées : « Toutes ces choses seront festes de fines couleurs à l'huile, les champs de fin or eslevé et les vêtements de Nostre-Dame de fin azur (1). » Ce texte a une grande importance qui a été souvent signalée ; on y voit la peinture à l'huile appliquée dès 1356 à la décoration murale (2).

(1) *Archives Joursanvault*, n° 816.
(2) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. I, p. 540-545.

Notre artiste orléanais ne fut-il qu'intendant de ces magnifiques travaux, c'est la seule conséquence qu'on puisse tirer de ce texte ; en tout cas, il quitta bientôt la France, car, serviteur fidèle et dévoué, Girard fut mêlé aux tristes aventures de son maître.

Le 20 septembre 1356, le roi Jean était fait prisonnier à la bataille de Poitiers et le 11 avril de l'année suivante, il arrivait en Angleterre. Mais il n'était pas seul dans son exil. Girard était venu le rejoindre et continua de travailler pour lui de ses doubles fonctions de peintre et de valet de chambre. Et, ce qui fait l'honneur de notre artiste, non moins que celui du royal prisonnier, c'est l'amour que le roi semble avoir témoigné d'une façon toute particulière pour Girard. Ce prince, ayant été forcé de se séparer d'une partie de ses compagnons de captivité, Girard eut le privilège de rester avec lui. Et même les bruits s'étant répandus d'une descente des Français en Angleterre, pour délivrer Jean, ses gardes en furent alarmés; on s'apprêta à l'éloigner de Londres et à le reléguer dans l'intérieur du pays. Le 21 juin 1360, le roi réclama vivement en faveur de Girard et obtint qu'il restât à son service (1).

Or, que fit notre peintre en Angleterre ? Les comptes parlent encore des « chaères, des selles nécessaires » ; ils signalent des « paniés d'osier fermant à clef, pour mettre certaines ymages de fust pour le roy. » Mais nous y trouvons aussi certains détails, qui dénotent des occupations d'un ordre plus relevé. « Pour plusieurs otilz achetez pour faire certains tableaux que le roy a commandé à faire pour li ; pour certains hotilx à faire son mestier en certains tableaux que le roy fait faire; pour plusieurs

(1) Duc d'Aumale, *Philobiblion Miscellany; — Archaeologia*, XXXVIII, 1re partie, 196-201.

menues choses nécessaires et appartenans à son mestier ; enfin, pour l'argent de onze paires de charnières pour tabliaux, que maistre Girard fait pour le roy. »

S'agit-il d'œuvres picturales proprement dites ? Le mot tableau avait à cette époque bien des acceptions diverses, suivant le Glossaire de L. de Laborde. Ne serait-il pas ici question du portrait du roi ?

Il existe aujourd'hui, à la galerie Mazarine, un portrait de Jean II, qui est un monument des plus significatifs pour l'histoire de l'art, à une époque où presque tout a péri. Ne pourrait-on pas l'attribuer à Girard d'Orléans ?

Le roi, qui paraît avoir trente-cinq ans, est représenté en buste et de profil, de façon à mettre en évidence les fortes saillies du nez royal ; la barbe est noire ; les cheveux, très abondants, sont d'une coloration fauve et ardente ; le visage peu expressif est relevé çà et là de brun rougeâtre. Un collet blanc et une robe, où le vert se mêle au noir, composent le costume du roi. Rien n'est plus simple et, on dirait volontiers, plus pauvre.

Cette peinture a souffert, elle reste cependant vénérable, car elle nous parle d'un monde disparu. Elle surprend le spectateur dépaysé, qui n'a étudié que l'idéal moderne ; mais elle a l'accent d'une création à la fois naïve et forte, où le détail est perdu dans la masse, où le modelé intérieur se simplifie volontairement, comme dans certaines statues tombales de l'époque.

Le portrait de Jean est incontestablement une œuvre d'art.

Précieuse pour l'iconographie, cette peinture n'offre pas un moindre intérêt au point de vue technique.

Comment elle a été faite, nous le savons avec une certitude suffisante. Le portrait du roi est peint sur une toile appliquée sur un panneau. Après avoir été collée sur le bois, la toile paraît, autant que l'on peut en juger

aujourd'hui, avoir reçu une légère application de plâtre. Le fond est doré et comme gaufré de petits ornements, qui provoquent des creux modérés et de faibles saillies. C'est le « fin or eslevé », dont l'emploi est recommandé dans le document de 1356.

Ces procédés et surtout la préparation plâtreuse, dont la toile est enduite, méritent d'être remarqués (1).

Si l'on se rappelle que Girard d'Orléans était attaché au service du roi et qu'il demeurait auprès de lui durant sa captivité en Angleterre, on ne doit pas être surpris que ce portrait ait été attribué à l'artiste que Jean paraît avoir aimé de préférence.

Ainsi, contre toute attente, la période troublée de notre histoire du XIVe siècle connut le mouvement d'art le plus décisif qu'ait vu la France. Ni la désolation des guerres, ni la funeste journée de Poitiers n'en arrêtèrent l'élan et notre Girard aura eu le mérite d'avoir travaillé dans la paix comme dans la guerre, en France et en Angleterre, sans se préoccuper des événements qui se multipliaient autour de lui. La prise du roi aura dans l'Exposition des Primitifs français, un souvenir lointain, le plus lointain même, dans le portrait de Jean le Bon, peint en Angleterre, pendant sa captivité.

Cette effigie faisait autrefois partie d'un tableau de quatre volets fermant à charnières ; les autres panneaux montraient le roi Edouard III le vainqueur, le dauphin Charles, depuis Charles V et l'Empereur Charles IV, tous parents très proches.

Ce tableau avait été envoyé au dauphin avec les trois autres, et on le vit longtemps figurer à l'Hôtel Saint-Paul, résidence du prince.

(1) Ces détails sont extraits textuellement de Mantz, *Histoire de la peinture*, p. 151. Cf. Charles TENNYSON D'EGMONT, *Archives de l'Art français*, t. VI, p. 387.

Quand l'Hôtel fut détruit, au XVIe siècle, Arthur Gouffier, précepteur de François Ier, y vint chercher un souvenir, et, comme sa femme, Hélène de Hangest, se piquait de protéger les arts et de les aimer, il emporta à Oyron (Deux-Sèvres), le quatriptyque. Ce fut dans ce château que Roger de Gaignières s'en alla chercher le roi Jean le Bon tout seul probablement et le déposa dans sa galerie de curiosités naturelles. A la vente de Gaignières, en 1717, le régent, Philippe d'Orléans, voulut que le roi restât à la France et le retira de l'encan.

Telle est, en résumé, l'histoire de cette pièce capitale, dont aucun autre pays ne possède un équivalent, qui figurera au premier rang de nos Primitifs et qui demeurera la gloire de notre compatriote, Girard d'Orléans.

On nous pardonnera d'avoir reproduit tous ces détails, quelle qu'en soit la longueur.

Les renseignements sur Girard s'arrêtent à l'année 1360. Resta-t-il en Angleterre ? Revint-il en France ? Nous n'en savons rien. Les uns placent sa mort en 1361, en 1363 ou 1364 ; les autres prolongent son existence jusqu'en 1373 (1). Tout ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'il était mort en 1379. « Je possède, dit Monteil (2), l'inventaire des vestemens, calices, reliques, joyaulx d'argent, appartenans à l'église du Saint-Sépulcre, fondée à Paris, en la grant rue Saint-Denis, » fait en 1379, et au fol. 53 recto, on lit : « Item en la dessus dicte chappelle a une autre fondation, fondée d'une chapellenie que fonda feu maistre Girart d'Orliens, paintre du Roy, chargée de iiij messes, la sepmaine. » Girard mourut le 8 des ides d'août (6 août) et fut inhumé au couvent des Chartreux

(1) BOURNON, *Mém. de la Société de l'Histoire de Paris*, t. VI (1879), p. 90, note 4; — Bernard PROST, *Etudes d'histoire du Moyen-Age*, p. 328-401.

(2) *Op. cit.*, t. II, p. 407.

de Paris, dans le petit cloître, auprès d'une belle image qu'il avait faite (1).

Deux autres personnages du même nom nous ont été conservés.

L'un, signalé par des inventaires de Charles V (1380) et de Charles VI (1399), fit un tableau ornant « la chapelle estant auprès l'oratoire du roy en la grant tour du boys de Vincennes. »

L'autre était, en 1417, directeur de la Confrérie du Saint-Sépulcre.

Nous ne les avons indiqués ici que par la ressemblance de leurs noms.

Il nous reste à parler d'autres artistes orléanais, qui s'appelaient Jean. Leur existence est ignorée dans les détails ; sans les comptes où sont mentionnés leurs travaux, leurs noms n'auraient jamais été connus.

Jean d'Orléans était un peintre que Charles V avait attaché au service de sa maison et que les documents connus permettent de considérer comme un artiste de quelque importance (2).

La carrière active de Jean commence en 1365 et se termine en 1408. C'est donc une existence de quarante années.

Dès le début, il a le titre de peintre et de valet de chambre et le premier acte, où il est nommé,

(1) « Octavo Idus Augusti obiit magister Gerardus Aurelianensis, pictor, qui fecit pulchram imaginem B. Virginis, quæ est in angulo parvi claustri et sepultus est ibi », suivant Berty et Tisserand, *Topographie du vieux Paris*, t. IV, p. 92.

(2) Siret, *Dictionnaire des peintres*; — *Nouvelles archives*, 1872, p. 139; — Ms. 2340, de la Bibl. nationale, fonds fr. suppl., fol. 636; — Biographie Hoefer; — Abbé Dufour, *op. cit.*, p. 85; — Gonse, *L'Art gothique*, p. 361.

mentionne un panneau de bois d'Irlande ; Jean doit donc peindre un tableau. L'année suivante, nous le voyons occupé à des travaux pareils à ceux que maître Girart accomplissait pour le roi Jean ; il est, en effet, chargé de l'exécution des « chaères » destinées au sacre et pour l'usage du roi. La répétition de ces mêmes ouvrages n'a rien qui doive nous surprendre. « Dans la chambre du roi et de la reine, écrit Sauval (1), il n'y avoit que des tréteaux, des bancs, des formes, des faudesteuils ou fauteuils et, pour les rendre plus superbes, les sculpteurs en bois les chargeoient d'une confusion de bas-reliefs et de rondes bosses ; les menuisiers les entouroient de lambris et les peintres les peignoient de rouge et de rosettes d'étain blanc. La chambre de parade, où Charles V tenoit ses requêtes, fut teinte de cette sorte en 1366, par Jean d'Orliens et parée de ces meubles et de ces ornemens par les charpentiers et menuisiers. On ne voyoit que des buffets grands, gros, épais et chargés de basses tailles mal travaillées. »

Bien que valet de chambre du roi, titre qui était, à cette époque, en grande estime, Jean devait jouir d'une

(1) *Histoire et antiquitez de la Ville de Paris*, t. II, p. 23, livre VII. — « A l'église des Saints-Innocents, dit le vieux chroniqueur Guillaume de Metz, est un cimetière moult grant, enclos de maisons appelées charniers, là où les os des morts sont entassés. Illec sont paintures notables de la Danse macabre. » C'est une suite de fresques qui s'étendaient, d'arcade en arcade, le long du mur de la Ferronnerie et qui représentaient tous les personnages humains, depuis le pape jusqu'à l'enfant, défilant devant la mort. Bon nombre de ces effigies étaient les portraits mêmes des hommes de marque de ce temps-là. Hugues Aubriot, après l'abbé Dufour, a cru (article de l'*Art et l'Autel*, nov. 1901) pouvoir affirmer que cette danse macabre était l'œuvre de Jehan d'Orliens; mais il n'y a aucune preuve. Le « Bourgeois de Paris » avait constaté que ces peintures furent faites en 1423. — Cf. *Archives de l'Art français*, 8e année, p. 340-341.

certaine réputation artistique. Un texte du 20 avril 1370, nous apprend qu'il avait une maison à Paris, en la rue Saint-Denis, près de la porte aux peintres, non loin de l'hôpital Saint-Jacques. En 1371, il fut chargé de l'estimation des tableaux provenant de la succession de la reine d'Evreux et cette fonction suppose des connaissances et un véritable goût pour les beaux-arts. Le 8 août 1371, il reçut 86 fr. « pour la façon d'un biers pour Jehan mons[r] ». Ce berceau fut apporté à dos d'homme de Paris à Dijon. Outre les frais de transport, montant à 11 fr., il fut dépensé 6 fr. pour « toille cirée et autres choses nécessaires pour envelopper led. biers, pour faire le brisecol et autres choses à porter icelli et auxi pour le vin aux varletz dud, peintre (1). »

Les années suivantes, Jean est occupé à « certains ouvrages de peintures » au château de Saint-Germain-en-Laye, et, le 25 janvier 1378, il reçoit pour ce travail une somme de 100 fr. Malheureusement aucun texte ne détermine ces peintures qui semblent vraiment sérieuses.

En 1385, il est chargé des préparatifs des joutes de Cambrai, qui eurent lieu au mois d'avril et il « peint et contrefait neuf plumes de faisans d'Inde pour les heaumes et bacinet du roi. »

La fin de sa vie appartient au règne de Charles VI et, dès lors, les documents nous montrent que Jean fut réellement un peintre. Une pièce de 1390, mentionne les œuvres suivantes :

Deux tableaux avec une image de Notre-Dame ;

Un tableau, où sont les images de Notre-Dame, de saint Denis, de saint Louis de France et de saint Louis de Marseille (2) ;

(1) B. Prost, *Inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne*, p. 261, n° 1438, fac-simile VIII, avec la date du 1er août 1390.

(2) Saint Louis de Marseille, deuxième fils de Charles II le

Deux histoires faites en un tableau d'or, où sont des reliques ;

Deux tableaux, fermant l'un sur l'autre (diptyque) ; dans l'un, sont les images de Notre-Dame et de sainte Catherine ; dans l'autre, de saint Jean-Baptiste et de saint Georges ;

Enfin six blasons. Pour tous ces ouvrages, il reçut cent francs.

La même année, le roi le chargea « de refaire et mettre à point de peinture l'ymage de monseigneur saint Christofle, qui est à l'entrée de nostre petit chastel du boys de Vincennes » et lui fit donner une nouvelle somme de cent francs.

Jean d'Orléans est, d'après M. Bouchot, l'auteur du Parement de Narbonne, dessin au pinceau sur paille de soie, ayant 0^{m} 78 de haut sur 2^{m} 86 de large, destiné à parer un autel devant le tabernacle ou en guise de nappe.

Au centre, sous une série d'arcatures gothiques à clefs, à ouvertures quadrilobées, est le Christ entre les deux larrons ; au pied de la Croix, la Vierge soutenue par les saintes femmes, l'apôtre saint Jean et le centurion. A gauche, on voit l'Arrestation de Jésus, la Flagellation et le Portement de la Croix ; à droite, la Mise au tombeau, la Descente aux limbes et le divin Jardinier.

Entre la composition centrale et les deux parties laté-

Boiteux, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, né à Nocéra en février 1275, évêque de Toulouse en 1298, mourut le 19 août de la même année. Il est dit de Marseille, parce qu'il fut enterré dans l'église des Minimes de cette ville, en 1317, où son corps resta jusqu'en 1417, époque à laquelle il fut enlevé par le roi d'Aragon et transporté à Valence, en Espagne. Cf. Abbé DUFOUR, *op. cit.*, p. 93; — BOLLANDISTES, 19 août, t. III, p. 806-822. — La vie de ce saint fut écrite, en 1602, par Henri SEDULIUS, de l'Ordre des Frères Mineurs, auquel appartenait saint Louis, et, en 1713, par le P. ANSELME. *Avignon*, petit in-8.

rales, deux compartiments, partagés en leur milieu, contiennent à gauche, le roi Charles V, à genoux, tourné vers la croix, les mains jointes devant un prie-Dieu et, à droite, la reine Jeanne de Bourbon, à genoux également. Au-dessus de l'un, on remarque la Vraie Foi présentée à Jésus par un prophète et, de l'autre côté, la Synagogue laissant tomber les Tables de la Loi.

Dans ce parement, on reconnaît l'œuvre d'un artiste loyal, naturaliste, comme il le prouve par sa vision si réaliste des traits fort laids du roi et de sa femme, mais on admire en même temps la pleine possession d'une technique fine et habile. Jeanne de Bourbon étant morte en 1377 et Charles V en 1380, c'est entre ces deux dates extrêmes qu'a dû être composé ce travail. Ce parement, qui était probablement destiné à la cathédrale de Narbonne, fut acquis de Boilly par le Louvre, en 1852, pour la modeste somme de 1,500 francs et constitue, à l'heure actuelle, avec le portrait du roi Jean, un des plus précieux vestiges de l'art français primitif, double gloire dont peut à bon droit s'énorgueillir l'école orléanaise.

Les Annales archéologiques en ont reproduit différentes parties :

1° Les portraits en grandeur de l'original, de Charles V et de Jeanne de Bourbon, son épouse, t. XXII, p. 61.

2° La Trahison de Judas, la Flagellation et le Portement de Croix avec la Rencontre de la Sainte Vierge, t. XXIII, p. 104.

3° Le Christ en Croix, accompagné, en haut, de l'Eglise et de la Synagogue, en bas, du Roi et de la Reine, magnifique sujet, t. XXV, p. 102.

4° La Mise au tombeau, la Descente aux Enfers et l'Apparition à Madeleine, trilogie merveilleuse, t. XXV, p. 158.

5° La sainte Vierge embrassant le Christ au tombeau, grandeur naturelle, t. XXV, p. 166.

Toutes ces gravures mériteraient assurément de figurer dans nos collections et en constitueraient le plus riche ornement.

Ces travaux sont importants ; aussi, lorsqu'en 1391, on rédige à nouveau les statuts de la communauté des maîtres en l'art de peinture, le nom de Jean est mis le premier sur la liste et nous nous trouvons en présence de « la plus grande et la plus saine partie dudit métier », et en compagnie de son émule, Colart de Laon, qui n'occupe que le troisième rang.

En 1392, il peignit « bien richement uns tableaux de bois, où il a fait une Annonciation, c'est assavoir, Notre-Dame et saint Gabriel, pour monseigneur le Daulphin. »

Mais, à cette époque, il devait être déjà vieux. Bientôt, il cessa de travailler et nous croyons le reconnaître pour la dernière fois dans le *Johannes de Aurelianis*, *pictor regis*, qui, en 1408, touchait encore sur le trésor royal une pension de six sols par jour. En effet, la même pièce, qui nous parle de ses gages, ajoute : François d'Orléans, valet de chambre du roi, peintre du roi, en remplacement de son père, *loco patris sui*.

On peut se demander ce que devint Jean d'Orléans. Faut-il admettre qu'il se refugia auprès de Jean, duc de Berry, protecteur des artistes ? Mais alors sa carrière artistique aurait duré un siècle, puisque nous verrons un peintre du nom de Jean d'Orléans vivant encore à cette époque. Il est donc plus plausible d'admettre sa retraite en 1408 et de laisser à un autre Jean, les travaux des années suivantes.

L'œuvre de François, fils de Jean, reste indéterminée.

L'Histoire littéraire de la France parle d'un *François d'Orléans*, qui, en 1365, « historia » les appartements de

la reine à l'hôtel Saint-Paul (1) ; mais ce personnage n'a d'autre rapport que le nom avec le peintre François qui nous occupe. Ce dernier remplit son office jusqu'à la fin du règne de Charles VI ; car, lors de la mort de ce roi, il fut chargé de mouler son visage pour faire son effigie, usage dont on a plus d'un exemple, et qui, mettant l'artiste en contact avec la vérité, contribua puisamment au développement du naturalisme et du culte du portrait.

Le titre qui l'attachait à la maison du roi n'empêcha pas François d'être employé au service du duc de Berry. A la mort de ce duc, en 1416, il reçut quelques aunes de drap noir pour se faire des robes de deuil.

Gonse lui attribue sans preuve les gracieuses fresques de la chapelle Jacques Cœur, à Bourges.

Enfin le dernier peintre, dont nous connaissions le nom, est *Millet, d'Orléans*, qui reçoit « une certaine somme pour cinq aunes de toile, pour faire sept écus aux armes ducales, destinés à être mis sur les portes, le jour de l'entrée du duc, et pour 48 petits écus aux armes de feu la duchesse, le jour où le cœur de cette princesse fut apporté à Sainte-Croix, le 10 mars 1393 (2). »

Au mois d'octobre 1400, *Jehan Bouterouc* et *André Gournelle* reçoivent 80 s. p. pour la façon de la tour de la Porte « Bourgoigne (la vieille porte près le cloître Saint-Etienne) du cousté de devers la Tour neufve (3). »

Après les peintres, il nous faut signaler les enlumi-

(1) T. XXIV, p. 723; — *Archives des monuments historiques*, t. V, p. 177-179; — Guiffrey, *Nouvelles archives de l'Art français*, 1892, p. 55; — Mantz, *Histoire de la peinture*, p. 183; — Abbé Dufour, *op. cit.*, p. 79 et 132; — Gonse, *L'Art gothique*, p. 368.

(2) *Arch. commun. d'Orléans*, CC. 537.

(3) *Id.*, CC. 558.

neurs et les calligraphes ; mais leurs noms apparaissent rarement.

J'ai montré (1) qu'il existait à Saint-Benoît-sur-Loire, au XIe siècle, une école d'enluminure. Les manuscrits fort nombreux, qui sont restés de cette époque jusqu'au XVe siècle, nous donnent une magnifique idée des talents, déployés par ces moines enlumineurs. Les initiales surtout sont merveilleuses comme exécution et la conservation des couleurs demeure un véritable phénomène. Notre Bibliothèque en possède quelques spécimens ; mais les plus beaux manuscrits de Fleury sont conservés à Rome et surtout à Berne. Les Allemands ont reproduit un grand nombre de ces peintures et de ces initiales.

Quant aux calligraphes, nous n'en connaissons que quelques-uns.

Un des copistes de la reine Blanche était le fils de *Gui Cocus*, d'Orléans (2).

Dans le manuscrit 12,400 de la Bibliothèque Nationale, fonds français, du XIIIe siècle, se trouve « Frédéric II, traité de fauconnerie, traduction française, faite à la demande de Jean, sieur de Dampierre et de Saint-Dizier, et de sa fille Isabelle. » Au fol. 186, on lit : « *Simon d'Orliens*, anlumineur d'or, enlumina se livre si. »

Les Comptes du duc d'Orléans (3) du mois d'avril 1398 nous fournissent le détail suivant : « A maistre *Gieffroy de Pierrefons*, demourant à Orliens, XX escus pour cause de peine et salère d'avoir translaté une partie de la grant Bible, laquelle ycelluy seigneur (duc d'Orléans) faict translater de latin. »

Guillaume d'Orléans était libraire de l'Université

(1) *Bulletin de la Société archéol. de l'Orléanais.*
(2) L. DELISLE, *Cabinet des Mss*, t. I, p. 7, note.
(3) DE LA BORDE, *op. cit.*, t. III, p. 158, n° 5828.

d'Orléans, 1342-1348 ; sa veuve, nommée Agnès, lui succéda après sa mort (1).

Le calligraphe le plus célèbre est l'illustre *Raoulet d'Orliens*, qui florissait sous Charles V et au commencement de Charles VI. Il nous reste neuf ouvrages écrits de sa main fort habile (2) ; malheureusement nous ne connaissons aucun détail sur son existence.

Je terminerai le XIVe siècle par un personnage qui est demeuré presque ignoré jusqu'à nos jours.

Il y avait un certain *Hannequin, de Bois-le-Duc*, inconnu jusqu'à présent et peut-être lui aussi artiste de talent. Ce peintre verrier étranger habitait Orléans, « povre jeune hom né d'Alemeigne », lorsque pour gagner sa vie, il vint avec ses gens chercher du travail à Bourges, où se concentrait alors la plus grande partie de la vie artistique dans le royaume de France. Il en trouva, en effet, prit son logement et sa nourriture chez Claux Sluter, de Mayence « maçon ouvrant ès euvres de nostre-dit oncle », chacun travaillant de son métier, et n'était l'irascibilité des deux commensaux, que firent naître les injures et les sarcasmes d'une femme, les deux artistes eussent pu continuer à vivre longtemps côte à côte en bonne intelligence, embellissant de leur mieux les luxueuses constructions du duc de Berri. Quoique jeune encore, Hannequin était un maître verrier, puisqu'il avait des gens à son service, des

(1) DELALAIN, *Etude sur les libraires parisiens*, p. 34 ; — HERLUISON, *Recherches sur les imprimeurs et libraires à Orléans*, p. 1.

(2) L. DELISLE, *Cabinet des Mss.*, t. I, p. 36 ; — *Inventaire des Mss. français de la Bibl. Nat.*, t. II, p. 342 ; — *Mélanges de paléographie*, p. 223, 271, 279, 281 ; — Le P. LELONG, *Bib., sacra*,, t. I, p. 316.

Voir aux documents inédits la liste des ouvrages que Raoulet a copiés.

artisans à sa solde. Assurément son œuvre ne fut pas considérable ; après avoir tué Claux Sluter, il prit la fuite. Nous ne savons ni si son arrivée d'Orléans était déjà ancienne, ni s'il jugea convenable, après l'octroi de la lettre de rémission par le roi, de reparaître en Berri. Aux assises du 16 octobre 1388, on lui délivra un sauf-conduit. Le meurtre avait eu lieu en 1385 (1).

Hennequin, de Liège, sculpteur d'origine flamande, exécutait, en 1361, moyennant 450 écus, pour la chapelle du couvent des dominicains d'Orléans, la tombe de la comtesse Jeanne de Bretagne, femme de Robert de Flandre (2).

Hennequin, verrier à Orléans, donne quittance à Robert Paré, maître des œuvres de charpenterie au duché d'Orléans « pour avoir faict, livré et assis les verrières en l'ostel de M. le duc à la venue du roy Loys et de la royne, sa femme, qui vindrent à Orléans, au mois de septembre dernier, 1415 (3). »

Enfin, un compte de ville du mois de mai 1391 rapporte que deux maîtres arbalétriers, venant l'un de La Rochelle, nommé Simon, et l'autre de Bois-le-Duc, du nom de Hennequin, reçurent 40 s. p., comme don fait à eux, « pour aidier aux compaignons d'Orliens, traieurs de l'arbaleste, à fère une butte pour tirer, affin que plusieurs des compaignons de la ville se apliquent à aprendre à tirer et à estre à ce expers, pour aidier à garder et deffendre la ville, se besoin estoit (4). »

(1) H. Stein, *Claux Sluter l'aîné et Hannequin de Bois-le-Duc à la cour de Jean, duc de Berri*, 1385, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1899, t. LX, p. 86-93; —*Arch. départ.*, 1388-1389, A, 1983;— *Correspondance historique et archéologique*, année 1899, p. 188 et 211, où se trouve rectifiée l'identification de M. Stein : Sluter est probablement Sleseurre.

(2) Lami, *Dictionnaire des sculpteurs*, p. 366.

(3) *Archives Joursanvault*, 3,297.

(4) *Mémoires de la Société des Sciences, etc., d'Orléans*,

Je n'oserais affirmer si ces quatre personnages du nom de Hennequin désignent un même artiste.

Il y avait en notre ville la rue des Hennequins et une famille portant ce nom : l'origine ne serait-elle pas identique ?

II. — QUINZIÈME SIÈCLE

Le xve siècle s'ouvre par un artiste, sur lequel nous avons encore quelques données. Il s'appelait *Jean* ou *Jehannin d'Orléans*, Jehan *Grangier*, du nom de son père, Jean de *Trainou*, du village où il naquit. Il portait le titre de peintre de Monseigneur le duc de Berry. Les dates qui le signalent s'étendent de 1408 à 1460 ; nous ne connaissons aucune de ses œuvres, et M. L. Jarry qui lui a consacré une petite notice, à laquelle nous empruntons les détails suivants, n'a rien trouvé, malgré ses savantes recherches (1).

L'inventaire de Jean, duc de Berry, nous parle en 1408 d' « une belle pomme de must... painte par dedans à ymages », et, en 1409, d'un petit reliquaire d'or avec une image de Notre-Dame « faicte en camahieu. »

t. XXXVI, p. 247. — Baudouin d'Ennequin et Godefroy d'Ennequin furent maîtres des arbalétriers de France, l'un en 1364, l'autre en 1379 : ils appartenaient à une famille de Flandre. Cf. MORANVILLE, *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 307 et 382.

(1) *Bulletin de la Société archéol. de l'Orléanais*, t. VIII, p. 515-526 ; — BAUCHAL, *Dictionnaire des architectes français*, signale les personnages suivants : *Mathieu Carol*, maître d'œuvre d'Orléans, alla s'établir à Montpellier et fut admis, en 1428, dans la corporation des peyriers de cette ville.

Jehan Chanteloup, maître d'œuvre de la ville d'Orléans dirige les travaux de maçonnerie faits en 1425, à la chapelle Saint-Nicolas de Lorris.

Enfin *Colin*, maître d'œuvre, refait les tourelles du pont de la Loire, 1429.

L'année suivante, il vend des immeubles à Traînou et en achète d'autres à Bourges, pour se construire un hôtel, qui existe encore, derrière celui du bureau des finances et presque à égale distance de l'hôtel Jacques-Cœur et du Palais ducal ou plutôt de la Sainte-Chapelle du duc Jean de Berry.

En 1416, il peignit la chapelle provisoire, où avait été déposé le corps du duc son protecteur, à l'église des Augustins de Paris. Il fut ensuite envoyé à Bourges, afin de diriger les travaux de la Sainte-Chapelle pour les funérailles ducales.

On ignore si Jean Grangier jouit du même titre après la mort de Jean de Berry ; mais, en 1424, il peignit le cadran neuf de l'horloge de la cathédrale construite par Jean Fusoris, et, deux ans après, un acte capitulaire chargea le chantre de proposer à notre artiste de fonder pour lui un obit comme acquit pour les 24 écus que lui devait le chapitre de Saint-Etienne.

Différents titres de la Sainte-Chapelle de Bourges le mentionnent encore en 1433 et pour l'exercice 1458-1459, tandis que, pour celui de 1462-1463, il est remplacé par son fils, Guillaume d'Orléans, demeurant à Issoudun. Un acte de vente du 2 janvier 1467 mentionne l' « ostel des héritiers, feu Jehanny Gaulcher (par erreur pour Granger) dit d'Orléans », et avance que cet hôtel appartient à son fils Guillaume. Nous verrons plus tard des Gauchier d'Orléans. Jean était donc mort à cette date. On croit que son tombeau se trouvait à Bourges, dans l'église Saint-Pierre-le-Guillard. On lui attribue, mais sans preuves suffisantes, *Les Petites Heures* du duc de Berry, conservées, à la Bibliothèque Nationale.

Pour les artistes qui suivent, nous nous bornons à la mention de leurs noms et de leurs œuvres, d'après nos Archives communales et départementales.

Les artistes que nous allons signaler ont travaillé exclusivement dans notre ville ; leurs œuvres n'offrent aucun caractère artistique, mais leurs noms méritent d'être rapportés, parce qu'ils forment une tradition dont les anneaux nous rattachent aux siècles suivants d'une façon ininterrompue.

Celui qui ouvre le xv[e] siècle, à Orléans, s'appelait *Etienne le Normand*. Son nom se lit dans nos Archives de 1401 à 1431. Il peint les armes de la ville, la grande lucarne de la porte Bourgogne, des panonceaux et des écussons aux armes ducales (1). Sur un livre destiné à recevoir les serments des officiers du duc, il est chargé de peindre, sur champ d'or et d'azur, un crucifix entouré de la Vierge et de l'apôtre saint Jean (2). Son œuvre la plus importante date de l'année 1403. A cette époque, les Orléanais firent construire une croix sur le pont. Maître *Bernard Vincent*, maçon, fit venir « xxxviii quartiers de pierres d'Apremont », et fut chargé de construire « un pilier rond fait pour fondement de ladite croix, commençant sur une pile dudit pont et venant jusques au rez dudit pont. » Un tailleur d'images, de Paris, nommé Gaut, fit, pour cette croix, trois grandes images : Notre-Dame, saint Jean-Baptiste et saint Jacques. Etienne le Normand fut chargé de les peindre et son œuvre ne dura guère, car la croix fut abattue au siège d'Orléans (3).

Olivier Colins, dont le nom se présente ensuite, fut employé à « peindre et faire une mitre, mise en la teste

(1) *Arch. comm.*, CC, 539.

(2) *Arch. départ.*, A, 2171.

(3) *Arch. des hôpitaux d'Orléans*, Recueil Villiers-Vandebergue. Le même *Etienne le Normand* fait, en 1407, six chapeaux pour mettre aux torches de la ville. Il peint trente écussons aux armes ducales, qu'on met dans l'église Saint-Samson, le jour des obsèques du duc Louis d'Orléans, d'après les *Arch. comm.*, CC, 646.

de Sansonnet de Berny, qui avoit esté condempné à avoir la langue percée, pour plusieurs villaines parolles dictes de madame la Vierge Marie (1). » Le compte est de 1412.

Le souvenir de Jeanne d'Arc ne pouvait manquer d'inspirer nos artistes. Le 3 juillet 1430, *Etienne le Paintre* (2) et *Mahiet Gauchier* reçurent de la ville XXI l. XIV s. p., « pour leurs peines et sallaires d'avoir faicte la bannière de la ville, peinte et enluminée, pour sandal, frange, soye, bocassin et toille pour envelopper. Item pour la facon de l'estendart et le revesthier et accousser la bannière de ladicte ville et avoir faict les orties sur les huques. »

En 1435, Etienne peignit « aux armes de feue Jehanne la Pucelle quatre écussons qui furent attachez aux quatre cierges fournis par Jehan Moynet, cirier, pour l'anniversaire de Jehanne, en l'église Sainct-Samson d'Orléans, les seurveille et veille de la feste Dieu (15 et 16 juin) mil CCCC et XXXV. »

Quatre ans après, le 23 avril, Mahiet reçut XII l. XVI s. p., « pour les jusarmes, haches, une fleur de lys et deux godons pour la feste du lièvement des Thorelles. »

En 1440, au mois de janvier, la ville d'Orléans fit de grandes fêtes à l'occasion de l'arrivée du duc et de la duchesse. Nos deux peintres s'y signalèrent. Etienne construisit et peignit le ciel du dais et 400 petits panonceaux pour les enfants, qui devaient aller au-devant desdits seigneurs. Mahiet fit une « fonteine et plusieurs aultres personnaiges et notabilités en plusieurs lieux. » Les procureurs de la ville leur offrirent, outre un présent de quatre mille écus d'or, la *Tapisserie navale orléa-*

(1) *Arch. départ.*, A, 2003.

(2) En 1418, il fut chargé de faire une bannière à la guette de Saint-Paul. *Arch. comm.*, CC, 546.

noise. « C'étoit, dit le médecin et historien Desfriches (1), une tapisserie de toile peinte de deux toises et demie de hauteur et de longueur, pour environner le cloître Saint-Agnan, où elle étoit étalée. Elle contenoit et représentoit toute la longueur de la rivière de Loire, villes, ports, ponts, passages, bourgs, chasteaux et villages, depuis Roanc jusqu'à Croisic. Elle fut roulée en trente grosses pièces et présentée à Monseigneur Charles, duc d'Orléans, qui l'envoya à Blois, où elle fut brulée par accident du feu, qui se prit dans la galerie du château, où on l'avoit mise. J'ai connu vingt personnes, qui y avoient veu travailler dans le préau de Saint-Agnan, sous la galerie neuve, tombée depuis soixante ans. »

Etienne est signalé dans les Comptes de commune pour la dernière fois, le 8 mai 1443 ; il avait peint « XII escussons es armes de la ville, pour la procession, qui se fait chascun an audict iour, pour gracier Nostre-Seigneur du bien qu'il nous fist. »

Quant à Mahiet Gauchier, la ville lui alloue, en 1443, VIII l. p. « pour don à luy faict, pour luy aidier à vivre, pource qu'il est surpris de maladie de goute et parce que est cheu en indigence, laquelle maladie on dict luy estre venue à l'occasion des grans peines et travaulx qu'il a euz et prins, pour la deffense de ladicte ville, en quoy il s'est grandement employé, tant durant que les Anglois tenoient le siège, comme depuis (2). »

Ce fut encore pour la fête du 8 mai que travaillait le peintre *Alain Carroleau*, demeurant en la paroisse de « Sainct Gracian », premier nom de l'église Saint-Dona-

(1) *Ms.* 431.
(2) *Arch. comm.*, CC, 550, 701 ; 654, 655. 701, 556 ; — LOTTIN *Ms. d'Orléans*, 449 *bis*, t. I, p. 132 ; — DE LABORDE, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 450.

tion (1). En 1449 et en 1453, il peignit des écussons aux armes de la ville pour mettre aux cierges que portaient les procureurs à la procession annuelle.

Jehan Yrlan, *Pierre Penest* et *Claude Pannart* exécutèrent différents travaux de peinture à la porte Bourgogne et à l'Hôtel de Ville en 1449, 1454 et 1461 (2).

A cette dernière date, nous trouvons le nom du peintre *Coppin Delft*, qui ne nous semble pas orléanais. Il reçut XIIII s. p. « pour avoir doré de fin or trois grans fleurs de lys enlevées en escus et le cueur de lys yssant de l'une desdictes fleurs de lys, et pour ung escripteau estant au dessoubz, auquel y avoit escripts ces beaulx vers :

En moy a pris tant de délis
De France le très noble Roy
Qu'il m'a donné le cueur du lis
Que je porte par bon arroy.

lesquelles fleurs de lys furent mises sur la porte Bannier, à l'entrée du Roy (3). »

Pour la même occasion, le peintre *Henry de l'Estang* fit « deux étoiles de fer blanc doré et un diadème, surmonté d'une croix dorée, six paires d'ailes d'anges en plumes de paon, six chefs d'anges et six chefs d'hommes. (4) »

Enfin le dernier peintre connu est *Martin Gauchier*,

(1) *Arch. comm.*. CC, 661 ; — LOTTIN, *Ms. cité*, p. 147 et 155.

(2) LOTTIN, *Ms. cité*, p. 159 ; — *Arch. comm.*, CC, 556. Jean Yrlan nettoie l'image de Notre Dame, qui était sur le portail de la porte Bourgogne.

(3) *Arch. comm.*, CC, 558. — Coppin Delft, d'origine hollandaise, d'après son nom, l'un des favoris du roi René, décora, en 1482, la chapelle du Dauphin dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Il devint peintre de Louis XI. Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 1902, 15 janvier, p. 247, 257, 259.

(4) *Arch. comm.*, CC, 561.

dit Mahiet, fils probablement de Mahiet Gauchier. Pour la joyeuse entrée du duc et de la duchesse d'Orléans, le 27 mai 1469, il « tailla le loup et le porc-épic », qui tenaient entre leurs pattes un écusson aux armes ducales, placé sous un pavillon fleurdelisé (1).

On voit, comme je le disais, que l'œuvre de nos peintres n'offre rien de bien remarquable. Plus intéressants sont les travaux de nos peintres verriers. Je cite pour mémoire seulement les noms de *Cardin Duduit*, 1412 ; *Raoulent de Montglaive*, 1443 ; *Robin Boivin*, 1454 et 1465 et *Geoffroy de Montglaive*, 1479 (2).

Jean de Paris, peintre verrier, était établi à Orléans, sans doute d'une façon permanente, puisqu'à cette époque il y avait sa femme et sa maison. Ce fut là, en effet, que le prieur des Carmes de Tours fit marché avec lui, au nom de l'archevêque de Bordeaux, Arthur de Montauban, pour une verrière, destinée à l'église des Carmes de cette ville ; là que, en 1476, on vient, au mois de juin, régler avec lui le prix de ses travaux ; là encore que, le mois suivant, il donne quittance de quatre écus promis à sa femme, pour avoir un chaperon. Cette femme, dont le nom est demeuré inconnu, était peut-être d'Orléans et son union remontait au moins à 1472. Notre artiste devait jouir d'une certaine célébrité, puisqu'on lui confie une

(1) *Id.*, CC, 558.

(2) *Arch. départ.*, A, 2003 ; — LOTTIN, *Ms. cité*, p. 131 ; — DE LABORDE, *op. cit.*, t. III, p. 368, n° 6804 : « A *Roulent de Montglaeve*, verrier, demourant à Orléans, pour ung image de la Magdalene par lui baillé et livré à Romorantin, à Monseigneur, pour mectre en la chappelle du chastel dudit Romorantin, VI escus d'or neuf et demi » ; — *Arch. comm.*, CC, 557 : il pose des vitres bordées et armoriées aux fenêtres de la tour de ville ; — *Arch. comm.*, CC, 564 : il met des panneaux aux fenêtres de la chambre du mouvement de l'horloge de l'hôtel de ville, fondue par Robin Boivin.

œuvre importante, destinée à orner une église, peu considérable, il est vrai, mais fruit de la munificence et objet de la sollicitude du roi Louis XI. L'acte fut passé en la présence de Jean Gédoin, clerc notaire juré du Châtelet d'Orléans, « des vénérables et relligieuses personnes, maistre Pierre Ogier, docteur en théologie, prieur dudit couvent des Carmes d'Orléans, frère Simon Lejeune, prebstre relligieux dudict ordre, et Drouin Jacquet, orfèvre, demeurant à Orléans ». Il avait peut-être travaillé chez les Carmes d'Orléans (1).

A la même époque, en 1476, le 30 décembre, *Jehan Richer,* peintre verrier, de Baugency, fait marché avec maistre Regnault le Vovier, prêtre commandeur de Saint-Antoine du petit Jérusalem de Baugency, dépendant de la commanderie de Boigny, d'un vitrail pour ladite commanderie, représentant sainte Catherine, saint Nicolas, saint Regnault, saint Antoine, moyennant cent sols tournois et un traversier de vin clairet d'Auvernat. Ce marché fut transporté, le 27 mars de l'année suivante, à *Regnault Lambert,* vitrier à Baugency.

En 1488, le 12 mars, le même J. Richer traite avec Guillaume de Ségrie, valet de chambre et taillandier de Mme la comtesse de Dunois, pour six formes de vitres, en la chapelle de Saint-Michel. Ces verrières devaient comprendre le Crucifix, Notre-Dame et saint Jean, Notre-

(1) *Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie*, 1867, p. 257. Voir dans les documents la pièce entière. Ce Jean de Paris ne doit pas être confondu avec Jean Perréal, dit Jean de Paris, originaire de Lyon, né vers 1460 et mort vers 1528, qui fut peintre du roi. Cf. J. Lemaire, *La légende des Vénitiens*, poème, 1509; — L. de Laborde, *La Renaissance des arts à la Cour de France,* 1850, t. I; — Péricaud aîné, *Notice sur Jean de Paris*, Lyon, 1858; — *Réunion des Sociétés savantes des Beaux-Arts des départements*, 1901, p. LXVII; — *Revue des Deux-Mondes*, année 1902, janvier.

Dame-de-Pitié et saint Martin, Dieu et la Madeleine, saint Gentien, saint Fuscien et saint Victorien, sainte Catherine, sainte Agnès, saint Christophe et son fardeau, saint François et saint Sébastien, avec les armoiries du roi, de la reine et du dauphin, de Dunois et de son épouse. Le tout pour neuf livres (1).

Jehan Picquault, vitrier, demeurant à Orléans, paroisse Saint-Pierre-Empont, passe un marché, le 10 avril 1498, pour l'exécution de deux verrières, dans l'église Saint-Firmin de Baugency. La première, qui devait être placée au-dessus de l'autel de saint André et de saint Clément, représentera les images de saint André, saint Clément, saint Eloi et autres qui lui seront indiquées ; dans l'autre, au-dessus de l'autel du presbytère, il y aura un *Te Deum* ou autres histoires déterminées ultérieurement. Pour ce travail, l'artiste toucherait six vingt livres (2).

Enfin je ne puis oublier le verrier *Henry Geldaf*, qui, le 3 novembre 1467, reçut XII s. p., pour « avoir faict, en la chambre basse de l'ostel de ville, cinq painneaux de verre blanc ou a ung rond de Nostre-Dame, du cousté de la cour dudit haustel (3). »

L'année suivante, *Perrette*, sa veuve, fut chargée de réparer les quatre verrières « rompues par les flammes », qui se trouvaient à la chapelle de Saint-Jean, de Cléry (4).

Cette église de Cléry, que nous admirons encore, malgré les détériorations que le temps et les hommes lui ont fait subir, nous donne *Pierre Chauvin* comme le premier architecte chargé de sa réfection. Il était maître

(1) Notes de M. ADAM, ancien instituteur à Tavers, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XI, p. 369.
(2) Notes de M. ADAM, *ibid.*, p. 373.
(3) *Arch. comm.*, CC, 560.
(4) L. JARRY, *Histoire de Cléry*, p. 143.

des œuvres de maçonnerie du duc d'Orléans. En 1449, il s'engage à exécuter, moyennant 122 écus d'or « deux tabernacles, l'ung dessus l'aultre, garniz d'entrepié et d'ymaiges à mectre et asseoir sur la teste du Roy, qui est enlevé en pierre ou portail et l'autre au dessoubz d'icellui. Item faire ung aultre lict de cinq tabernacles au dessus du lict qui est jà tabernaclé et ymaigé (1). » Il devait sculpter, en outre, dans le champ du portail, deux écus, ceux du roi et du dauphin.

A la même date, nous trouvons *Richard Fée*, charpentier à Orléans, et maître des œuvres de charpenterie du duc. Avec Bernard de Mortefons et Guillaume Martin, chanoines et procureurs du chapitre de Cléry, il fait un marché pour « lambrisser la nef de ladicte église tout du long et du tour ». Il reçoit en outre vii^xx iij. l. x. s. « pour l'oratoire et les chèzes qu'il a faictes à Cléry (2). »

Ce Richard Fée avait un fils, nommé *Germain*, menuisier, qui demeurait à Châteaudun en 1468 (3),

En 1419, *Robert Paré* (4) et *Etienne Gaudin*, maître des œuvres du duc d'Orléans, font les devis des bastilles, boulevards, pont, de la motte des Poissonniers et des Augustins.

Robert Paré avait un cachet en cire rouge, portant des haches en sautoir, suivant un document de 1419. Plus tard ce cachet a une équerre et un compas; c'est peut-être celui de son fils, la pièce étant de 1452. A cette dernière date, il fouillait « ung cavereau contre la cave de l'hôtel *Richard Dubois*, verrier. »

(1) *Id.*, *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XII, p. 397 et t. XXII, p. 283 286, où se retrouvent les marchés de P. Chauvin et de R. Fée ; — *Arch. comm.*, CC, 556.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 158, 161, 164, 166, 182 ; — *Arch. départ.*, A, 2147.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 183.

(4) *Arch. dép.*, A, 2149.

En 1461, *Pierre le Page*, d'Orléans, était maître des œuvres de l'église collégiale de Cléry. Un acte de février 1469 l'intitule encore « maistre des œuvres de massonnerie et charpenterie » de la même église. On doit donc, écrit M. L. Jarry, le regarder comme le véritable architecte des parties supérieures, puisqu'il mourut vers 1478. Sa femme se nommait Anne Mignot, ses enfants étaient Guillot, Jean, Pierre, Paul et Benoîte (1).

En 1479, *Robinet du Retour* exécute des travaux aux grand et petit beffrois de la tour, où étaient les cloches de l'église de Cléry, et *Philibert Aubour*, menuisier d'Orléans, termine, avec les chanoines, le compte pour la fourniture des chaises de la même collégiale (2).

Trois ans après, *Jacques Augier*, imagier d'Orléans, fait pour Cléry « ung saint Martin et ung pauvre, ung priant et ung saint Michel. » Les maçons d'Orléans et de Cléry, *Jean Mynier*, *Macé Droyneau* et *Macé Chahureau* terminent la construction des murailles des cloîtres de l'église. On croit que le dernier travailla au tombeau de Louis XI (3).

Enfin *Etienne Durant* et *Jacquet Congié*, menuisiers d'Orléans, font une magnifique maison de bois dans un bateau, pour permettre à ce même roi d'aller, par eau, d'Orléans à Cléry et autres lieux (4).

Un sculpteur en bois, *Pougier*, qui vivait en 1487, a son nom gravé sur une superbe porte à deux vantaux, en chêne sculpté, qui se trouvait autrefois dans une chapelle attenante à l'église de l'ancienne abbaye de Fer-

(1) L. Jarry, *Histoire de Cléry*, p. 133.
(2) *Id., op. citat.*, p, 158-159.
(3) *Id.. op. citat.*, p. 173.
(4) A. de Champeaux, *Le Meuble*, t. I, p. 104.

rières (1). Cette porte est aujourd'hui placée dans un des châteaux des environs.

Les sculpteurs en pierre sont rares.

En 1448, *Jehan le Page*, de la même famille que Pierre le Page (2), sculptait, avec son confrère *Antoine de Bruxelles*, des armoiries et différents personnages dans l'escalier de la tour de l'ancien Hôtel de ville, que construisait alors l'architecte *Colin Golier*, sur les dessins de *Viart* (3).

Herment Spéradan, tailleur d'images de pierre (4), recevait, en 1464, xv l. viii s. p., pour avoir taillé « ung ymage de Nostre-Dame des Miracles, ung autre de saint Paoul, les armes du Roy couronné, celles de Mgr duc d'Orliens et de Milan, avec les armes de la ville, le tout couvert de deux tabernacles, lesquelz ont esté ordonnez estre assis au portail du boulouart de la porte Renart. »

Je ne puis oublier *Jacques Leroux*, fondeur en cuivre. Dans le compte de Commune de 1498, on lit qu'il lui avait été donné 505 livres de cuivre pour fondre une statue de saint Michel terrassant le dragon, destinée à être mise sur l'aiguille de la tour de l'Hôtel de Ville. Par acquit de conscience, l'artiste n'ayant employé que 459 livres, rendit le reste. Cette statue se voyait dans un

(1) Guiffrey, *Bulletins de la Societé de l'Histoire de l'Art français*, octobre 1877, p. 156 ; — E. Michel, *Monuments civils et militaires du Gâtinais*, p. 17 ; — *Inventaire général des richesses d'art de la France* (Province, Monuments religieux), t. I, p. 323.

(2) L. Jarry, *Réunion des Sociétés savantes des Beaux-Arts*, 1892, p. 197.

(3) De Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*, t. II, p. 175 ; — Lance, *Dictionnaire des Architectes francais*, t. I, p. 292.

(4) *Arch. comm.*, CC. 559 ; — de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 493.

ancien tableau que signale l'abbé Dubois (1); elle surmontait une lanterne fort délicate, dominant l'hôtel des Créneaux. Je ne sais pourquoi Vergnaud (2) attribuait ce travail au saintier Duisy, qu'il fait vivre en 1459 au lieu de 1495. Ce même historien le dit auteur de la statue de Jeanne d'Arc, élevée, croit-on, sur l'arche appelée du nom de la Pucelle.

Je termine cette nomenclature aride par un homme qui clôt le xve siècle et dont les travaux illustrèrent les premières années de la Renaissance, j'ai nommé *Marchant*, statuaire, imagier, sculpteur et dessinateur, demeurant en la paroisse Saint-Donatien. Les actes l'appellent tantôt Hubert et tantôt Aubert.

La nation germanique connaissait ses talents variés, car elle lui confia plusieurs travaux importants en l'honneur de ses patrons pour décorer des églises.

Le premier document est un contrat relatif à la sculpture d'un bas-relief en date du 12 février 1500. « Le procureur et le receveur de la nacion d'Alemaigne en l'Université d'Orléans confessèrent lui avoir baillé à faire une contre table à l'autel sainte Barbe, en l'église de Saint-Germain ou autre église d'Orléans, en laquelle contre table sera l'histoire des trois roys, avec l'ymaige de Nostre Dame assise, tenant son enffant et au cousté d'elle Joseph ; et devant elle aura ung des trois roys à genoil, les deux aultres debout, tenant chascun leur présent. Et sera la dicte contre table revestue de maçonnerie romaine, et, au dessoubs des ymaiges, aura l'escu de la nacion, et à chascun cousté ung griffon volant portant le dict escu. Et aura chascune ymaige trois pieds de longueur et quatre

(1) *Histoire du Siège d'Orléans*, p. 39, nouv. édit.

(2) *Mémoire sur les Monuments élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc*, p. 5 et 9.

pieds de hauteur ; aura au dessoubs des dictes ymaiges une ligne d'escripture et mectra aux deux coings de la dicte contre table deux petits escussons ou seront eslues telles armoiries qu'il plaira aux bailleurs. Lesquelles euvres ledict preneur fera bien et duement de la pierre pareille à celle dont est faict le sépulchre des Cordeliers, et la rendra faicte et parfaicte, et fournira de toutes matières et accessoires à ses despens dedans la Toussaincts prochaine venant, moyennant la somme de vingt-quatre escus à la couronne, valant trente-cinq sols tournoys, que les dessus dits ont promis paier, c'est assavoir, à la mie caresme six escus, et le surplus quand la dicte besongne sera faicte et assise (1). »

On me pardonnera d'avoir reproduit presque dans son entier la teneur de cet acte important. De Buzonnière ajoute : « Cette pierre servait de tablette à l'autel. Dès lors, les figures, au lieu d'être sculptées en relief, durent être gravées en creux, comme sur les dalles tumulaires. Ce serait un fait rare et curieux ; mais il est plus rationnel de suppléer aux mots par le sens. Le bas-relief en question aurait été appliqué à l'autel, soit sur le devant, soit comme faisant partie du rétable (2). »

Vers la même époque, la nation germanique lui avait commandé un autre ouvrage. dont il avait composé le dessin. Il s'agissait des statues, en pierre, d'un empereur et d'une impératrice, sur le manteau desquels serait sculpté un aigle, le tout placé entre deux piliers. Cet ouvrage devait être entièrement conforme au tableau qu'il avait composé. Il lui était alloué la somme de vingt livres tournois (3).

(1) Bimbenet, *histoire de l'Université d'Orléans*, p. 43.
(2) *Histoire architecturale d'Orléans*, t. I, p. 130.
(3) Voir Documents.

Enfin, le 10 avril 1518, Aubert Marchant s'engageait à fournir pour la chapelle Sainte-Barbe, en l'église de Cléry, quatre images de pierre représentant Notre-Dame, sainte Barbe, saint Jérôme et saint Claude et un priant, qui était Jean des Roches. On lui donnait, pour cet ouvrage quarante livres tournois (1). Le tout devait être en pierre de Rajasse qui « n'a aucune trace de couleur, est très blanche, très tendre, se rayant à l'ongle et conservant toutes les traces du ciseau (2). »

Aubert Marchant était donc un véritable artiste ; il sut inspirer le goût du beau à son fils François Marchant.

De toutes les œuvres de ces artistes il ne reste rien. Faut-il croire que le quinzième siècle ne nous ait laissé aucun souvenir ? Heureusement, nos menuisiers ont travaillé et nous pouvons admirer leur talent.

Un document manuscrit, conservé par D. Leroy (3) dit simplement : « Le 17 janvier 1413, furent faites les stalles de l'église Saint-Benoist par certains ouvriers menuisiers, demeurant en la ville d'Orléans, appellez *Droin*, *Jacques et Colardin Chappelle*, pour 411. l. t. »

Ces stalles existent encore, elles sont au nombre de 94. Les dossiers, décorés d'arcatures, surmontés d'un dais d'une riche ornementation, abritent des sièges, où des personnages grotesques remplacent les volutes des accoudoirs ; les miséricordes sont ornées de feuillages et les divisions de chaque stalle montrent des têtes sculptées en fort relief (4).

Nous possédons encore un autre chef-d'œuvre de nos menuisiers orléanais.

(1) *Mém. de la soc. archéol.*, t. XXII, p. 559.
(2) *Archives de l'Art français*, t. VII, p. 393.
(3) *Ms.* 492, p. 259.
(4) Abbé Rocher, *Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît* ; — *Bulletin monumental*, t. XXXIV, p. 618.

Le roi Louis XI, qui aimait beaucoup l'église de Saint-Aignan, lui avait fait présent de plusieurs vases sacrés, renfermés dans un coffre ou meuble en bois sculpté, dont les bas-reliefs représentaient son couronnement. Ce coffre, qui a été conservé jusqu'en 1793 dans la sacristie, fait partie des collections du Musée historique d'Orléans. Le devant est divisé en une série d'arcatures de style ogival, au milieu desquelles sont placées les figurines en pied des douze pairs, laïques et ecclésiastiques. Dans la partie centrale, se voit un bas-relief représentant le roi, qui reçoit l'onction de l'archevêque Juvénal des Ursins. Auprès est un ange portant une banderolle, sur laquelle est écrit : « Vive le Roy. » La frise est composée de feuilles et semée de fleurs de lis sans nombre. On ne sait à quelle époque Louis XI offrit à l'église collégiale de Saint-Aignan ce souvenir de sa prise de possession du trône : il paraît vraisemblable que ce fut peu de temps après son sacre à Reims, 1461.

Ce bahut devient donc l'un des rares objets mobiliers, présentant un caractère historique, qui nous soient restés du XV[e] siècle, et si, comme tout porte à le croire, il a été sculpté sur les bords de la Loire, il prouve en faveur du talent des huchiers-menuisiers du pays (1).

Le Musée d'Orléans possède, en outre, une série de meubles et de devants de coffres du XV[e] siècle, qui sont d'une belle exécution. La majeure partie porte, comme ornements, des fleurs de lis avec l'écusson royal, disposées avec l'art le plus heureux. N'est-il pas regrettable d'ignorer le nom des sculpteurs de ces débris, dont plusieurs ont appartenu peut-être aux châteaux de l'Orléanais ou de la Touraine ?

(1) JOLLOIS, *Notice sur un coffre ancien de la sacristie de l'église de Saint-Aignan*, Orléans, 1824, 16 p. in-8.

Il ne nous reste plus qu'à parler des orfèvres, des calligraphes et des musiciens. En 1405, on paya xv livres à *Goussard* pour un tabernacle, mis « sur l'ymaige de Sainct Jasques aux Torelles du Portereau (1).

En 1420, *Loys et Loyset Palme* travaillent pour le duc d'Orléans (2).

En 1430, *Philippot d'Orliens* reçoit 108 l. p. pour « avoir taillé ung Jhésus en coevre pour frère Richard (3). »

Samson Blandin fait, en 1442, huit roues de fin cuivre, taillées aux armes de la ville, pour mettre sur les pots à présenter le vin (4).

Jehan d'Orliens, « orfaivre, demourant à Lion, reçut la somme de x l. vi s. t., pour demie douzaine de vervelles (5) pour les oyseaulx dudit seigneur (le duc d'Orléans), où estoient ses armes et son nom, pour avoir faict ung Saint-Michel à l'ordre dudic seigneur (6). » Il vivait en 1496.

Le dernier collabora à l'illustration d'un manuscrit qui devait être fort curieux. Voici ce qu'on lit dans les Archives départementales (7) : « Pour parchemin de veelin, délivré par *Colas Regnault*, parcheminier, à maistre *Jehan Perault*, escripvain, qui a le kalandrier, avec partie des quatre euvangiles, escripz oudit livre ou mois de mars

(1) *Arch. comm.*, CC, 450.

(2) De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 450 ; — *Arch. comm.*, CC, 701. A la même date, le libraire *Jehan Moreau* reçoit IV l. p. « pour avoir relié le livre à frère Richart, prédicateur de la ville. »

(3) De Laborde, *op. cit.*, t. III, n°s 6279 et 6299.

(4) *Arch. com.*, CC, 657.

(5) Large anneau qu'on passait au pied d'un faucon pour le retenir et sur lequel étaient gravés l'écusson et les armes du seigneur à qui appartenait le faucon. Godefroy, *Dict. de la langue française*. Cf. Ducange, *Glossaire*, v° *Vervilium*.

(6) De Laborde, *op. cit.*, n° 7240.

(7) A, 2171.

derrenier (1431), IX s. p. A *Pierre de Sainct Anian*, libraire, qui lesdiz quatre euvangiles a parfaiz en escripture, tournéez les grans lectres desdiz kalandrier et euvangiles et les lettres dominicales d'or, d'azur, d'autres couleurs et fleuries, lié (relié) ledict livre et couvert de cuivre marqueté et fourni de toutes estoffes, XXVIII s. p. A *Gilet Faget*, orfèvre, pour ung petit tissu de soye noir, garni d'un fermouer d'argent, pesant en argent xj. estellins ou environ, à la devise de l'ortie, par luy livré et assis oudict livre, XIII j. s. p., et à *Jehannete Damede*, boursière, pour ung tirant de soye par elle assis oudict fermouer ij. s. p. » Nous avons vu plus haut que le peintre *Etienne le Normant* fut chargé de peindre des personnages dans ce volume destiné à recevoir les serments des officiers ducaux.

En dehors de ces écrivain et libraire, je n'ai trouvé que *Jehan de Saint-Pierre* (1), qui écrit et note deux livres dont on se sert pour « la révérance de la levacion du siège », en 1458, et *Jehan Moireau*, qui vivait en 1469 (2).

Quant aux musiciens, ils prennent part aux fêtes célébrées en l'honneur des souverains qui vinrent en notre ville à diverses reprises. Le plus célèbre d'entre eux fut *Eloy d'Amerval*. Né à Béthune, dans les premières années du XV[e] siècle, il dirigea, pendant quelques années, les enfants de chœur de sa ville natale, puis, attiré par le souvenir de Jeanne d'Arc, il vint à Orléans, où il remplit les mêmes fonctions à la cathédrale. En 1483, il

(1) *Arch. comm.*, CC, 666.

(2) « A Jehan Moireau, escripvain, pour avoir faict et relié ung papier, meslé de parchemin couvert d'ays et de cuir vert, et pour iceluy parchemin avoir taillé et fourny led. papier de deux fermens à crochets, XVI, s. p. ». *Arch. com.*, CC. 561.

composa un motet qui devait être chanté à la procession du 8 mai et reçut pour récompense cent quatre sols parisis (1).

A cette date, naissait, en notre ville, *Antoine Févin*, qui, après avoir été l'élève du flamand Ockegem, maître de chapelle de Notre-Dame de Cléry, fut attaché à Charles de Bourgogne et devint un des plus célèbres musiciens du XVI[e] siècle.

De tout ce que nous venons de dire, on voit facilement que les beaux-arts ne furent pas florissants dans notre ville au XV[e] siècle (2). Entre l'art religieux et idéaliste du Moyen Age, qui semblait épuisé dès le XIV[e] siècle, et l'art aristocratique et païen de la Renaissance italo-classique, importé au XVI[e] siècle, le rôle de cet art intermédiaire, art déréglé, réaliste, familier, bourgeois, populaire, pouvait-il avoir une portée quelconque ? Notre pays, sans cesse exposé aux invasions étrangères par suite de sa situation, voyait chaque jour disparaître tous les monuments qu'avaient élevés la piété et l'art de nos pères. Parmi les angoisses d'une lutte interminable et désespérée pour ressaisir, par la force ou la ruse, avec le sol natal, l'idée même de la patrie, il semblait bien difficile qu'il y eût place pour une activité sérieuse et féconde des architectes, des sculpteurs et des peintres. Il ne faut donc point nous

(1) LOTTIN a publié *Recherches historiques sur Orléans*, t. I, p. 279, des vers d'E. d'Amerval, d'après un manuscrit qui n'existe plus. Cf. QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 313-316 ; — *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais*. t. XIX, p. 502 ; — *Archives Joursanvault*, n° 3308. Voir à la fin les documents.

(2) Le château de Gien fut élevé à la fin du XV[e] siècle par Anne de Beaujeu. En 1498, la municipalité d'Orléans s'installait dans l'ancien hôtel de ville qui est un des premiers monuments du XV[e] siècle conçus en style de la Renaissance. L'ogive disparaît et la ligne horizontale se développe sur la façade que divisent six séries de pilastres cannelés à chapiteaux sculptés.

étonner de compter à cette époque si peu de représentants des beaux-arts à Orléans, nous devons attendre la Renaissance qui commence, et alors notre ville montrera qu'elle a suivi le mouvement artistique, avec ses hommes et avec ses monuments.

DOCUMENTS

M. le comte de Montalembert, parlant à la Chambre des Pairs des actes de vandalisme commis par les autorités municipales, disait : « ...J'arrive à une ville qui est plus vandale que celle de Paris : c'est la ville d'Orléans. Cette ville avait, à côté de sa cathédrale, dont elle est si fière et qui est fort peu de chose, un monument bien plus remarquable, l'Hôtel-Dieu, ...admirable monument d'architecture ogivale. Le croiriez-vous, Messieurs, la ville d'Orléans n'a eu ni paix ni repos jusqu'à ce qu'elle ait renversé ce magnifique édifice, sous prétexte de déblayer les abords de sa piteuse cathédrale. Ici je marche appuyé sur l'autorité de la Commission du Ministère de l'Intérieur. Cette Commission a fait un rapport rédigé par l'inspecteur général des monuments historiques, M. Mérimée, adopté par la Commission et transmis au Ministre qui l'a fait insérer dans le *Moniteur* du 12 juin 1846.

« Il y est dit, en propres termes, que l'Hôtel-Dieu d'Orléans a été détruit par l'inqualifiable obstination du Conseil général du Loiret et du Conseil municipal d'Orléans. La Commission ajoute que l'édifice était vaste, solide, susceptible de recevoir mainte destination utile. Elle aurait pu dire que c'était le monument le plus beau et le plus curieux de cette ville de vandales. La démolition en a été entreprise sous prétexte d'isoler le monument... Or l'Etat, dans la personne du Ministre de l'Intérieur, n'a pas eu le courage de dire à cet acte de

vandalisme : Non, je ne le veux pas ; mais il a eu du moins le courage et la bonne pensée de vouloir acheter l'édifice menacé. Cette malheureuse ville n'a pas même voulu consentir à ce moyen terme ; elle y a mis un prix exorbitant, et la Commission ajoute : « Toutes les repré-
« sentations ont été inutiles devant un corps municipal,
« qui croit agrandir sa ville, en la dotant d'une grande
« plaine pavée, sur laquelle, par un rare oubli des conve-
« nances, on met en regard la mairie et le théâtre. »

« On a prétendu que le maire d'Orléans (M. Lacave) avait menacé de donner sa démission si le ministère refusait de consentir à la démolition (*Hilarité*). Oh ! combien je regrette amèrement qu'on ne l'ait pas acceptée (*Nouvelle hilarité*). Je ne veux pas m'informer des motifs qui ont empêché de le prendre au mot.

« Après ce grand et honteux exemple, les autres paraîtront bien mesquins. »

(*Le Moniteur universel*, mardi 27 juillet, p. 2243. Cf. *Annuaire du Loiret*, 1847.)

I. — XIVe SIÈCLE.

1318. — Je, Evrart d'Orliens, ymagier, bourgeois de Paris, fais savoir à touz que j'ay eu et receu de maistre Estienne Bricadel, trésorier madame la contesse d'Artois et de Bourgoigne, pour les ouvrages d'une crois et d'une ymage de monseigneur d'Artois, que Diex absoille, que je doi faire devant l'abbaye de Malbuisson, jouxte Pontoise, vingt livres paresis bons et m'en tien à bien paié. En tesmoing de ce j'ay mis mon scel à ces lettres. Donné à Escouflans, le xxe jour de juing, l'an mil IIIc et XVIII.

(S. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'Ecole française*, p. 427).

1315. — Item ung vidimus du marché de la tombe, sépulture, chasse et tumbeau du feu pape Clément cinquiesme, faict entre le procureur de Bertrand de Guot, vicomte de Lomaigne et d'Autvillars, d'une part, et Jehan de Bonneval, marchant et bourgeois, orfèvre demourant à Orléans, faict l'an mil ccc quinze, le mardy après la quinzaine de la Panthecouste, signé de notaire et scellé en cire vert du scel de la prévosté d'Orléans, coté au doz II. XX.

1319. — Item une sentence arbitraire, signée de notaire, faicte l'an mil ccc dix neuf, le XVI[e] jour de juing, sur le débat de la capse ou tumbe du feu pape Clément cinquiesme, qui estoit entre messire Bertrand de Guot et son procureur d'une part et Jehan de Bonneval, bourgeois d'Orléans et autres orfèvres qui avoient fait ladite capse, d'autre part. Et fut laditte sentence prononcée à Vilbaudrand au diocèse de Bourdeaux, à laquelle sont annexées les lettres de l'official de Bourdeaux, scellées du scel de l'officialité, contenant comment maistre Jehan de Lessac, qui a signé ladite sentence, est notaire. Coté au doz II. LXXX.

(Archives des comtes d'Armagnac, dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1888, p. 282.)

1344. — De par le comte de Bloiz, les gens servans nos comptes, nous vous mandons que la somme de huit livres tournois, que nous avons faict paier à mestre Girart d'Orliens, paintre de mon seigneur, à Paris, en rabat de plus grant somme d'argent en quoy nous estions tenus à li pour cause de la façon de la litière de nostre très chière et amée compaigne la comtesse, vous allouez es prochains comptes.

Donné à Paris, le XXV[e] jour d'octobre mil ccc quarante et quatre.

(De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 12.

1348. — Admortisatio xx^{ti} librarum terre pro dotatione cujusdam capellanie per Gerardum pictorem fundande.

Philippe, etc., savoir faisons à tous présens et à venir que come nostre amé Gérart d'Orléans, paintre, ait affection de fonder en l'onneur de Dieu une chappellenie en l'église du Saint-Sépulcre de Paris, pour le salut de s'âme et de douer ladicte chappelle de vingt livres de rente annuelle en censives, hors fiez et justice, laquelle rente il a entention de achater pour ceste cause, Nous audit Gérart, pour considération de ce qu'il nous a accompaignié à la dicte chappelle et des services qu'il nous a faiz en son dit mestier, avons ottroié et ottroions par la teneur de ces présentes de nostre grace espécial, povoir et auctorité royal, que il puisse acquérir et achater la dicte rente en censive ou autre, hors fiez et justice, comme dit est, pour la dicte cause et que le chappellain qui est ou sera par l'ordenançe du dit Gérart, ou de ses exécuteurs ou successeurs establis à desservir la dicte chappelle, tiengne et puisse tenir à tous jours mais la dicte rente, senz ce qu'il soit contraint à la vendre, aliéner, ne mectre hors de sa main et sanz paier à Nous ou à noz successeurs pour ceste cause aucune finance, laquelle nous avons quittié et quittons de nostre dicte grace audit Gérart, pour considération des choses dessus dictes. Et, que ce soit ferme chose et estable a touziours mais, Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres. Donné à Fonteny, l'an de grace mil cccxl et huit du moys de décembre.

Par le roy tenant ses requestes.

Rex sic concessit, me presente :

P. Blanchet.

(*Archives nationales*, JJ, 77, p, 410.)

1351-1352. — Pour ii aunes d'un fin drap d'or diapré

de Lusques, baillé à maistre Girart, pour faire II grans chaires pour le roy, à cause de l'ordenance de la feste de l'Estoille, XX escus.

Ledit maistre Girart, pour sa paine de faire lesd. chaaires paintes et dorées de fin or bruni, pour ce XII livres.

(*Arch. nat.*, KK 8, f. 5.)

1352. — Pour IIII aunes de velluau vermeil en graine, baillé à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour couvrir et faire les sièges de VIII chaaires à pigner, c'est assavoir pour mons. le dauphin II, pour le duc d'Orliens, le conte d'Anjou, mess. Jehan et Philippe de France et Loys de Bourbon et pour le conte d'Estampes, pour chascun d'iceulz seingneurs une, XXVI escuz et II tiers.

Ledit maistre Girart pour la façon desdictes VIII chaires, lesquelles sont ouvrées à orbevoyes et paintes d'azur et les testes estancellées de fin or, pour le cuir, clou, fust, franges de soye et façon de chascune, C. s., et pour VIII neccessaires, enveloppées de cuir et couvertes de drap par dessus, délivrées avec lesdictes chaires pour lesdiz seingneurs, LX s. la pièce, pour ce LXIIII l.

(*Ibid.*, KK 8, fol, 104-105.)

Une aune de veluiau baillé à maistre Girart d'Orlieus, peintre, pour couvrir II chaires pour madame la Dauphine, l'une pour atourner, l'autre pour lever.

Ledit maistre Girart, pour la fasson desdictes II chaires, XIIII l. p. ; pour une damoiselle à li atourner, XL s. p., et pour une selle nessessaire feutrée et couverte de drap, LX s. p. ; pour tout, XIX l. p.

(*Ibid.* KK 8, f. 131)

A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour la façon de plusieurs chaaires et selles neccessaires livrées par lui en ce terme... CXLVIII l. p.

(*Ibid.* KK 8, f. 155 v°.)

Pour une aune de veluyau vermeil en graine, baillié à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les sièges de ij chaières délivrées par le roy audit terme de la Toussaints, vii escus.

Ledit maistre Girard d'Orliens pour la fasson desdites chaières, lesquelles sont ouvrées à orbevoyes et paintes d'azur à fleurs de liz, de fin or, pour le fust, clo, franges de soye et façon de chascune, vi escus.

A maistre Girart d'Orliens pour ii selles nessessaires, feutrées et couvertes de cuir et de drap, délivrées pour l'ordinaire de la chambre du roy.

A maistre Girart d'Orléans, peintre du Roy, pour VI selles neccessaires feutrées et couvertes de cuir, xviii. l. p.

A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour la fasson de VIII chaaires et VIII selles neccessaires, délivrées par luy au terme de Pasques, es chambres du Roy et de mons. le dauphin et de nos autres seingneurs, par cédule de l'argentier, pour tout lxiiii l.

(Abbé V. Dufour, p. 49-50 ; — Laborde, *Glossaire*, p. 119).

Pour une aune de veluyau asuré des fors, bailliée à mestre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les sièges de II chaières pour le Roy, livrées à ladicte chambre au terme de Pasques, viii escus.

Ledit maistre Girart, pour le fust et façon des dites chaières, ouvrées à orbevoyes à deux endrois, paintes et couvertes de cuir par dessouz ledit veluyau, 10. l. p.

Ledit maistre Girart pour II selles nécessaires, feutrées et couvertes de cuir et de drap, délivrées en ladicte chambre, vi. l. p.

(Douet d'Arq, *Comptes de l'Argenterie*, p. 111).

Pour III aulnes et un quartier de veluyau baillées à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les sièges de VI chaaires délivrées au terme de Pasques, pour mons. le

dauphin, pour mons. le duc d'Orlienz, pour le conte d' Anjou, pour ses deux joines frères et pour mons. Loys de Bourbon, lesquelles furent ouvrées à orbevoies à deux endroiz et paintes à leurs armes, néant.

Ledit maistre Girart, pour le fust et façon des chaaires faites et ouvrées, comme dit est, c. s. p. pour pièce, valent xxx l. p.

Ledit maistre Girart pour VI selles nécessaires feutrées et couvertes de cuir et de drap, délivrées audit terme pour lesdiz seigneurs, LX s. p. pièce XVIII l. p.

(*Id.*, *ibid.*, p. 117)

1353. — A maistre Girart d'Orliens, pour la façon, la peinture, les chaaines et les franges de iiij chaaires à dossier couvertes de velluau par dessus, que Madame la Royne, la Dauphine, la royne de Navarre et la duchesse d'Orliens ont eues, en ce terme, pour cause de leur atour et de laver leurs chiefs, x escus la pièce, XL escus.

Pour une aune de veluiau baillié à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour couvrir ij chaaires pour Madame la Dauphine, l'une pour atourner et l'autre pour laver, néant.

Ledit maistre Girart, pour la fasson des dictes II chaaires, XIIII l. p. pour une damoiselle à li atorner XL. s. p., et pour une selle nécessaire feutrée et couverte de drap, LX. s. p., pour tout, XIX l. p.

(Comptes royaux, kk. 8).

1354. — Pour une aulne de velluiau vert desforz, baillié à maistre Girart d'Orliens, pour faire les sièges de ij chaières à pigner le Roy, délivré par ladicte chambre de Pasques, VIII escus.

A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour la façon, la peinture et les franges de soye de VI chaières à parer.

Le même peintre en exécutera dix-huit autres la même année.

(*Id.*)

1355. — Ledit maistre Girart d'Orliens paintre, pour la fasson de iiij damoiselles de fust, nettement ouvrées et paintes, à bon or bruni, à tenir les miroirs desdictes dames, à cause de leur dict atour, iij escus la pièce.

(Comptes royaux, kk. 8).

1356. — C'est l'ordenance de ce que je, Girart d'Orliens, ai cautié à fère par Jehan Coste ou chastel du Val de Reuil, sur les ouvrages de peincture qui y sont à parfaire tant en la salle come allieurs, du commandement monseigneur le duc de Normandie (depuis Cbarles V) l'an de grâce mil ccc cinquante et cinq, le jour la Nostre-Dame en mars.

Premièrement, pour la sale assouvir (terminer) en la manière qu'elle est commenciée ou mieux, c'est assavoir, parfaire l'ystoire de la vie César, et, au dessouz, en la derrenière liste, une liste de bestes et d'images, einsi come est commenciée.

Item, la galerie, à l'entrée de la salle, en laquelle est la chace, parfaire einsi come est commenciée.

Item, la grande chapelle fère des ystoires de Nostre-Dame, de saincte Anne et de la Passion, entour l'autel, ce qui en y pourra estre fet.

Item, pour le dossier ou table (retable) dessus l'autel, III hystoires : c'est assavoir, au milieu, la Trinité et en l'un des costez une ystoire de sainct Nicolas et en l'autre de sainct Loys, et au dessouz des ystoires au tour de la chapelle, parfaire de la manière de marbre einsi come il est commencié.

Item, l'entreclos qui est ou milieu de la chapelle, estanceler et noter de plusieurs couleurs estancelées (peindre de couleurs étincelantes).

Item, l'oratoire qui joinct à la chapelle parfaire, c'est assavoir le couronnement qui est ou pignon avec grant quantité d'angres (anges) et l'Annonciation qui est à l'autre costé.

Et en VII archez qui y sont, VII images, c'est assavoir, en chascun archet une ymage et les visages qui sont commenciez parfaire, tant de taille comme de couleurs, et les draps diaprez nuer (nuancer) et parfere, et une pièce de merrien qui est au dessouz des archez armoier de bonne armoierie ou de choses qui le vaille.

Et toutes ces choses dessus devisées seront festes de fines couleurs à huile et les champs de fin or eslevé (en relief) et les vestements de Nostre-Dame de fin azur, et bien et laialement toutes ces choses vernissées et assouvies entièrement sans aucune deffaute. Et fera ledit Jehan Coste toutes les œuvres dessus dictes et trouvera toutes les choses nécessaires à ce, excepté buche et ardoir et liz pour hosteler ly et ses gens, en la manière que l'en l'y a trouvé ou tems passé. Et pour ce faire doit avoir six cens moutons, desquiex il aura les deux cens à présent sur le terme de Pasques et deux cens à la sainct Michel prochainement venant, et les deux autres cens ou terme de Pasques après en suivant.

Accordé et commendé par Monseigneur le duc de Normandie, au Val de Rueil, le XXVe jour de mars MCCCLV (1356).

(DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, n° 9286; *Archives de l'Art français*, t. II, p. 340.)

Charles ainsné fils du roy de France, duc de Normandie, dauphin de Viennois et conte de Poitiers à nostre amé et féal trésorier, salut et dilection. Nous, aiens fait aviser et visiter l'ouvrage des paintures faites et à faire en nostre chastel du Val de Rueil par Girart d'Orléans, peintre et huissier de sale de nostre dit seigneur et le nostre, lesqueles nous voulons estre parfaites le plus tost que l'on pourra, et Jehan Coste, peintre, qui a fait les dictes peintures, ait promis et accordé à les parfaire en certaines manières et quérir tout ce qu'il faurra pour la

somme de six cens florins d'or au monton que il en doit avoir de nous en certains termes... si comme il pourra plus à plain apparoir par une cédule faite suivi de nostre commendement par le dit Girart et de la voulenté et consentement dudit Jehan Coste... Donné au Val de Rueil, le xxv[e] jour de mars l'an mil ccc cinquante cinq (1356).

(*Ibid.* t. III, p. 65)

1357. — Carolus, regis Francorum primogenitus et ipsius locum tenens, dux Normannie et Dalphinus Viennensis. Notum facimus universis presentibus et futuris quod cum dilectus noster famulus camere magister Girardus de Aurelianis, pictor, unam capellaniam perpetuam in honore Dei omnipotentis et gloriose Virginis Matris ejus ac beate Margarete virginis et martyris in ecclesia sancti Sepulcri Parisius per ipsum fundatam de vigenti libris turonibus redditus annui et perpetui et dotatam fundacionem et dotationem huius modi ut et capellanus in ea iam institutus et ipsius successores in ista capellania Deo valeant melius et diligentius famulari, augmentare desideret et proponat et res ipsius, laudabile propositum, commendabiliter et volentes eciam et efficaciter devotarum oracionum et missarum in ipsa capellania celebrandarum, dictum Dominum genitorem meum necnon et nos fieri participes, eidem Gerardo attamen eciam penitus per ipsum eidem Domino et genitori nostro ac nobis suis fideliter impensis de gratia speciali et certa scientia auctoritateque regia qua fungimur, concessimus et concedimus perpetuo ut de bonis redditibus et possessionibus per eumdem Girardum iam acquisitis vel acqui rendis, ubicumque voluerit, sine tamen feodo et iusticia dicte capellanie fundacionem et dotacionem de quatuor libris annui et perpetui redditus augmentare possit dictus quoque capellanus in ea iam ut premitimus institutus et successores sui in ea deinceps instituendi dictas quatuor

libras tenere et possidere libere perpetuo valeant pacifice et quiete. Itaque eas vendere, alienare vel extra manum suam sponte impositam nullatenus compelli possint nec dicto Domino genitori nostro aut successoribus suis vel nobis inde prestare financiam equalem. Nos enim financiam que perpetuo coegi posset eidem Girardo attentis premissis de nostra uberiori gratia remittimus penitus et quictamus donis et graciis per dictum Dominum genitorem nostrum et nos sibi factis, que dona et gratias pro expressis in presentibus et singulariter notatis fieri volumus. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, sigillum castelleti parisiensis magno sigillo dicti Domini genitoris nostri absente presentibus litteris duximns apponendum, salvo in aliis jure regio et nostro et in omnibus quolibet alieno. Datum Parisiis anno Domini millesimo ccc quinquagesimo sexto, mense februarii.

(Abbé Dufour, *op. cit.*, p. 157-159.)

1358. — Maistre Girart d'Orliens pour i cuir de vache pour covrir la selle du roy, iiij s.

Maistre Girart d'Orliens pour v paonnez et i fol, tant d'ivyre come de cuir, pour le jeu des esches du roy, du tablier qui fut maistre J. de Savoie, fait du commendement du roy, xviii s.

Maistre Girart d'Orliens, paintre et varlet de chambre du roy, pour plusieurs otilz achatez du commandement du roy pour faire certains tableaux que le roy le a commandé à faire pour li, paié du commandement dudit seigneur, pour tout xxxii s, iiii d.

Maistre Girart d'Orliens pour ii paniés d'osier fermant à clef, pour mectre certains ymages de fust pour le roy et pour la serrure dudit panier iii s.

Maistre Girart d'Orliens pour certains hotilx à faire son mestier en certains tableaux que le roy fait faire, ii s., iiii d.

Li (Hannequin l'orfèvre) pour l'argent de II paires de charnières pour tabliaux que maistre Girart fait pour le roy XX s.

1359. — Maistre Girard, pour une chaière neuve nécessaire pour le roy, c'est à savoir pour le fust et la façon du charpentier XX s., pour cuir et la garnison pour le sellier, XIII s. IIIj d., pour tout, XXXIII s. IIIj d.

Pour I drap d'or à couvrir chaières pour le roy, dont l'on a couvert une chaière et a le demourant maistre Girart, si come l'on dit, pour ces XLVI s. VIII d.

Maistre Girart d'Orliens, pour refaire de charpenterie et repaindre de nouvel la chaière du roy, par Gilles de Melin et Copin le paintre, à la relacion maistre Jehan le Roier, XVI s. VIII d.

Mercredi XVIIIe de décembre. Les gens de l'ostel du roy, estant et demourant avecques li à Sommertone à Noel CCCLIX pour don fait à eulx par ledit seigneur, lors pour quérir leurs nécessitez : maistre G. Racine, fisicien, L escus, Tassin du Breuil, XX escus, maistre Girart, néant...

1360. — Pour estapes pour le roy, achetés par maistre Girart et pour portage, IIIj s. VI d.

Pour ormaux pour le roy achetés par ledit maistre Girart, VI d., et pour rappareiller une male, VIII d. pour tout le XXVIe jour de janvier, IIIj s., VIII d.

Pour une clef à serreure que maistre Girart li a fait faire (à Hennequin l'orfèvre) pour le roy, II s., VI. d, le darrain jour de janvier

Maistre Girart pour plusieurs menues choses nécessaires et appartenant à son mestier, acheptées par li, paiées par le commendement du maistre d'hostel IIIj s.

1365. — Nous vous mandons que vous allouez à nostre amé peintre et vallet de chambre, Jehan d'Orléans, pour un tableau de bois d'Illande, seize francs.

Nous vous mandons que vous allouez à nostre amé paintre et vallet de chambre Jehan d'Orléans, pour trois chaères pour nous, vingt-six francs et pour les chaères de nostre sacre, douze francs.

1370. — Rente à prendre sur une maison séant à Paris, en la rue Saint-Denis dedans et prez de la porte (aus peintres), du costé et près dudit hospital (de Saint-Jacques), laquelle maison est Jehan de sainct Roumain, tenant d'une part à Jehan d'Orléans, paintre... 20 avril 1370.

1371. — Jehan d'Orléans, pour la façon d'un bers pour Jehan monsieur.

1378. — Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulz gens de noz comptes à Paris, salut et dileccion. Nous avons receu de nos amez et féaulz les généraux conseillers sur les aides ordenez pour le faict de la guerre par la main de François Chanteprime, général receveur à Paris, la somme de deux cens francs d'or, c'est à savoir c francs à nostre ami eschançon Hugues de Guisay, pour les bons et agréables services qu'il nous a faiz et fait chascun jour en son office et c francs payez à nostre amé paintre Jehan d'Orléans pour certains ouvrages de paintures qu'il a faiz pour nous en nostre chastel de Saint-Germain-en-Laye.

... Donné à Paris, le xxve jour de janvier, l'an de grâce mil ccclxxvii et de nostre règne le xiiie.

1379. — Une autre chappelle cothidiane de samit blanc, portraicte come dessus et en la table de dessoubz ung image de Nostre-Dame et en celle d'en hault ung crucifiement environné de plusieurs ymages et histoires, garnye come dessus et est ladicte chapelle brodée de gresles bisectes d'or, nommée la Chapelle maistre Girard.

(Labarte, *inventaire du mobilier de Charles V*, n° 1122.)

1385. — A Jehan d'Orléans, paintre, pour avoir paint et contrefait neuf plumes de faisans d'Inde, dont aulcunes furent mises sur les heaumes du roy et sur cellui de messire Pierre de Navarre, et les autres furent mises sur le bacinet du roy, pour ce, par quittance donnée le xxiv[e] jour de juin 1385, douze francs.

(*Comptes de l'Ecurie du Roi*, KK. 34, fol. 1.)

1387. — A Pierre du Feu, coffrier, demourant à Paris, pour un grant étuy de cuir bouilly achaté de lui ce 26[e] jour de janvier mil ccc cinquante et six, pour mectre et porter ungs tableaux que a faiz Jehan d'Orléans, paintre et varlet de chambre du roy nostre sire, pour ce xxxii s. p.

(*Comptes de l'Argenterie du Roi*, KK. 18.)

1387. — Pour viii livres de cire blanche, pour faire les cierges du roy, xi s. p.

A Girart d'Orléans le paintre, pour paindre et armoier les dix cierges aux armes du roy et de nosdiz seigneurs, iiij l. p.

1388. — Perrin Bernart, gainier, demourant à Paris, reçoit xxxvi s. p. pour un grant étuy de cuir bouilly pour mettre et porter ungs tableaux que a faiz Jehan d'Orléans, paintre et varlet de chambre du roy.

(De Laborde *Glossaire*.)

1389-1390. — Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx les généraux conseillers sur le faict des aides ordonnés pour la guerre, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que à nostre amé peintre et varlet de chambre Jehan d'Orliens, vous faciez paier des deniers desdiz aides, par Jacques Henion, receveur général d'iceux, ces lettres veues, sans délay, deux cens frans d'or, esquels nous sommes tenus pour les causes qui en suivent : c'est assavoir pour deux tableaux, dont il a en chascun une ymage de Nostre-

Dame, c'est assavoir, l'un pour nous, et l'aultre pour nostre très cher frère le duc de Touraine.

Item, pour refaire un tableau là où sont les ymages de Nostre-Dame, de monseigneur saint Denys, de monseigneur saint Loys de France et de monseigneur saint Loys de Marecilles pour nostre dict frère.

Item, pour deux histoires faictes en ung tableau d'or, ouquel a de plusieurs reliques pour nostre dict frère de Touraine, parels aus nostres.

Item, pour deux tableaux pour nous, fermans l'ung sur l'aultre, dont en ung est l'ymage de Nostre-Dame et de sainte Katherine et en l'aultre, monseigneur saint Jehan Baptiste et de monseigneur saint Georges, garniz d'argent doré.

Item, pour six bleizons, dont les quatre furent faiz pour la venue à Paris de nostre très chière et très amée compaigne la Royne et les deux pour la feste qui sera faicte le premier jour de may, lesquels bleizons ont esté baillez aus heistres de nostre commandement. Lesquelles choses ledict Jehan a baillez et livrez de nostre ordonnance : pour toutes ces choses, cent frans.

Et pour refaire et mectre à poinct de peincture l'ymage de monseigneur sainct Christofle, qui est à l'entrée de nostre petit chastel du boys de Vincennes, avecques plusieurs aultres choses, qu'il faut ramender de peincture en nostre chambre dudict lieu du boys, par marché faict avecques luy, autre cent frans. Et nous voulons que rapportant ces lectres et quictances dudict Jehan, yceulx deux cens frans soient alloez es comptes dudict recepveur, non obstant ordonnances ou deffences ou contraire.

Donné à Paris, le xvi[e] jour de mars, l'an de grâce mil trois cent quatre vint et neuf et de nostre règne le dixièsme.

(Abbé Dufour, *op. cit.*, p. 88-90.)

1392. — A maistre Jehan d'Orliens, paintre et varlet de chambre du roy nostre sire, pour avoir livrez et pains bien richement uns tableaux de bois où il a faict une Annonciation, c'est assavoir Nostre-Dame et saint Gabriel pour mons. le daulphin et par lui délivré le second jour de juillet.

(*Argenterie du roy*, KK 23 fol., 145 vi).

1399. — Ung tableaux de bois, de quatre pièces, que fist Girart d'Orléans.

(Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles VI*, nº 2626.)

1408. — Redditus ad vitam. — Johannes de Aurelianis, pictor regis, pro vadiis suis de vi s. p. per diem, pro 182 diebus, 104 l., 12 s. p.

Franciscus de Aurelianis, valletus camere domini regis, pictor regis, loco patris sui, pro vadiis suis de vi s. p. per diem, nichil, quia pater suus capit ea superius.

(*Id.* KK, 16, fol. 34 et 37.)

1408. — Item une belle pomme must qui se ouvre par le milieu en deux pièces fermant à charnières d'or et pendant à une petite chaienne de mesmes, painte par dedens à ymaiges de la main Jehannin d'Orliens, qui ladicte pomme ainsi faicte et garnie comme dit est donna à monseigneur ou mois de décembre l'an mil cccc et viii.

(J. Guiffrey, *Inventaire du duc de Berry*, nº 328.)

1409. — Item un petit reliquière d'or où il y a un petit ymaige de Nostre-Dame tenant son enffant, faicte de camahieu, lequel ymaige monseigneur achata de Jehannin d'Orliens ou mois de décembre l'an mil cccc et ix, vi^xx escus d'or comptans.

(*Id.*, *ibid.*, p. 187.)

1416. — Draps de layne noirs livrés pour faire robes de deuil à cause du trespassement de mons. le duc de Berry, à François d'Orléans, paintre, ix l. t.

(*Biblioth. de Sainte-Geneviève. Inventaire et testament du duc de Berry.*)

II. — OUVRAGES ÉCRITS PAR RAOULET D'ORLÉANS

1) 1362. — Ci fine l'*Apocalipse parfaite*, par Raoulet d'Orléans, le 26 décembre, l'an 1362. (Bibl. nat., ms. fr. 5707).

2) 1367. — « Cy fine le livre de la *Moralité des nobles hommes et des gens du pueple*, faict sur le gieu des eschés translaté de latin en françois. Et fu escript de Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCC LX et VII. » (Bibl. nat. ms français 1169, fol. 106.).

3) 1368. — Traduction des *Quarante homélies* de saint Grégoire. (Bibl. Arsenal, ms. fr. 2247.)

4) 18 septembre 1371. — « Ce livre cy (Jean de Mandeville) fist escrire honnorables homes, sages et discret maistre Gervais Crestien (père de notre Orléanais), maistre en médicine et premier phisicien de très puissant, noble et excellent prince Charles, par la grâce de Dieu roy de France. Escript par Raoulet d'Orliens, l'an de grace mil CCCLXXI, le XVIIIe jour de septembre. » Ce ms. est chez lord Ashburnham.

5) 1373. — Il exécuta la belle bible que Jean de Vaudetar offrit à Charles V et qui est conservée à La Haye, dans le musée de Westrenen. (Cf. Van Praet, Recherches sur Louis de Bruges, p. 86 ; Lelong, Bibliotheca sacra, I, 316.)

6) 1376. — « A Raoulet d'Orliens, escrivain, sur l'escriture d'un livre appellé les *Ethiques et Politiques* que le roy luy fit faire, v. livres. » C'est l'ouvrage de Nicolas Oreme. (Cf. Barrois, Bibliothèque protypographique, p. 294, n° 2068. Ms. fr. 2700, fol. 67, art. 171.)

7) Juin 1396. — « Cy fine le premier volume du livre dit *Mireoir hystorial*, escript par Raoulet d'Orliens. » (Ms. 312 fonds fr.)

8) Fin du xive siècle. — *Les Pèlerinages de Guillaume de Diqulleville.* (Ms. fonds fr. 12,465.)

9) Fin du xive siècle. — *Consolation de Bièce.* « R. dit Amen d'Orliens », c'est-à-dire l'écrivain Raoulet d'Orléans dit Amen. (Ms fr. 1982.)

III. — XVe SIÈCLE.

1420. — A Geoffroy le Pelletier, charpentier à Baugency, pour sa paine d'avoir faict le seurqueuil de feu mond. seigneur, pour l'ensevellir et admener dud. lieu de Baugency à Blois, xv, s. t.

(De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, n° 6,300.)

1420. — A Jehan d'Orléans, pelletier, demourant à Blois, pour avoir regraté et appareillié la panne de martres, qui estoit en la robe de gris de feu mond. seigneur, affin qu'elle feust plus honneste à présenter au bastard d'Orléans, iii s. iii d.

(Id., *ibid.*, n° 6303.)

1476. — Aujourd'hui, en la présence de Jean Gédoin, clerc notaire juré du Châtelet d'Orléans, vénérable et religieuse personne maître Jean Nepveu, docteur en théologie, prieur du convent des Carmes de Tours, s'est adressé devers Jean de Paris, victrier, lequel il a trouvé en personne en son hostel et dommaniale à Orléans, et lui a dit et exposé que, au mois de mars de l'an mil quatre cent soixante et douze, fut, par ledit prieur et par feu frère Pierre Robillart, lors vivant religieux dudit convent des Carmes d'Orléans, pour et au nom de très révérend père en Dieu, Monsieur l'archevesque de Bordeaux, marchandé avec ledit Jean de Paris, de faire une vitre que mondit seigneur l'archevesque donnoit pour la grande forme de l'église neufve dudit convent de Tours, laquelle vitre

ledit Jean de Paris promit faire suivant le devis dudit marché, et, pour un escu qui lui fut lors promis et accordé de chascun pied, selon lequel marché auroit été faite et assise ladite vittre, et, pour ce que ledit prieur disoit avoir entendu que icelluy Jean de Paris n'estoit pas payé du priz d'icelle vitre, estoit venu devers lui pour scavoir ce qui lui en restoit et lui a requis qu'il luy déclarast ce qu'il avoit reçu sur ladite vitre et luy monstrast les parties de ladite recepte et les comptes sur ce faiz, si aucuns en avoit, pour l'en informer. A quoy ledit Jean de Paris a dit et répondu que desdits comptes n'avoit aucunes choses par écrit, et qu'ils avoient esté dès un an et plus portés devers mondit seigneur de Bordeaux par frère Guillaume Quieton, mais que du fait de laditte vitre luy estoit et est deu quatorze escus d'or de reste du principal, avec quatre escus promis oultre ledit marché par iceluy prieur à la femme dudit Jean de Paris pour avoir un chapperon ; et, outre a dit icelluy Jean de Paris que, par deffaut de luy avoir apporté son argent à son besoin, il a été contraint de faire trois voiages devers ledit seigneur, pour chascun desquels il a frayé et despensé un marc d'argent, et que, avec ce, il a fait, outre le devis en ladite vitre, dix-huit ymages qui bien vallent un marc d'argent, et a prié et requis icelluy Jean de Paris audit prieur que de tout ce que dit est le veuille payer ou faire, par ledit seigneur, payer et contenter ; lequel prieur, ouy ladite response, a dit audit Jean de Paris qu'il luy payera lesdits quatre escus et que, touchant lesdits quatorze escus, il en fera le rapport audit seigneur et fera son devoir de l'en faire payer, se ils sont dus ; mais, au regard desdits voyages et façons des dix huit ymages, son intention n'estoit et n'est point de rien payer. Et, après ce, a ledit prieur requis et demandé audit Jean de Paris qu'il veuille déclarer ce qu'il a eu de par luy en faisant ladite vitre, et il luy a dit et

respondu que ledit feu Robillart luy a baillé, premièrement dix escus, que ledit Robillard disoit luy avoir été envoyés de par ledit prieur de l'argent de l'orfeuvre, et que, à une seconde, ledit prieur luy bailla par la main vingt escus que luy avoit prestés ledit Robillart, auquel Robillart il a ouy dire depuis que ledit prieur luy avoit rendu lesdits vingt escus ; et, à une autre fois, luy envoya ledit prieur par frère Jean Poirier autres vingt escus, tant sur ledit marché et sur le compte dudit feu Robillart ; et outre a dit et déclaré ledit Jean de Paris que, à la requeste dudit prieur, il fut à Tours et assit partie de ladite vitre pour la tenue du chapitre de l'ordre dudit convent, et depuis y retourna une autre fois pour le présent acte et asseoir le demeurant de ladittc vitre, et pour ce que à cette occasion, il y fit deux voyages, et que par son marché il devoit asseoir ladite vitre tout à une fois, ledit prieur et son couvent lui donnèrent pour récompense de luy de ses dits voyages, sept écus d'or ; de toutes lesquelles choses dessusdictes et déclarées icelluy prieur et ledit Jean de Paris, et chacun d'eux, ont requis et demandé instamment acte audit notaire.

Et à tout ce ont esté présens et appelés à témoins vénérables et relligieuses personnes maistre Pierre Ogier, docteur en théologie, prieur dudit couvent des Carmes d'Orléans ; frère Simon le jeune, prêtre relligieux dudit ordre, et Drouin Jaquet, orfèvre, demeurant à Orléans. Ce fut fait le vingt troisième jour du mois de juin l'an mil quatre cent soixante et seize. Ecrit sur parchemin, signé : GEDOIN.

(C. L. Grandmaison, *Notes et documents inédits sur les peintres de l'école de Tours au* XIVe *et au* XVe *siècle*, p. 27.)

1498-1503. — Albertus Marchant, statuarius, ymaginumque sculptor et compositor, in parochia sàncti Dona-

tiani Aurelianensis commorans, tenebitur atque promisit duos butos seu fines tabule jam per eum inchoatos, juxta stilum, figuram et formam illius tabule perficere, illisque perfectis ac juxta illos fines dictus Albertus tenebitur duas ymagines ceteris ymaginibus eadem in tabula appositis conformes facere et insculpere honestius ac honorificentius quam fieri poterit, videlicet, in una parte, ymaginem cujusdam imperatoris, quadam toga seu mantello desuper ornati et induti, super cujus pectus insculpetur effigies unius aquile, et, ex altera parte dicte tabule, faciet dictus Albertus unius regine ymaginem. In quarum quidem ymaginum finibus inferioribus nomina insculpta describantur, secundum quod eidem nationi et per eam decretum fuerit; et in illarum finibus seu butis, in exterioribus scilicet partibus, dictus Albertus duas columnas, piliers gallice, facere et componere tenebitur, necnon etiam perficere id quod eadem in tabula defuerit seu visum fuerit restare faciendum. Quod siquidem opus, modo quo supra designatum, tenebitur ac promisit ipse Albertus facere, perfectumque eidem nationi reddere, ex lapide, stilo, figura ac forma eidem tabule similibus et conformibus, magnificentius ac honestius, ut predicitur, quam fieri poterit, intra festum beati Johannis Baptiste proxime venientis, mediante pretio et summa viginti librarum Turonensium per eosdem procuratorem, receptorem et suppositos eidem Alberto solvendarum, videlicet, die crastina, summam trium auri scutorum et residuum dicte summe opus hujusmodi perfectum supra altare predictum reddendo et apponendo.

(*Bibliotheca Vaticana*, ms. 405, fol. 92.)

IV. — MUSIQUE

1391. — « A Jacques Resjoy, menesterel et IIII aultres menesterels de sa sorte et estant avec luy Raoulet le guiterneur et III aultres guiterneurs de sa sorte, lesquels cornèrent et jouèrent de haultz instrumens par II jours et grant partie de la nuict, parmi la ville d'Orliens, pour resjoir les bourgeois, bourgeoises et aultres manens et habitans de ladicte ville, pour cause des bonnes nouvelles que ilz avoient eu de la nouvelle de nessance de monseigneur le Dalphin, fils du roy nostre sire, et dansèrent bourgeois et bourgeoises et aultres gens. »

(*Arch. comm.*, CC. 537.)

1400. — « A Jehan Germain, Guillemin Pasté et Raoul de Recourt, sergents, proviseurs des jeux des Sept péchés mortels, qui furent joués le 16 juin, sur le vieux marché, avec l'aide des ménétriers. »

(Id., CC. 644.)

1402. — Jehan Raimbaut, d'Orléans, menace d'une dague un sergent ducal « en faisant certain mistère de la Passion, à Orléans, duquel mistère ilz avoient chascun ung personnage. »

(Id., CC. 644 et *Arch. dép.*, A. 1989.)

1413-1414. — Jehan Chantemesse « joueur de salterion », d'Orléans et Jehan Moireau, ménestrel.

(*Arch. dép.*, A. 2004.)

Vers 1431. — « Gilles de Rais faisoit faire jeux, farces, morisques, jouer mystères à la Pentecoste et à l'Ascension sur de hauts chaffaux, sous lesquels estoient hypocras et autres forts vins, comme en une cave... Il se tenoit es villes comme Angiers, Orléans et autres, auquel lieu d'Orléans il demeura un an sans cause et y despendit

quatre vingts à cent mille escus, empruntant de qui lui vouloit prester. »

(D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, p. 1336.)

1440, 21 janvier. — Six hauts ménestrels sont mandés de Cléry, Janville et Saint Benoît, à cause de la venue du duc et on joue le mystère des Vertus. « A Jehan du Moustier, Laurencin du Moustier et à Gilles le Bascle, pour avoir été jouer à la ville aux chauffaulx. »

A Oudin, de Saint Avy et aux ménétriers envoyés dans la ville pour réjouir le peuple ; arrivée des ménestrels du Luz.

On dresse un échafaud en dehors de la porte Saint-Aignan, pour y représenter les personnages des Laboureurs.

Denis le Paticier nourrit les personnages qui jouèrent David et Goliath devant Saint-Pierre-Empont.

Jehan Lalemand, Fauvin et Coulons jouent un mystère rue Saint-Etienne.

(*Arch. comm.*, CC. 655.)

1449. — « Pour don faict aux compagnons, qui jouèrent le mistaire de Sainct Estienne pour leur aidier à soustenir la despence de leurs chaffaulx et aultres choses. »

(*Arch. comm.*, CC. 656.)

1457. — « A Laurencin le Basele, menestrier d'Orléans, pour don à lui fait par monseigneur, pour ce qu'il a joué plusieurs fois au luz (luth) devant luy, pour ce xxvij s. vi d. »

(De Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t, III, p. 385, nº 6989.)

1459. — « A Lorencin, le guitarnier, demourant à à Orléans, la somme d'un escu d'or, pour ce que plusieurs fois a joué devant luy et ma dite dame, pour ce xxvij s., vi d. »

(Id., *ibid.*, p, 387, nº 7001.)

1460, 17 juillet. — Macé Averdet et les hauts ménestrels

conduisent, en jouant, Marie, fille du duc d'Orléans, depuis les Augustins jusqu'à la Cour-le-Roy. Rotier, « tambourineur » joue et fait danser les femmes.

(*Arch. comm.*, CC. 666.)

1461. — Pour l'arrivée du roi à Orléans, on dresse trois échaffauds : à la Porte Dunoise, à La Gueule et au Coin Maugars ; mais on n'y peut « faire des personnaiges », parce que le roi arriva aux torches. « A Pierre Lasne et Bidart, maçons, pour avoir faict ung eschaffaud entre l'ostel Perrinet-Compaing et l'ostel de Jehan de Champeaux, auquel estoient les hauts ménestrels. » Foquet, maître, et les enfants de chœur de Saint-Aignan vont chanter sur la porte Bannier, avec les orgues. Etienne Chappeau et Macé Averdet, ménestrels, jouent au coin de Saint-Pierre-Empont.

(Id., CC. 558.)

1469, 27 mai. — « Despense faicte à l'occasion de la nouvelle et joyeuse venue de monseigneur le duc d'Orléans, lequel, avec madame la duchesse sa mère, partirent de Chastiauneuf pour aller, par rivière, à Blois, dont ilz s'étoient absentez un an et plus, pour la grande mortalité, qui, l'année dernière, a eu cours audict Blois et le samedi xxvij^e jour dud. mois de may, envers deux heures après-midi, arrivèrent et se arrestèrent devant la ville, près et au dessoubz du pont, où mondit seigneur le duc, en l'age de vij ans ou environ, fut veu et receu, et aussi ma dicte dame, par les bourgeois et bourgeoises, manens et habitans de lad. ville d'Orléans, en toute révérance et joyeuseté.

« A Guillaume Gault et Jehan Grelot, notonniers, pour le sallaire d'eulx et de douze aultres compaignons notoniers, qui ont conduit deux chalans et iceulx couvers de moysez, esquels chalands estoient les chantres et enffans de cueur des églises Saincte Croix et Sainct Aignan, les

musiciens et joueurs d'instrumens de lad. ville pour esjoyr mondict sgr le duc, à sad. première venue et madicte dame, LVJ s. p.

« A Katherine, vefve de feu Berthier Aubelot, en son vivant orfèvre, pour une tasse d'argent et la façon d'icelle, pesant six onces et un groux, qui a esté donnée pour joyau aus compaignons, qui ont gangné le prix à frapper la quintaine, et pour ung laxet de soye, à quoy icelle tasse a esté pendue. Duquel laxet tenoient les deux bous deux filles richement vestues et habillées, l'une à la mode de France et l'autre en Morienne, estans sur ung chaffault faict près de ladicte quintaine sous ung pavillon paint à fleurs de lis, soubz lequel pavillon avoit ung escusson aux armes de mond. sgr le duc, soubz un timbre que tenoient ou portoient le loup et le porc espic, et dessus led. pavillon estoit ung banneret paint aux armes de mond. sgr et près et à cousté d'icelluy chauffault, estoit un homme sauvage, derrière ung chesne vert fiché en la rivière, faisant manière de garder lesd. armes, joyau et filles. Lesquelles filles, après le jeu et esbatemment de lad. quintaine cessé, en parolles révérentes et joyeuses, présentèrent led. joyau à mond. seigneur le duc, qui le donna et bailla aux compaignons qui mieux avoient fait devoir de frapper lad. quintaine...

« A Martin Gauchier, paintre, pour la taille du loup et du porc espic tenant l'escu de mond. seigneur.

« A luy pour trois sonnettes qui ont esté pendues aux oreilles de la More.

« A Jehan Pilleboe, texier en toiles, pour avoir faict le personnage de l'homme sauvage.

« A Pierre Rotier, tant pour lui que pour les autres compagnons, joueurs d'instrumens de musique, pour avoir joué ledit samedi, depuis Saint Loup jusques au port d'Orléans, et pendant le temps que on a frappé lad. quintaine, au dessoubz dudit pont.

« A Robin Preudomme et Jehan Bonnet, pasticiers, pour dix-huit fleurs de lisse, dix huit daulphins et dix huit doriolles faiz de paste, sucre et crême de laict et pour six Katons et douze joyeux, et pour avoir fourny de toutes matières à lad. pasticerie.

« A Pierre le Vassor, espicier et bourgeois d'Orléans, pour quatre livres de sucre fin, mis en pouldre sur lad. pasticerie... »

(*Arch. comm.*, CC. 561.)

1470. — Pour célébrer la naissance du dauphin Charles, né à Amboise le 30 juin, on fit procession. On joua plusieurs « histoires et esbattemens en bonne dévocion et joyeuseté. » On dressa devant l'hôtel de ville une fontaine parée de fleurs de lys dorées. « Ceste fontaine subtillement a gecté vin, depuis ledict jour de dimenche, environ trois heures après midy jusques environ minuit, et les lundi et mardi ensuivans, depuis le matin de chascun desdictz jours jusques environ ladicte heure de mynuit, et en si grant habundance, que pour fournir tant à icelle fontaine que à certaines repeues faictes par les procureurs et aulcuns bourgeois de ladicte ville, en l'ostel d'icelle durant les diz III jours, pour eulx entretenir et esmouvoir le peuple à faire grant joie par toute ladicte ville et à donner du vin à boire à plusieurs notables personnes qui se sont trouvez audict ostel, en faisant et demenant grant joie et aussi à donner et envoyer auz pauvres de l'Ostel-Dieu, aux malades de lepre d'environ la dicte ville... a este beu et despensé IIII tonneaulx de vin vermeil et clairet. » On fait également karoles, danses, feux et tables rondes par tous les carrefours et des tables publiques y étaient dressées. On donna un bal ou danse commune aux bourgeois et bourgeoises, le mardi après dîner. On dansa aussi des danses mauresques. Le tout coûta 83 l. 6 s. 9 d. Les organistes et ménétriers furent :

Etienne Chappeau, Etienne Averdet, Pierre Averdet, Lirancin le Basele, les deux Gilet du Moustier, Saturnin Boët, guitarneux; Pierre Rotier et Jehan Renart, tabouroneux; Blaise Petit et Jacque Prestie, herpeux; Guillaume Desnoues, Jacquet Boisseau, Claude Taborin, Estienne Barbedor, menestrels.

(*Arch. comm.*, CC. 561.)

1484. — A Eloi d'Amerval, maître des enfants de chœur de Sainte-Croix, 104 s. p., « pour avoir dicté et noté en latin et en françois ung motet, pour chanter doresenavant ès processions qui se font chascun an, led. VIII[e] jour de may, et qui, en icelle procession derrenière, a esté chanté en rendant graces à Dieu de la victoire que il donna ausd. habitans, led. jour que les Anglois levèrent le siège que ilz avoient mis devant lad. ville; duquel motet il a faict deux livres, contenans chascun huict grans feuillez de parchemin reliez entre deux ays, couvert de cuir vermeil, l'ung pour bailler aux chantres et l'aultre aux enffans de cueur d'icelle église Saincte Croix, pour chanter à la stacion, qui se faict devant la porte Dunoise; lesquelz deux livres icelluy messire Eloy a donnez et présentez auzdiz procureurs assemblez en l'ostel de lad. ville et pour les habitans d'icelle, le dict huictiesme jour de may, au retour d'icelle procession dernière. »

(*Arch. comm.*, CC. 669.)

1486. — « Ung livre relyé en ais, couvert de cuir vermeil, ouquel est le service de la feste de la ville. — Item deux livres faiz du faict de la Pucelle. — Item deux aultres livres, couvers de rouge, faiz par maistre Eloy d'Amerval, esquels sont escriptz et notez certains dictez et chancons faicts pour chanter à la feste de la ville. »

(*Arch. dép.*, A. 2184.)

TABLE DES NOMS (1)

(1) Voici l'explication des abréviations :

Ar. — Architecte.
Char. — Charpentier.
Cir. — Cirier.
Ecr. — Ecrivain.
F. — Fondeur.
Im. — Imagier.
Lib. — Libraire.
M. — Musicien.
Ma. — Maçon.
Men. — Menestrel.
Menu. — Menuisier.
O. — Orfèvre.
P. — Peintre.
P. v. — Peintre verrier.
Par. — Parcheminier.
Pell. — Pelletier.
Sc. — Sculpteur.
T. — Tissier.
V. — Verrier.

Goussard, f., 1405.
Gui Cocus, cop. XIIIe siècle.
Guillaume Desnoues, m., 1470.
— d'Orléans, libr., 1342-1348.
Guillaume Pasté, men., 1400.

Hennequin v, 1415.
— de Boisleduc, p. v., 1385-1415.
Hennequin de Liège, sc., 1361.
Henry de l'Estang, p., 1461.
— Geldaf, v., 1467.
Herment Speradon, im., 1464.

Jacques Augier, im., 1482.
— Boisseau, m., 1470.
— Congié, men., 1479.
— Drouin, menu., 1413.
— Prestic, m., 1470.
— Resjoy, men., 1391.
Jean de Bonneval, o., 1315-1340.
— de Creil, ar., 1323.
— de Bouteroue, p., 1400.
— Grangier, p., 1408-1460.
— Lallemand, me., 1440.
— Moreau, lib., 1430.
— Mynier, ma., 1482.
Jean d'Orléans, p., 1365-1408.
— de Paris, p. v., 1472.
Jehan Chanteloup, ma., 1425.
— Chantemesse, m., 1413.
— Germain, me., 1400.
— Moireau, écr., 1469.
— Moireau, mén., 1414.
— Moynet, cir., 1439.
— Pilleboue, t., 1469.
— du Moustier, m., 1440.
— d'Orléans, p., 1292.
— — pell., 1420.
— — o, 1496.

Jehan le Page, sc., 1448.
— Pellerin, v., 1459.
— Picquant, v., 1498
— Perrault, écr. 1431.
— Raimbault, men., 1402.
— Renard, m., 1470.
— Richer, p. v., 1476-1488.
— de Saint-Pierre, écr., 1458.
— Yrlan, p., 1449-1454.

Lanfroy, ar., XIe siècle.
Laurencin le Basèle, men.
— le Guiternier, men., 1459.
— du Moustier, m., 1440.
Loys d'Orléans, o., 1420.
— Loyset Palme, o., 1420.

Macé Averdet, men., 1460-1465.
— Chahureau, ma., 1479.
— Droyneau, ma., 1480.
Mahiet, p., 1430.
— Gauchier, p., 1439-1449.
Martin Gauchier, p., 1469.
Mathieu Carol, ma., 1428.
Millet d'Orléans, p., 1393.

Notin de Vouson, or., 1415.

Olivier Colin, p., 1412.
Oudin de Saint-Avy, m., 1440.
Perrot d'Orléans, ma., 1313.
Philibert Aubour, menu., 1479.
Philippot d'Orléans, o., 1430.
Pierre Averdet, m., 1470.
— Chauvin, ar., 1449.
— le Page, ar., 1461-1478.
— Penest, p., 1454.
— d'Orléans, monnayer, 1292.
Pierre Rotier, m, 1469-1470.
— de Saint-Anian, lib., 1431.

Pierre Trothun, m., XIIe siècle.
Pougier, sc., 1487.

Raoul de Recours, men., 1400.
Raoulent de Montglaive, p. v., 1443-1454.
Raoulet el Guiterneur, men., 1391.
Raoulet d'Orléans, écr., 1367-XVe siècle.
Regnault Lambert, v., 1477.
Richard Dubois, v., 1452.
Richard Fée, char., 1449-1468.
Robert Paré, ar., 1415.
Robin Boivin, f., 1454.
Robin Gallier, ar., 1450.
Robinet du Retour, mai, 1479.
Roland de Montglaive, p. v., 1455.
Rotier, m., 1460.

Samson Blondin, s., 1442.
Saturnin Boet, m., 1470.
Simon d'Orliens, écr., XIIIe s.

RAPPORT

SUR LES

ARTISTES ORLÉANAIS

Par M. Ch. MICHAU

Séance du 20 mai 1904.

Messieurs,

M. Cuissard, notre érudit bibliothécaire, a donné dernièrement communication à la Société d'un travail sur l'Art à Orléans aux XIVe et XVe siècles, travail que vous avez accueilli favorablement, le renvoyant à la Section des Belles-Lettres pour qu'un rapport en fût établi; et c'est ce rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre.

L'art suit la même marche que la civilisation ; il naît, il se développe et il disparaît avec elle ; mais cette disparition n'est jamais qu'une éclipse momentanée et l'art survit, immortel, étant une aspiration toujours constante vers la perfection, vers le beau. Il est pour cela même une émanation de la Divinité, source de toute intelligence et de toute beauté ; ne dit-on pas d'un grand artiste que ses œuvres sont divines ?

Les obélisques et les sphinx de l'Egypte, les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque, l'architecture romaine, dont les ruines imposantes couvrent l'ancien monde, ont sombré tour à tour avec leurs civilisations sous les invasions des Barbares ; puis les époques troublées s'enfoncent

dans la nuit des temps, et des humanités nouvelles s'établissent, ramenant avec elles l'art, qui comme le phénix, renaît de ses cendres.

Ainsi l'obscurité des premiers siècles de notre ère se dissipe avec la fondation de la Monarchie Franque et les styles byzantin, roman, gothique font successivement leur apparition ; de splendides monuments s'élèvent de tous côtés avec leurs lignes particulières caractérisant chaque style.

Cette éclosion d'édifices religieux et civils était l'affirmation de ces grands besoins des peuples : la croyance et la liberté ; l'âme des milliers d'artistes, d'artisans qui y ont consacré leur talent, leur existence, se dévoile en ces magnifiques cathédrales, ces hôtels de ville, ces beffrois aux dentelles de pierre, charmant nos regards et elle vient frapper notre imagination, la reportant à ces époques de foi et d'espérance.

A côté des architectes, « des tailleurs d'imaiges », des maîtres verriers, pour la plupart inconnus, ayant édifié ces œuvres grandioses, les peintres aux compositions naïves, d'un coloris si brillant, les enlumineurs de manuscrits, les sculpteurs de sièges et de bahuts, les orfèvres avec leurs châsses merveilleuses forment d'autres branches d'art pur ou décoratif et l'Exposition des Primitifs flamands organisée à Bruges, il y a deux ans, celle des Primitifs français ouverte actuellement à Paris livrent précisément à notre admiration les travaux de ces artistes encore ignorés et méritant bien d'être connus et appréciés ; d'ailleurs, ces Primitifs du Moyen-Age ne sont-ils pas les précurseurs des grands maîtres de la Renaissance.

L'Exposition de Paris due à l'initiative de M. Bouchot, Conservateur des Estampes à la Bibliothèque nationale, nous procure la vive satisfaction d'y voir des œuvres de peintres orléanais occupant une place fort honorable.

Notre sympathique collègue a donc été bien inspiré en recherchant et en nous révélant les noms et les travaux de ces artistes d'Orléans au Moyen-Age ; nous pouvons ainsi constater qu'alors notre ville n'était pas seulement renommée pour ses Ecoles, auxquelles venaient se faire inscrire des étudiants de toutes les nations, mais qu'elle était aussi un centre artistique où nos Rois pouvaient trouver les habiles décorateurs de leurs palais.

Nous avons donc le droit d'en être fiers et c'est un devoir pour nous de remercier M. Cuissard de son important travail dont l'intérêt local et l'opportunité ne vous avaient point échappé et pour lequel notre Section des Belles-Lettres vous propose l'insertion dans notre Bulletin.



LES AVENTURES DE JEAN

LÉGENDE

Par M. A. HUARD

Séance du 21 octobre 1904

Il est dans l'âme de l'homme un coin d'idéal où il aime à s'isoler; il se plaît à voyager dans les mondes imaginaires et à chercher, dans l'illusion du rêve, un refuge consolant contre la triste réalité. Ainsi faisaient Le Tasse, dans la *Jérusalem délivrée,* le Dante, dans la *Divine Comédie*, et Milton, dans le *Paradis perdu*. Nul n'échappe, même l'athée, à cette loi de la nature, à cet amour du merveilleux que l'on retrouve à tous les âges et chez tous les peuples.

Dès notre entrée dans le monde, la fiction se mêle à la réalité. Le sommeil vient-il à clore nos paupières? c'est l'homme au sable qui a passé. Crions-nous sans raison? vite, on nous menace de l'homme noir. On nous endort avec des récits étranges, des contes à faire peur, peuplés de fantômes, fées, lutins et loups-garous. C'est toute la mythologie antique modifiée par le Moyen-Age; c'est l'Olympe d'Homère revu, corrigé et arrangé au goût du jour par les nourrices qui nous ont bercés.

Nous retrouvons la fantaisie, instructive et amusante

dans les *Aventures de Robinson Crusoé*; gracieuse et féerique, dans les *Contes* de Perrault; folle et vagabonde, dans les *Contes fantastiques* d'Hoffman.

Aujourd'hui, constatons-le avec regret, on voyage beaucoup plus rarement dans le pays des chimères. Si les champs de l'empyrée sont toujours sans bornes, les explorateurs sont moins nombreux et moins hardis. L'automobile a tué la poésie, et l'or est plus que jamais le dieu du jour. Il est passé, le temps où les rois épousaient des bergères! Il est passé, le temps de la chevalerie, des quatre fils Aymon et de l'enchanteur Merlin! Et si le fantastique osait se hasarder sur nos grandes routes, la maréchaussée lui mettrait la main au collet et lui demanderait ses papiers.

Hâtons-nous donc de recueillir les vieilles légendes. les souvenirs du temps passé, avant que les progrès de la civilisation aient achevé de rétrécir l'empire de la fantaisie et que le scepticisme grandissant ait fait disparaître la dernière fée et le dernier farfadet.

Les forêts étaient le plus généralement le théâtre de ces scènes fantastiques, où l'ange déchu, le roi des ténèbres, qu'on appelait aussi le maufait, le mauvais, le malin, jouait souvent un rôle important.

Dans l'histoire de la forêt d'Orléans, M. Paul Domet en mentionne quelques-unes. Evidemment, le Diable a dû y figurer, car plusieurs gardes de la forêt portent son nom. C'est ainsi que l'on montre encore aujourd'hui dans le Chaumontois, le Poirier du Diable; dans Courcy, le Moulin au Diable; dans Neuville, les Diableaux et le Puits d'Enfer.

Nous n'avons que des données très vagues sur la légende que nous allons raconter. Certains usages, certaines locutions locales nous donnent néanmoins à penser avec une grande apparence de probabilité qu'elle a eu

pour théâtre les contrées limitrophes du Berry et de l'Orléanais.

N'ayant pour nous guider aucune indication de pays, de ferme, de lieu dit, aucun nom de personnage marquant, aucune date, nous regrettons vivement de ne pouvoir, ainsi que l'a fait notre savant confrère M. de Vassal, appuyer de documents authentiques, ces souvenirs populaires.

⁂

Il y avait une fois, je ne dirai pas un roi et une reine, mais un pauvre homme et une pauvre femme. C'étaient des gens à esprit simple et au cœur droit, aimant et craignant Dieu. Une maisonnette sur la lisière d'une vieille et grande forêt, quelques arpents de terre et de vigne constituaient toute leur fortune. Laborieux et économes, ils acquittaient régulièrement leurs impôts, et leurs récoltes n'avaient jamais été saisies par le seigneur pour défaut de paiement de la dîme de grain et du droit de jalaye (1).

Le mari était sabotier et même bon sabotier. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il eût été capable de faire des sabots à musique comme Paganini, mais enfin il gagnait suffisamment et honorablement sa vie. Dépourvu d'ambition, il n'avait qu'un désir : celui de voir son fils unique, Jean, beau jeune homme de 18 ans, le remplacer à son tour dans la carrière. Malheureusement, Jean n'avait pas la vocation ! Jean se refusait énergiquement à fabriquer des galoches pour ses concitoyens.

Un jour, une violente discussion éclata, à la suite de laquelle, malgré les prières de la mère, le père mit son fils à la porte, en lui criant : « Va-t-en au Diable ! ».

Ce fut sous ces tristes auspices, et chargé de la malédiction paternelle que le pauvre Jean se mit en route, un

(1) Dîme de grain : 3 gerbes par arpent.
Droit de jalaye : 16 litres de vin par tonneau.

bâton à la main, et portant de l'autre une paire de sabots de rechange, car celle qu'il avait aux pieds était déjà bien usée. Ses premières réflexions ne furent pas gaies. Sans argent, sans vivres, qu'allait-il devenir ! Bah ! se dit-il, Dieu y pourvoira. La jeunesse est confiante ; elle a l'avenir devant elle et les idées sombres ne tardèrent pas à disparaître peu à peu aux premiers rayons du soleil.

Donc, il cheminait gaiement, charmant les ennuis de la route en construisant des châteaux en Espagne ; il se voyait déjà dans ses rêves, gravissant les premiers degrés de cette échelle de Jacob qui mène à la fortune et à la gloire, car Jean était ambitieux. Son estomac qui criait famine le rappela à la réalité ; maître Gaster ne se repaît pas de chimères. Il grondait d'autant plus fort que son maître avait eu la maladresse de partir avant déjeuner. Quant à la Providence sur laquelle Jean avait compté, elle ne se pressait pas d'intervenir. Il essaya bien de tromper son appétit en mangeant quelques fruits sauvages et quelques racines. Mais maître Gaster accueillit par de sourds grognements ce repas d'anachorète ; et si Jean eût eu à sa disposition le compagnon de saint Antoine, peut-être le pauvre animal eût-il passé un mauvais quart d'heure !

Il était temps décidément de changer de régime. L'absence complète de numéraire rendait malheureusement le problème difficile à résoudre. Il y avait bien une chance ; on était au 24 décembre, veille de Noël ; la nuit prochaine était celle du réveillon et des agapes familiales, la nuit où, en souvenir du Sauveur des hommes, le plus misérable partage avec celui qui n'a rien, où la part à Dieu, la part du pauvre, attend toujours le mendiant qui passe.

Hélas ! Ce fut pour le pauvre Jean une déception complète. Il avait compté sans son hôte ; les maîtres de la

ferme où il se présenta étaient des gens au cœur dur et d'une avarice telle que la solennité du jour était elle-même impuissante à provoquer chez eux le moindre sentiment généreux. On voulut bien lui faire la grâce d'un morceau de pain sec et d'une botte de paille dans l'étable. Comme cette ferme était isolée et qu'il se faisait tard, Jean dut, bien malgré lui, subir cette hospitalité qui n'avait rien d'écossais. Son morceau de pain dévoré et n'ayant rien de mieux à faire, il résolut de mettre en pratique le proverbe : « qui dort dîne », et se dirigea vers l'étable pour y prendre un repos bien gagné. Il s'y rencontra, comme le Christ à Bethléem, avec un âne et un bœuf à l'aspect neurasthénique qui, debout devant une mangeoire vide, paraissaient se nourrir d'idées noires. Encore deux affamés, pensa Jean, en jetant à ses deux compagnons d'infortune un regard de pitié sympathique. Puis, s'allongeant sur la paille, il se laissa aller au sommeil.

Il eut des rêves gastronomiques, où il se voyait assis à des tables somptueusement garnies, à de vrais festins de Balthazar ; il eut même l'illusion d'une indigestion. Le bruit d'une conversation le réveilla soudain et il constata avec stupéfaction que les deux interlocuteurs n'étaient autres que l'âne et le bœuf. Il se rappela alors une vieille tradition qui raconte qu'au moment où le prêtre élève l'hostie pendant la messe de minuit, les bêtes asines et bovines s'agenouillent, prient et conversent entre elles. L'âne et le bœuf se lamentaient sur leur situation misérable et réclamaient avec instance le repos dominical et une nourriture plus abondante. Heureusement, disait l'âne, nos maux vont finir. Boiron (1), ajouta-t-il, en s'adressant à un jeune garçon qui reposait non loin de là, réjouis-toi, tu vas pouvoir faire la grasse matinée.

(1) Aiguillonneur.

— Pourquoi ? dit le bœuf.

— Pourquoi? Parce que, mon vieux Morin (1), la main de Dieu va s'appesantir sur le maître impitoyable, parce que ses jours sont comptés et qu'aujourd'hui, au lieu d'aller à la charrue, nous irons à son enterrement.

— Alors, reprit le bœuf, *requiescat in pace*.

— *Amen* ! répondit l'âne.

Cette courte oraison funèbre fut justifiée par le décès du fermier que l'on trouva mort dans son lit.

Comme la reconnaissance de l'estomac n'était pas assez vive chez Jean, pour qu'il se crût obligé de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, il se hâta de quitter cette maison inhospitalière et se dirigea d'un bon pas vers la ville voisine qu'il comptait bien atteindre avant la chute du jour. Malheureusement, il s'égara dans une forêt qu'il avait à traverser et se vit dans la triste nécessité d'y passer la nuit. Perspective d'autant plus fâcheuse que cette forêt avait très mauvaise réputation ! Elle passait pour être plus mystérieuse et plus terrible que le bois sacré dont parle Lucain dans sa *Pharsale*, qui brûle sans se consumer, où la terre tremble, où les cavernes mugissent, où des dragons s'enroulent à l'entour des rameaux, plus diabolique et plus féerique que la forêt de Brocéliande au Moyen-Age et que celle de la *Jérusalem délivrée*. On racontait que Satan y tenait ses assises à l'heure de minuit, que les sorcières y faisaient leur sabbat et que lutins, gnômes, farfadets, korrigans s'y donnaient rendez-vous dans les clairières pour danser au clair de lune leurs rondes fantastiques. On prétendait encore que, sur le bord des ruisseaux et fontaines, les terribles lavandières lessivaient non pas du linge, mais une espèce de vapeur qui prenait peu à peu apparence humaine, gémissait et pleu-

(1) Nom que l'on donne quelquefois aux bœufs.

rait sous les coups du battoir, qu'une chasse à courre de cavaliers et chevaux fantômes, bien connue sur les bords de la Loire sous le nom de chasse Briquet, parcourait à toute vitesse les allées du bois avec un bruit affreux de cors et d'aboiements de chiens et qu'enfin dans les terrains marécageux, le long des étangs, le spectre du roi des Aulnes apparaissait à travers les brouillards du soir.

On conviendra facilement que tout cela n'était pas rassurant, et que si la forêt n'avait pas volé sa réputation, le pauvre Jean n'avait, en fait de mauvaises rencontres, que l'embarras du choix. Si la saison eût été plus favorable, il eût cherché dans l'épaisseur d'un fourré une retraite solitaire où il se fût tenu coi comme un lièvre dans son gîte. Mais à cette époque de l'année, il n'y fallait pas songer ; il eût gelé sur place.

Il réfléchissait à cette situation tout en faisant avec ses bras et ses jambes une sorte de gymnastique pour activer la circulation du sang, quand il vit venir à lui, éclairé par les rayons de la lune, un petit homme habillé de noir. D'apparence bourgeoise et débonnaire, on pouvait le prendre, au premier abord, pour un paisible rentier ou un commerçant retiré des affaires, après fortune faite ; mais un observateur n'aurait pas remarqué sans inquiétude, que par moments ses yeux verts lançaient des lueurs phosphoriques comme ceux des chats, que ses ongles étaient longs comme des griffes, et ses dents aiguës et tranchantes.

Jean était trop jeune et trop naïf pour remarquer ces détails de physionomie, et à l'inconnu qui l'interrogeait avec bienveillance, il raconta franchement tout ce qui s'était passé. Ce récit parut l'amuser beaucoup, notamment le passage où Jean rappelait les paroles d'adieu par lesquelles l'auteur de ses jours avait salué son départ : va-t-en au Diable ! Et il se mit à rire d'un rire aigu, sar-

donique, aigre comme le grincement d'une scie. « Rassure-toi, dit-il, je ne suis pas le Diable, mais un bon bourgeois qui vit de ses rentes, et ne demande qu'à finir ses jours en paix. Tu cherches une place, ça se trouve bien, j'ai besoin d'un serviteur, et je te donnerai cent écus par an. » C'était un gage inespéré ; Jean accepta d'emblée, et suivit son nouveau maître avec empressement.

Après une demi-heure de marche, ils arrivèrent au pied d'un vieux château construit en pleine forêt sur le bord d'un précipice, au bas duquel coulait un torrent aux ondes écumantes. « C'est là ma demeure, dit l'inconnu. — Elle ne paraît pas gaie, répondit Jean. — C'est vrai, reprit l'autre : mais combien confortable ! Bien logé, bien nourri, n'ayant rien autre chose à faire qu'à entretenir la maison dans un bon état de propreté, tu seras là comme un coq en pâte et tu n'auras pas à regretter ton pays natal. La patrie, sache-le, est là où l'on est bien : « *ubi bene, ibi patria* ».

Ayant ainsi parlé, cet homme jovial autant qu'érudit se retira, laissant derrière lui une forte odeur de soufre, comme s'il venait de faire une saison aux Eaux-Bonnes, ou à Bagnères-de-Luchon.

Resté seul dans cette grande habitation, Jean avait le cœur bien gros. Très rares, en effet, sont les hommes qui savent se suffire à eux-mêmes !

Pendant toute son existence, oubliant la terre, s'oubliant lui-même, Newton vécut solitaire, cherchant dans les astres la pensée de Dieu. Mozart et Beethoven passèrent leur vie à écouter chanter la nature et l'harmonie des mondes. Mais Jean n'était ni Newton, ni Mozart, ni Beethoven. Tout au plus était-il capable de désherber la cour, frotter, astiquer, et cirer les parquets. Il ne l'essaya même pas, tellement il se sentait découragé ; et pendant

les premiers jours, il se contenta de contempler la nature, et, à l'exemple de la bergère aux champs, quand il tombait de la pluie, de désirer le beau temps. Puis voyant qu'il tournait peu à peu à l'abrutissement et à l'idiotisme, il chercha et trouva enfin dans la lecture une distraction efficace. Il y avait, en effet, dans le château, une bibliothèque assez bien garnie ; un jour, il mit la main sur un petit volume relié en maroquin rouge, et qui portait en tête d'un chapitre les questions suivantes :

1° Comment on peut voir et faire des choses surnaturelles !

2° Comment on arrive à faire de l'or !

3° Comment on peut ouvrir les portes les mieux fermées !

4° Comment on peut se changer en toutes sortes de bêtes, et savoir ce qui se passe au loin !

Certes, c'étaient là des questions qu'on n'a pas l'habitude de poser même dans les programmes scolaires les plus compliqués ; et si le livre en contenait la solution, son propriétaire pouvait prétendre à bon droit aux plus hautes destinées de la vie humaine. Mais Jean était trop modeste pour avoir de pareilles pensées. Il ne songeait pour le moment qu'à améliorer son sort, et celui de sa famille, car en dépit de son brusque départ, il chérissait tendrement ses parents.

Chose bizarre ! A mesure qu'il lisait, les caractères devenaient brillants comme du feu. D'étranges figures, de fantastiques images, un panorama étincelant de la féodalité et du Moyen-Age, avec ses fiers chevaliers bardés de fer, ses nobles dames, ses pages et ses écuyers, ses joutes guerrières et ses tournois, défilaient successivement devant ses yeux. Des génies se prosternaient à ses pieds, comme dans les contes orientaux, semblant lui dire : ordonne, nous t'obéirons. A vrai dire, toute

cette fantasmagorie lui paraissait suspecte ; son maître lui-même, ce personnage aux yeux verts, au rire méphistophélique commençait à lui inspirer une certaine méfiance. Quel être réel se cachait sous cette enveloppe inquiétante ? Jean brûlait de le savoir ; il interrogea le livre ; et alors, comme dans la légende de la nonne, ce fut la foudre qui répondit ; un éclair fulgurant illumina l'appartement et une voix tellement forte qu'elle eût couvert celle de Stentor lui-même, prononça ces mots terribles : « Tu es chez le Diable » !

Du coup, Jean s'évanouit; et comme cette réponse avec accompagnement de tonnerre et d'éclairs n'était pas faite pour l'encourager à poser d'autres questions, il s'empressa, quand il eut repris ses sens, de quitter une maison où le salut de son âme était en danger.

Il n'y avait, du reste, apporté aucun changement, pensant sans doute, que le Diable serait heureux d'y retrouver la poussière qu'il y avait laissée et toutes choses à leur place, même les toiles d'araignée.

Puis, dans la crainte d'être reconnu par son maître dans le cas où il le rencontrerait, il recourut à la puissance magique du livre qu'il avait eu soin d'emporter, et prit la forme d'un poulain. Bien lui en prit, car il croisa, en passant, le Diable qui rentrait chez lui.

La course d'un cheval étant plus rapide que celle de l'homme, il ne tarda pas à arriver à la maison paternelle. Il trouva les pauvres vieux bien changés. Son père évidait tristement un sabot, et sa mère arrosait de ses larmes les bas qu'elle était en train de tricoter. Prenant les allures d'un animal fatigué, il alla se coucher tout auprès de leur porte.

« Oh, le gentil poulain ! s'écria la mère, la pauvre bête paraît bien lasse; on dirait qu'elle n'a pas de domicile. Chose étrange ! ne trouves-tu pas, dit-elle à son mari,

qu'elle a dans le regard quelque chose de notre Jean? Nous pourrions peut-être, proposa-t-elle, la conduire à notre hangar, et lui donner un peu de foin et d'avoine.

— Non, ni foin, ni avoine, s'écria Jean, incapable de se contenir plus longtemps, et reprenant sa forme naturelle, c'est le veau gras qu'il faut tuer ; c'est moi, chers parents, c'est votre fils Jean, c'est l'enfant prodigue qui revient pour ne plus vous quitter. »

On pense si les pauvres gens étaient contents : et le père ayant béni son fils, prononça les paroles de la Bible : « Il était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé ».

Et le veau gras fut tué, et la joie régna dans la maison.

Maintenant, dit Jean à son père, quand il eut conté ses aventures, je vais reprendre ma forme de poulain, et tu me conduiras demain à la foire ; je sais que mon ancien maître doit y aller pour acheter un cheval, tu me proposeras ; mais tu ne me cèderas pas moins de 200 pistoles ; et quand tu auras touché l'argent, tu reviendras ici, où je ne tarderai pas à te rejoindre ; car c'est une ruse pieuse et méritoire de tromper l'ennemi du genre humain.

Ce qui fut dit fut fait. Le Diable acheta le poulain, l'enfourcha, et se mit en route. La matinée était superbe ; les oiseaux chantaient sous la feuillée ; sensible quand même aux beautés de la nature, le Diable, se promettait une charmante promenade, quand tout à coup, le poulain se cabra, se mit à marcher droit sur ses pieds de derrière, à faire enfin toutes les gentillesses en usage pour désarçonner son cavalier. Mais il n'est pas facile de faire vider les étriers au Diable. Alors, changeant de tactique, le poulain s'emballa à travers les plaines, les montagnes et les bois, les ronces et les épines, comme le cheval de la ballade qui emportait Lénore ; mais le Diable souriait à ces courses furibondes ; il était enchanté au contraire. Bon

cheval, bonne acquisition, ne cessait-il de s'écrier! la chance est pour moi, j'ai mis la main sur un pur sang. Ce monologue fut interrompu d'une façon bien désagréable pour lui. Le poulain s'étant arrêté brusquement, Satan passa par-dessus l'animal, et s'étala piteusement sur le sol. Décidément, murmura-t-il avec mélancolie, la bête n'est pas commode; et ce poulain à des allures bizarres et mystérieuses comme le cheval de l'*Apocalypse*.

Il n'était pas au bout de ses surprises.

Au moment où, se relevant, il se préparait à remonter en selle, il reçut une violente ruade de l'animal qui repartit à fond de train, en lui criant : « Adieu, mon maître ».

Un poulain qui parle, se dit le Diable! Qu'est-ce que cela veut dire? Serait-il parent de l'ânesse de Balaam! Puis, après un instant de réflexion, il devina tout; Jean avait commis une imprudence; à cet aveu qui trahissait sa personnalité, le Diable, qui ne se sentait pas de rage, se changea en loup et s'élança à sa poursuite, en lui criant: « Brigand, mauvais serviteur, j'aurai ton corps dans ce monde et ton âme dans l'autre ». Le loup courait avec une telle vélocité, que Jean crut prudent de se changer en corbeau. Immédiatement, le Diable prit la forme d'un aigle. Ce fut alors une série de métamorphoses et d'incarnations à rendre jalouse la Trinité indienne. Empruntant tour à tour leurs transformations à la zoologie, à l'ornithologie et à l'ichtyologie, se faisant successivement quadrupèdes, oiseaux, poissons, les deux ennemis continuaient sur la terre, dans les airs et sous l'eau, une lutte sans trêve ni merci. L'agriculture, elle-même, y fut représentée par un grain de blé; ce fut la dernière incarnation du Diable. Croyant faire un coup de maître, Jean se changea en poule et avala le grain de blé. Grave erreur! Il était tombé dans le piège tendu par son adversaire. Le Diable était dans la place. Au lieu de s'y tenir convenablement,

comme Jonas dans le ventre de la baleine, il s'y conduisait comme en ville conquise et s'appropriait sans scrupule la nourriture destinée à Jean. Ce dernier maigrissait à faire pitié et ne pouvait rendre, malheureusement, la pareille à son ennemi, le Diable, comme on sait, n'étant pas une denrée alimentaire.

La situation n'était pas tenable ; poussé par la faim, Jean proposa une transaction.

— Jamais de la vie, répondit Satan qui, suivant l'expression populaire, tenait le bon bout, à moins cependant, ajouta-t-il, que ton âme ne soit le prix de la transaction.

— Entendu, dit Jean, tu as ma parole.

— Non, répliqua Satan, ta parole ne me suffit pas ; *Verba volant*. Je veux un écrit. Va chercher un homme de loi. »

Donc un homme de loi fut appelé qui, séance tenante, rédigea un testament par lequel Jean léguait son âme au Diable.

Fidèle à sa promesse, ce dernier, après avoir vu Jean apposer sa signature au bas du parchemin, quitta la place. Alors Jean se mit à rire.

— Pourquoi ris-tu, s'écria le diable avec inquiétude ?

— Parce que, mon pauvre Satan, ce papier est sans valeur, parce que tu as eu le tort de ne pas vérifier la signature, parce que j'ai signé ton nom et que tu te trouves ainsi être ton propre légataire.

— Alors, je suis volé ? dit Satan.

— Comme dans un bois, répliqua Jean.

Furieux, mais impuissant, le Diable se retira en grinçant des dents et en jurant qu'il se vengerait.

Au Moyen-Age, le Diable jouait le plus souvent le rôle de dupe. Il suffisait d'une relique, d'une goutte d'eau bénite, d'un signe de croix pour le mettre en fuite. Gœthe

et le théâtre moderne l'ont réhabilité. Méphistophélès est tout puissant et dans nos représentations enfantines, dans nos guignols, il s'érige en vengeur de la société bafouée par Polichinelle qui, après avoir rossé le commissaire de police et les gendarmes, passé au cou du bourreau la corde préparée pour le pendre, finit enfin par trouver son maître dans le Roi des Enfers.

Quant à Jean, la fin de son existence donna lieu à deux versions différentes. Suivant les uns, il découvrit un trésor, devint fabuleusement riche et épousa la fille du roi. Suivant d'autres, il eut le tort d'abuser de la puissance du livre magique. Cédant à la fougue de ses passions, il se roula dans la fange des sept péchés capitaux. Au bout d'un certain nombre d'années, un jour qu'il était en train de mener joyeuse vie avec des compagnons de débauche, dans un superbe château, l'ange déchu lui apparut sous son aspect véritable, couronne de flammes en tête, les ailes aux épaules et la fourche au poing, et étendant vers lui ses griffes, lui cria : « Suis-moi, car tu es mon bien ».

— Non, dit Jean, car je ne t'ai pas vendu mon âme et je n'ai pas contracté de pacte avec toi.

— C'est vrai, répliqua Satan, mais tu t'es servi de la puissance du Diable et tu as perdu ton âme à jamais et ta place est marquée pour l'éternité dans le séjour des damnés. » Et il l'emporta à travers l'espace.

Ce même jour, le feu du ciel détruisit complètement le château. Il n'en resta que des ruines, où démons et sorcières, d'après la tradition, se donnent rendez-vous la nuit.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. CH. MICHAU

Séance du 15 novembre 1904

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre Section des Lettres, pour qu'il vous en fût établi un rapport, le travail de M. Huard lu à la dernière séance et intitulé : *Les aventures de Jean. Légende orléanaise.*

Cette légende pourrait être de l'Orléanais, à moins, pourtant, qu'elle ne soit d'un autre lieu, on n'est pas fixé sur ce point important ; cependant ne pourrait-il pas se faire aussi qu'elle ne soit sortie tout simplement du cerveau fécond et imaginatif de notre collègue, de même qu'autrefois, dit-on, Minerve sortit du cerveau de Jupiter.

Quoi qu'il en soit, l'auteur considérant que la Société entend souvent de doctes et sérieux mémoires, il convenait peut-être de mettre en pratique le précepte bien connu de Boileau et savoir quelquefois

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Alphonse Karr n'a-t-il pas dit : *Le rire et la gaieté sont une nécessité pour l'homme* et Rabelais ne nous a-t-il pas fait déclarer par Pantagruel que *le rire est sain*.

Nous devons donc être très reconnaissants à M. Huard de prendre soin de notre santé et, de ce chef, ne pourrait-il pas faire aussi partie de la Section de Médecine ?

La légende dont il s'agit, est écrite avec tant de gaieté, de bonne humeur, qu'elle désarmerait toute critique s'il en était besoin ; elle est émaillée de ces petites pointes d'esprit dont notre collègue est coutumier, ne pourrait-on pas trouver même qu'il en est trop riche ! Il en est de même pour le dénouement où nous constatons encore la richesse de l'auteur ; d'aucuns se contenteraient d'un dénouement, avec lui, nous en avons deux : il y en a pour tous les goûts.

Il s'agit, comme vous le savez, d'une lutte entre le *mauvais* et le héros que ses parents avaient envoyé au Diable, en voyant qu'il ne voulait pas mordre à leur honorable profession de sabotier.

Le Diable n'est pas difficile à rencontrer, il est même souvent bien difficile à éviter. Jean ne tarda donc pas à faire sa redoutable connaissance et voici quel en fut le résultat :

Dans le premier dénouement, le plus rationnel, selon nous, le Diable est vaincu par le fils du sabotier, lequel, après maintes transformations, devint fabuleusement riche et finit par épouser la fille d'un roi, belle comme le jour, qui lui donna beaucoup d'enfants, ce qui, comme on le sait, est le comble du bonheur.

Il y aurait là matière à une féerie pouvant être très intéressante. Nous livrons cette idée au spirituel auteur.

L'autre dénouement est moins gai. Jean, après avoir amassé une fortune considérable, devient victime de cette même fortune, en se livrant à tous les excès qu'elle procure et le Diable, prenant sa revanche, le saisit en état de péché mortel et l'emporte au plus creux des enfers.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'insertion au *Bulletin* de la légende de M. Huard.

QUELQUES VASES ÉGYPTIENS

PAR M. AUG. BAILLET

(*Suite*) (1)

Séance du 20 Novembre 1903

§ XI

LE VASE NAMSET



(2)

« Hommage de la *namset* à Amon. »

Les monuments nous représentent souvent un vase haut et massif, dont les Musées conservent des exemplaires. Au Caire, le vase en cuivre, n° 3541 peut servir de type (3).

(1) Voir *Mémoires de la Société*, t. LXXI, 1901, p. 112-121 ; t. LXXI, 1902, p. 91-117 ; t. LXXII, 1903, 337-334.

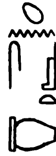
(2) Médinet Habou, Temple de Thotmès Ier, *L. D.*, III, 72.

(3) Von Bissing, *Metallgefaesse*, p. 55 (h. 0,36). — Cf. n° 3439 (h. 0,286).

La même forme s'y trouve en vases de terre cuite (1), de faïence (2) et d'autres matières.

Noms des vases. — 1° La vignette de la page précédente identifie avec certitude la forme et le nom de ce vase : *namset*.

2° Sur la liste du mobilier de Râhotep (3), qui donne exactement la forme des objets, on voit le vase suivant :



« Argile, une *na*(*m*)*set*. »

3° L'identification du nom avec le vase est encore rendue indiscutable par l'inscription [hiéroglyphes] sur un vase découvert par M. Petrie (4).

Ce nom se retrouve aux textes des pyramides avec l'orthographe [hiéroglyphes] (5).

La prononciation du nom est confirmée par la mention du vase NA-AM-SA sur les tablettes de Tell-el-Amarna (6).

La transcription cunéiforme nous fait connaître la voyelle intérieure du nom, qui était NAMSET. Ce texte ne tient pas compte du [hiéroglyphe], T final. Est-ce parce que, à la fin de la XVIII[e] dynastie, on ne le prononçait plus ? A cette époque le nom aurait été NAMSE.

(1) Von Bissing, *Fayencegefaesse*, 3817 (h. 0,112) et 3818 (h. 0,171), p. 67.

(2) Daressy, *Fouilles*, pl. V, n° 24029 (h. 0,23).

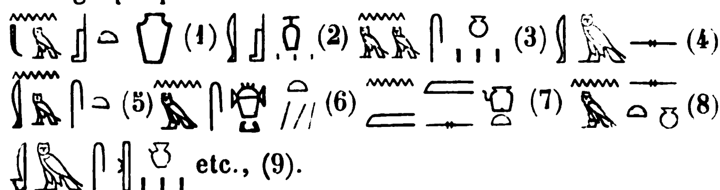
(3) Mariette, *Mon. div.*, pl. 19 et p. 5.

(4) *Meïdum*, XIII.

(5) *Mirnirî*, 637. — *Pépi I*[er], 372, etc.

(6) Erman, *Aegypt. Zeit.*, 1896, p. 166.

Ce vase est d'ailleurs mentionné à toutes les époques; mais son nom comporte toutes sortes de variantes orthographiques :



Brugsch rapproche ce nom de ϩⲟⲟⲙⲉⲥ T. *hydria*, ce qui me paraît difficile à admettre. On trouve en copte ⲛⲟⲩⲧⲁϣⲏ qu'on propose de corriger en ϩⲛⲟⲩⲧⲁϣⲏ « *vas latum.* » Je hasarderai d'y voir ⲛⲟⲩⲙⲁϣⲏ transcription de .

Suivant les habitudes d'imprécision des scribes égyptiens, on trouve souvent le mot NAMSET déterminé par des vases de différentes formes : par exemple, dans le nom écrit ci-dessus avec des orthographes diverses.

Matière des vases. — On faisait ces grands vases en toutes sorte de matières :

1° En terre cuite (10)

2° En faïence (11);

3° En plomb (12);

(1) L. D. II, 146. — Cf. 147, 87, 69, 70.

(2) Stèle d'Ahmos à Karnak, l. 27 et 29. — Legrain, *2e rapport*, p. 29, *Annales du Service des Ant.*, 1902.

(3) *Pap. Harris* n° 1, 49, 8. - Cf. 40 a 11, etc.

(4) Mar., *Mon. div.*, 59, 8.

(5) *Mémoires de la Mission du Caire*, 1885, p. 235.

(6) Bénédite, *Philæ.*, p. 91, XV.

(7) *Ibid.*, 115, IX.

(8) Rochemonteix, *Edfou*, pl. I, 33 b, est, 2e reg. et p. 431.

(9) Moret, *Rituel divin*, ch. XLVI, p. 171.

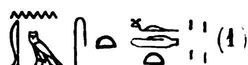
(10) Daressy, *Fouilles*, pl. V, nos 24 à 29

(11) Von Bissing, *Fayencegefaesse*, p. 67.

(12) *Pap. Anast. IV*, 17, 7.

4° En cuivre :

Des vases et peints en rouge, c'est-à-dire des vases en cuivre, sont accompagnés de la légende :

 (1)

« Quatre *namset.* »

Tel est le vase 3541 du Musée du Caire (2).

5° En argent :



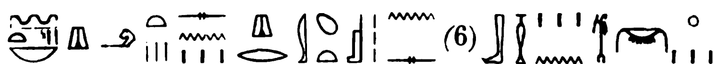
« Tes NAMSET sont d'argent (3). »



« Des NAMSET et des aiguières d'argent (4). »

Ailleurs sont figurées quatre grandes *jarres* blanches (c'est-à-dire en argent) avec la légende :  (5).

6° En vermeil :



« Toutes les nations s'avancent (7) tenant des NAMSET et des aiguières en vermeil (8). »

(1) Maspero, *Mém. miss. franc. au Caire.*

(2) Von Bissing, *Metallgefaesse*, p. 55. — Cf. n° 4329.

(3) Dümichen, *Tempelinschriften*, I, 76, 1.

(4) Stèle d'Ahmos à Karnak : Legrain, *Fouilles*, 2e *rap.*, p. 22.

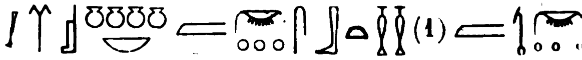
(5) *Mémoires de la Mission française au Caire*, 1885, p. 217. Les vases n'ont pas d'anses.

(6) Mis pour .

(7) Littéralement : « tenant leur devant. » On sait que quiconque s'approche du roi, se présente de face et doit se retirer à reculons. — M. Naville traduit : « All the lands are at thy disposal : they bring their *ewers* and pitchers in silvergilt. »

(8) Naville, *Festivalhall*, pl. XV, 3. — Tombeau de Râhotep : Mariette, *Mon. div.*, pl. 19.

7° En or :



« Des NAMSET, toutes en or et des aiguières de vermeil (2). »

8° Enfin en une matière indéterminée (3).

Usage du vase. — La *namset* est souvent mentionnée dans les cérémonies religieuses pour l'offrande de l'eau :



« Leurs bras tiennent des *namset* pour (l'offrande de) l'eau fraîche à ta personne. »



« Les *namset* sont remplies d'eau. »

Le roi Aménophis II fait la purification ; la légende dit :



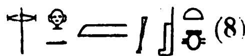
« Faire la purification avec quatre *namset* d'eau. »

Cette formule est conforme aux titres du chapitre XLVI du *Rituel d'Amon* :



« Chapitre des quatre purifications des *namset* d'eau. »

A Edfou, le roi porte sur sa main gauche un *khebôb* surmonté d'une tête d'Horus coiffée du diadème *pchent* :



« Hommage de la *namset*. »

(1) Lire .
(2) Naville, *Festivalhall*, pl. XV, 4.
(3) Dümichen, *Tombeau de Ti*, I, 76, 1 et 3.
(4) Horrack, *Lamentations d'Isis*.
(5) Dümichen, t. I., 76, 3.
(6) L. D., III, 66, c.
(7) Moret, *Rituel du culte divin*, chap. XLVI.
(8) Roch., *Edfou*, XXIII, est, 2e reg. ; Mar. *Dend.*, II, 59 h.

Ailleurs le roi présente et le texte dit :

(1)

« Faire quatre fois le tour (de la statue du dieu) avec « quatre *namset*. »

(2)

« Il remplit (?) d'eau pour toi la *namset*. »

Ce vase servait aussi à d'autres offrandes. Parmi les dons faits par Ramsès III au temple d'Amon de Thèbes, se trouvent :

12040 (3)

« Fard, *namset* 12040. »

12040 (4)

« Lait, *namset* 12040. »

Sur la table d'offrande du tombeau de Ptahhotep, de petits hommes à genoux présentent les objets. Il en est deux qui tiennent ainsi le vase , et la légende dit (5) :

C'est-à-dire : pour l'un « un *namset* de *zoser* » et pour l'autre « un *namset* de bière. »

(1) Roch. *Edfou*, XVII, sud, 2e reg.

(2) *Dendérah*, apud Brugsch, *Dict.*, p. 1700 : « Er füllt dir den Brunnen mit Wasser an. »

(3) *Gr. Pap. Harris*, 40 a, 11 « paint, jars 12040. » (Birch), et *Ibid.*, 12.

(4) *Ibid.*, 40 a, 12.

(5) Paget et Pirie, pl. XLI.

Taille du vase. — Le vase NAMSET est grand. Quand un roi le tient élevé entre ses deux mains (1), si on le compare à la taille du roi, soit 1m 60, le vase aurait 18 à 20 centimètres.

Le vase de bronze n° 4541, au Musée du Caire, a 36 centimètres de hauteur; sa plus grande largeur est de 20 et son orifice, entouré d'un bourrelet, en a près de 8.

Il peut être d'assez grande hauteur et d'assez grand poids, puisque les rois faisant des offrandes, ou les femmes de service chez le préfet Rekhmarâ, les tiennent à deux mains.

(1) Mariette, *Dendérah*, II. 59 a et b.

Orléans. 20 novembre 1903.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1904

SECRÉTAIRE PARTICULIER : A. MAILLARD

Séance du 15 janvier 1904

Présidence de M. CHAROY, Président.

Membres présents : MM. Charoy, Deshayes, Pilate, Lepage, Baillet, Rocher, Fauchon, Garsonnin, Vacher, Marmasse, Papelier, Mille, Lalbalettrier, Sainjon, Legay, Dumüys, Huard, Michau, Iauch, Basseville, de Morogues, M. des Francs, Denizet, de Tristan, Angot, du Roscoat, Cuissard, Maillard, Geffrier, Jarry. Total : 30 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le discours lu par M le Président au début de la séance, sera, d'après l'avis de la Société, imprimé à la suite du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 1903.

En l'absence de M. le secrétaire général, retenu par la maladie, M. Charoy fait le dépouillement de la correspondance des deux dernières quinzaines. A signaler :

1° Une lettre du Président de la *Société Dunkerquoise* demandant l'avis de la Société sur la publication d'un *Bulletin bibliographique des travaux de toutes les Sociétés de province*. Avis favorable est donné à ce projet.

2° Une lettre de la *Société des Agriculteurs de France*, accompagnée d'un questionnaire sur la fabrication, les usages, etc., des faucheuses et des moissonneuses, questionnaire destiné à une étude sur ces instruments. Renvoyé à la Section d'Agriculture.

La parole est ensuite donnée à M. Huard, qui lit successivement deux rapports dont il a été chargé ; le premier sur un travail de M. Michau ayant pour titre : *Les armoiries d'Orléans*, le second sur un travail de M. Cuissard ayant pour titre : *Inscriptions et Antiquités du Loiret.*

Impression des travaux de : MM Michau et Cuissard.

Par quatre votes successifs, la Société décide l'impression proposée par la Section des Lettres des deux mémoires et des deux rapports.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Le nombre des membres de la Société est actuellement de 60, les articles 1er et 4e du Règlement exigent la présence de la moitié au moins des membres titulaires ; le nombre des membres présents étant de 30, la séance administrative est ouverte pour la nomination d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire particulier et d'un trésorier.

Election d'un Président

Élection du Président.

Le scrutin, pour la nomination d'un président donne les résultats suivants :

MM. Basseville	18	voix.
Papelier	6	—
Sainjon	3	—
Dessaux	2	—
Charoy	1	—

M. Basseville est élu président.

M. Basseville remercie la Société de l'honneur qui lui est fait et exprime, au nom de tous, les regrets de voir M. Charoy, refusant une nouvelle gestion, quitter une charge qu'il remplissait avec tant de zèle et de dévouement.

M. Charoy, à son tour, répond qu'il gardera un souvenir très agréable de sa présidence, et il remercie ses collègues de la sympathie dont ils l'ont constamment entouré pendant ces trois années.

On procède ensuite à la nomination d'un vice-président :

Élection d'un Vice-président.

ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

Un premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

MM. DU ROSCOAT	13	voix.
PAPELIER	10	—
DE MOROGUES	5	—
DE PUYVALLÉE	2	—

Le second tour donne à :

MM. DU ROSCOAT	26	voix.
DE MOROGUES	2	—
PAPELIER	1	—
DUMUYS	1	—

M. du Roscoat est nommé vice-président.

Élection du secrétaire particulier.

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE PARTICULIER

Ont obtenu :

MM. MAILLARD	28	voix.
DE TRISTAN	1	—
MARMASSE	1	—

M. Maillard est élu secrétaire particulier.

Élection du Trésorier.

ELECTION D'UN TRÉSORIER

Au premier tour de scrutin les voix se partagent comme il suit :

MM. DESHAYES	28	voix.
MICHAU	1	—
BAILLET	1	—

M. le Dr Deshayes est élu trésorier.

D'après les articles 1er et 13 du règlement, ***MM. Basseville, du Roscoat, Deshayes, Maillard*** sont élus pour trois ans, soit de janvier 1904 à janvier 1907.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 45.

Séance du 29 janvier 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Deshayes, Pilate, Marmasse, Papelier, Lalbalettrier, Iauch, Michau, Banchereau, d'Orléans, Denizet, Angot, Baillet, Maillard. Total : 15 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté :

M. le Président fait le dépouillement de la correspondance et appelle l'attention de la Société sur les ouvrages et les travaux suivants que M. le Secrétaire général lui a signalés :

1° Dans le Bulletin de la *Société Dunoise*, deux articles, l'un de Mme la comtesse de Villaret intitulé · *Les Etudiants du pays Dunois ayant suivi les cours de l'Université d'Orléans* ; l'autre de M. l'abbé Peschot, intitulé : *Un petit-neveu de Jeanne d'Arc marié à Cloyes à la fille du seigneur de la Rochevert* (*17 novembre 1519*) ;

2° Dans les Annales de l'*Académie de Mâcon* : un article sur le *Reboisement* ; un autre sur *Des Antiquités égyptiennes*, et plusieurs communications archéologiques intéressantes.

Aucune section ne s'étant réunie et rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 h. 3/4.

Séance du 5 février 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Marmasse, Garsonnin, Thévenin, Papelier, Dessaux, Lalbalettrier, Michau, Iauch, Charoy, Baillet, de Tristan, Denizet, Banchereau, Maillard, Dumüys. Total : 18 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans modification.

Le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine est fait par M. le Président. A signaler le Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses, et dans un des fascicules de ce Recueil, une étude intitulée : *Récits hagiographiques des temps Mérovingiens, par l'abbé Joseph Dubois, curé de Sanvic.*

La parole est ensuite donnée à M. Michau, qui lit une notice biographique sur le sculpteur orléanais *Alfred Lanson.*

Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 20 février 1904

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Cuissard, du Roscoat, Deshayes, Pilate, Marmasse, Baillet, Garsonnin, Papelier, Dessaux, Lalbalettrier, Dumüys, Huard, Michau, Iauch, de Larnage, Baillet, Denizet, Th. des Francs, Angot, Bourdaloue, Fauchon, Guillon, Maillard. Total : 24 membres.

Le procès-verbal de la séance du 5 février est adopté sans observation.

Le dépouillement de la correspondance est fait par M. le Président.

Dans les envois des sociétés correspondantes, il faut noter : le tome IV de l'*Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, consacré tout entier à la vie et la prédication de Bourdaloue.

Rapport de M. le Trésorier.

La parole est donnée à M. le Trésorier qui rend compte de la situation financière de la Société et de sa gestion pendant 1904.

Les comptes de M. le Trésorier, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

La situation financière, d'après le rapport qui vient d'être lu, annonce un déficit de 318 francs. Devant cet état, M. le Président,

au nom du Bureau, propose d'élever pour cette année la cotisation de 5 francs. Plusieurs membres proposent différents moyens de combler le déficit, M. Dessaux fait remarquer que ce déficit est en partie, plus apparent que réel ; la caisse des jetons diminue de sa valeur la dette de 318 francs, et, pendant le cours de cette année, la Société a dû pourvoir à des dépenses extraordinaires qui ne se renouvelleront pas en 1904 ; en conséquence, M. Dessaux propose de ne rien changer ; si le déficit n'est pas comblé. l'an prochain, on cherchera le moyen d'y pourvoir à la lecture des comptes de M. le Trésorier.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée et la cotisation reste fixée à 25 francs avec la facilité de la payer en jetons de présence.

L'ordre du jour spécifiait la nomination d'un trésorier, M. Deshayes ayant donné sa démission depuis la dernière séance du 5 février, M. Dessaux, interprète des sentiments de tous les membres présents, exprime les regrets de la Société de voir M. le docteur Deshayes prendre cette résolution, et lui demande de continuer ses fonctions jusqu'au prochain renouvellement du Bureau. M. le Trésorier répond qu'il lui est absolument impossible de revenir sur sa décision, qu'il a accepté de continuer ses fonctions pendant ces deux mois, afin de pouvoir présenter les comptes de l'année et laisser à son successeur une situation claire au début d'une nouvelle gestion ; M. Deshayes maintient sa démission.

Mais le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour la nomination d'un membre du Bureau, l'élection est remise à 15 jours ; elle pourra avoir lieu par *lettre* suivant l'article 1er du règlement.

Legs de Morogues.

Il est ensuite décidé que, cette année, le legs de Morogues sera distribué ; il sera statué dans une séance subséquente sur la commission à nommer et l'époque de la distribution.

SÉANCE ORDINAIRE

Lecture de M. Denizet à propos d'un ouvrage de M. Maxime des Francs.

La séance ordinaire est reprise ; la parole est donnée à M. Denizet qui commence la lecture d'un rapport sur un livre de M. Maxime des Francs, intitulé : *Monographie du domaine de Gautray*.

A la fin de cette lecture, M. Papelier propose à la Société de

donner une séance publique à l'Institut avec projections; le sujet serait : *Le Japon*, et le conférencier M. Angot, qui connaît admirablement ce pays. La difficulté réside tout entière dans les frais qu'occasionnerait une telle séance. La question est donc renvoyée au Bureau.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 4 mars en 1904

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Deshayes, Garsonnin, Papelier, Thévenin, Sainjon, Dumüys, Guillon, Lalbalettrier, Michau, Iauch, Charon, de Tristan, Denizet, Cuissard, Maillard : Total : 16 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Rien à signaler dans les envois de la quinzaine.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ouverte par la nomination d'un trésorier. Il y a 16 membres présents et 16 membres sont représentés par lettres ; ce sont : MM. Pilate, Baillet, de Croze, Huard, Banchereau, Baillet, de Puyvallée, Legay, Mille, Jarry, Arqué. Marmasse, Béranger, du Roscoat, de Laage, Fauchon.

Les voix se partagent comme il suit :

MM. Lalbalettrier obtient............	20	voix.
Marmasse.....................	7	—
Deshayes.....................	2	—
Dessaux......................	1	—
Papelier......................	1	—
Rocher........................	1	—

M. Lalbalettrier ayant obtenu la majorité des suffrages, est nommé trésorier.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise.

M. Dumüys fait une communication verbale sur un sarcophage de pierre, découvert près de Saint-Laurent, dans la propriété de M. Ponroy, maison Samuelson. M. Dumüys nous reparlera de cette découverte, lorsqu'il aura examiné et ouvert ce tombeau encore enfoui à 1m 60 du sol.

M. le docteur Garsonnin demande que la Société s'associe à la Société d'Archéologie pour prier la Municipalité de mettre à la disposition du public, pour être consultées plus facilement, les archives municipales. M. le Président transmettra à qui de droit le vœu émis par la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 18 mars 1904

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Lalbalettrier, Cuissard, Fauchon, Legay, Dumüys, Huard, Michau, Iauch, Charoy, Angot, de Puyvallée, Th. des Francs, Maurice des Francs, Denizet, Garsonnin, Jullien, Mille, Guillon, Maillard. Total : 22 membres.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars est adopté.

Au début de la séance, M. le Président fait savoir à la Société qu'il s'est entendu avec M. le Président de la Société archéologique au sujet de la proposition de M. le docteur Garsonnin (séance précédente) et qu'une lettre signée des deux présidents transmettra à M. le Maire le vœu des deux Sociétés.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

Rapport de M. Iauch sur un travail de M. Michau.

La parole est donnée à M. Iauch, chargé du rapport sur l'étude biographique lue par M. Michau dans la séance du 5 février : *Le sculpteur Alfred Lanson*.

La Section des Lettres propose l'impression du mémoire et l'impression du rapport. Adopté par deux votes successifs.

M. Denizet termine la lecture de son étude sur le *Domaine de Gautray*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

Notes de MM. Cuissard et Dumuys.

M. Cuissard lit une note sur un petit poëme inédit de *Jehan de Meung* qui se trouve au British Museum. Cette note sera imprimée dans les Mémoires de la Société.

Une seconde note, inédite, tirée de manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans et intitulée : *Présents faits à Charles-Quint lors de son entrée à Orléans en 1539,* sera également imprimée.

Par un curieux hasard, M. Dumüys a reçu de M. Blanchet, président de la Société numismatique de France, une liste des présents faits à Charles d'Orléans et à Marie de Clèves, son épouse, le 24 janvier 1440. Les présents faits au Prince et à l'Empereur sont du même genre. Cette note sera jointe aux précédentes; et des remerciements sont adressés à nos érudits collègues.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 15 avril 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Legay, Iauch, Huard, Guillon, Charoy, Banchereau, Denizet, Cuissard. R. de Tristan. Total : 11 membres.

M. le Président fait connaître que M. Dumüys a reçu, pour ses travaux une médaille de la Société des Antiquaires de France; il adresse, au nom de tous, ses félicitations à notre collègue.

La Section d'agriculture a élu M. du Roscoat comme président de la section.

M. Banchereau donne lecture du procès-verbal de la réunion tenue par la Société d'Agriculture. M. du Roscoat est élu président de la Section d'Agriculture, en remplacement de M. Jullien-Crosnier, démissionnaire.

M. Banchereau lit également un rapport sur les conditions du legs dit : Legs de Morogues. Sont nommés membres de la Commission pour la remise du prix : MM. Banchereau, de Tristan. d'Orléans, Angot, Denizet et Maurice des Francs.

M. Cuissard commence la lecture de son travail sur : *Les Artistes orléanais des XIVe et XVe siècles*.

Lecture de M. Cuissard : « Les Artistes Orléanais des XIVe et XVe siècle. »

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Pour le Secrétaire,

R. DE TRISTAN.

Séance du 29 avril 1904

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Lalbalettrier, Garsonnin, Marmasse, Papelier, Huard, Michau, Iauch, Angot, Jullien, Maillard. Total : 13 membres.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président, en l'absence de M. le Secrétaire général, fait le dépouillement de la correspondance; rien de particulier à signaler.

Aucune section ne s'étant réunie, la parole est donnée à M. Cuissard qui continue la lecture de son travail sur les *Artistes orléanais*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 6 mai 1901

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Fauchon, Mille, Legay, Dumüys, Huard, Denizet, Angot, Jullien, Cuissard, d'Orléans; total : 14 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. M. le Président fait le dépouillement de la correspondance en l'absence de M. le Secrétaire général. Puis, la parole est donnée à M. le doc-

teur Fauchon qui donne lecture d'un travail sur *l'abbé Rousselet, dernier abbé de Sainte-Geneviève.*

Ce travail est renvoyé à la Section des Arts.

M. Dumüys donne quelques explications sur les épitaphes relevées au cimetière dans la démolition du tombeau de la famille de Morogues. Mais les ouvriers ont détérioré le texte qui n'a pu être transporté au Musée. Heureusement, M. Dumüys a pu réunir les fragments d'une partie de l'épitaphe et il est parvenu à reconstituer la totalité du marbre. Or, l'envers du marbre portait l'épitaphe de Claude Sain, 1580, deuxième maire d'Orléans; et l'endroit, celle de Mlle Pauline de Morogues, veuve en premières noces de M. de Salvert, capitaine de vaisseau, et en secondes de M. Pontevez, également capitaine de vaisseau.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Pour le Secrétaire absent,
Docteur Marmasse.

Séance du 20 mai 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Présents : MM. Basseville, du Roscoat, Papelier, Lalbalettrier. Dumüys, Huard, Michau Iauch, Guillon, de Tristan, Denizet, Angot, Cuissard, et Maillard. Total : 14 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Rien de particulier à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

Impression du travail de M. Fauchon sur « l'abbé Rousselet. »

La parole est donnée à M. Dumüys. Dans un rapport verbal sur la lecture faite par M. le docteur Fauchon dans la séance du 6 mai, M. Dumüys conclut à l'impression de la notice de notre collègue sur *l'Abbé Rousselet*. M. le Rapporteur lit une nouvelle note que lui a communiquée M. Fauchon, et met sous les yeux des membres présents le portrait du dernier abbé de Sainte-Geneviève.

La Société, consultée, vote l'impression du travail de M. Fau-

chon et décide qu'une reproduction du portrait sera jointe à la notice.

M. Michau, chargé du rapport sur le travail de M. Cuissard : *Les Orléanais aux XIVe et XVe siècles*, demande l'impression du mémoire de M. Cuissard, et la Section propose l'impression du rapport. Un double vote ratifie ces conclusions.

Impression du mémoire de M. Cuissard et du rapport de M. Michau « Les Artistes Orléanais des XIVe et XVe siècles. »

M. Huard commence la lecture d'un travail ayant pour titre : *Les Paysages du Loiret.*

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 3 juin 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Lalbalettrier, Garsonnin, Marmasse, Legay, Papelier, Mille, Huard, Iauch, Denizet, Angot, Maillard. Total : 14 membres.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucune observation ; aucun ouvrage n'est à signaler dans la correspondance de la quinzaine.

Lecture de M. Huard.

La parole est donnée à M. Huard qui termine la lecture de son travail : *Les paysages du Loiret.*

Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 17 juin 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Baranger, Lalbalettrier, Garsonnin, Fauchon, Papelier, Legay, Guillon, Mille, Charoy,

Iauch, Angot, Jullien, Cuissard, Maillard, Marmasse. Total : 17 membres.

Hommage d'auteurs : MM. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry.

M. le Président, en l'absence de M. le Secrétaire général, fait le dépouillement de la correspondance. Il signale : 1° Un hommage d'un livre intitulé : *La Cathédrale Romane d'Orléans*, par MM. Lefèvre-Pontalis et Jarry ; des remerciements sont adressés aux donateurs.

Démission de M. Noël.

2° Une lettre de M. Noël, notre collègue, qui se voyant dans l'impossibilité d'assister à nos séances donne sa démission de membre titulaire de la Société ; cette démission est acceptée.

Note de M. Angot sur le Ver de la langue des chiens.

M Angot lit une note sur une question qui lui a été posée par un de nos collègues sur une prétendue maladie des chiens : *Le ver de la langue des chiens*. Cette note est renvoyée à la Section de Médecine.

Communications de MM. Cuissard et Garsonnin.

M Cuissard fait une communication sur *un bénitier du Musée d'Orléans*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

M. Garsonnin fait une communication sur une *maison de la rue de la Corroyerie*. — Un rapport sera lu plus tard sur cette question d'archéologie.

Séance du 1er juillet 1904

Séance de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Cuissard, Fauchon, Mille, Pilate, Dessaux, Huard, Iauch, Cochard, Michau, Denizet, Angot, Jullien, Maillard. Total : 15 membres.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est adopté.

Rien à signaler dans la correspondance de la quinzaine. Aucune section ne s'est assemblée et aucun rapport n'est à l'ordre du jour

M. Cochard pose une question concernant l'impression des mémoires : est-il permis de mettre en vente des exemplaires d'un tirage à part d'un travail publié dans les bulletins de la Société ? M. le Président répond en lisant l'article 51 du Règlement qui renferme cet alinéa : *les exemplaires ne pourront être*

vendus qu'avec l'autorisation de la Société. L'autorisation a été souvent demandée et donnée.

La séance est levée à 9 heures

Séance du 15 juillet 1904

Présidence de M Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Marmasse, Garsonnin, Angot, Iauch, Huard, Cochard, Michau et Maillard. Total : 10 membres.

En l'absence de M. le Secrétaire général, M. Basseville fait le dépouillement de la correspondance

M Iauch, chargé du rapport sur la lecture de M. Huard annonce que l'auteur a retiré son travail. M. le Rapporteur tout en constatant le bien-fondé des raisons de M. Huard remercie l'auteur de son travail plein d'humour et regrette que le côté historique de la petite et charmante rivière ne tente pas l'un des membres de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 h. 45.

Séance du 7 octobre 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Cuissard, Marmasse, Pilate, Legay, Huard, Michau, Iauch, Angot, Maillard. Total : 11 membres.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est adopté sans observation.

M. le Président fait le dépouillement de la correspondance.
Rien à signaler.
Aucune section ne s'étant réunie, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 21 octobre 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, Lalbalettrier, Cuissard. Marmasse, Fauchon, Legay, Huard, Michau, Angot, Maillard. Total 10 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Démission de M. Mille.

M. le Président lit à la Société une lettre de M. Mille, notre collègue, qui, nommé à la Roche-sur-Yon, se voit obligé de quitter Orléans et de donner sa démission de membre titulaire. Sur la proposition de M. Legay, les membres présents votent à l'unanimité l'insertion de cette lettre dans les procès-verbaux des séances.

Lecture de M. Huard : « Légende orléanaise. »

La parole est donnée à M. Huard qui donne lecture d'un petit travail qu'il intitule : *Légende orléanaise.*

Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

La séance est levée à 9 heures.

Lettre de démission de M. Mille.

A M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts d'Orléans.

« Monsieur le Président,

« Appelé par une décision que je n'avais nullement prévue, à une résidence lointaine, je me vois forcé, à mon grand regret, de cesser de faire partie de votre Société, qui m'avait fait le grand honneur de m'admettre dans son sein, et aux travaux de laquelle j'ai très peu de temps collaboré.

« Je vous demande, Monsieur et cher Président, de vouloir bien m'excuser auprès de mes collègues, dont je n'ai même pas eu la possibilité de prendre congé; je vous prie de leur faire mes adieux

et de leur transmettre l'expression de mes souvenirs très sympathiques et cordiaux.

« Malgré la distance, ces souvenirs resteront chez moi très présents et très vifs, et bien des occasions viendront me les rappeler.

« Récemment encore, au cours d'un voyage de service à l'Ile d'Yeu (où j'allais visiter le phare à feu électrique et l'installation de sirènes qui en sont une des curiosités), je pensais au plaisir que j'aurais éprouvé, au retour, à converser avec ceux d'entre vous que les incidents ou les impressions de ma tournée eussent pu intéresser, et à m'aider, en même temps, de leurs lumières pour éclaircir beaucoup de points sur lesquels les miennes étaient insuffisantes.

« A notre collègue Dumüys, si documenté sur l'archéologie et la préhistoire, j'aurais parlé des monuments druidiques de l'Ile, de dimensions modestes, il est vrai, pour la plupart, mais qui foisonnent littéralement; de l'antique château dit de *Barbe-Bleue*, nid d'aigle battu par la grande mer d'Ouest et si bien cramponné à la roche qu'il en semble de loin une dentelure fantaisiste.

« L'érudition zoologique de notre vénéré Président de section, M. Sainjon, m'eût été précieuse pour démêler, entre les myriades d'oiseaux qui nageaient ou croisaient devant notre bateau, l'identité véritable de ceux que nos matelots bretons nous présentaient sous les noms de *plongeons*, *dindins*, *fourvassins*, *gouloux*, etc, il m'eût certainement expliqué pourquoi les méduses innombrables, rencontrées dans les zones calmes, cheminaient, sans hâte, mais régulièrement, toujours orientées vers le sud-est, les tentacules à l'opposé du soleil.

« A mon camarade Guillon, conservateur juré des sites et paysages, j'aurais signalé les aspects riants, gracieux et pittoresques de certains coins de Vendée, les rivières, errant tortueusement dans les vallées profondes aux flancs granitiques; la fraîcheur et la mélancolie des verdures du Bocage, et le décor fantastique du manoir de Tiffauges, repaire authenthique, celui-là, du seigneur Gilles de Retz, mécréant, pontife de masses noires, égorgeur d'enfants, violeur et éventreur de vierges, immortalisé par les contes de bonnes femmes sous les traits du légendaire *Barbe-Bleue*.

« Si notre éminent secrétaire général, M. Arqué, se décidait à faire infidélité aux horizons du Loiret, nul doute qu'il ne trouvât ici des inspirations nouvelles et ample matière à ses poëtiques ébats dont il nous a souvent délectés.

« J'aurais conté encore à notre aimable chancelier, l'abbé Maillard, les ressources et les joies de la pêche à Port-Breton (1), des homards aux saveurs idéales, des chevrettes grosses comme des écrevisses ; mulets, vieilles, lubines, sont en abondance... Je lui aurais même, au risque de le scandaliser, fait remarquer le charme et le costume des jolies Sablaises : jupe coupée au genou, petits sabots coquets claquant sur la dalle, bas noir moulant la jambe fine, jupon de soie à couleurs vives, inexpressible brodé, irréprochable de blancheur, débordant généreusement ledit jupon ; avec cela le type et presque la coiffure d'idoles orientales grecques ou phéniciennes.

« A tous enfin, j'aurais dit l'existence large et plantureuse, les fruits délicieux aux arômes inconnus chez nous, les légumes abondants et fins, la douceur de se laisser vivre dans ce pays paisible et riche, au climat sans hiver, un peu paresseusement et à l'abri des orages politiques et autres, et ils plaindraient moins peut-être le pauvre collègue exilé si loin d'eux et de la place du Martroi. Qu'ils viennent à l'occasion refaire connaissance avec lui et lui serrer la main, et ils le rendront tout à fait heureux.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher Président, l'hommage de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

« M. Mille. »
La Roche-sur-Yon

Séance du 4 novembre 1904

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, Cuissard, Lalbalettrier, Pilate, Papelier, Michau, Iauch, Charoy, Maillard. Total : 9 membres.

M. le Président fait le dépouillement de la correspondance reçue dans la quinzaine. Rien à y signaler. Il fait ensuite part à

(1) Allusion aux pêches faites en compagnie de M. Mille, à Dinard, en 1903 et 1904.

la Société de la mesure prise par le Conseil général du Loiret de réduire à 300 fr. l'allocation de 500 fr. qu'il faisait jusqu'ici à la Société d'agriculture.

La parole est donnée à M. Iauch qui donne une analyse succincte d'un article de la Société lorraine sur *le coq des clochers*. Rien de nouveau dans cet article, divisé en deux parties. 1re partie : historique de la question ; 2e partie : symbolisme de cet emblème. Le tout forme un résumé assez complet de tout ce qui a été dit et écrit sur cet objet. Rapport de M. Iauch sur un article de la Société Lorraine

M. Michau, chargé du rapport sur le travail de M. Huard lu dans la dernière séance, conclut à l'impression de ce mémoire : la Section demande ensuite l'impression du rapport. Rapport de M. Michau sur le travail de M. Huard.

L'impression du mémoire et l'impression du rapport sont votées au scrutin secret.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 9 novembre 1904

Présidence de M. Basseville, président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, d'Orléans, Michau, Huard, Dessaux, Pilate, Lalbalettrier, Marmasse. Total : 10 membres.

M. le Président dépouille la correspondance reçue dans la quinzaine. Rien à signaler.

M. du Roscoat rappelle que la Société doit attribuer cette année un prix d'agriculture. (Prix de Morogues non distribué l'an dernier). Rappel du prix de Morogues.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le secrétaire particulier absent,

Signé : R. Marmasse.

Séance du 2 décembre 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Lalbalettrier, Fauchon, Garsonnin, Pilate, Dessaux, Legay, Michau, Huard, Baillet, Angot, Cuissard, Maillard, Marmasse, Geffrier. Total : 16 membres.

M. le Président dépouille la correspondance reçue dans la quinzaine elle ne contient rien de spécial.

Lecture de M. Garsonnin « L'Hôtel-Dieu d'Orléans. »

La parole est donnée à M. Garsonnin qui commence la lecture d'un travail intitulé : *Le Personnel de l'Hôtel-Dieu d'Orléans avant 1790*. Cette lecture sera continuée.

M. le Président rappelle que deux places sont vacantes et devront être déclarées telles dans une prochaine séance, celle de M. Mille et celle de M. Noël, tous deux démissionnaires.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 16 décembre 1904

Présidence de M. Basseville, Président.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Cuissard, Lalbalettrier, Marmasse, Pilate, Garsonnin, Papelier, Michau, Iauch, Charoy, de Tristan, Denizet, Maillard. Total : 14 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dans la correspondance de la quinzaine, M. le Président signale 1° une lettre de la *Société dei Lincei* demandant les tomes 1 à 17 de la 4e série de nos mémoires qui lui manquent ; réponse favorable sera faite à cette demande ;

2° Une invitation de la Société des agriculteurs du Loiret à assister à la réunion annuelle de cette Société. — M. du Roscoat, président de la Section d'agriculture, veut bien représenter notre Société à cette séance ;

3° Une notice sommaire des objets rassemblés au Musée Jeanne d'Arc, rue du Tabour. Des remerciements sont adressés au donateur M. Herluison ;

4° Une lettre de M. le Maire de la Ville d'Orléans, donnant connaissance d'une délibération du Conseil municipal, en date du 24 mars 1904, enjoignant aux locataires des maisons appartenant à la Ville, de poser dans leurs immeubles un compteur des eaux, Plusieurs membres font remarquer que c'est une forte dépense pour la Société, à laquelle le Conseil général vient de supprimer la moitié de l'allocation qui lui était faite depuis longtemps. Sur la proposition de l'un des membres, il est décidé que M. le Président adressera à M. le Maire, au nom de la Société, une demande de vouloir bien reporter cette charge sur la Ville.

Aucune section ne s'étant assemblée, la parole est donnée à M. Garsonnin, qui continue et termine la lecture de son travail sur *Le Personnel de l'Hôtel-Dieu d'Orléans*. Ce travail est renvoyé à la Section des Lettres.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 9 heures.

TABLE DU QUATRIÈME VOLUME

DE LA TROISIÈME SÉRIE DES MÉMOIRES

Orléans - Imp. Auguste Gout & Cie

